Edition finale

LE SOLEIL

Lisez l'annonce de LA COMPAGNIE PAQUET En page 5

54e ANNEE—No 22 EDITION QUOTIDIENNE QUEBEC, MERCREDI 23 JANVIER 1935 TIRAGE CERTIFIE PAR L'A. B. C. — PRIX: DEUX CENTINS

M. BENNETT REFUSE LA COLLABORATION OFFERTE PAR M. KING

Le massacre d'une petite colonie française en Ethiopie émeut Rome

L'Italie veut rejeter sur l'Ethiopie la responsabilité du massacre de 97 personnes victimes des nomades — La France demeure calme et se refuse à blâmer l'Ethiopie.

Rome, 23. (Trad. de l'Ass'd Press). — L'opinion italienne officielle jette le blâme sur l'Ethiopie pour le massacre de 97 personnes dans la petite colonie française des Somalis, à l'entrée de la mer Rouge. Elle y voit la preuve de l'incapacité du gouvernement éthiopien de maintenir l'ordre aux confins du pays.

(On mandait de Paris hier que le monde officiel français cherchait de toutes ses forces à exonérer l'Ethiopie de tout blâme pour cette affaire.)

Le point de vue officiel, à Rome, tel que publié par "Il Messagero" une feuille qui fait autorité, exprime les sympathies indignées de l'Italie pour la France et dit que l'Ethiopie aura grand'peine à trouver un alibi devant le monde en rejetant l'affaire sur des tribus nomades.

Le journal italien établit un parallèle entre cette affaire et l'engagement d'il y a quelques semaines entre Ethiopiens et soldats italiens à Ualual. Il impute ces malheureux incidents à l'orgueil des chefs éthiopiens, qui croient avoir atteint un point de civilisation comparable à celui des pays d'Europe, alors qu'ils en sont encore loin.

Parlant à titre non officiel, un représentant du gouvernement italien a déclaré partager l'opinion des journaux français, qui trouvent au fond de cet incident de frontière l'animosité éthiopienne envers le récent accord franco-italien, qui accroit l'influence de l'Italie en Ethiopie.

Rome, 23, (Trad. de l'Ass'd Press). —Un porte-paroles du gouvernement italien a donné à entendre aujourd'hui qu'une action diplomatique commune par l'Italie et la France contre l'Ethiopie pourrait résulter des conflits récents sur les frontières de l'unique état souverain d'Afrique. L'Italie s'est enquis de la réaction du monde officiel français au récent massacre dont la côte des Somalis vient d'être le théâtre. S'il y a action diplomatique commune, celle-ci prendra la forme de représentations franco-italiennes à Addis Ababa ou d'une démarche concertée devant la S. D. N. Elle ne saurait comporter d'action militaire.

LA FEDERATION PANINDIENNE

New Delhi, 23, (C.-P.-Havas). — La Chambre des princes a voté à l'unanimité, à sa séance inaugurale hier, une résolution déclarant de nouveau que les états indigènes étaient prêts à entrer dans la Fédération panindienne. Les princes ont voté à l'unanimité l'envoi d'un message de félicitations et de loyalisme au Roi, qui fête son jubilé d'argent dans quelques mois. Lord Willingdon, vice-roi de l'Inde, a parlé à la Chambre, disant que nul mieux que les princes ne savait qu'aucune pression n'était exercée sur eux pour les faire entrer dans la Fédération.

La dictature a pris fin hier en Bulgarie

UN ACCORD

Varsovie, 23, (C. P.-Havas). — La Pologne et l'Allemagne en sont arrivées à un accord satisfaisant sur la question du transport ferroviaire allemand à travers le couloir polonais et sur des questions connexes intéressant le trafic sur rails entre les deux pays. La conclusion de l'accord a été officiellement annoncée aujourd'hui.

DECLARATION DU SENATEUR ART. MEIGHEN

Le leader du gouvernement au Sénat revendique son honneur et se dit prêt à subir une enquête sénatoriale au sujet des affaires de l'Ontario Power.

Ottawa, 23. (D. N. C.) — A la Chambre Haute, hier, avant le debat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, le leader du gouvernement au Sénat, l'hon. Arthur Meighen, a fait une déclaration sur les affaires de l'Ontario Power.

"C'est avec un profond regret, déclara le sénateur Meighen, que je me

(Suite à la page 6, 2e col.)

Le ministère Georgieff qui exerçait la dictature depuis mai dernier est tombé et le roi Boris reprend l'autorité — Trois militaires dans le nouveau cabinet.

Sofia, 23. (Trad. de l'Ass'd Press) — Boris est roi de fait aussi bien que de nom aujourd'hui, par suite de la chûte du cabinet à la tête duquel Simon Georgieff exerçait la dictature depuis mai dernier. Le nouveau cabinet, constitué à la hâte sous la présidence du général Petko Zlateff, ministre de la guerre, a un cachet militaire puisque trois officiers, outre le premier ministre, en font partie. Il a été formé en trois heures.

Une action aussi prompte a tout l'air d'un coup asséné au mouvement républicain qui voit le jour en Bulgarie et aussi d'une reprise en mains de l'autorité par le roi. On n'a pu faire confirmer la nouvelle, venue de l'étranger, que de nombreuses arrestations auraient été opérées.

Un communiqué du général Zlateff, émis peu de temps après la formation du cabinet, promet au pays une politique de paix. Le nouveau chef de gouvernement proclame sa fidélité à l'idéal bulgare et promet d'être aussi démocrate que possible.

Kosta Batolov restant ministre des affaires étrangères, on en déduit que la politique étrangère de la Bulgarie ne subira aucun changement. Le général Zlateff est ministre de la guerre en même temps que président du conseil. Le colonel Krum Kileff, ancien directeur de l'école de guerre de Sofia, devient ministre de l'intérieur et le général Radeff ministre de l'instruction publique.

LE SALAIRE MINIMUM ET M. ROEBUCK

Le Procureur Général de l'Ontario est en faveur du salaire minimum, mais s'oppose à ce que les provinces perdent leurs droits—Pas de centralisation.

Toronto, 23, (Trad. de la C. P.). — M. Roebuck, procureur général et ministre du travail en Ontario, s'est opposé hier à une révision du B. N. A. Act qui ferait ressortir au pouvoir fédéral le travail et sa rémunération.

"M. Mackenzie King, dit-il, est favorable à une révision par la coopération, non la coercition, et je l'approuve de tout coeur."

L'amendement qui ferait ressortir le travail et les salaires au pouvoir central serait une mesure rétrograde, croit M. Roebuck, "parce que, dit-il, toutes les luttes pour la liberté ont été dirigées contre la centralisation."

Rappelant la proposition, faite par M. Mackenzie King, de fixer un salaire minimum avec la collaboration de toutes les provinces, le procureur de l'Ontario ajoute: "Je suis prêt à apporter ma part de collaboration à tout gouvernement, libéral ou conservateur, qui déposera un projet de loi sensé tendant à cette fin. Mais enlever ce droit aux provinces et obliger l'une d'elles à subir les exigences de l'opinion publique dans tout le Dominion serait un recul de 50 ans."

FAUSSE RUMEUR

New Delhi, 23, (C. P.-Havas). — Le maharadjah de Patiala, élu à l'unanimité chancelier de la Chambre des princes, a formellement démenti aujourd'hui la rumeur que lord Willingdon forçait la main aux princes pour leur faire approuver le plan de réforme constitutionnelle dans l'Inde. Il a déclaré, cependant, que la distribution des sièges dans l'Assemblée législative fédérale en projet avait excité quelque mécontentement parmi eux.

ASSURANCE-CHOMAGE

Montréal, 22, (P. C.) — Avec leurs gouvernements locaux, le Canada et les Etats-Unis auront beaucoup plus de difficultés à établir un système d'assurance-chômage qu'un pays à gouvernement centralisé comme l'Angleterre. Tel est l'avis exprimé par M. John Stachey, ancien député travailliste au Parlement impérial, écrivain et économiste de renom.

Le Premier Ministre du Canada répond au discours du leader libéral qui avait offert la collaboration de son parti pour presser le travail parlementaire. — M. Bennett dit que M. King fait trop de réserves et affirme que le peuple ne veut pas d'élections — Le leader conservateur se lance à fond de train contre le chef libéral — Il affirme que son gouvernement a rempli ses promesses — M. Henri Bourassa prédit la victoire aux libéraux et rend hommage à Laurier — M. Woodsworth approuve le programme de M. Bennett mais se demande comment celui-ci fera pour l'appliquer — M. J. Hackett dénonce le crédit agricole fédéral.

Ottawa, 23. — "La population ne veut pas d'élections générales. Personne n'en a exprimé le désir. L'appel au peuple aura lieu dans le cours normal des choses et en temps opportun." Ces termes ont servi au chef du gouvernement, l'hon. M. Bennett, qui a essayé de répondre, au cours de la séance d'hier, au discours du Très Hon. M. Mackenzie-King, pour réaffirmer sa crainte des élections et son intention d'attendre le plus longtemps possible avant d'en appeler à l'électorat.

Cette déclaration du chef du gouvernement indique clairement que les conservateurs ont l'idée bien arrêtée de se cramponner au pouvoir jusqu'à la limite légale de leur mandat. Alors que toutes les autres administrations avant de terminer leur terme constitutionnel, et surtout avant de mettre en oeuvre un programme nouveau demandaient aux électeurs une preuve tangible de leur approbation, le cabinet Bennett n'en a pas jugé ainsi et pour cause : "la crainte de l'électeur est le commencement de la sagesse."

Il est probable, après cette attitude du premier ministre, que l'élection n'aura pas lieu avant le mois de juillet ou d'août, après une longue session. Le programme sessionnel suivra son cours avec beaucoup de difficultés, mais pendant ce temps, le cabinet tory se prélasse au pouvoir et jouit, dans l'inaction, des privilèges attachés à l'exercice des prérogatives gouvernementales.

Le premier ministre s'est contenté dans ses remarques de chercher à riposter à la mitraille d'attaques lancées contre lui par le chef de l'opposition dans son discours de lundi. Il n'a pas ajouté de révélations à ses discours à la radio. Il a simplement piétiné sur place en répétant son intention de s'agripper au pouvoir aussi longtemps qu'il le pourra.

Une intéressante contribution au programme de la journée, a été l'allocution de M. Henri Bourassa, indépendant de Labelle, qui a prédit la victoire des libéraux aux prochaines élections. "Je suis sûr, dit-il, que les libéraux vont gagner. La seule crainte que j'entretiens, c'est qu'ils possèdent une trop forte majorité et mon ardent désir est qu'ils gagnent avec juste assez de voix pour prendre le pouvoir en laissant à mes amis de la gauche (les progressistes) la chance de compter en Chambre plusieurs de leurs membres. J'émets aussi le voeu que, si les progressistes reviennent aussi forts qu'en 1921, ils ne fassent pas chanter le prochain gouvernement."

(Suite à la page 13, 1ère col.)

70 morts causées par le froid aux E.-Unis

Le froid, la glace, la neige et les inondations ont fait de multiples victimes dans le Middle West américain depuis dimanche — Le mercure est tombé à 42 sous zéro au Minnesota — Les rivières débordent.

Chicago, 23. (Trad. de la C. P.) — On rapporte qu'une nouvelle vague de froid descend du nord dans le Middle West et une partie du territoire des Rocheuses aujourd'hui. D'autres parties des Etats-Unis sont affligées par l'inondation, la brume et la neige. La liste des victimes de ces intempéries s'allonge sans cesse.

Le mercure est tombé plus bas que 42 sous zéro à Hibbing, Minn. Le Montana, lui aussi souffre beaucoup du froid. La tempête de la semaine dernière y a fait mourir trois personnes.

Dans le Mississipi la rivière Goldwater a débordé. Ses eaux atteignent dans les terres, à certains endroits, une profondeur de 15 à 20 pieds. Des centaines de riverains ont dû fuir leurs habitations. La garde nationale de l'Etat aide au sauvetage.

De sérieuses inondations sont également une menace pour la vie des gens et la propriété dans l'ouest du Washington, où le dégel a fait déborder les cours d'eau. Dans l'est et le sud-est, y compris la Floride, on pronostique du froid. On a signalé de la neige hier en Floride, en Louisiane et en Alabama. Le froid a infligé d'énormes dommages dans le Sud.

On estime maintenant à 70 le nombre des morts causées par le froid, la glace, la neige et les inondations depuis le commencement de la semaine dernière.

Le rapport Lapointe

Des représentants du "Soleil" ont voulu connaitre, aujourd'hui même, l'opinion de personnes qui se sont intéressées particulièrement à la question de l'électricité, sur le rapport que vient de soumettre au gouvernement la Commission Lapointe et dont on trouvera le texte en dernière page.

Voici les réponses qu'ils ont reçues:

Le correspondant du "Soleil" a demandé au Premier Ministre si le gouvernement présentera bientôt un projet de loi fondé sur les recommandations du rapport Lapointe. M. Taschereau a répondu : "C'est difficile à dire pour le moment. Nous nous mettons à l'étude du rapport immédiatement et nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire".

Il n'y a pas de doute, toutefois ,qu'il y aura une législation se rapportant à l'électricité, au cours de la session, le Premier Ministre l'ayant annoncée dans le discours du Trône.

Notre représentant a demandé au président de l'Assemblée Législative, M. T.-D. Bouchard, s'il désirait faire des commentaires au sujet du rapport Lapointe, déposé hier.

M. Bouchard a déclaré : "Pas pour l'instant, je ferai peut-être des commentaires plus tard, en Chambre."

Le chef de l'Opposition Officielle, M. Maurice Duplessis, fit tout simplement non de la tête lorsque notre correspondant lui demanda une expression d'opinion.

S. H. le Maire, interrogé à son tour, déclara: "Je n'ai pas encore lu le rapport et je ne puis pas vous donner mon opinion à son sujet.

Le Dr Philippe Hamel, de son côté, affirma: "J'aimerais mieux avoir en mains une copie certifiée du rapport avant de me prononcer".

"Vous n'avez pas lu le résumé qu'il y a dans L'Evénement?", demanda le représentant du "Soleil". Et M. Hamel de dire: "Je ne lis jamais L'Evénement ni le Soleil" ..... — Faut-il le croire sur parole ?

M. Alfred Marois, président de la Chambre de Commerce, interrogé se récusa en disant: "Je ne puis pas vous donner mon opinion maintenant car je n'ai pas eu le temps de lire le rapport de la Commission Lapointe".

M. OMER FLEURY

M. Omer Fleury, président du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, a fait les déclarations suivantes :

"Je n'ai pas eu le temps d'étudier le rapport de la Commission Lapointe et je ne puis me prononcer sur les détails qu'il contient. En principe, les Unions Internationales sont en faveur de l'étatisation de l'électricité et elles croient encore que c'est le meilleur moyen de donner justice aux consommateurs et aux ouvriers en général. La création d'une Commission avec pouvoirs se rapprocherait du contrôle par l'Etat. Si elle peut amener une baisse des taux de l'électricité à Québec et si toutefois il est considéré pratiquement impossible.

(Suite à la page 9, 1ère col.)

ATTENTAT A FALL RIVER

Fall River, 23 (Trad. de l'A.P.) — Quatre ou cinq bandits ont attaqué un camion de la poste aujourd'hui, ont ligoté le chauffeur et se sont enfuis avec le courrier recommandé, qui contenait, au dire de la police, $129,000 de billets de banque et en argent-métal. On venait de le débarquer du train et on le dirigeait sur une banque de Fall River lorsque le coup de main eut lieu. Les autorités postales de Boston disent que l'argent venait de la Federal Reserve Bank dans cette dernière ville.

Deux individus revolver au poing firent stopper le camion dans la partie nord de la ville, et forcèrent son chauffeur et unique occupant, Herbert B. Reid, 43 ans, à prendre place dans le sedan où deux autres bandits se trouvaient déjà.

L'un des individus qui avaient assailli le camion dirigea ce dernier dans Swansea, sur l'autre rive de la rivière Taunton, tandis que le chauffeur, les pieds et les mains liés avec du "tape" était jeté sur le siège arrière du sedan, où on lui bandait les yeux. On croit que 5 hommes prirent part au hold-up, vu que deux autos servirent pour ce dernier. La police du Massachusetts et du Rhode-Island s'élança immédiatement à la poursuite des bandits, mais après plus d'une heure de recherches toute trace de ceux-ci restait encore introuvable.

Le Japon aurait déclenché son offensive, aujourd'hui, en Chine

50 DEGRES SOUS ZERO

Winnipeg, 23, (Trad. de la C. P.). — Le froid sévit toujours dans la Prairie, où le thermomètre a enregistré la nuit dernière jusqu'à 50 degrés sous zéro. Des tempêtes de neige font rage en quelques endroits. La rupture des communications télégraphiques et téléphoniques avec la Colombie empêche de savoir quelles sont les conditions atmosphériques sur la côte Pacifique et à l'intérieur de cette province. De Fort McMurray, 300 milles au nord d'Edmonton, on mande que le mercure est descendu à 60 degrés. A Winnipeg hier soir le thermomètre enregistrait 41.

La nouvelle que le Mikado aurait lancé son offensive dans la province de Tchahar a causé une véritable consternation en Chine — On croyait hier "l'incident" clos.

Péping, 23.—(Trad. de CP-Havas).— La nouvelle, arrivée dans les milieux chinois aujourd'hui, que l'armée japonaise avait déclenché son offensive dans le Tchahar, a causé une véritable consternation. Hier encore on annonçait de sources chinoises et japonaises officielles, que l'"incident" redouté du Tchahar était clos, les troupes chinoises du général Sun Tcheng-Yuan, gouverneur du Tchahar, ayant évacué la zône dangereuse. On croyait savoir que des négociations se poursuivaient à Kalgan, principale ville du Tchahar, et qu'elles tendaient précisement à prévenir un conflit.

Durant ce temps-là les troupes japonaises et mandchoues continuaient leur concentration, paraît-il. Lundi on annonça que celle-ci continuait malgré l'assurance, donnée par le commandement japonais, qu'aucune offensive n'était préméditée.

La province de Tchahar est un pays aride. Il tient son importance stratégique de sa situation au sud-ouest du Mandchoukouo et au nord de la Grande Muraille. Sa possession donnerait aux Japonais une position dominante sur la frontière russo-mongole.

D'après l'information arrivée ici l'armée japonaise d'invasion serait assez réduite, ne comprenant que 5'000 hommes d'infanterie avec avions, chars de combat, artillerie et mitrailleuses.

Shanghaï, 23.—(Trad. de l'A.P.) — D'après certaines dépêches, qui n'ont pas encore été confirmées, des avions militaires japonais auraient bombardé Touchit-Kou et Tongche-Tze, désignées par elles comme deux villes situées à l'intérieur de la province chinoise de Tchahar. Les mêmes dépêches ajoutent que l'artillerie japonaise a pris sous son feu certains points de cette province. Huit avions auraient pris part à l'expédition aérienne de bombardement.

M. R. Dandurand et le pacte de réciprocité

Le leader libéral au Sénat déclare que le projet de traité de 1911 devrait servir de base à l'accord commercial que M. Bennett veut conclure avec les Etats-Unis.

Ottawa, 23. — L'hon. Louis Côté, l'un des nouveaux sénateurs, a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône à la Chambre Haute. Il a parlé en français et il a été suivi par l'hon. R.-B. Horner, de Blain Lake Sask.

L'honorable M. Côté, dans son discours, a dit entre autres choses :

"Dans le discours de Son Excellence, rien ne convenait mieux que de mentionner le quatrième centenaire de la découverte de notre pays, ainsi que les fêtes organisées en l'honneur du célèbre navigateur, de l'illustre explorateur et du grand Français que fut Jacques Cartier. Ces fêtes ont ravi notre population et l'on peut vraiment dire que, de clocher en clocher, leur écho n'a cessé de s'accroitre, depuis Gaspé jusqu'à la tour qui surmonte nos enceintes parlementaires. Je désire féliciter les deux présidents du comité d'organisation de ces fêtes désormais mémorables ; deux membres sympathiques de cette Chambre, le sénateur de Montarville et celui de Brockville, sans oublier

(Suite à la page 11, 4e col.)

ACCUSE DE MEURTRE

Montréal, 22. (P. C.) — Réal Bertrand, 22 ans, d'Ottawa, a été condamné par le juge Jules Desmarais à subir son procès aux Assises, pour le meurtre de sa femme. Mme Bertrand a été noyée dans l'auto de son mari, submergée le 20 décembre au quai de St-Zotique.

LA PREUVE DE L'ETAT EST CLOSE

Le ministère public terminerait sa preuve aujourd'hui au procès Hauptmann — L'accusé serait appelé dans la boîte dès demain matin — Le bois de l'échelle.

Flemington, 23, (Trad. de l'A. P.).— On a appris de source autorisée que le ministère public devait déclarer, au commencement de l'après-midi,

(Suite à la page 11, 4e col.)

UN SAUVETAGE DRAMATIQUE SUR L'OCEAN

Le navire "President Jackson", réussit à sauver les 45 marins de l'équipage du fréteur japonais "Hokuman Maru" — Au milieu de la tempête.

Victoria, 23 (Trad. de la C.P.) — Quarante-cinq membres de l'équipage du cargo japonais "Hokuman Maru" sont sains et sauf dans ce port colombien aujourd'hui, après avoir été recueillis sur leur navire désemparé 150 milles au large des côtes de l'île de Vancouver. Le "President Jackson" rejoignit les Japonais lundi, vers le milieu du jour. Il déversa des torrents d'huile sur les flots puis deux embarcations se dirigèrent vers le vaisseau naufragé, qui penchait tellement qu'on ne pouvait mettre les chaloupes à la mer.

Deux des sauveteurs et plusieurs matelots japonais furent lancés par dessus bord par les vagues mais purent être repêchés.

Le Hokuman Maru avait quitté Vancouver avec une cargaison de 7,000 tonnes, dont 1,500,000 pieds de bois et 1,600 tonnes de vieux fer. Le capitaine Iwata attribue la perte du navire au craquement d'une plaque de fer qui fit pénétrer tant d'eau à l'intérieur du vaisseau que les pompes furent impuissantes à le vider.

Le garde-côtes américain "Chelan" s'est mis à la recherche de l'épave pour la détruire, vu qu'elle est une menace pour la navigation.

TRIPLE NOYADES

St-Jean, Terreneuve, 23. (P.C.) — Trois frères ont trouvé une mort tragique, hier, quand l'embarcation sur laquelle ils étaient montés chavira sous l'assaut d'une vague énorme. L'accident est survenu sur la côte-sud de Terreneuve, en face d'un endroit dénommé Petites. Nombre de spectateurs, ont assisté à cette scène tragique, mais, en dépit de leur empressement à se porter au secours des victimes, n'ont pu arriver à temps. Les trois frères, tous célibataires, sont les fils de M. John Courtney, de Petites Terreneuve. Le plus âgé, Norman, avait 26 ans; les deux autres, Fred et Clayton avaient respectivement 20 et 26 ans. Tard hier soir, on n'avait pas encore repêché les cadavres, malgré des perquisitions minutieuses dans tous les endroits avoisinant la tragédie.

EN ESPAGNE

Madrid, 23, (C.-P.-Havas). — Le remaniement du cabinet espagnol, prévu depuis quelque temps, a été complété hier par M. Lerroux. Juan-José Rocha devient ministre des affaires étrangères et Abad Conde, membre du parti radical et ami de M. Lerroux, remplace Rocha à la Marine.

Compagnies de charbon condamnées à la Cour

DES CROISIERES DE L'"OLYMPIC" DANS NOTRE PORT

L'"Olympic", paquebot géant de la Cunard-White Star Line, dont le "Soleil" annonçait la venue probable dans notre port, au cours de la prochaine saison maritime, vient d'être définitivement choisi pour accomplir quatre croisières à Québec, durant les mois de juillet et d'août prochains. Les autorités de cette compagnie maritime sont à prendre les derniers arrangements avec les représentants de la Commission du Port et toutes les dispositions seront prises pour que le puissant paquebot ne subisse aucune difficulté, durant ses voyages dans notre port.

C'est la première fois qu'un vaisseau d'aussi fort tonnage remonte le fleuve St-Laurent jusqu'à Québec. Jusqu'à date, l'"Empress of Britain" est le plus gros navire qui ait pu naviguer dans le chenal.

C'est le capitaine J.-B. Pouliot, chef des pilotes de la Cunard-White Star et expert maritime bien connu, qui aura probablement la direction de l'"Olympic" lors de sa venue à Québec.

Le vaisseau partira d'abord de New-York, puis se rendra directement à Québec, en passant par le chenal du nord. Il sera ancré dans notre port durant une journée, puis repartira le lendemain de son arrivée à destination de la Malbaie, puis de là remontera le Saguenay, avant de reprendre la direction des Bermudes, et revenir à son point de départ, à ses quais de la Métropole américaine. Le

(Suite à la page 9, 1ère col.)

GREVE DE MINEURS

Bruxelles, 23, (C. P.-Havas). — Vingt-deux mille mineurs de la région houillère du Borinage ont décidé de se mettre en grève le 4 février si le gouvernement belge ne relève pas à l'ancien niveau les indemnités de chômage et les pensions de vieillesse. Vingt-cinq mille habitants en guenilles de cette région minière ont paradé la semaine dernière, prêchant la grève générale.

Le "DER ANGRIFF"

Berlin, 23, (C. P.-Havas). — On a eu aujourd'hui la révélation d'une réorganisation de la presse nazie par l'annonce que "Der Angriff", dont Joseph Goebbels, ministre de la propagande du Reich, fut longtemps le directeur, deviendrait l'organe officiel du front de travail le 1er février et que Der Deutsche, unique quotidien travailliste, cesserait de paraitre.

L'hon. juge Laliberté a rendu ce matin son jugement condamnant cinq compagnies de charbon a l'amende et aux frais du procès, après les avoir trouvées coupables de contravention à l'article 498 du code criminel — Amendes de $5,000 à $500.

Les compagnies de charbon du second groupe, à savoir Hart & Adair Coal Company Lted ; Scotch Anthracite Coal Company Lted ; Mongeau & Robert Compagnie Ltée ; Montreal Coal and Manufacturing Company Lted et Elias Rogers Company Lted qui étaient mises en accusation par le procureur général de la province de Québec pour avoir contrevenu à l'article 498 du code criminel (conspiration de fraude) et à la loi des Enquêtes sur les Coalitions, chapitre 26 des Statuts Revisés du Canada, 1927, ont été reconnues coupables par l'honorable juge Wilfrid Laliberté qui, après avoir étayé sa conviction sur l'analyse minutieuse d'une preuve volumineuse, les condamna à l'amende de la façon suivante :

Condamne Hart & Adair Co. Lted et Scotch Anthracite Co. Lted à une pénalité de $5,000 ; condamne Coke Anthracite Co. Lted à une pénalité de $2,000 ; condamne enfin Mongeau & Robert Co. Ltée à une pénalité de $1,000 et Elias Rogers Co. Lted, représentée par Me Léon Garneau, C. R., de Montréal, à une pénalité de $500, seulement en tout $13,500.

Les dites compagnies sont aussi condamnées aux frais et dépens proportionnellement au montant de leur

(Suite à la page 9, 2e col.)

LES TRAVAUX DU NOUVEL EDIFICE

L'honorable J.-N. Francoeur, ministre des Travaux Publics de la Chasse et des Pêcheries, a déclaré ce matin à notre représentant que les travaux d'excavation préliminaires à la construction de la nouvelle bâtisse parlementaire de la rue Saint-Augustin, commenceront dès lundi prochain. On sait que le contrat, pour cette partie des travaux, a été confié à M. Francois Jobin. De nombreux ouvriers trouveront donc du travail sur ce chantier à partir de la semaine prochaine, et pour plusieurs mois à venir. Ce sera la contribution gouvernementale à la solution du problème du chômage dans la ville de Québec.

Les catholiques et le gouvernement ontarien

L'Association des Contribuables catholiques de l'Ontario demande au ministère Hepburn de leur accorder le traitement que reçoivent les protestants dans Québec.

Toronto, 23. (Trad. de la C.P.) — Le gouvernement Hepburn attend maintenant les représentations de ceux qui s'opposent à l'attribution aux catholiques d'une plus grande part de l'impôt prélevé sur les sociétés et compagnies. Les délégués de l'Association des contribuables catholiques, ayant à leur tête Martin J. Wuinn , de Toronto, ont été reçus hier par M. Hepburn et son cabinet, auxquels ils ont présenté leurs réclamations. A l'issue de cette conférence le premier ministre a déclaré que le gouvernement entendrait maintenir l'autre partie, après quoi il déciderait dans quel sens agir. M. Hepburn n'a pas indiqué si la décision serait prise au cours de la prochaine session.

"Le cabinet, dit-il, en arrivera à une décision dans un sens ou dans l'autre et ne s'en remettra pas aux tribunaux ou à une commission royale pour cela. Une fois notre décision prise, nous en ferons part aux députés ministériels réunis en caucus."

M. McArthur, sous-ministre de l'instruction publique, était avec le cabinet lorsque fut reçue la délégation. Il examinera la situation scolaire en même temps que les demandes des catholiques. Les délégués ont déclaré, au cours de l'entrevue, qu'ils réclamaient pour la minorité catholique d'Ontario le traitement fait à la minorité protestante dans le Québec.

DISCUSSION AU COMITE DES BILLS PUBLICS

Très intéressante séance, ce matin, au Comité des bills publics. Pour la première fois depuis qu'il a abandonné le poste de sous-ministre des affaires municipales et de président de la Commission municipale, Me Oscar Morin a plaidé ce matin en comité. Il représentait la municipalité de Montréal-Sud. Il y a quelques années, cette municipalité avait imposé une taxe spéciale sur les non - résidents. Dans son règlement, elle mentionnait un article de la loi qui ne se rapportait nullement à cette matière. Par conséquent, les gens qui étaient appelés à payer en conséquence, s'ils s'étaient aperçus de cette erreur, auraient pu contester en Cour et obtenir remboursement. En fait, un contribuable s'en est rendu compte, à peu près à l'époque où les conseillers municipaux s'en sont aperçus. Il a réclamé remboursement de $230. Pour empêcher de pareilles réclamations, la municipalité s'est adressée au Comité, qui a corrigé l'erreur ce matin. Et personne ne pourra réclamer en vertu de l'erreur de l'ancien règlement.

Le greffier venait à peine de donner lecture du bill que M. Duplessis en réclamait l'explication.

—Le préambule explique très bien les faits mieux que je ne saurais le faire moi-même", déclara M. Morin.

—"Qui a rédigé le préambule?", de s'enquérir le chef de l'Opposition.

—"C'est moi", d'avouer M. Morin au milieu de l'hilarité générale.

— o —

M. Antonio Elie (conservateur, Ya-

(Suite à la page 11, 5e col.)

UN ATTENTAT

Montréal, 23 (D.N.C.) — Le premier vol à main armée commis dans la métropole depuis plus d'une semaine a été commis hier soir, vers 7 heures 30, à l'un des coins les plus fréquentés de la ville. Un bandit entra dans le magasin de bonbons Laura Secord, angle des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine pendant que Mlle Louise Hébert, commis, était seule. La menaçant de son revolver, l'apache ordonna à la jeune fille de lui remettre l'argent de la caisse, soit $35. La victime, craignant de voir le bandit faire feu, ouvrit la caisse et lui remit l'argent. L'escarpe sortit ensuite et se perdit dans la foule qui était fort nombreuse dans la rue. La police, prévenue, fit enquête, mais ne retrouva aucune trace du bandit qui est âgé d'environ 35 ans.

TEMPERATURE



Bas St-Laurent, Région d'Ottawa et Haut St-Laurent : vents modérés, mais assez froids dans la partie nord. Beau et froid ce soir et demain.

SOMMAIRE

- 1ère page, nouvelles générales. 2e, feuilleton, la vie universitaire. 3e, nouvelles générales. 4e, éditoriale. 5e, nouvelles de Lévis. 6e, la vie sociale. 7e, 8e, 9e et 10e, nouvelles diverses. 11e, théâtres. 12e, finance. 13e, nouvelles diverses. 14e, nouvelles sportives. 15e, radio. 16e, petites annonces classées. 17e, naissances et décès. 18e, nouvelles générales.

La vie universitaire

LA DERNIERE CONFERENCE DE M. VIATTE

M. Auguste Viatte a clôturé brillamment, hier soir, à l'Université, la série de ses intéressantes causeries sur l'exotisme dans la littérature française contemporaine en parlant de journalisme, spécialement des grands reportages, et des travaux scientifiques, surtout sur l'Amérique. Le vaste et sélect auditoire des soirées littéraires de M. Viatte a fait une belle ovation à l'éminent professeur à l'issue de sa conférence. Les applaudissements prolongés qui ont suivi ses dernières paroles sont un beau témoignage d'appréciation de la part de l'élite intellectuelle de Québec au distingué conférencier et aussi à l'Université Laval qui a institué ces cours publics. On remarquait au premier rang de l'assistance Mgr Camille Roy, P.A., V.G., recteur de Laval, Mgr François Pelletier, doyen de la Faculté des Arts; M. Jean-Marc Dufrenne, professeur de littérature grecque à l'Ecole Normale Supérieure, qui sera le prochain conférencier des mardis universitaires; plusieurs professeurs de Laval et de nombreux personnages distingués du monde intellectuel de Québec.

Les devanciers dans le domaine du journalisme et des travaux scientifiques sont plus nombreux que dans les autres, a déclaré M. Viatte. Au nombre des historiens littéraires, il convient de mentionner Taine qui a parlé de l'Angleterre; Ozanam, de l'Italie; et Mme de Stael, de l'Allemagne. Chez les historiens politiques Guizot, Michelet et Quinet se distinguent. Tocqueville étudie même la Démocratie en Amérique tandis que Burnouf crée la science de l'indianisme. Parlant des modes intellectuelles, le conférencier note qu'elles portent la France, aujourd'hui, à interroger les différents régimes sur leurs mérites réciproques. La mode d'un pseudo-orientalisme marqua l'époque d'après-guerre, la mode de l'américanisme survint vers 1928, du plan quinquennal vers 1930; et plus récemment, celle du fascisme ou même du nazisme. Trois caractéristiques principales se manifestent alors: l'abondance des grands reportages; l'intérêt pris à des travaux proprement scientifiques et enfin la curiosité pour les "civilisations de masses", U. R. S. S., et U. S. A.

Traitant de journalisme, le docte professeur remarque qu'au 19ème siècle l'on ne faisait presqu'exclusivement que du journalisme d'information. C'est alors que l'on vit l'abondance des grands reportages. Le type du reporter, plutôt britannique autrefois, devient aussi français. Les principaux, les plus notoires de cette phalange d'écrivains sont Albert Londres, Mme Andrée Viollis, Marc Chadourne, Kessel et Ossendowski. Tous ont fait de longs voyages d'enquête, bravant les dangers et la mort. Leurs traits communs sont le souci de l'esprit, (ils ne se contentent pas des apparences), le choix des problèmes (ils essaient de prévoir ce que sera l'avenir de la civilisation blanche, Orient-Occident), et enfin l'absence des préjugés malgré une prédilection pour l'individualisme français. M. Viatte a ici présenté à son auditoire Georges Duhamel ou le "bourgeois français en voyage". Médecin, Georges Duhamel s'est fait connaître comme moraliste par ses carnets de guerre qu'il a intitulés: "Vie des martyrs" et "Civilisation". Il a composé des romans tels que la série où figure le personnage de Salavin et la nouvelle série à laquelle se rattache son dernier ouvrage: "Vue de la terre promise". Il appartient à l'exotisme par trois autres livres: "Le voyage de Moscou", "Les scènes de la vie future", et la "Géographie cordiale de l'Europe". Duhamel a été profondément choqué lorsqu'il a visité les Etats-Unis, au cinéma par exemple où il n'a pas du tout prisé la "musique en boite". Il s'indigne devant le machinisme américain. Il craint que cette civilisation inhumaine ne représente la "vie future".

Il y eut aussi de nombreux travaux scientifiques sur l'Amérique. Ceux-ci confirmaient ces réactions du "Français moyen". Trois livres, parus en 1927, ont étudié les Etats-Unis à leur apogée: "L'Amérique et nous", par André Tardieu; "Qui sera le maitre ?" par Lucien Romier; et les "Etats-Unis d'aujourd'hui", par André Siegfried. Il est intéressant de noter que ces trois écrivains de formation et de technique différentes se sont trouvés d'accord sur le fonds. André Siegfried, dans un ouvrage remarquablement objectif, insiste sur leur caractère protestant. Il a su voir, lui protestant, combien le catholicisme représente un aspect beaucoup plus "humain" que l'américanisme officiel. Siegfried insiste aussi sur le primat de l'économique, aboutissant à la standardisation. Les Etats-Unis, aux yeux de ces trois auteurs, représentent l'antithèse de la France. Leur "capitalisme de la richesse circulante" aboutit presque à un communisme de fait; il menace la variété, l'art, le raffinement, et même l'intelligence. Ce spectacle réveille chez ceux qui l'étudient la notion d'Europe, le sentiment que la France et les pays voisins ont la mission de préserver l'esprit et de maintenir l'équilibre entre l'Asie et l'Amérique.

Puis tirant la conclusion générale de ses cours, M. Viatte affirme que "l'exotisme bien compris, loin de nous déraciner, nous fait mieux sentir les raisons que nous avons de rester nous-mêmes. Comprendre les autres, enrichir à leur contact notre vie intérieure, tel sera le résultat de toutes nos expériences, pourvu que nous les fassions à la lumière des deux grandes vertus chrétiennes: la justice et la charité".

AU CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Le Conseil s'est réuni, hier soir, sous la présidence du Recteur, Mgr Camille Roy. La séance a duré près de deux heures. Etaient présents : le Recteur, Mgr Camille Roy; son assistant, Mgr François Pelletier, doyen de la Faculté des Arts; M. le Dr P.-C. Dagneau, doyen de la Faculté de Médecine; MM. les directeurs de la Corporation du Séminaire: M. le Chanoine A. Robert, MM. les abbés O. Bergeron, procureur, A. Maheux, secrétaire général de l'Université, Od. Gosselin, directeur de l'exploitation agricole et forestière, T. Paquet, comptable, A. Labrie, préfet des Etudes; M. le juge C.-E. Dorion, de la Faculté de Droit, MM. les abbés F. Vandry et Omer Garant, de la Faculté de Théologie; M. le docteur R. Fiset, de la Faculté de Médecine. S'étaient fait excuser: Mgr P. Fillion et Mgr L.-A. Paquet; M. le juge A. Bernier et M. Ferdinand Roy; MM. les Drs N.-A. Dussault et J. Guérard; Sir Georges Garneau, l'hon. T. Chapais, M. le Chanoine C. Gagnon, M. l'abbé J. Lacroix.

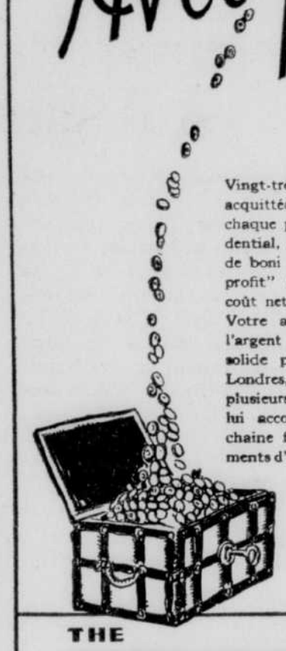
Le Recteur a annoncé au Conseil que l'Université Laval avait été priée de se faire représenter aux congrès du Museum National de l'Histoire Naturelle à Paris, de l'Association Guillaume Budé, à Nice, de l'Hygiène à Bournemouth, en Angleterre. Les questions mises à l'étude sont les suivantes: admission des B. A. des universités canadiennes-anglaises à la Faculté d'Art Dentaire; l'affiliation du High School des Ursulines à Grand'Mère; les modifications au programme et aux examens du baccalauréat, dont on a déjà parlé ici; la création, à la Faculté de Théologie, d'une chaire de théologie sacramentaire et d'une chaire de liturgie; le remaniement du bureau de direction de l'enseignement secondaire des jeunes filles, où M. l'abbé Jacques Gervais remplacera M. l'abbé Henri Grenier, et de celui de l'enseignement commercial, où entre M. l'abbé Lucien Talbot; l'établissement et le prolongement d'un cours de morale professionnelle dans les facultés de Droit et de médecine; diverses règlementations concernant les cours, les examens, les cliniques, les prix, les concours de la Faculté de Médecine.

Ont été nommés professeurs titulaires à la Faculté de Théologie: M. l'abbé Ernest Lemieux (liturgie); M. l'abbé Maurice Roy (théologie sacramentaire); M. l'abbé Aderville Bureau (droit canonique).

M. Cyrille Vaillancourt a été fait docteur honoris causa, en sciences agricoles.

M. Edouard Hamel, professeur agrégé, chargé d'un cours de mécanique appliquée à l'Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier, a reçu le titre de maitre ès sciences pour sa thèse sur une question de mécanique.

Avec profit



Vingt-trois dollars par mille en assurance acquittée sont ajoutés cette année à chaque police "vie entière" de la Prudential, de Londres, Angleterre, à titre de boni aux assurés. Ces polices "avec profit" figurent parmi celles dont le coût net est le moins élevé au Canada. Votre assurance vous gagne-t-elle de l'argent tout en vous garantissant une solide protection? La Prudential de Londres, Angleterre, peut vous énumérer plusieurs raisons pourquoi vous devriez lui accorder votre préférence la prochaine fois que vous aurez des placements d'assurance à faire, qu'il s'agisse de

VIE-FEU ou ACCIDENTS

THE PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED OF LONDON ENGLAND

PAUL AUDET, B.A.,
Gérant de la succursale-vie à Québec
Edifice Price, Québec

COURS DE COMMERCE

M. J.-E. Grégoire donnera un cours d'Economie Politique, ce soir, à 7.30 heures, à l'Académie Commerciale. Le public est cordialement invité et l'entrée sera libre.

SCIENCES SOCIALES

M. le docteur Jules Dorion donnera un cours, ce soir, à 8 heures, au grand amphithéâtre de la faculté de Médecine, sur le journalisme catholique. Ce cours est destiné aux élèves et au public en général.

PROGRAMME DES COURS

Faculté de Droit

Droit civil : Les droits de l'usufruitier. — M. le juge Dorion. — 1ère année. — Droit civil : La constitution des rentes. — 2ème et 3ème années — M. Gagné. — Droit romain : éléments accidentels du contrat — 1ère année — M. DesRivières. — Droit administratif : De l'Association — 1ère année — M. Duval. — Droit maritime : L'assurance maritime — 2ème et 3ème années — M. Gravel. — Procédure civile théorique : Le décret du shérif, demande en nullité — 2ème année — M. Baillargeon. — Procédure notariale : Donation à cause de mort — 3ème année — M. Sirois.

Faculté de Médecine

En 1ère année : Chimie générale — M. Tremblay. — Physiologie : Mécanismes généraux de la Glycorégulation — Dr Blanchet. — Travaux de physiologie — Dr Blanchet. —Embryologie — Dr Potvin. — Histologie — Dr Potvin. — Travaux d'anatomie — Dr P. Garneau. — En 2ème année : Chimie médicale — Dr Marcoux. — Travaux de chimie médicale — Dr Marcoux. — Physiologie : Adipohépatie — Dr Blanchet. —Travaux de physiologie — Dr Blanchet. — Anatomie : Corps thyroide, Oesophage cerircol — Dr Garneau. — Travaux d'anatomie — Dr P. Garneau. — En 3ème année : Cliniques dans les hôpitaux. — Pathologie interne : Albumineries — Dr Fortier. — Pathologie générale — Percussion thoracique — Dr Desmeules. — En 4ème année : Cliniques dans les hôpitaux. — Pathologie interne : Affections albuminuriques — Dr Fortier. — Anatomie pathologique : Tumeurs épithéliales — Dr Vallée. — En 5ème année : Cliniques dans les hôpitaux. — Morale professionnelle : Moralité de l'acte humain, sources de moralité, M. le chanoine Cyrille Gagnon. — Médecine légale — Dr Desrochers.

Institut Supérieur de Philosophie

Ontologie : Les affinités de Suarez et de Scot dans la doctrine de l'être. — M. l'abbé Albert Hamel. — Psychologie expérimentale : Réfutation de la conception déterministe des lois scientifiques. Probabilité mathématique et statisticité. Application de la théorie eddingtonienne sur l'objectivité de la statisticité des lois scientifiques à la méthodologie psychologique. Indéterminisme et finalité. Solution du problème par l'interprétation thomiste de la contingence dans la nature. — M. C. de Koninck.

Ecole Supérieure de Chimie et licences ès sciences

Physique biologique : Travaux pratiques sur la pression osmotique et les solutions isotoniques — M. Lucien Gravel. — Chimie organique : L'industrie des explosifs. Les acides bibasiques saturés et non saturés — M. J. Risi. — Chimie inorganique : Le soufre et l'hydrogène sulfuré — M. Paul-E. Gagnon. — Biochimie : Les aliments ; travaux de laboratoire — M. E. Bois. — Chimie physique: La conductance électrique — M. L. Cloutier. — Chimie générale : L'hydrogène — M. L. Cloutier. — Mathématiques : En 1ère année — Théorie des limites. — En 2ème année : Application du calcul intégral à la détermination d'aires déterminées analytiquement. — En 3ème année : Application des intégrales curviliques à la thermodynamique. Equations de Clapeyron. — M. A. Pouliot.

Langues modernes

Anglais : English and Science, McDonald. Construction de la phrase — 1ère année. — Anglais : Plaisirs d'amateurs, de McDonald ; English and Science — 2ème année — Anglais : Dickens, David Copperfield, Explication de texte — Cours du soir — M. J. Belleau, professeur.

Ecole de Musique

La chorale a eu un exercice régulier sous la direction de M. Robert Talbot.

M. Talbot a aussi présidé une pratique de la Symphonie.

A l'Ecole, les élèves ont fait des travaux pratiques d'orgue, de piano, de violon, etc., sous la surveillance de leurs professeurs respectifs.

On félicite le ministre du Travail

(Suite de la page 3)

représentant de l'Union Fédérale No 2 des employés municipaux.

En sa qualité d'agent d'affaires de la Fraternité Unie des chapentiers-menuisiers d'Amérique, M. Omer Fleury s'est déclaré heureux de constater que le ministère du Travail s'était rendu à la demande des charpentiers en ce qui concerne la classification des hommes de ce métier. En certains milieux on avait subdivisé le métier de charpentier-menuisier en qualifiant ceux qui travaillent à la construction des caissons ou de quais de "lambrisseurs d'encoffrement" et cela dans le but de payer moins cher les menuisiers qui accomplissaient ce travail. Le ministère provincial vient de mettre fin à ces abus en déclarant qu'à l'avenir cet ouvrage devra etre exécuté par les charpentiers-menuisiers et d'après l'échelle des justes salaires établie.

M. Jos. Matte, secrétaire du comité d'organisation, a annoncé à ses confrères que probablement à la prochaine séance, une nouvelle union demanderait son affiliation au conseil. Il s'agit de l'association des travailleurs en fourrure que l'on est à organiser.

Le Conseil Fédéré a décidé d'appuyer la demande des ouvriers de Dolbeau et des secours seront envoyés à ces ouvriers. Une résolution de sympathie a été adoptée et copie sera envoyée à M. Francis Gauvin qui vient de perdre un de ses enfants. Une autre a été envoyé à M. Georges Lambert, de Charny, à l'occasion de la mort de son frère.

LES ECUREUILS

Baptême

Le 11, a été baptisé Joseph-Louis-André, fils premier-né de M. et Mme Sinai Trépanier, marchand, née Albina Piché. Parrain et marraine, M. et Mme Louis Trépanier, oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Henri Papillon.

Il est impossible d'acheter de meilleur remède contre la toux

Grande épargne et facilité de préparation! Pas de feu!

Les remèdes pour la toux contiennent généralement une forte quantité de sirop ordinaire — excellent ingrédient, mais que vous pouvez facilement préparer chez vous. Prenez 2 tasses de sucre granulé et 1 tasse d'eau; agitez quelques moments jusqu'à dissolution. Par de feu ! Pas la moindre peine !

Ensuite, procurez-vous à la pharmacie 2½ onces de Pinex; versez-le dans une bouteille de 16 onces et ajoutez votre sirop. Cela vous donne 13 onces de remède vraiment merveilleux contre la toux, bien meilleur que tout ce que vous pourriez acheter de tout fait, et vous en avez quatre fois autant pour votre argent. Il dure longtemps ne se gâte jamais, et les enfants en aiment le goût.

C'est réellement le sirop pour le rhume le plus efficace, le plus rapide qu'on puisse avoir pour l'argent. Vous le sentez tout de suite pénétrer dans les voies respiratoires. Il détache le phlegme chargé de germes, calme et réconforte les membranes enflammées, et il rend la respiration facile. Vous n'avez jamais rien vu de pareil pour donner des résultats rapides et durables.

Le Pinex est un composé fortement concentré de pin de Norvège, l'agent le plus recommandable pour soulager les toux creuses. Il est garanti vous plaire, sans quoi on vous remboursera votre argent.

HOLT, RENFREW

Des valeurs plus grandes et meilleures



Vente de Janvier

Un solde final d'assortiment, avec des prix bien inférieurs aux niveaux déjà bas de janvier.

Robes de Dames

3.95
4.95
9.95

Il vous faut un bel imprimé pour enjoliver votre manteau de fourrure, une robe ingénieuse pour ce bridge de l'après-midi, un modèle élégant pour les affaires, une autre robe de belle apparence pour le dîner .... Vous trouverez sûrement ce qu'il vous faut dans l'un des trois groupes suivants:

Valeurs jusqu'à $45.00

Rayon des manteaux — 2ème étage

Bonnes nouvelles pour vous, les mamans

Complets de Garçons



6.95 Worsteds et tweeds de belle qualité, en complets de trois et quatre morceaux. Valeurs jusqu'à $9.95 Grandeurs : 26 à 34.

9.95 Excellente qualité dans ces complets. Worsteds anglais tout laine. Complets deux pantalons (golf et culotte, ou golf et pantalon long). Régulier $12.50 Grandeurs : 28 à 34.

10.95 Voici le comble de la qualité et de la valeur. Complets pour jeunesses et grands écoliers Chacun avec deux pantalons longs. La plus belle qualité de tissus. Grandeurs : 28 à 37. Régulier $17.50

EN VENTE JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI



Robes Lavables pour Fillettes

Charmants imprimés, broadcloths forts . . . une multitude de jolis modèles, patrons et couleurs. Naturellement elles ont des pantalettes à l'avenant. — Grandeurs : 2 à 6 ans. 60c Valeurs jusqu'à $1.25

Rayon des jeunes — troisième étage

Maison fondée en 1837. Téléphone No 2-5221

Ce soir BUVEZ à la SANTÉ d'un DEMAIN PLUS GAI !

Les omissions et les erreurs de l'existence moderne ont souvent pour résultat de déranger l'équilibre de la digestion dans l'estomac. Il se produit alors de l'acidité en trop grande abondance et il s'ensuit d'ennuyeux malaises tels que maux de tête, mauvaise digestion, gaz ou brûlements d'estomac, mauvaise haleine. Si vous croyez souffrir d'excès d'acidité stomacale, prenez une dose de Magnésie Bisuratée le soir, avant de vous mettre au lit. Cela neutralisera l'acide.

AVEC LA MAGNÉSIE BISURATÉE



Bisurated MAGNESIA
DU BISMUTH DANS LA MAGNÉSIE ET NON UN LAXATIF

FEUILLETON DU "SOLEIL"

L'ENIGME DE L'ETOILE NOIRE

par

Maurice Boué

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

No 21

Comme Lefort faisait mine de récidiver, le juge le fit reconduire dans sa cellule, ainsi que son fils. Et la loquace et tremblante Mme Lefort put continuer son récit.

— Je disais donc que Mme d'Amonville était souffrante et n'était pas en état d'entreprendre la traversée de l'Océan. D'ailleurs, le comte voulait faire d'abord un voyage d'essai, avant d'entrainer sa famille dans le Nouveau-Monde.

— Il lui restait donc de l'argent ?

— Oui, une assez bonne somme. Il fit deux parts, la plus petite pour lui-même et l'autre pour l'entretien de sa femme, de son fils de trois ans et de l'enfant qui allait naitre.

— Et qu'est devenu cet enfant de trois ans ?

— Vous le saurez tout de suite, Monsieur le Juge. La comtesse perdait la raison. Elle avait été trop frappée par la ruine de son mari, juste à un moment où sa santé était particulièrement délicate. Elle n'avait plus qu'une idée : s'enfuir pour aller en Amérique retrouver son mari. Mon mari avait en main une partie de l'argent et le notaire Mortin, de Paris, une autre partie. Elle échappa à la surveillance de mon mari et elle alla dans les Hautes-Alpes, à Savines, confier son petit garçon à une nourrice qu'on lui avait recommandée. Cette nourrice s'appelait Mme Chevron. Celle-ci était une brave femme. Seulement, elle était très ignorante et elle avait un mari qui buvait trop.

L'enfant fut-il laissé à cette femme ?

Oui, Monsieur le Juge. La comtesse lui avait promis de revenir ; mais elle ne le fit jamais ; vous allez voir pourquoi. Elle ne se nomma pas et dit seulement à Mme Chevron que l'enfant s'appelait Paul. Elle avait convenu avec le notaire Mortin, que la pension serait régulièrement payée par lui. Mais mon mari avait réussi à rejoindre la comtesse dont la raison vacillait de plus en plus. La malheureuse avait des crises, au cours desquelles elle délirait et ne savait plus où elle était. Comme le comte avait promis d'envoyer de l'argent, mon mari se dit qu'il garderait la femme de son ancien maitre et toucherait ainsi les sommes qui lui seraient envoyées. Il séquestra la comtesse qui devint tout à fait folle à la naissance de sa fille. L'enfant fut appelée Béatrice. Dans ses moments de lucidité, car elle en avait encore parfois, la malheureuse nous menaçait de se plaindre au procureur de la République. Voilà pourquoi nous allâmes nous installer dans l'Ile d'Or, où il y avait des souterrains secrets, que, seuls, connaissent les "Compagnons de l'Etoile". Mon mari s'était affilié à cette société sur les conseils du contrebandier Belin, qui était un de ses amis.

— Pouvez-vous nous dire qui était le chef de la bande ?

— Oui, Monsieur le Juge : c'est un noble, comme le comte d'Amonville, un homme très hautain, le marquis Veroni..., un Italien. C'est lui qui a procuré à mon mari la gérance du café-restaurant de l'Ile St-Honorat, dont il était propriétaire. Il avait ainsi un homme de confiance chez qui ses hommes trouvaient un lieu de rendez-vous.

— Max Lefort avait donc, comme nous pouvons le constater, plusieurs cordes à son arc, dit ironiquement le juge : la comtesse et sa fille comme otages, un café qui marchait bien... et, sans doute, les pourboires en récompense de son silence.

— Oui, fit la femme qui n'avait pas l'air de se rendre compte de l'énormité de ce qu'elle ajoutait : mon mari est très habile. Il s'était dit que, si le comte faisait fortune, il lui "revendrait" très cher ceux qu'il aimait.

— Et que devint le comte ? demanda le juge.

— Mon mari lui écrivait de temps en temps. Il lui avait annoncé que la comtesse était devenue folle ; mais qu'elle était très bien soignée, dans un institut spécial de Paris. Le comte s'informait souvent de la santé de sa femme et de ses enfants. Il aurait vivement désiré qu'elle vint le retrouver ; mais mon mari lui écrivait, que ce n'était pas possible. Entretemps, le comte gagnait beaucoup d'argent et il en envoyait pour sa femme. Un jour, il annonça qu'il allait se mettre en route pour rentrer en France ; mais il fut pris de fièvre avant de s'embarquer et il mourut en Amérique. La petite Béatrice n'avait alors que quatre ans.

— Et l'autre enfant ?

— Il était toujours à Savines. Béatrice ne l'a jamais vu et ne sait pas qu'elle a un frère. Après la mort du comte, mon mari se rendit chez le notaire Mortin et parvint, je ne sais comment, à se faire nommer tuteur de la petite. Il avait une idée de derrière la tête : nous avons un fils, Léon, que vous avez vu et qui était alors âgé de onze ans. Nous nous disions qui, plus tard, il épouserait Béatrice et deviendrait ainsi l'héritier du comte d'Amonville d'Anjou. Nous fimes croire à l'enfant, qu'elle était notre nièce. Si elle avait su qu'elle était une comtesse, elle aurait probablement dédaigné notre Léon.

— Et qui s'occupa de l'éducation de cette jeune fille ?

— Mon mari la mit en pension sous le nom de Béatrice Lefort. Quand elle eut dix-huit ans, nous la fimes revenir dans l'Ile. Elle avait peur des hommes qu'elle voyait passer chez nous et, comme elle circulait parfois dans les souterrains, elle avait vu leurs allées et venues et s'était inquiétée de ce qu'ils faisaient.

— Vous ne craigniez donc pas qu'il lui arrivât malheur ?

— Les hommes n'auraient osé y toucher. Lefort lui avait raconté que son père était également un contrebandier. C'était sa manière à lui de la "museler".

— Vous ne vous êtes pas aperçus tout de suite qu'elle rencontrait M. Savines ?

— Non, pas tout de suite. Nous la laissions assez libre, car elle ne sortait guère que la nuit, lorsque l'île est déserte. Lorsque mon mari apprit enfin qu'elle connaissait le peintre, il écrivit à celui-ci pour lui défendre sous peine de mort, de revoir la jeune fille, et il signa d'une étoile. J'ai dit tout ce que je sais.

— C'est bien, dit le juge à la femme. Il vous sera tenu compte de vos révélations. Vous pouvez vous retirer.

Pendant tout ce récit, Savines, qui avait assisté à cette scène comme témoin, était resté comme pétrifié. Sans un léger tressaillement qui agitait parfois sa bouche, on eût pu croire qu'il avait cessé de vivre. Il était appuyé à la muraille, les yeux fermés ; une pâleur livide avait envahi ses traits.

Carpentras lui toucha le bras. Il tressaillit et se leva comme un automate et, lentement, suivit ses amis. Dans son cerveau s'ancrait l'idée terrible, la révélation inattendue : Béatrice était sa soeur !

VINGT ANS AUPARAVANT

La comtesse et sa fille avaient quitté lle Saint-Honorat et s'étaient installées dans une villa à Cannes.

Paul Savines n'avait pas osé les revoir. Ainsi, cette jeune fille qu'il adorait, dont il avait rêvé faire sa femme, cette exquise Béatrice qu'il aimait d'amour, était sa soeur ! Comment aurait-il pu supporter une entrevue avec elle ? Il fallait d'abord arracher de son coeur ce sentiment qui ne pouvait plus y subsister. Y parviendrait-il jamais ? Le bonheur d'avoir trouvé une famille était détruit par la douleur de perdre une fiancée idéale.

Cette cruelle épreuve succédant aux terribles aventures des dernières semaines, avaient altéré la santé du malheureux jeune homme. Le bon Carpentras qui le voyait de temps en temps s'en désolait.

Il faut voyager un peu, pitchoune, lui dit-il un jour. Il faut changer d'air. Tiens, l'air des montagnes serait excellent pour toi. Il faut te secouer, que diable ! Tu es jeune, tu oublieras ! Et pourquoi n'irais-tu pas revoir ta vieille nourrice ?

Savines, hanté par les récits qu'on lui avait fait de son enfance, fut séduit à l'idée de les entendre répéter par celle qui les avait vécus.

— Vous avez raison, dit-il à Carpentras, je vais boucler ma valise et aller voir cette bonne mère Chevron.

Ce ne fut pas sans une vive émotion que le jeune homme revit la pittoresque localité où il avait éprouvé, devant la nature, ses premières impressions de beauté.

Le train le déposa à la station voisine car la ligne de chemin de fer ne montait pas jusqu'à Savines et ce fut à pied qu'il gravit pensivement le flanc de la montagne qu'il connaissait si bien.

Voilà le calvaire, puis la maison des Parmentier et un peu plus loin la maison de maman Chevron... sa maison d'autrefois !

Il n'avait pas annoncé son arrivée. La vieille femme était dans son jardinet, occupée à couper de la salade. Savines cria :

— Maman Chevron !

— Qui va là ? fit la vieille.

— C'est moi ! Paul.

Elle accourut, la serpette à la main, et demeura interdite, devant le grand jeune homme élégant qui l'interpellait par-dessus la haie. Puis elle lâcha la serpette et courut à Paul, les mains tendues.

— C'est toi, mon fils !

Elle riait et pleurait à la fois, tournait autour de lui, tâtait ses vêtements.

— Bonne maman Chevron, fit Paul en l'embrassant, très ému lui-même. Comme je vous ai souvent regrettée!

— C'est vrai ? Comme je suis heureuse ! Mais il faut entrer bien vite. As-tu faim mon fils ? Je vais te préparer la salade que tu aimais tant !

Quand il eut déjeuné, maman Chevron vint s'asseoir à côté de lui :

— Et tu es content d'être devenu un monsieur ? demanda-t-elle.

— Non maman Chevron ! Je suis très malheureux !

Et Paul, vaincu par l'émotion, s'accouda sur la table et, le visage caché dans ses mains, se mit à pleurer.

Quand il se fut repris, il se tourna vers la bonne vieille qui, elle aussi, essuyait des larmes avec le coin de son tablier.

— Maman Chevron, dit-il, je voudrais bien que vous me racontiez encore une fois comment je suis arrivé ici quand j'étais tout petit.

La vieille hésita.

— Tu le sais bien, mon fils, dit-elle.

— Oui, dit tristement Savines, mais je voudrais réentendre cette histoire de votre bouche, maman Chevron.

— Pourquoi, mon fils ?

Alors Savines ouvrit son coeur, déversant sa peine, comme lorsqu'il était enfant. Puis il avançait dans son récit, et plus l'agitation de la vieille femme devenait grande. Quand il eut fini, elle se leva d'un air décidé.

— Il est temps que tu saches toute la vérité, dit-elle.

— Quelle vérité ? maman Chevron.

— Attends ! J'entends venir Arsène. Il faudra bien qu'il s'explique avec toi. Arsène ! Voilà Paul !

Arsène entra. C'était un paysan matois dont la face violette décelait l'ivrogne invétéré. La pauvre mère Chevron avait eu la vie difficile avec un tel mari.

— L'heure est venue, lui dit-elle, de dire toute la vérité. Paul doit savoir enfin qui il est.

Mais le paysan secoua la tête :

— Pourquoi réveiller les vieilles histoires, dit-il, en regardant en dessous le jeune homme, vivement intrigué.

— Si tu ne parles pas, dit la mère Chevron, je le ferai, moi. Je ne veux pas que Paul soit malheureux à cause de nous.

Et la mère Chevron fit au jeune peintre, étonné, le récit suivant :

— D'abord, tu n'es pas Paul Savines, tu es Roland Mazamet.

— Mazamet ? dit Savines, c'est le nom d'un grand mariniste.

(à suivre)

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCÉES
Comparez et choisissez.

Le TIRAGE du "Soleil" *quotidien dépasse, dans la ville comme dans la campagne, celui de TOUS les autres journaux français et anglais du soir et du matin réunis.*

LE SOLEIL

Le sentiment n'y fait rien
Si vous annoncez dans le journal qui est lu, vos marchandises se vendront.
A Québec, tout le monde lit "Le SOLEIL", il va de soi que vous devez y annoncer ce que vous avez à vendre

54e ANNEE—No 22 QUEBEC, MERCREDI 23 JANVIER 1935 EDITION QUOTIDIENNE — PRIX: DEUX CENTINS

Sur la Colline

(Par G. L.)

Le rapport Lapointe, qui donnera probablement naissance à une législation très importante au cours de la session, a été déposé hier après-midi, au commencement de la séance, par le premier ministre. M. Taschereau s'est abstenu de tout commentaire. Il a dit que le rapport serait imprimé tout de suite et que tous les députés en auront une copie dans quelques jours. On trouvera les recommandations unanimes de la Commission, signées par l'hon. M. Lapointe, M. Frigon et M. Macdonald, les deux autres commissaires, dans nos colonnes.

L'hon. M. Taschereau a aussi déposé trois autres rapports: l'Annuaire Statistique pour 1934; l'état financier des corporations scolaires pour 1933 et les Statistiques de l'Enseignement pour 1933-34.

En déposant le rapport Lapointe, le premier ministre remarqua: "j'en ai une copie pour le chef de l'Opposition officielle et une autre pour le chef des mousquetaires." (M. Guertin).

Le chef du gouvernement remit les deux documents à un petit page qui traversa la Chambre et se mit à hésiter entre M. Guertin et M. Barré.

Il l'offrit à M. Barré qui lui fit signe de le remettre à M. Guertin. Celui-ci refusa à son tour et la Chambre s'amusa pendant quelques instants. Finalement, M. Guertin consentit à l'accepter.

M. Stockwell a répondu à quatre questions posées par l'Opposition. Comme il répondait en anglais (M. Stockwell sait d'ailleurs très bien le français) M. Pierre Bertrand s'écria: "En français!"

Le président de la Chambre, M. T.-D. Bouchard, rappela au député de Saint-Sauveur que les deux langues sont officielles au pays.

M. Taschereau ajouta que si l'Opposition est tellement exigeante, le gouvernement pourrait aussi demander la traduction en anglais de toutes les questions que les conservateurs lui posent à plein feuilleton.

M. Bertrand n'insista plus.

Les trois mousquetaires se prennent de plus en plus au sérieux. Hier M. Guertin a demandé au premier ministre de faire donner en duplicata les copies de documents déposés en réponse à une motion des députés. M. Guertin veut bien que le chef de l'Opposition officielle en prenne connaissance, mais il veut aussi avoir les documents sous la main.

Le premier ministre lui promit de "voir ce qu'il y aurait lieu de faire."

Parce que la Chambre s'ajournait assez tôt après avoir abattu une besogne considérable, le chef de l'Opposition officielle a protesté.

(Suite à la page 8, 1ère col.)

Le travail des femmes discuté au parlement

LES SCIENCES



Le Conseil Universitaire vient de décerner le titre de maitre ès-sciences à M. Edouard Hamel, ingénieur en chef de la ville de Québec, à la suite d'un brillant mémoire qu'il vient de présenter.

M. J.-A. Francoeur, député de Dorion, est opposé au travail féminin dans l'industrie et le commerce— P. Bertrand et A. Guertin pensent de même — L'hon. L.-A. David et MM. P. Bercovitch et G. St-Onge défendent les droits de la femme — Une séance bien remplie. — Le rapport Lapointe.

(Par Georges Léveillé)

Depuis 1930 que le chômage existe à l'état endémique, malgre les promesses de M. Bennett d'y mettre fin, toutes sortes de moyens ont été suggérés pour trouver de la besogne aux malheureux qui n'en ont plus.

Hier, M. J.-A. Francoeur, député de Montréal-Dorion, a proposé le sien: un bill restreignant le travail féminin dans le but de remplacer les femmes par les hommes dans l'industrie et le commerce, chaque fois que la femme n'a pas absolument besoin de gagner sa vie ou celle de sa famille.

Trois discours ont été prononcés en faveur du bill Francoeur, qui subissait l'épreuve de la deuxième lecture: celui du parrain, celui de M. Aimé Guertin, chef des conservateurs mousquetaires, et celui de M. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, membre de l'Opposition Officielle. Trois autres ont conclu qu'il n'y aurait aucun avantage à adopter une telle loi et que la femme a, comme l'homme, non seulement le droit, mais le devoir de travailler: ceux de MM. Athanase David, secrétaire de la province, de Peter Bercovitch, député de Montréal-Saint-Louis et de M. Gontran Saint-Onge, député de Beauharnois. Le débat fut finalement ajourné par le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf.

A part cette discussion, la Chambre a abattu une besogne considérable au cours de ses deux heures de séance. Plusieurs bills ont été référés aux divers comités, nombre de questions de l'Opposition ont obtenu une réponse et plusieurs motions pour production de documents ont été adoptées sans discussion.

La Chambre a reçu sans surprise, mais avec beaucoup d'intérêt, le rapport de la Commission d'Enquête Lapointe, déposé par le premier ministre au commencement de la séance. Le premier ministre n'a fait aucun commentaire en déposant le rapport.

(Suite à la page 7, 1ère col.)

M. HARVEY ET L'ANNUAIRE STATISTIQUE

Le nouveau directeur de la Statistique provinciale soumet au Parlement son premier annuaire — Résumé de l'activité de la province.

Le nouveau directeur de la Statistique provinciale, M. Jean-Charles Harvey qui succédait en septembre dernier au colonel G.-E. Marquis, vient de soumettre au Parlement son premier volume de l'Annuaire Statistique pour l'année 1934. C'est le vingt-et-unième du genre depuis l'organisation de ce service et le successeur de M. G.-E. Marquis ne manque pas de louer l'esprit d'organisation et de travail de son prédécesseur qui le dirigeait depuis 1934. Une rapide compilation du volume nous permet de constater que le rédacteur de l'Annuaire, M. G. Lemonde a su, encore une fois, présenter ce travail difficile sous une forme agréable et facile à comprendre et tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques ne manqueront pas de le parcourir avec un vif intérêt.

Comme le dit M. J.-C. Harvey au début du volume, cette publication est l'une des plus intéressantes et l'une des plus utiles que publie le gouvernement et résume à peu près toute l'activité agricole, industrielle, commerciale et sociale de la province.

Divisé en douze chapitres, l'An-

(Suite à la page 7, 6e col.)

LES REPRESENTANTS DU PEUPLE



On voit à gauche M. ELZEAR SABOURIN, député de Vaudreuil à l'Assemblée législative, et à droite, M. LOUIS-JOSEPH THISDEL, député de Maskinongé. Tous deux ont été photographiés aux portes de l'hôtel du gouvernement.

Rapide arrestation de deux malfaiteurs hier

Charles Rousseau et Eugène Saindon arrêtés hier soir par les constables du C. N. R., avouent au chef Lemire, avoir commis le matin même un brutal attentat à Charny — Vol et voies de fait.

Les auteurs du criminel attentat commis hier matin à Chaudière Bassin sur la personne de M. André Cantin et de sa nièce, Mlle Delia Cantin, ont été arrêtés hier soir à Notre-Dame de Charny par MM. Masse et Lajoie, constables du C. N. R., au moment où ils allaient prendre passage à bord d'un train de fret. Les deux hommes, Charles Rousseau, de Mont-Joli et Eugène Saindon, de St-Etienne de Lauzon, ont avoué leur crime au chef des détectives provinciaux, M. Rœario Lemire, et des objets volés dans la résidence de M. Cantin ont été trouvés en leur possession et ont été identifiés par le vieillard qui se remet lentement des mauvais traitements que les deux bandits lui ont fait subir.

Rousseau et Saindon, d'après des renseignements reçus aux quartiers généraux de la Sûreté, hier soir, avaient erre toute la journée dans St-Romuald et Charny et ils avaient décidé d'attendre la nuit pour essayer de fuir le lieu de leur crime. Un train de fret était en formation dans la cour de Charny et ils décidèrent de profiter de l'occasion pour changer de paroisse. Malheureusement pour eux, les constables Masse et Lajoie, qui avaient l'oeil au guet, les aperçurent au moment où ils allaient s'installer sur le tender de la locomotive et ils furent tout de suite mis en état d'arrestation.

Quelques instants plus tard, le chef Lemire était averti de l'arrestation de deux suspects et les détectives provinciaux se rendirent à Charny chercher les deux jeunes gens. Questionnés après leur arrivée aux quartiers généraux, Rousseau et Saindon ont avoué leur crime et ils seront traduits en Cour des Sessions de la Paix.

ON RECHERCHE DES REVENUS MUNICIPAUX

Les échevins décident de prendre dans les crédits du lac St-Charles et de la 10ième Avenue diverses sommes dont la ville a besoin — On achètera une étuve neuve.

Pour ne pas augmenter la dette de la ville de Québec, les échevins ont décidé hier après-midi, au cours de la séance du comité des amendements à la charte, de dépouiller le compte du barrage du lac St-Charles et celui de la 10e Avenue et la cité demandera à la Législature la permission de prendre à même ces montants qui n'ont pas été dépensés diverses sommes dont on se servira ailleurs, au profit de la communauté.

L'échevin Noreau a proposé de voter une somme de $85,000, pour payer le coût du contrat accordé à M. A.-A. Auclair pour la pose d'un tuyau sous la rivière St-Charles, afin de raccor-

(Suite à la page 7, 5e col.)

STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE

M. Jean-Charles Harvey, directeur de la Statistique provinciale, vient de remettre à l'hon. L.-A. Taschereau le rapport des "Statistiques de l'Enseignement." Au début de ce rapport, M. Harvey en donne un aperçu général et certaines particularités. Le nombre des écoles a quelque peu diminué. Ce fait a peu d'importance, si l'on considère que l'inscription des élèves s'est légèrement accrue et que la fréquentation scolaire est passée de 83.49% en 1931-32 à 84.06% en 1932-33. Les conditions économiques sont évidemment la cause de la disparition de quelques écoles, soit 25 en tout.

Un rapport des contributions des municipalités et des institutions indépendantes, accuse une légère augmentation sur l'année précédente, soit $28,725,184 en 1932-33, contre $28,666,761 en 1931-32. Les contributions du Gouvernement, provenant de l'Instruction publique et des différents ministères: Sécrétariat, Travaux publics, Trésor, Agriculture, Terres et forêts, ont été accrues de 50.042,07.

On constate une diminution de la moyenne des traitements des instituteurs et institutrices, dans les proportions suivantes, pour les diverses catégories: de 6, pour les Frères enseignants; de $8, pour les religieuses; de $25, pour les instituteurs laïques; de $26, pour les institutrices laïques.

Le même souci d'économie apparaît pour construction et réparation d'écoles. La somme dépensée s'élève à $1,770,732 en 1932-34, contre $2,046,373 en 1932-33. Diminution: $275,641. La valeur immobilière des

(Suite à la page 7, 5e col.)

L'accusé O. Lambert est-il sain d'esprit?

Trois médecins témoignent hier au procès d'Omer Lambert — Les docteurs Paquin et Mercier croient que Lambert n'était pas "compos mentis" au moment de l'assaut — Le docteur Marois le juge responsable de ses actes. — La fin du procès aujourd'hui.

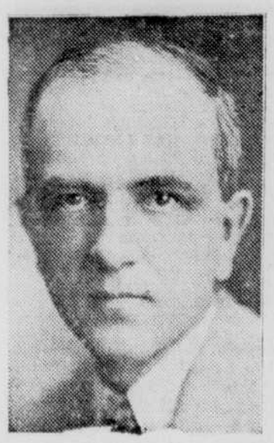
De nouveaux témoins ont été entendus hier après-midi au procès Lambert qui ont exprimé devant la Cour des opinions différentes au sujet de l'état mental de l'accusé. Pour les uns Lambert, depuis l'accident dont il fut victime en mai 1934, souffre de troubles mentaux qui feraient supposer qu'il n'est guère responsable de ses actes; pour les autres l'accusé est parfaitement normal et la responsabilité des actes qu'il pose doit lui être imputée. Toute la cause se résume en cette question de savoir si Lambert avait conscience de ce qu'il faisait lorsqu'il se livra à des voies de faits graves sur la personne de M. Françis Nolin, son employeur.

Le premier témoin entendu hier après-midi fut M. J.-E.-A. Roberge, qui employa l'accusé Omer Lambert pendant un certain temps. Il déclara que l'accusé était alors un excellent travailleur. Puis le docteur Raymond Paquin qui soigna Lambert après son accident en mai dernier, est appelé à rendre témoignage.

Le docteur Paquin décrit les blessures qu'il constata chez Lambert, le 31 mai 1934 et énumère les troubles généraux que ces blessures avaient entraînés chez l'accusé. C'est en constatant des troubles mentaux qu'il envoya Lambert chez le docteur Sylvio Caron, un aliéniste de l'Hôpital Saint-Michel Archange. Lambert ne put être interné dans cette institution parce qu'il n'avait pas le moyen d'y payer sa pension, et que ne demeurant pas dans les limites de la ville de Québec, il ne pouvait être soigné aux frais de l'Assistance Publique, à moins que la municipalité de Petite-Rivière ne s'engage à payer sa part. Cette condition ne se réalisa pas et Lambert ne fut pas hospitalisé. En réponse à une question de Mtre Casgrain, le docteur Paquin déclare qu'il établit des relations de cause à effet entre le coup reçu par Lambert et les désordres mentaux qui ont suivi. Cependant le

(Suite à la page 6, 3e col.)

A L'HONNEUR



Le Conseil universitaire a décidé hier, de créer M. Cyrille Vaillancourt docteur en sciences agricoles "honoris causa", le 31 mai prochain. On sait tout le travail accompli par M. Vaillancourt pour l'agriculture.

M. M. KIEFFER EXPLIQUE LE CORPORATISME

Le corporatisme, dérivé du fascisme, est une organisation supérieure au capitalisme parce qu'il le contient et y ajoute quelque chose de mieux — M. Robert Taschereau, C.R., prochain conférencier.

M. Maurice Kieffer, avocat, a parlé du corporatisme italien hier midi au cours du déjeuner hebdomadaire du club Rotary. Invité d'honneur du club, M. Kieffer a été souvent applaudi et il a traité son sujet difficile de fort savante façon. Présenté par le Dr Alphonse Dion, le conférencier fut remercié par M. Laurent Morency.

On remarquait à la table d'honneur MM. le Dr Alphonse Dion, président pro-tempore, Henri Kieffer, père du conférencier, M. Maurice Kieffer, J.-E. Renaud, Ross Drouin, L.-O. Morency et Jack Marnell.

Parlant de l'évolution des pays d'Europe et d'Amérique, M. Kieffer a déclaré qu'il n'y a que deux issues possible au marasme dans lequel on se débat partout: le fascisme et le socialisme. On ne peut pas adopter le second et il convient de bien se rendre compte des avantages que comporte le corporatisme, dérivé du fascisme et qui est une organisation supérieure au capitalisme parce qu'il

(Suite à la page 8, 1ère col.)

ON FELICITE LE MINISTRE DU TRAVAIL

Les membres du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail félicitent M. Arcand d'avoir établi la classification des charpentiers-menuisiers — M. Fleury préside la réunion.

Les délégués du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, ont tenu une longue assemblée, hier soir, aux quartiers généraux des Unions Internationales, sous la présidence de M. Omer Fleury. On a surtout discuté des questions de régie interne et quelques changements ont été faits à la charte de ce conseil.

Au début de la séance, MM. Joseph Bell, Alexandre Parent, Ruben Pike, Franck Fabyan, Elzéar Moisan ont été initiés et admis à siéger comme représentants de l'Union Locale No 18006 des employés d'élévateurs à grain et M. Etienne Sylvain comme

(Suite à la page 2, 5e col.)

UN AVOCAT EST DECEDE HIER A ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 23.—(D.N.C.) —L'un des plus éminents avocats du barreau de St-Hyacinthe est décédé hier après-midi à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, dans la personne de Mtre G.-J. Chagnon. Le défunt était âgé de 68 ans, et fut admis à la pratique de sa profession aux examens de janvier 1894. Il était né à Verchères le 25 décembre 1866, fils de feu E.-E. Chagnon, notaire, et de Fleurine Mailhot. Il avait fait ses études élémentaires à Verchères et ses études classiques à St-Hyacinthe et à l'Assomption, études qu'il termina en 1888. Il étudia le droit à St-Hyacinthe sous l'hon. juge Tellier d'abord, puis à l'étude de Mtres Lussier et Gendron. Reçu avocat en janvier 1894, il pratiqua d'abord à Fraserville jusqu'en 1914, alors qu'il vint s'établir à St-Hyacinthe. Il fut créé conseil du roi le 14 septembre 1921. En 1930 et 1931, il fit partie du bureau des examinateurs du barreau de la province de Québec pour l'examen des candidats à la pratique du droit. Le 19 mai 1898, il épousait Eulalie Messier de cette ville, fille de Rémi Messier, épicier. Les funérailles auront lieu vendredi à 10 heures a.m., en la cathédrale de St-Hyacinthe.

A ST-COEUR DE MARIE

Les paroissiens de St-Coeur de Marie célébreront dimanche, leur fête patronale et Mgr B.-P. Garneau, P. A., V. G., officiera à la messe. Le sermon de circonstance sera donné par le R. P. Le Lannic, eudiste.

A ST-FRS D'ASSISE

Il y aura une assemblée générale pour tous les membres de la Ligue des Citoyens de St-François d'Assise ce soir à Londroit habituel.

BEAU SUCCES AU CLUB MUSICAL DES DAMES AU CHATEAU

Chaque année, les directrices du Club Musical des Dames offrent au public québecois un récital où elles groupent les meilleurs talents musicaux que dirigent les professeurs en vue de cette ville. Ce récital a eu lieu hier soir, dans la grande salle du Château Frontenac, remplie comme pour toutes les auditions du Club Musical. On remarquait au premier rang madame L.-A. Taschereau, venue tout spontanément offrir aux jeunes artistes l'encouragement de sa présence et la preuve de l'intérêt sincère que porte l'épouse du premier ministre à la culture de l'art musical ainsi qu'au beau travail des professeurs. Les directrices du Club, surprises et charmées, se sont montrees très sensibles à cette marque de bienveillance.

L'audition fut très intéressante dans son ensemble. Le programme offrait une agréable variété de pièces de piano, de chant et de violon.

Enchanté de constater qu'en ces temps troublés, en cet âge de la machine et du moindre effort, l'art divin de la musique avait encore en notre ville tant de disciples habiles et laborieux, l'auditoire applaudit chaleureusement avec la plus grande sympathie, les jeunes artistes.

Au piano, nous avons entendu mesdemoiselles Marthe Ouellet, Olivette Giguère, Lucette Laflamme, Marie-Laure Savary, Monique Rouillard, Marie-Claire Saint-Amand, Louise Dumais, Clémence Chouinard, Lina Chicoine, Marie-Claire Nolin, MM. André Hamel, West et Jean-Baptiste Duchesne. Des pièces de chant ont été rendues par mesdemoiselles Louise Moisan, Simone Laporte, Gisèle Rouillard, Rita Bilodeau, Charlotte Gelly et M. Pierre Lemoine. Enfin le violon a vibré une fois sous les doigts de M. René Bélanger. Le programme, publié lundi, ne mentionnait pas le nom de mademoiselle Laflamme, qui a joué la Ballade, de Rheinberger.

Le concert avait été préparé par madame Paul Robitaille et mademoiselle O'Sullivan, les deux infatigables organisatrices de ce récital annuel, assistées par différents professeurs de cette ville, dont voici les noms: Madame René Adam, M. J.-Arthur Bernier, mademoiselle Anais Casgrain, mademoiselle Gabrielle Chaumette, madame A.-J. Dugal, M. Henri

(Suite à la page 6, 1ère col.)

LE COMITE REFUSE

Le comité des amendements à la charte a refusé hier d'inclure dans les demandes d'emprunt de la ville une somme de $30,000, pour acheter la propriété de la Chambre de Commerce à la basse-ville. Les officiers de cet organisme important avaient demandé à la ville d'exproprier leur immeuble pour y établir un terrain de parquage mais les échevins n'ont pas voulu accéder à ce désir.

Huit contrebandiers traduits en justice

Huit individus, accusés d'avoir conspiré pour introduire au pays des liqueurs alcooliques sans payer de droits de douane, sont poursuivis en justice par la R. C. M. P. — L'un d'eux a comparu hier.

Une nouvelle bande de huit contrebandiers en alcool, du district de Québec, sera poursuivie en justice par suite de l'intervention de la Gendarmerie Royale du Canada qui porta contre ces violateurs de la loi la grave accusation d'avoir conspiré pour introduire au pays des liqueurs alcooliques sans payer de droits de douanes, frandant ainsi le trésor fédéral d'une somme approximative de $150,000. D'après ce qu'indique l'acte d'accusation, l'offense aurait été commise entre le 15 mars et le 15 novembre 1934. La plupart des noms qui figurent sur cette plainte logée en Cour des Sessions de la Paix par la Gendarmerie Royale, sont déjà bien connus dans le monde du commerce illicite des liqueurs.

Déjà l'un des accusés a été mis en état d'arrestation. Il a comparu hier après-midi devant Son Honneur le juge Laetare Roy, et après avoir plaidé non coupable à l'accusation portée contre lui, demanda à être admis à caution.

Mtre Antoine Rivard, C. R., qui représentera le gouvernement fédéral dans cette nouvelle cause de conspiration, demanda à la Cour de fixer le cautionnement à $10,000. Comme le procureur de l'accusé, Mtre Antonio Laplante déclarait que ce cautionne-

(Suite à la page 6, 1ère col.)

NOUVEAUX SUCCES DE LUCIENNE BOYER

Lucienne Boyer a de nouveau charmé les québécois hier, au cours des deux représentations qu'elle a données au palais Montcalm. L'artiste a été rappelée plusieurs fois et s'est rendue de bon gré au désir de ses auditeurs. La vaste salle était comble aux deux représentations.

UN IMBROGLIO A SAINT-DAVID DE L'AUBERIVIERE

Le notaire Anténor Martineau, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-David de l'Auberivière, a été destitué de ses fonctions par la majorité des conseillers municipaux qui assistaient à une séance spéciale lundi soir mais il a refusé de quitter son poste en invoquant un amendement au code municipal, adopté il y a trois ans par la Législature, et qui décrète que le secrétaire-trésorier d'une municipalité ne pourra être destitué que par le vote affirmatif de la majorité absolue du conseil, soit quatre conseillers sur six.

La séance avait été convoquée spécialement pour considérer cette affaire et, en l'absence du maire, F.-X. Hallé, M. G.-A. Bonneau, l'un des conseillers, fut désigné pour présider l'assemblée à laquelle assistaient aussi MM. les conseillers, J.-H. Carrier, R. Ruel, A. Paquet et Euclide Lemieux.

Le renvoi de M. Martineau fut proposé par les conseillers Ruel et Carrier et M. Euclide Lemieux proposa en amendement que l'on s'en tienne au statu quo. Le pro-maire, G.-A. Bonneau, déclara alors M. Martineau destitué de ses fonctions mais ce dernier refusa d'obéir en déclarant que le code municipal décrétait qu'il fallait le vote affirmatif de quatre conseillers sur six pour destituer le secrétaire ou pour diminuer son salaire. M. Georges Drolet fut cependant engagé comme secrétaire-trésorier et Me Yves Prévost a été chargé de prendre des procédures contre M. Martineau s'il ne remet pas les livres à ce dernier.

PENIBLE ACCIDENT

Le sergent quartier-maître régimentaire L. Noreau, du 5ème Signaleur de Québec, s'est fracturé le bras gauche lundi soir en tombant sur la glace, à la sortie du Manège Militaire. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Echelle de salaires modifiée à Montréal

La Commission du salaire minimum des femmes change l'application de l'échelle des salaires des employées des magasins à rayons et à succursales.

Montréal, 23 (P.C.) — Patrons et employés ont modifié hier l'application de l'échelle de salaires pour les femmes et jeunes filles employées dans les magasins à rayons, à succursales et de détail, et cette décision a été ratifiée aussitôt par la Commission du salaire minimum des femmes. La nouvelle ordonnance sera en vigueur à partir du 1er avril. Pour l'île de Montréal, 70 p. c. des employées de n'importe quel magasin ne devront pas toucher moins de $12.50 par semaine; 20 p.c. pas moins de $10 et les autres pas moins de $7 par semaine.

A Québec, à Trois-Rivières, à Sherbrooké, à Hull et en d'autres villes, 10 p.c. des employées ne devront pas recevoir moins de $6 par semaine; 20 p.c. pas moins de $9 et 70 p.c. pas moins de $11.

Dans les villes et cités d'une population de 10,000 à 25,000 âmes, 50 p. c. des employées ne devront pas gagner moins de $6 et les autres pas moins de $10.00. Dans les municipalités de 3,000 à 10,000 âmes, le salaire minimum sera de $6 pour 50 p.c. des employées et de $9 pour les autres. Dans les municipalités de moins de 3,000 âmes et d'autres centres ruraux, le salaire minimum sera de $6 par semaine pour la moitié des employées et de $8 pour l'autre moitié.

La semaine de travail sera de 48 heures et le temps supplémentaire sera payé à un taux proportionnel. Les employées régulières et à temps partiel, si elles travaillent moins de 40 heures par semaine, auront droit à un bonus de 12 p. c. au dessus du taux régulier.

Incendie d'un édifice de 2 étages à St-Roch

Les ateliers de M. G.-H. Boucher, mécanicien et ceux de la maison Morency, doreur-encadreur, rue St-François, ont été ravagés par le feu hier soir — Deux alarmes — Les dégâts sont assez élevés.

Le quartier St-Roch a été mis en émoi au début de la soirée d'hier par un violent incendie qui a ravagé un édifice de deux étages occupé par les ateliers de M. G.-H. Boucher, mécanicien, et ceux de la maison Morency, doreur-encadreur, et portant le numéro 97 de la rue St-François. Les flammes ont ravagé tout l'intérieur de la bâtisse avec son contenu et les dommages aux propriétés voisines sont assez considérables. Les pompiers durent travailler près de trois heures avant de mettre le feu sous contrôle.

Il était exactement six heures et cinquante-neuf minutes lorsque la première alarme fut sonnée. On venait de découvrir les flammes au premier étage de la maison occupée par M. Geo. Campeau, doreur-encadreur de la maison Morency. Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, les flammes faisaient rage à l'intérieur et s'échappaient par toutes les ouvertures de la maison. Le chef-adjoint N. Drolet fit sonner immédiatement une seconde alarme qui appela sur les lieux le chef Beaulieu et le sous-chef Reddy. Une troisième alarme ordonnée par le chef Beaulieu appela sur les lieux des détachements de presque toutes les casernes de la ville. Quatre jets d'eau furent installés pour être dirigés sur le foyer de l'incendie. Après un travail difficile les pompiers se rendirent maitres de la situation et vers neuf heures et demie, tous les hommes de la brigade pouvaient repartir.

Plusieurs établissements voisins, ceux de la Cie Deschênes, de la Hudson Bay, de St-Cyr & Frères et tous les bureaux que renferme l'édifice St-Cyr ont été affectés par l'eau et la fumée. La maison incendiée est attenante à l'édifice St-Cyr et pendant quelque temps on a craint un plus grand désastre.

Cambriolage effronté chez M. W.-J. Morton

LES POMPIERS DE LONGUEUIL SONT BLAMES

Longueil, 23. (P.C.) — L'enquête du coroner sur l'incendie de la maison des Gadbois, qui a causé la mort de cinq enfants en bas âge, a donné lieu à une scène dramatique. M. Emile Gadbois, le père des petites victimes a prétendu que les pompiers ont été bien lents à répondre à l'alarme sonnée. Ils se seraient promenés dans la ville et ne seraient arrivés sur le lieu de l'incendie qu'une heure après la sonnerie de l'alarme. La maison était alors presque entièrement consumée, et il n'y avait plus rien à faire pour sauver les enfants.

Le chef Jules Legault, de la police et des incendies de Longueuil, a déclaré qu'il avait lui-même reçu un message au téléphone et qu'il s'est rendu sans tarder sur les lieux. Trouvant la maison en flammes, il sauta dans son auto et alla chercher les pompiers. Dans l'intervalle, les pompiers étaient partis dans une autre direction, le système d'alarme étant défectueux. Vingt minutes tout au plus, d'après M. Legault, s'écoulèrent entre la sonnerie de l'alarme et l'arrivée à la maison des Gadbois. Le système d'alarme avait été inspecté trois semaines plus tôt, et n'avait servi qu'une fois depuis octobre.

Le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

BANDIT RECHERCHE

Montréal, 23 (D.N.C.) — La police de Montréal se tient sur ses gardes afin de bien recevoir le fameux bandit américain Alvin Karpis, l'ennemi public, numéro 1, des Etats-Unis, qui, d'après une information obtenue hier soir, se dirigeait actuellement vers la métropole canadienne où il habitait autrefois. Actuellement la police provinciale de l'Ontario surveille la frontière le long de Détroit afin d'empêcher le bandit de la traverser pour se réfugier dans notre pays. Karpis naquit ici en 1909. Karpis, qui échappa à la police d'Atlantic City il y a quelques jours, est accompagné de son compagnon Harry Campbell.

Quatre jeunes gens, saccagent la résidence d'un citoyen très connu à Québec pendant l'absence de ce dernier — Une belle prise de la police — Les voleurs arrêtés hier.

Quatre jeunes gens de 19 à 22 ans, arrêtés hier après-midi par les détectives Tanguay et Gaulin de la Sûreté Municipale ont été trouvés en possession de nombreux objets de valeur dérobés tout récemment dans la résidence de M. W.-J. Morton, 328 Grande-Allée. Lundi dernier un citoyen de la Grande-Allée, portait à la connaissance du détective Lacasse que la résidence de M. Morton, actuellement en voyage à la Jamaïque, avait été pillée. Les détectives municipaux se rendirent sur les lieux et constatèrent qu'effectivement cette princière résidence avait été complètement mise à sac. Non contents de voler des vêtements, des horloges, des bibelots d'art, des draperies, de l'argenterie et tout ce qu'ils pouvaient croire facilement négociable, les voleurs s'étaient livrés à des actes d'un vandalisme éhonté, cassant les vitres, lacérant les tapisseries, déchirant les pièces d'étoffe, éraflant les murs et les planchers. Révoltés par ce pillage les détectives se mirent aussitôt à l'oeuvre et leurs recherches les conduisirent à découvrir, hier, cachés dans des caves, une partie des objets

(Suite à la page 6, 1ère col.)

UN DEJEUNER DEMAIN A M. E.-L. PATENAUDE

Le déjeuner organisé par les dames de Québec, en l'honneur de madame E.-L. Patenaude, châtelaine de Spencerwood, a lieu demain au Château Frontenac, et madame Jules Giroard prie les femmes qui ont organisé des tables de se rendre de bonne heure demain midi au Château, pour lui donner le numéro des tables, afin l'organisation soit parfaite à 1 h. 15, quand les portes de la salle s'ouvriront. Madame Giroard sera dans le "lobby" de l'hôtel dès 12 h. 15. Les dames présentes seront présentées à Mme Patenaude avant le déjeuner.

Fais ce que dois

LE SOLEIL

Organe du parti libéral

Henri Gagnon, *directeur-gérant* J.-E. Barnard, *rédacteur-en-chef*

QUEBEC, 23 JANVIER 1935

Le rapport Lapointe-Frigon-MacDonald

A moins d'être déjà bien au courant du problème de l'électricité, dans la province de Québec, et d'avoir suivi attentivement les travaux ou témoignages soumis à l'enquête Lapointe-Frigon-MacDonald, il est difficile de se faire une juste idée de l'importance technique et de la valeur économique du rapport soumis hier au gouvernement. Ce n'est pas en quelques heures d'étude qu'on peut approfondir convenablement un travail qui représente, non seulement de la part des enquêteurs mais également pour ceux qu'ils ont consultés, plusieurs mois d'un labeur ardu.

A elles seules, les conclusions des rapporteurs constituent tout un vaste projet pour l'ordonnance d'un système pratique d'exploitation de l'énergie électrique, sans étatisme, mais sous la surveillance d'un office indépendant avec des pouvoirs délégués aussi complets, jusqu'à revision par l'autorité législative, que ceux que pourrait exercer lui-même un gouvernement. A l'occasion, pour parer à des conditions spéciales, les municipalités et même des groupements obtiendraient l'aide officielle pour leur assurer des services électriques adéquats, à des taux raisonnables.

Pour commencer, il faudrait établir, par un inventaire détaillé, les ressources hydroélectriques affermées et non affermées, celles qui appartiennent en propre à des compagnies ou à des particuliers, celles qui doivent retomber éventuellement, avec leur aménagement, dans le domaine public, la capitalisation et la valeur actuelle des entreprises de génération ou de distribution électrique, la part de ce capital qui est employée à des fins autres que celles de ce commerce ou de cette industrie électrique, voire des titres de telles propriétés ou de tels privilèges qui peuvent être, en ce moment, l'objet de contrats passés de bonne foi.

L'amplitude du problème économique à soumettre à la Législature apparaît déjà. Le rapport Lapointe traite soigneusement, point par point, des pouvoirs à donner à la commission permanente qui présiderait à cet inventaire, à la surveillance des opérations des compagnies ou des corporations exerçant chacune leur part de privilège dans cette industrie ou ce commerce, à la réglementation des taux, à la limitation du coût des opérations, des salaires et gages, des profits distribués aux obligataires et actionnaires, des réserves aux fonds d'amortissements, de pension, d'assurance, de dépréciation. Cette commission aurait la latitude de diriger l'action gouvernementale, dans les cas où son aide pécuniaire serait jugée nécessaire à l'étendue des services aux groupements trop isolés, ou trop modestes, pour pouvoir parer seuls aux frais des lignes de transmission ou de créations de centrales indépendantes.

Il est entendu que le cabinet Taschereau se met immédiatement à l'oeuvre pour réaliser au plus tôt, dans la mesure humainement possible, les suggestions pratiques du rapport Lapointe-Frigon-MacDonald. La Législature aura le devoir d'approfondir la législation qui suivra. Cette fois, sur les mêmes données, c'est publiquement que la discussion se fera du problème de l'électricité et de l'ordonnance proposée pour le bon fonctionnement du système à créer. Il va sans dire que cette législation elle-même sera longtemps perfectible. Même dans des petits Etats aussi soigneusement organisés que la Suisse et le Luxembourg, l'économie de l'exploitation électrique se modifie continuellement, sinon dans les principes, du moins dans les détails.

Mais c'est surtout par l'excellence du choix des membres de l'office économique, administratif et extrajudiciaire, à créer, que se recommandera cette nouvelle ordonnance de l'exploitation de la plus importante des ressources naturelles de la province. Qu'on juge de l'envergure de la législation à soumettre aux Chambres par le potentiel des forces hydrauliques du domaine national, l'immense étendue des territoires habitables à desservir éventuellement, et la faible densité de la population des régions agricoles éloignées des centres urbains et des usines génératrices.

De même qu'il se trouvera des extrémistes pour reprocher à MM. Lapointe, Frigon et MacDonald de n'avoir pas recommandé ou l'étatisation des services électriques ou la concurrence étatique aux monopoles existants, il faut s'attendre à ce que les adversaires du gouvernement critiquent, dans son principe ou dans ses moyens, la politique que le cabinet Taschereau va proposer à la Législature et à l'électorat. N'ont-ils pas déjà signifier leur détermination à l'outrance, en proclamant que, quoi qu'il ait fait et quoi qu'il fasse, il importe de combattre le régime actuel ? Fort heureusement, en Canada français, l'opinion saine forme une majorité qui ne perd jamais le sens de la mesure, de la prudence politique, de la justice. C'est elle qui aidera M. Taschereau, ses collègues du cabinet, et la députation libérale, à instituer un nouvel ordre de progrès économique, politique, et social.

En attendant, il convient de féliciter cordialement de leur travail magnifique l'honorable Ernest Lapointe, M. Frigon et M. MacDonald. Ils ont rendu un service signalé à la province de Québec en lui indiquant les directives sages et pratiques à suivre dans l'ordonnance présente et future de ses vastes ressources naturelles. Leur caractère aussi bien que leur compétence aideront au succès de l'oeuvre entreprise.

— o —

Voici ce que dit la *"Gazette"*, journal conservateur indépendant, à l'occasion de la publication de ce rapport : —

"Les apôtres de la nationalisation ont maintes fois demandé au premier ministre Taschereau de créer, dans la province, un système hydro-électrique semblable à celui qui existe dans la province d'Ontario. M. Taschereau hésitait à se lancer dans une entreprise qui aurait coûté à la province une somme d'au-moins $500,000,000. Mais, dans le but de jeter toute la lumière possible sur la situation, le premier ministre approuva la nomination d'une commission spéciale, chargée de faire une enquête approfondie de toute la question, d'étudier les taux dans toutes les régions où les services électriques existent déjà, de déterminer l'effet de ces taux, d'enquêter sur la distribution actuelle et la possibilité d'étendre ces services à toute la province.

"Les commissaires étaient l'hon. Ernest Lapointe, président, M. Augustin Frigon et M. George-C. McDonald. Ces messieurs constituaient un bureau qui avait la confiance de toutes les classes de la société. Il n'y a aucun doute que leurs conclusions seront acceptées sans réserves. M. Lapointe, un ancien ministre de la Justice, connait très bien sa province. Il possède un jugement très sûr, il est prévoyant et connait réellement les besoins du peuple, aussi bien dans les centres urbains que dans les centres ruraux. Personne plus que lui, peut-être, ne réalise aussi pleinement le service que commandent les meilleurs intérêts de la population. La vaste expérience de M. Frigon, comme ingénieur, a été grandement appréciée au cours de l'enquête et sa connaissance de l'économie de l'industrie électrique, augmente les qualifications qu'il possédait déjà pour diriger la commission vers de saines conclusions. M. MacDonald, expert dans les questions d'affaires et spécialiste en comptabilité, a apporté à la commission une balance qui semblait essentielle à la juste compréhension de l'enquête et à la rédaction d'un rapport constructif de tous les aspects du problème que ses collègues et lui avaient à étudier. Les trois membres de la commission ont fait une enquête rapide et fouillée et leurs recommandations ont été faites au gouvernement avec une ponctualité qu'il convient de souligner.

SOLARIUM GRATUIT

Rayons tamisés

Les extrémistes se touchent par les pieds.

Le cran n'empêche point le sentiment.

L'accompagnateur parfait existe donc ?

La chanteuse passe, les couplets restent.

M. Bennett prétend triompher sans combat.

Hauptmann voudrait bien retirer l'échelle.

Les Etats-Unis ne méritent pas de couronne.

La vie espagnole subit l'influence des Maures.

Le répertoire exerce sa tyrannie sur le vocabulaire.

Selon celui qui le touche, le commutateur allume ou éteint.

Quand Lucienne de l'amour meurt, elle éclipse Lucie de Lammermoor.

Dans un problème comme celui de l'électricité que pensez-vous que les volts fassent ?

L'électorat a envoyé quatre émissaires pour signifier au chef tory qu'il a perdu la confiance du peuple.

Dans M. Bourassa, reconnaissons un habile dramaturge, un acteur de talent, un équilibriste imperturbable.

Explication

L'ostracisme que subit le "Minuit, chrétiens" dans les églises de l'archidiocèse donne lieu à des enquêtes et à des explications fantaisistes. La dernière entendue, comme dirait l'autre, c'est la suivante : "En écrivant ce cantique profane, Adam pensait trop à Eve."

Il s'absout

Il convient qu'il a maintes fois attaqué ses adversaires violemment, au cours de sa longue carrière de tribun et de polémiste, mais il se rend le témoignage public qu'il a toujours eu raison. Voilà comment se confesse M. Bourassa, en alléguant à son profit les circonstances atténuantes. Qu'il laisse à l'histoire le soin de le juger à son mérite.

Hésitation

Il n'y a pas que la "Gazette" et le "Globe", qui, dans l'expectative, font grise mine à d'anciens amis politiques. Dans la presse indépendante, les préférences passées hésitent à se manifester aussi librement. Il est évident que des influences secrètes s'exercent. M. Bennett mêle nerveusement les cartes. Son intention connue est de se donner encore "la carte blanche." Mais peut-être que la partie qu'il entame finira mal pour lui et son enjeu.

C'est un fait

A Québec, nous ne croyons pas qu'il existe, même à l'état latent, un péril anticlérical. Mais, à Montréal, c'est différend. Aussi, lorsque le directeur de "L'Ordre" le signale, il n'invente rien. Il ne fait que répéter une affirmation que son ordinaire a déjà faite publiquement. D'ailleurs, il suffit de lire les comptes rendus des assemblées radicales et communistes, pour constater que cette double mise en garde est opportune.

Attends !

C'est ce que les officiers du "Mikula" disent et répètent aux cinquante hommes de l'équipage, qui n'ont pas fait une journée d'ouvrage depuis le commencement de l'hiver. Pendant que ce puissant brise-glace se repose au quai, il y en a trois autres, moins "capables", qui mangent des battures et de la misère en aval du Cap-Rouge. Les hommes du "Mikula" voudraient bien avoir leur tour. Peut-être forment-ils une réserve dont on entend se servir pour briser la glace électorale, en juin prochain !

Record

On déplore avec raison le nombre trop élevé d'accidents d'automobile, dans les grandes villes européennes.

Que dirions-nous, si nous étions aux Etats-Unis?

Au cours des six premiers mois de 1934, dans tous les Etats de l'Union, on a enregistré 600,000 accidents d'autos. Vingt-huit mille quatre cents piétons furent tués et 740,000 blessés.

La jeune Amérique fera toujours mieux que la vieille Europe !

Feuilles volantes

A trop se comprimer on se déprime.

Le boute-en-train égaye le milieu.

On n'a que la contenance de son contenu.

Les étourdis ne sont pas faits pour les cimes.

Par le trou de la serrure, tout regard ne porte pas.

Penser à s'oublier est un genre de mémoire très rare.

Les accapareurs prennent pied par arpent et par mille.

En pratique, sinon en théorie, c'est le verbe aimer qui est le plus irrégulier.

Il n'est point d'yeux si clignotants qui ne s'apprivoisent, à la longue, à la lumière.

Avoir le coeur mal placé est, certes, une grande infirmité, mais c'est presque normal en comparaison de n'en pas avoir du tout.

Une confiance illimitée en soi-même comporte, entre autres dangers, celui de se tromper du tout au tout et irrémédiablement.

TRISTAN

(La Tribune)

LES NOUVELLES PROMESSES DE M. BENNETT

C'est bien de l'audace de la part d'un pauvre Abénaki de la rivière Daaquam d'aborder un pareil sujet après les grands journaux et les grands journalistes et de parler du tout puissant prince des prometteurs. Mais la récente fournée d'ahurissantes promesses que M. Bennett vient de lancer dans l'air me rappelle irrésistiblement l'histoire du père Jean et de ses petits chiens et je ne puis résister à l'envie de vous la conter, si M. Carrier la laisse passer.

Eh ! bien, voilà. Le père Jean "passait la malle" et, comme il était bien vieux, il n'était pas prudent de le laisser courir la campagne seul par tous les temps. Il était donc toujours accompagné de son petit-fils Pierre et de sa chienne Pilote. Le trio était presque devenu une institution paroissiale et tout le monde le connaissait. Mais il arriva, un jour, que la chienne Pilote ne suivait pas la voiture du père Jean. Surpris, le premier "habitant" chez qui on arrêta, s'informa de la raison de l'absence inaccoutumée de Pilote.

"Elle a eu des petits chiens", répondit le père Jean.

"Vous m'en donnerez ben un, père Jean."

"Avec plaisir, mon Louis."

Et à presque toutes les maisons ce fut le même dialogue et le père Jean fit la même promesse.

Sur la fin de la tournée, le petit Pierre ne comprenait plus rien dans l'inépuisable générosité de son grand-père.

—"Grand-père, dit-il, ça fait cinquante-sept petits chiens que vous promettez et vous savez bien que Pilote n'en a eu que cinq.

"Oui, oui, mon Pierrot, je sais ben . . . Mais il faudrait être ben "quêteux" pour pas promettre un chien".

M. Bennett est comme le père Jean ; il promet un chien à tout le monde et je parierais mon canot d'écorce qu'à la fin de sa série de discours, M. Bennett va s'écrier tragiquement : "Mes amis, s'il y a quelque chose que j'ai oublié de vous promettre, je vous le promets."

Mais je connais bien des gens qui, eux aussi, ont promis un chien de leur chienne à M. Bennett pour les prochaines élections.

Car M. Bennett s'illusionne s'il croit pouvoir tromper encore une fois le peuple par des promesses. Avant de lui faire confiance une seconde fois, on va lui demander comment il a tenu ses promesses de 1930 et ce qu'il a fait, durant les cinq ans qu'il a été au pouvoir, pour ceux qui avaient cru en lui.

L'ABENAKI

(L'étendard)

L'AILE DE POULET

Un homme d'une cinquantine d'années, dans un repas à la campagne, se voyant offrir une aile de poulet, parut surpris et étrangement reconnaissant.

— Voilà un morceau, dit-il, auquel je ne suis pas habitué. Autrefois, il était réservé aux vieux, et maintenant il l'est à la jeunesse.

Raccourci de la vie, qui situe une génération, celle qui a passé son enfance, son adolescence, au temps de la gérontomanie, et qui, maintenant, au moment où elle s'attendait à régner, subit le joug de la jeunesse. Autrefois, tout était fait pour l'âge mûr: les honneurs, les plaisirs; et les jeunes étaient parqués dans un coin et devaient se vieillir s'ils voulaient être admis à jouer un rôle dans une société d'hommes posés. Ils affichaient volontiers de ne pas aimer la danse, de se plaire à la réflexion, à la solitude, et, pour faire leur cour aux hommes âgés, ils écoutaient leurs poncifs avec respect. Aussi personne ne cherchait-il à "faire jeune." C'était l'époque de la redingote, de la jaquette, du tube; pour les femmes, du corset et du chapeau, juché sur les cheveux comme un couvercle. Les hommes ne devaient pas être "jolis garçons" s'ils voulaient avoir l'estime des autres hommes. Et les femmes ne devaient pas avoir l'air équivoque pour réussir. Les jeunes n'avaient que rarement le droit de parler, et on ne riait sous aucun prétexte de ce qu'ils disaient. Le comble de l'horreur, à cette époque de gens barbus, moustachus, était de mériter l'épithète de "blanc-bec." Un "blanc-bec", c'est-à-dire un être sans moustache, sans poils, n'avait pas le droit de cité.

Brave quinquagénaire qui s'imagine être sorti de sa longue adolescence, qui a enfin perdu un peu de sa timidité, et qui croit avoir gagné sa place au soleil, quelle désillusion l'attend s'il ne jette vite son faux-col empesé, son melon, ses vernis, sa jaquette ! Qu'il se presse d'aller se nipper au rayon des garçonnets, comme tout le monde, s'il ne veut pas prêter au ridicule.

Comment ce revirement brusque en si peu de temps, ce retour à plusieurs siècles en arrière s'est-il produit ?

Une longue guerre a permis aux femmes et aux jeunes de prendre des décisions pendant que les maris et les pères étaient absents ou morts. Puis a régné le sport sous ses différentes formes. A une époque où l'on veut paraître réfléchi, les vieux ont l'avantage. Mais pour battre un record au tennis, au football, à la nage, à l'aviron, au golf, en avion, à la boxe, à la danse, en auto, le jeune a un avantage indiscutable. La vie sportive l'emportant de plus en plus sur la vie spirituelle, ou supposée telle, les conclusions sont faciles à tirer. Le progrès par l'émulation a remplacé le perfectionnement intérieur, qui se nourrissait souvent de résignation et de solitude. Tout, maintenant, appartient à l'activité, ou à son apparence. De plus, le cinéma, l'illustration des quotidiens, nécessitent la qualité d'être photogénique. Or, il est indiscutable que la jeunesse a l'avantage, dans ce cas, sur l'âge mûr.

Toutes ces circonstances ont donné aux jeunes une plus grande confiance en soi que dans les générations précédentes. Ils se sentent importants, utiles, et, comme on les fête davantage que leurs devanciers, ils se prennent au sérieux, s'imaginent connaître la vie et n'avoir besoin de personne.

Il est assez fréquent, de nos jours, de voir un homme ou une femme ayant encore des parents de l'ancienne manière et, en même temps, nantis d'enfants de la nouvelle. Chacun rabroue ces malheureux. Ils n'ont aucun succès : ce qu'ils font est mal; ils sont accusés de soigner insuffisamment les vieux et de ne pas être assez généreux avec les jeunes. Au fond, tout le monde est d'accord sur un point: cette génération intermédiaire est composée de nigauds, de *minus habentes*, qui n'ont plus droit à une place au soleil Au milieu de cette réprobation générale, peuvent-ils s'attendre à ce qu'on leur réserve une aile de poulet ?

A. Albert Petit.

Gabriel De La Rochefoucauld.

CE QUE LIT LA JEUNESSE

Les jeunes gens ne lisent pas, dit-on communément Tout au plus lisent-ils des publications sportives, des hebdomadaires politiques, des journaux de courses. Est-ce bien certain ? Un professeur de première se l'est demandé, et le leur a demandé. D'une enquête, — qui a des chances d'être sincère parce que les précautions étaient prises pour que l'anonymat des réponses fût garanti, — M. Van Tieghem, professeur à Saint-Louis, nous donne les résultats dans la *Revue Universitaire*. L'enquête a porté sur les classes de troisième, de seconde et de première, et dans la première figure une classe de jeunes filles. Qu'avez-vous lu, en dehors des ouvrages qui sont au programme, du 1er octobre au 1er mai ?

Telle était la question posée, et l'enquêteur, pour plus de clarté, a rangé les réponses par catégories : romanciers contemporains, romanciers de la génération précédente, romanciers de l'époque romantique, romans d'aventures, romans policiers, romans étrangers, classiques non au programme, poètes, théâtre, études politiques et sociales, historiques, littéraires. Il y a même un "enfer" assurément pavé de mauvaises intentions.

Parmi les contemporains, Maurois vient en tête, suivi de Claude Farrère, Pierre Benoit et Mauriac. Ce dernier doit sa place aux jeunes filles, beaucoup moins favorables à Pierre Benoit. Dans la génération précédente, Alphonse Daudet et Loti sont en premier, Anatole France est sensiblement distancé. Les jeunes filles sont pour Loti. Chez les romantiques, Hugo est au premier rang, grâce aux *Misérables*, c'est-à-dire grâce au cinéma qui en a popularisé l'image. Balzac, Vigny et le vieux Dumas se serrent de près. Les jeunes filles sont pour Vigny. Flaubert s'est trouvé handicapé du fait que *Madame Bovary* figurait au programme d'une des classes à la rubrique officielle : "grande oeuvre en prose au dix-neuvième siècle." Chateaubriand est négligé. Dans la catégorie des romans d'aventures, notre vieux Jules Verne est toujours grand favori, grâce aux élèves de troisième. Il est du reste le seul Français qui soit dans la course : J. London, Wells et Kipling arrivent après lui de front.

Parmi les classiques hors du programme, les romans de Voltaire, les *Confessions* de J.-J. Rousseau trouvent des amateurs, les classiques de l'antiquité aussi, mais ce sont les classiques étrangers qui triomphent Les romans anglais sont assez lus dans le texte, surtout par les jeunes filles Et l'"enfer" ? Il est particulièrement représenté par Victor Margueritte, Brantôme et Casanova Il est du reste à craindre qu'il ne soit plus peuplé qu'il n'en a l'air. N'oublions pas les livres d'histoire, très courus, spécialement les monographies récentes : Octave Aubry, Lenôtre, Boulenger, Madelin, Funck-Brentano arrivent en peloton

Trop conclure serait vain. Mais enfin cette jeunesse lit, et n'a pas si mauvais goût Elle sait qu'elle a besoin de lire. Mais elle ne sait pas lire. Elle lit à la diable, sans réflexion Et elle ne relit pas. Pour s'excuser de ne pas le connaître, le vieux Royer-Collard disait à un jeune auteur : "A mon âge, on ne lit plus, on relit." Royer-Collard exagérait mais la lecture boulimique n'est pas fortifiante : elle ne se digère pas. Si les jeunes paraissent parfois dénués de culture, ce n'est pas qu'ils n'aient pas lu ce qu'il faut avoir lu, c'est qu'ils l'ont lu comme un journal en autobus. L'élève Michelet n'avait guère lu que Virgile : ce n'était pas beaucoup comme quantité, et pourtant l'esprit de Michelet ne donne pas l'impression d'avoir été sous-alimenté. Nos jeunes gens lisent, c'est déjà une bonne nouvelle. Il leur reste à se guérir de la "tachyphagie", pour parler simplement

A.-Albert Petit.

(Journal des Débats)

CHRONIQUE OUVRIERE

Mesureurs de bois

La Corporation des mesureurs de bois de la province, dans son rapport annuel, a tenu à féliciter le gouvernement pour les mesures qu'il a prises afin de mettre fin à certains abus qui se commettaient dans le mesurage du bois. Tout d'abord en décidant une fois pour toutes que les mesurage ne se ferait plus sur la glace des rivières ou des bois mais sur le parterre de la coupe et, ensuite, en mettant fin à toutes ces cordes de 144, 156 à 160 pieds que la fantaisie des employeurs avait imaginé. Aujourd'hui, seule la corde de 128 pieds cubes est officielle. Une autre mesure importante est celle qui veut qu'à l'avenir, soit à compter du premier mai 1935, tout le mesurage sur les terres de la Couronne soit fait par les mesureurs du gouvernement.

Les mesureurs de bois tiennent aussi à mettre en garde les bûcherons contre certains fomentateurs de discorde, probablement subventionnés par les soviets, qui veulent les pousser au mécontentement puis à la dissension et même à la révolte dans les principaux centres ouvriers canadiens. On dit même qu'il y a une école de "grévistes" à Montréal pour entraîner les agitateurs à faire de la propagande.

On sait qu'il y a eu des grèves l'an dernier. Les communistes s'organisent pour causer autant de dommages qu'ils peuvent au Canada. C'est probablement le moyen de la revanche auquel veulent recourir les soviets parce que l'achat de leur bois par la Grande-Bretagne a été réduit à la suite des protestations qui ont été faites et parce que les ventes du bois canadien sur le marché anglais ont augmenté proportionnellement.

Il est inutile de revenir sur le soin avec lequel le gouvernement a étudié pendant l'année le salaire des bûcherons et des ouvriers à l'emploi des compagnies d'exploitation forestière et sur l'attitude prise par le premier ministre l'honorable M. Taschereau. Une commission a été nommée. Elle a exercé non seulement une surveillance étroite mais elle a travaillé à faire rendre justice aux bûcherons et à leur assurer un salaire raisonnable. Tout le monde admet, aujourd'hui, qu'elle a accompli un travail salutaire.

Assemblées

Au Secrétariat

CE SOIR : L'Union Protectrice des travailleurs en chaussures, section des monteurs et des tailleurs. Le Syndicat National des plâtriers de Québec, Inc.

DEMAIN : Le Syndicat National Catholique des briqueteurs maçons de Québec.

Bourse du Travail

CE SOIR : La Fraternité des tailleurs de cuir de Québec.

Salle Club des Marchands

CE SOIR : La Fraternité Unie des charpentiers menuisiers d'Amérique, local 730.

La lettre-souvenir

Le commandant Troullier placé à la tête du 2e bataillon de chasseurs à pied, actuellement en garnison à Mulhouse, et qui fut, avant la guerre, à Lunéville, vient d'exposer dans la salle d'honneur de la caserne et de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres une lettre adressée à l'un de ses prédécesseurs le 17 février 1913.

Un ancien sous-lieutenant de réserve de la 4e compagnie, qui venait de recevoir, avec la présidence de la République, le commandement suprême des armées, écrivait au chef de son ancien corps le billet que voici pour répondre aux félicitations qu'il en avait reçues

Mon commandant,

Je suis très touché du fidèle souvenir que la 2e B. C. P. a bien voulu garder à l'ancien sous-lieutenant de réserve de la 4e compagnie.

Je ne me rappelle pas moi-même sans une reconnaissante émotion les périodes de service que j'ai accomplies à Lunéville.

Raymond Poincaré.

Cette réponse, que le commandant a récemment commentée, explique à ces jeunes chasseurs pourquoi le deuil porté à Mulhouse par les chasseurs vosgiens du 2e bataillon est, comme celui porté à Gap, par les chasseurs alpins du 11e, où Raymond Poincaré fut capitaine, non seulement national; mais familial.

Istanboul

La presse italienne enregistre comme un succès national l'initiative du Ghazi qui vient de créer une chaire de latin à l'Université d'Istanboul. Elle se félicite notamment de voir la Turquie nouvelle rendre hommage au génie de Rome tout en cultivant elle-même un nationalisme aident et constructif. Et le Giornale d'Italia conclut son article (in cauda venenum) en ces termes :

"L'initiative de Kemal Pacha, qui confirme et complète les racines profondes de l'amitié italo-turque, peut être utilement méditée dans les pays qui nient encore et offensent la civilisation romaine dans la vaine illusion d'élever la leur propre."

L'allusion à la "civilisation hitlérienne" est claire.

"Kalevala"

On va célébrer bientôt le centenaire de la première édition du Kalevala, la célèbre épopée des peuples de langue finnoise.

D'après la presse russe, le Kalevala, serait originaire de Carélie et non de Finlande même. A Petrozavodsk, capitale de la République soviétique carélienne, on prépare une exposition où seront rassemblés divers documents, entre autres des lettres de Loenrot, qui recueillit les récits légendaires et les chansons populaires de la bouche même des paysans finnois. On y trouvera aussi des exemplaires de traductions du Kalevala dans de nombreuses langues.

ORGANISEZ MAINTENANT VOTRE VISITE AU

SALON D'AUTOS

du 26 JAN. au 2 FEV.

10 A.M. À 11 P.M. SAUF LE DIMANCHE

EDIFICE SUN LIFE - MONTRÉAL

Pageant de l'Auto Moderne



Une époque nouvelle est survenue dans la construction d'automobiles . . . plus de beauté, plus de confort et plus d'économie. Les modèles de 1935 offrent une réelle sensation en fait de superbe carrosserie. Voyez les étalages avec démonstrateurs en marche; Les accessoires et les véhicules commerciaux.

ADMISSION:

Avant 6 p.m., 25c. Après 6 p.m., 50c.

ADELSTAN LEVESQUE, Directeur-Gérant

LE PLUS ANCIEN SALON D'AUTOS ANNUEL NATIONAL EN AMERIQUE

Ouverture, samedi le 26 janvier à Midi

SOUS LE PATRONAGE VICE-ROYAL

L'ouverture officielle le soir sera faite par

SON EXCELLENCE, LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA, LE COMTE DE BESSBOROUGH

PASSAGES REDUITS SUR CHEMINS DE FER

DEMANDEZ A VOTRE AGENT

TARIFS SPECIAUX AUX HOTELS DE MONTREAL

DURANT VOTRE VISITE AU SALON DE L'AUTO RETIREZ-VOUS A L'

Hôtel Mont-Royal

Service "À LA CARTE" et "TABLE D'HÔTE" attrayants au RESTAURANT PRINCIPAL, le "GRILL", et le "COFFEE SHOPPE"

INVENTIONS

Protégées en tous pays

Demandez le manuel traitant de Brevets, marques de commerce etc

MARION & MARION

Fondée en 1892

Bureau chef: 1260 rue Université, Montréal

Succursale: 72½ rue St-Pierre, Québec

TELEPHONE 2-8023

JEAN TURGEON

AVOCAT

No 81 rue St-PIERRE,

QUEBEC

POUR ÉVITER

POUR SOIGNER

Toux, Rhumes, Maux de Gorge, Bronchites,

PRENEZ DES

PASTILLES

VALDA

En Vente partout

Les Exiger EN BOITES portant le nom

VALDA

Agent Général pour le Canada :

J. Alfred OUIMET

84, St. Paul St. East, MONTRÉAL.

FOURNISSEURS BREVETÉS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

NOUVELLES DE LEVIS

Notes personnelles

M. l'abbé Joseph Nadeau, professeur au Collège de Lévis, était dernièrement en promenade chez sa mère, Mme Joseph Nadeau, à St-Lambert.

Mlle Marguerite Couture, fille de M. Louis-Michel Couture, de Pointe Lévis, qui a subi la semaine dernière une opération chirurgicale à l'hôpital de Lévis, est en bonne voie de rétablissement.

Mlle Aliette Couture, de St-Henri de Lévis, qui a subi récemment une opération chirurgicale pour l'appendicite à l'hôpital de Lévis, va mieux et est retournée dans sa famille compléter sa convalescence.

Mme Thomas Bélanger, de L'Islet, est arrivée hier matin sur le train, à la gare de Lévis et l'ambulance de M. J.-P. Thibault l'a transportée à l'hôpital de Québec pour subir une opération.

Mutation de propriété

Les terrains appartenant à la succession de M. Cléophas Blouin ont été vendus à la Fabrique du Christ-Roi, à Villemay.

Le club de raquettes "Le Lévis" aura une sortie ce soir.

Les officiers et membres du club de raquettes "Le Lévis" auront une sortie ce soir. Le départ du chalet, salle Dion, se fera à 7 heures 30 et nos gais lurons iront saluer leur secrétaire, M. Raoul Haince, à l'occasion de son départ pour un voyage de quelques semaines dans les provinces maritimes. On demande à tous les membres du club "Le Lévis" de se faire un devoir d'être présents à cette sortie.

Les directeurs de la Chambre de Commerce de Lévis siégeront vendredi soir

Les membres du bureau de direction de la Chambre de Commerce de Lévis auront une réunion vendredi soir prochain, au lieu et à l'heure ordinaires des réunions.

Une assemblée générale des officiers et membres de la Chambre de Commerce de Lévis aura lieu la semaine prochaine et des questions importantes y seront discutées.

Le 43ième jeudi en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

Demain sera pour les paroissiens de Lévis le 43eme des 52 jeudis promis en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Toutes les messes, en l'église Notre-Dame, seront chantées à son autel et demain soir, à 7 heures 30, des prières spéciales seront faites en son honneur. Les paroissiens de Lévis voudront bien continuer à prier avec confiance la petite sainte de Lisieux qui encore la semaine dernière a obtenu trois guérisons.

Dans deux mois, lors du dernier des 52 jeudis promis à sainte Thérèse, il y aura à Lévis une belle cérémonie religieuse. Une magnifique statue de la sainte sera bénite solennellement et placée sur son autel. M. l'abbé Eugène Carrier, curé de Lévis, le dévoué apôtre à la dévotion de sainte Thérèse, prépare pour cette occasion une fête spéciale dont les paroissiens se rappelleront longtemps.

La quête du vieux linge à Lévis

Demain après-midi on fera dans les familles des rues Shaw, St-Antoine, St-Onésime et St-Louis, à Lévis, la quête du vieux linge en faveur des familles pauvres. On voudra bien mettre de côté tout le vieux linge dont on peut disposer et le donner pour aider à vêtir durant la saison rigoureuse ceux qui en ont besoin.

Cliniques de puériculture demain à Ste-Jeanne-d'Arc et Lévis

Demain matin, de 10 à 11 heures, à l'école de Pointe Lévis, Ste-Jeanne-d'Arc et demain après-midi, de 2 à 5 heures, au bureau de l'Unité Sanitaire, rue St-Joseph, à Lévis, il y aura cliniques de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séances d'immunisation contre la diphtérie.

Les mères de familles de ces deux paroisses voudront bien s'y rendre avec leurs jeunes enfants afin de les faire examiner gratuitement et recevoir les conseils nécessaires pour les tenir en bonne santé.

Le "Montagnard" fêtera ce soir son premier anniversaire d'existence

Le club de ski de Lévis "Le Montagnard" fêtera ce soir, à son chalet, Côte du Passage, à Lévis, son premier anniversaire de fondation. Tous les officiers et membres sont cordialement invités. Ce club est très actif et encore dimanche dernier l'un de ses membres arriva sixième dans la course pour le championnat de la Vallée du St-Laurent. Le club "Le Montagnard" prendra part dimanche prochain à la course à relais de 14 milles sous le patronage du club Athlétique.

Bingo pour les pauvres de Lauzon

Un bingo organisé pour venir en aide aux pauvres de Lauzon ouvrira ce soir en la salle de l'hôtel de ville de Lauzon. Tous les soirs, à 7 heures 30 jusqu'à samedi prochain inclusivement, il y aura bingo et on compte sur l'encouragement du public en faveur de ceux qui sont dans le besoin.

Le Fonderie de l'Islet a été victorieux

C'est le club Fonderie de l'Islet et non le H.-E. Scott qui est venu jouer au hockey dimanche dernier contre le Bienville, sur la patinoire de ce dernier club. Le Fonderie de l'Islet a été vainqueur au score de 6 à 0. Le Fonderie de l'Islet doit sa victoire à Blais et Guay, de la Ligue des Bons Sports qui comptèrent 5 des 6 points du l'Islet. La rondelle fut mise au jeu par M. Georges Demers, sportsman bien connu de Bienville, accompagné de M. Polycarpe Guay.

Une causerie sur la pluralité des mondes habités

Les citoyens de Lévis ont assisté nombreux, hier soir, en la salle St-François-Xavier, à Lévis, à une intéressante causerie organisée par la Société Lévisienne d'Histoire Naturelle et donnée par M. Louis-Philippe Jean, chimiste, de Lévis. Cette soirée était sous la présidence de M. l'abbé Eugène Carrier, curé de Lévis.

La causerie de M. Jean, chimiste diplômé de l'Ecole Supérieure de Chimie et membre actif de la Société Lévisienne d'Histoire Naturelle, porta sur un sujet d'un grand intérêt général "L'Habitabilité des planètes ou la pluralité des mondes habités".

Au début de sa conférence, M. Jean dit que le problème de l'habitabilité des planètes se pose pour tout homme qui veut bien méditer un peu sur ce qui l'entoure. Notre désir de savoir qui nous pousse à chercher une solution à ce problème nous amène à traiter le côté scientifique et philosophique de la question.

Dans son exposé, le conférencier a appuyé son hypothèse sur des faits d'observation et sur le simple bon sens et il aborda le sujet en étudiant les trois aspects suivants :

1er : L'étude comparative des planètes, au cours de laquelle il fit ressortir que la terre n'a aucune prééminence marquée sur les autres planètes pour être le séjour des êtres vivants.

2e : La physiologie des êtres, où il démontra que la vie est le but suprême de la matière et que les êtres vivants s'adaptent au milieu.

3e : La relativité essentielle des choses, qui démontre qu'en changeant nos conditions d'habitabilité sur la terre, notre habitation actuelle doit faire place à une autre.

Prochain mariage

Le 30 janvier prochain, à Notre-Dame de Lévis, sera bénit le mariage de mademoiselle Rosa Mercier, fille de madame J.-S. Mercier de Lévis, avec M. Robert Bélisle, pilote, de Deschambault, fils de madame Félix Bélisle, de Deschambault. Pas de faire part.

Souper intime de la maison Bélanger & Frère

Mercredi soir dernier, M. Gérard Bélanger, propriétaire de la maison Bélanger & Frère, avait invité son personnel et ses amis à un souper pour marquer le commencement d'une nouvelle année en affaires après l'inventaire terminée.

Dix-huit avaient répondu à l'invitation de M. Bélanger et s'étaient réunis chez Mme Shaienks vers 7 hres où une table abondamment chargée attendait les convives. Le souper fut présidé par M. Raymond Thivierge, représentant de National Breweries, qui s'acquitta de sa tâche avec beaucoup d'habileté.

Au dessert, M. Thivierge invita tour à tour MM. A.-P. Bélanger, Gérard Bélanger, J. Dumont, J. Labrie, Roland Hallé, Conrad Bélanger et George Doyle à adresser la parole pour présenter et répondre à différentes santés. Tous ont été vivement applaudis.

Un orchestre composé de MM. Henri et Maurice Fortin, Rémi Bouffard et M. Boucher reidit un magnifique programme musical qui fut fort goûté. Assistaient à cette fête : MM. Raymond Thivierge, A.-P. Bélanger, Gérard Bélanger, Conrad Bélanger, Roland Hallé, Joseph Labrie, Maurice Lacerte, Jules Dumont, François Lemieux, Georges Doyle, Alban Ouellet, Henri Laflamme, Henri Fortin, Maurice Fortin, Rémi Bouffard, M. Boucher, Bill Shink, Bernard Boulanger, Paul-E. Guay.

Grand euchre-concert-surprise à Lévis lundi soir prochain

Un grand euchre-concert-surprise organisé par l'équipe championne du souque à la corde du 16 septembre dernier, représentante du club de croquet Villemay, aura lieu lundi soir prochain, à 8 heures, en la salle du chalet du club de raquettes "Le Voltigeur", côte du Passage, à Lévis. Il y aura aussi des tables de bridge et pour ces tables on devra apporter ses cartes. Il y aura une attraction tout-à-fait spéciale et un orchestre de choix exécutera un beau programme musical. L'admission sera de trente-cinq centins et on peut se procurer des cartes chez M. Alphonse Lecours, Lévis, Ed. Lemeux, Lévis, J.-A. Demers, St-Romuald, Georges Ouellet, Lévis. Les prix sont exposés dans l'une des vitrines de M. Alphonse Lecours, côte du Pasage, Lévis. On compte sur une salle comble pour encourager les champions du souque à la corde sur la rive sud.

Un défi du club "Boisvert et Frères"

Le club Boisvert & Frères, épiciers-bouchers, lance un défi au club de M. Willie Lemieux, boucher, de St-David, pour jouer sur sa patinoire, ce soir, à 8 heures. Cette joute promet d'être très intéressante et tous les sportsmen de la rive sud y sont invités.

Le travail admirable des Soeurs Blanches en Afrique du Nord

Les citoyens de Lévis auront l'avantage de voir, mardi soir prochain, en la salle St-François Xavier, le magnifique film "Visions d'Afrique" qui sera expliqué par une Soeur Blanche.

Ce film missionnaire est un des plus beaux et des mieux documentés qui soient parus jusqu'ici. Il vous fera voir les Soeurs Blanches à l'oeuvre auprès des Arabes Kabyles Mzabites de l'Afrique du Nord.

Tableaux grandioses et magnifiques que cette nature du Nord de l'Afrique, le bon Dieu pensait à la besogne ardue de ses missionnaires en la faisant si belle. La Kabylie avec ses montagnes coupées par des gouffres profonds. Kiskra avec ses 150,000 palmiers. Scènes pittoresques de la vie indigène en Kabylie et au Sahara. Habitations de ces peuples, leur genre de vie, etc.

Cette soirée sera sous le distingué patronage de M. l'abbé Eugène Carrier, curé de Lévis et l'admission sera gratuite. Nul doute qu'il y aura salle comble.

Funérailles de Mme Achille Bissonnette et de Mme Alphonse Bérubé ce matin

Ce matin, à 10 heures, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, ont eu lieu, en l'église de Lauzon, les funérailles de dame Rose de Lima Guérin, épouse de M. Achille Bissonnette, décédée dimanche dernier, à sa résidence, rue Bourassa, à l'âge de 72 ans. Après la cérémonie funèbre les restes mortels furent conduits au cimetière St-Joseph et inhumés dans le terrain de la famille.

Ce matin, à 8 heures, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, ont eu lieu, en l'église de Lauzon, les funérailles de dame Marie-Ange Cloutier, épouse de M. Alphonse Bérubé, décédée dimanche dernier, à sa résidence, rue Dorval, à l'âge de 37 ans. Après la cérémonie funèbre les restes mortels furent conduits au cimetière St-Joseph et inhumés dans le terrain de la famille.

FUNERAILLES DE Mme JEAN QUIRION

St-Ephrem, Beauce, (D.N.C.). — Le 7 courant, décédait à St-Ephrem-de-Tring, Dame Delvina Couture, épouse de feu Jean Quirion. Elle s'éteignait après une longue maladie soufferte avec résignation et une grande foi. Avertis par message, tous ses enfants étaient accourus à son chevet y compris son fils J.-W. Quirion, négociant, à Connaugh, Ont. Son frère, Nap. Couture, résidant à 123, Conseil, Sherbrooke-Est, était aussi accouru pour visiter une dernière fois sa sœur qui se mourait.

Sa fille, Sr St-Alphonse, supérieure du couvent de St-Ephrem assistait sa mère, aidée de ses bonnes sœurs, dans sa dernière maladie. C'était édifiant et consolant.

Au dernier moment, son fils, J.-O. Quirion, négociant à St-Evariste, dût quitter sa vieille mère mourante, pour aller assister sa fille, Thérèse, qui était agonisante à l'hôpital de Thetford-Mines.

Après la mort de nombreux témoignages de sympathie furent donnés à la famille par les parents et amis. La chambre mortuaire était remplie de bouquets spirituels et d'offrandes de messes.

A la sépulture le cercueil était porté par ses voisins: Alphonse Hamel, Théodore Breton, Joseph Gosselin et son beau-frère, de Beauceville, Philias Quirion. Portait la croix, M. Elz. Boucher, parent de la défunte.

Le deuil était porté par ses deux fils Wilfrid et Odilon. Par ses gendres: Joseph Foley, Philibert Beaudoin, Ernest Lemieux, Achille Faucher; son frère, Nap. Couture, de Sherbrooke, accompagnait aussi sa sœur à sa dernière demeure.

Dans le cortège suivaient ses filles et sa belle-fille, Mme Vve Alexandre Quirion, de Montréal; ses petits-enfants parmi lesquels Emile et Herman Quirion, de Sanford, Maine; ses neveux: Pierre Couture, Joseph et Odilon Quirion, de St-Ephrem et autres.

Parmi les parents on remarquait: MM. Olivier Quirion et Nap. Poulin, de Beauceville, beaux-frères de la défunte.

La plus grande partie des citoyens de St-Ephrem s'étaient fait un devoir d'assister aux funérailles de leur concitoyenne que tous estimaient beaucoup. Une foule considérable assistait aussi aux funérailles.

M. le curé de la paroisse, J. Gignac, s'était fait un devoir d'officier au service qui fut célébré, assisté de M. le vicaire et d'un prêtre du collège de St-Victor, comme diacre et sous-diacre. Aux autels Latéraux officiaient M. l'abbé Camille Faucher, professeur au collège de St-Victor, assisté d'un ecclésiastique du même collège. Au chœur on remarquait M. le curé de St-Benoît et un Père Dominicain. Un programme de chant fut exécuté et MM. Couture et Pagé ont très bien rendu le "Crucifix de Faure".

Ainsi s'est terminée la carrière d'une des plus vieille Dame de la paroisse de St-Ephrem, décédée dans sa soixante et dix-huitième année, alors qu'elle était arrivée dans la paroisse à l'âge de 14 ans. S'étant mariée à 16 ans avec feu Jean Quirion elle vécut avec lui pendant 48 années. Elle fut la mère de quinze enfants dont six lui survivent et pleurent sa perte. Ce sont: Jos. Quirion, de Connaugh, Ont.; J.-O. Quirion, de St-Evariste; Mme Philias Beaudoin, de Lewiston, Maine; madame Jos. Foley, de Daaquam; Sœur Saint Alphonse, supérieure du couvent de St-Ephrem et Mme Ernest Lemieux, de St-Ephrem. Elle laisse un frère, M. Nap. Couture, de Sherbrooke et une sœur, Mme J. Vien. Elle fut pendant toute sa vie une femme exemplaire, modèle parfait de charité chrétienne. Sa mémoire restera précieuse devant les hommes et sa mort fut celle des justes. De là-haut elle veille sur ceux qu'elle a aimés.

Nos sympathies à la famille.

ALBANEL

Transaction

M. Philippe Gaudreault a acheté ces jours derniers, de la succession Ouellet, l'hôtel de Mme Louis Ouellet, décédée récemment. Cet hôte qui était avantageusement connu du public voyageur restera ouvert, car M. Gaudreault y est actuellement installé, y ayant fait certaines améliorations dans le but de donner un meilleur service à sa clientèle.

WEEDON

Commission Scolaire

A la dernière assemblée des commissaires d'écoles du village de Weedon-Centre, étaient présents: M. le président L.-D. Després, les commissaires M. Caron, O. Dumas, formant quorum. Le procès verbal de la dernière assemblée fut lu et approuvé.

Les comptes suivants sont soumis et acceptés: P.-H. Caron, repas pour hommes travaillant à l'aqueduc, $3.50; vitres et mastic, 47 cts; Albert Provençal, réparations, $12.50 Hector Lussier, bois, $55.00; Joseph Côté, main d'œuvre, 60 cts; Elzéar Palardy, bois, $30.94; Donat Paradis, main-d'œuvre, $2.40; J.-A. Laplante, balais, $3.36.

Sur proposition de Mathias Caron, secondé par O. Dumas, le secrétaire-trésorier est autorisé à retrancher au montrant de $4.00 pour rétribution mensuelle chargé au fils de Z. Péloquin par erreur, ce jeune homme ayant ses 14 ans révolus, paye au révérendes Sœurs ses mois de classes.

Sur proposition d'Ovila Dumas, secondé par Mathias Caron, le secrétaire est autorisé à rembourser à M. F. Magnan un montant de $11.04 qui a été payé en plus pour taxes scolaires depuis l'année 1929 par erreur.

Signé: L.-D. Després, président; Edgar Tardif, sec.-trés.

LA VERITE DANS UN AFFIDAVIT

Une Femme de Toronto Dit Sous Serment Comment les Fruit-a-tives Lui Donnèrent un Soulagement de la Constipation

Mme E. Seyffert est si reconnaissante d'avoir reçu un soulagement durable de la constipation qu'elle a généreusement consenti à raconter son cas sous serment, devant notaire, afin que tous aient la certitude qu'elle dit la vérité. Voici ce que dit Madame Seyffert: "J'ai été gravement blessée au cours d'un enfantement et la blessure a entrainé une constipation continue. Mes nerfs étaient affectés, je me sentais épuisée, mon teint était jaune et je manquais de vitalité. Il y a juste un peu plus de deux ans, je commençai à prendre des Fruit-a-tives, et maintenant, je suis debout à 6:00 A.M. chaque matin, faisant tout mon ouvrage dans la maison. Mes intestins fonctionnent tout à fait régulièrement et ma peau a perdu sa teinte jaune. Je compte sur les Fruit-a-tives pour garder mes enfants réguliers.

Si vous souffrez de constipation comme souffrait Mme Seyffert, trouvez un soulagement durable *maintenant*—à l'aide des Fruit-a-tives. Elles ont aidé des milliers de victimes de la constipation, de l'indigestion, des maux de tête et d'autres maux de même famille à recouvrer la santé.

Copie complète de la déclaration assermentée de Mme Seyffert sera adressée sur demande. Fruitatives Limited, Ottawa, Canada.

FRUIT-A-TIVES—25c et 50c PARTOUT

JEUDI --- JOURNEE --- DES ENFANTS

Aux plus grands magasins de Québec

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE

PARENTS! ACHETEZ A NOS PRIX ET EPARGNEZ DE L'ARGENT

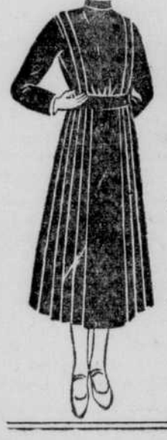
POUR FILLETTES!

Au Salon de Confection pour Dames

KIMONOS

200 KIMONOS en édredon de belle qualité, beau choix de dessins, et jolies teintes. Tailles 8 à 14 ans $1.95





ROBES DE COUVENT

50 ROBES de couvent, en serge noire — modèles divers — corsage et manches doublés — plis profonds — toutes confectionnées à la main — Les mamans savent ce que cela veut dire.

Tailles 8 à 10 ans $3.69 | Tailles 12 à 14 ans $3.99 | Tailles 16 à 18 ans $4.89

AUTRES ROBES DE COUVENT — confectionnées sur mesure — serge de qualité supérieure

$5.50 à $11.50

POUR LES PETITS ET PETITES

Au Rayon de la Lingerie

Garçonnets de 2, 3 et 4 ans

COMPLETS lavables, en broadcloth de très bonne qualité, manches courtes ou sans manches. Rég. 98c. TRES SPECIAL 59c

Filles de 2 à 6 ans

ROBES et **BOUFFANTS** en broadcloth de belle qualité, styles des plus charmants. Régulièrement $1.25 à $1.98. TRES SPECIAL .....

59c, 79c, 98c



ESCOMPTE DE 33⅓%

Sur le solde de nos petits complets 3 pièces.— Manteau, jambières et bonnet, pour bébés de 1, 2 et 3 ans.

ESCOMPTE DE 25%

Sur gilets et coupe-vent en cuir —d'aucuns avec collet de fourrure, doublure en peluche, pour fillettes et garçonnets.

ESCOMPTE DE 25%

Sur le solde de nos petits manteaux et complets trois pièces, comprenant : manteau, jambières et bonnet pour fillettes et garçonnets.

AUSSI sur le solde de nos petits manteaux en Llama blanc.

COUVRE-CHAUSSURES

POUR FILLETTES ET GARCONS



COUVRE - CHAUSSURES en jersey de laine noir, 2 boutons pression. 11 à 2 pour fillettes. — Rég. $2.15. TRES SPECIAL $1.79

COUVRE - CHAUSSURES en jersey de laine ou velours noir ou brun, garnis de fourrure. 11 à 2 pour fillettes. Régulièrement $2.55 et $2.75. TRES SPECIAL $1.99

COUVRE-CHAUSSURES en cachemire de laine noir, une boucle. 1 à 5 pour garçons. — Rég. $1.59. TRES SPECIAL $1.29



VALEURS INEDITES EN VETEMENTS POUR GARCONS

COMPLETS

Trois pièces — worsted à rayures — en gris, bleu ou brun, habit simple croisure. — Deux pantalons. Tailles : 27 à 31 ..... $9.95

Quatre pièces — simple croisure — worsted de couleurs assorties. — Habit, gilet et **deux pantalons longs.** — Tailles : 32 à 37 ..... $13.95

COUPE-VENT

En étoffe bleu marine de qualité pesante. Chauds et confortables. Tailles : 26 à 34. $1.95

PANTALONS

120 Pantalons longs, en tweeds de belle qualité, couleurs désassorties. Tailles : 26 à 31 $1.00

ROBES DE CHAMBRE

En belle flanelle — En **bleu, rouge-vin, vert.** Tailles : 8 à 18 ans.—POUR JEUDI SEULEMENT $3.39



LES ECONOMES VOUDRONT PROFITER DES SPECIAUX CI-APRES

Au salon des FOURRURES!

NOTRE VENTE A PRIX REDUITS REMPORTE UN SUCCES SANS PRECEDENT.

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION UNIQUE DE VOUS PROCURER UN SUPERBE MANTEAU DE FOURRURE POUR MAINTENANT ET PLUSIEURS HIVERS A VENIR.

PROFITEZ DES AUBAINES CI-APRES ET VISITEZ NOTRE SALON POUR D'AUTRES QUI NE PEUVENT TROUVER PLACE ICI.



MANTEAUX

PATTES DE CARACUL RUSSE, gris, sable ou noir. — $54.50 pour $41.95

SEAL FRANÇAIS, 1er choix. — $89.00 pour $71.95

BROADTAIL, couleurs assorties. — $98.00 pour $71.95

RAT MUSQUE, lustré KOLINSKY. $120.00 pour $97.95

SEAL HUDSON, 1er choix. $185.00 pour $149.50

MOUTON DE PERSE. — $98 à $395

MANCHONS ASSORTIS

CARACUL DE COULEUR. — $4.50 Pour $2.59

CARACUL DE COULEUR. — $3.75 Pour $2.98

BOURRURES DE MANCHONS

$1.10 Pour 68c

CASQUES EN LAPIN BLANC

Pour bébés. $2.75 pour 98c

ROBES DE CARRIOLE DE BEBE

$5.50 pour $4.29

$5.95 pour $4.59

$6.95 pour $5.49

CASQUES DE MOUTON DE PERSE

et autres casques en fourrure pour hommes. — EN VENTE AVEC REDUCTION DE 20%

ESCOMPTE DE 25%

Sur casques en rat-musqué — Seal — Opossum australien.

REDUCTION DE 20%

Sur Raquettes pour Dames, Hommes, Enfants.

CORSETS DANS LES STYLES NOUVEAUX



A PRIX CONSIDERABLEMENT REDUITS

1er LOT

CORSETS et Corsettes en bon coutil, tous les styles : Laçant en avant ou arrière, ou agrafant sur le côté. Tailles : 22 à 32. Valeurs régulières jusqu'à $1.75. TRES SPECIAL 89c

2ème LOT

CORSETS et Corsettes en très bon coutil broché et élastique, d'aucuns avec support abdominal et renfort. Tous les styles. — Toutes les tailles. Valeurs jusqu'à $3.00. TRES SPECIAL $1.49

3ème LOT

CORSETS et Corsettes en coutil de première qualité, broché, et élastique en tricot. — Toutes les tailles, avec les dernières améliorations. Valeurs jusqu'à $5.00. — TRES SPECIAL $1.98

4ème LOT

CORSETS et Corsettes en coutil broché de soie, et autres tissus les plus nouveaux, élastique de première qualité. Tous les styles. — Toutes les tailles. Valeurs jusqu'à $6.00. TRES SPECIAL $2.49 et $2.98

BRASSIERES en un très beau choix de styles, pour toutes les tailles. EN VENTE 1-2 PRIX

NOTRE VENTE DE JANVIER DE

TOILE ET COTONNADE

Une vente comme celle-là ne se présente qu'une fois l'an.

Jamais aucune de nos ventes de blanc n'a offert d'aussi belles occasions d'économiser. — PARCE QUE.

NOS PRIX SONT PLUS BAS QUE JAMAIS.

Profitez-en donc dans toute la mesure du possible et HATEZ-VOUS.

Echos mondains

Demain, jeudi, à une heure et trente, les dames de Québec offriront un déjeuner à l'épouse du lieutenant-gouverneur, madame E.-L. Patenaude. A l'issue du déjeuner, les dames seront présentées à madame Patenaude.

— o —

Madame Hector Laferté recevra, demain après-midi, de 4 heures à 6 dans le salon de la Présidence du Palais Législatif.

— o —

Mademoiselle Yvette Gelly recevra, cet après-midi, à la résidence de son père, l'hon. juge Emile Gelly, en l'honneur de madame Hubert Prévost qui est présentement, l'invitée de M. le Gouverneur et de madame E.-L. Patenaude, à Spencer Wood.

— o —

Mademoiselle Cécile Rochette, La Malbaie, est présentement en notre ville, l'invitée de ses frères, M. Edgar Rochette, M.P.P., et de M. Pascal Rochette.

— o —

Madame E. Morin recevra demain après-midi pour madame Keith Carruthers, de Toronto. Mesdames J. Roy et Louis Berger serviront le thé, aidées par mesdemoiselles Claire Bouchette, Marie Pelletier, May Scott et Nina Pelletier.

— o —

Madame Lucien Dugas, épouse du député de Joliette à l'Assemblée Législative, passe quelques jours à Québec.

— o —

Mademoiselle Denise Pelletier recevra à l'heure du thé, demain, à la résidence de ses parents, rue Couillard. Les invités seront, mesdemoiselles Thérèse et Yvette Barbeau, mesdemoiselles Yvonne Côté et Jeann Dufour, Madame Pelletier servira le thé et les glaces.

— o —

A la réception donnée hier par mesdemoiselles Lucie et Aimée Auger, en l'honneur de madame Keith Carruthers, de Toronto, et de leur cousine mademoiselle Yvonne Cinq-Mars, de Montréal, ainsi que de mademoiselle Simone Parent, d'Ottawa, mesdames Mark Auger, Gerald Coote et O. Lemire servaient le thé et les glaces, assistée par mesdemoiselles Marie Chauveau, Marguerite Landry, Thérèse Laberge, Yvette Landry, Françoise Châteauvert.

— o —

Madame J.-Alfred Demers a reçu à un goûter, samedi, à sa résidence, rue Sherbrooke, un groupe de gardes-malades, de l'hôpital St-Sacrement.

— o —

Madame (docteur) J.-J. Bergeron et sa fillette Andrée, sont retournées à St-Joseph-d'Alma après avoir passé le temps des fêtes chez leurs parents, M. et madame E. Frenette.

— o —

Mademoiselle Bernadette Lévesque recevait dernièrement à la résidence de sa soeur, madame Maurice Langlois, rue Ste-Madeleine, en l'honneur de mademoiselle Germaine Sanschagrin, de Ste-Agathe-des-Monts, qui est actuellement en notre ville. Les invités étaient M. et madame Georges Bélanger; M. et madame Willie Benoît; M. et madame Rosaire Lemieux; madame Ernest Arbut, madame F.-X. Bruneau; mesdemoiselles Angéline Lévesque, Hermance Bolduc, Irène Boutin, Rosa Giroux, Juliette Sanschagrin; MM. Arthur Marcoux, Léonard Gauthier, Jean-Marie Bruneau, Jacques Langlais, Roger Lemieux, Roméo Lemieux, Albert Lévesque.

— o —

M. et madame Cyrille Pettigrew, née Cécile Blais, ont le plaisir d'annoncer la naissance d'un fils, baptisé le 12 en l'église de St-François d'Assise, sous les prénoms de Joseph-Victor-Cyrille-Jacques. Parrain M. Victor Pettigrew, oncle de l'enfant, marraine, madame Noël de Tilly, cousine. Mademoiselle Girard, G.M.G., portait l'enfant sur les fonts baptismaux.

— o —

M. Hervé Baribeau et madame Baribeau, née Cécile Couillard-Després, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, Lise, née le 20 janvier et baptisée le 21. Parrain et marraine M. et madame Willie Edmond. Porteuse madame Omer Duval.

A MONTREAL

Lady Gouin recevra, samedi le 2 février, à l'heure du thé, à son appartement au Château, les dames de la branche montréalaise du "Canadian Women's Press Club".

— o —

Madame L.-Emery Beaulieu donnera un thé dansant au Cercle Universitaire, le samedi 16 février, pour sa fille Thérèse Beaulieu, débutante de la saison.

— o —

Mademoiselle Yvonne Faure recevra samedi prochain à un souper dansant à l'hôtel Mont-Royal, en l'honneur de mademoiselle Françoise Sévigny, de Québec. Mademoiselle Monique Bousquet recevra, avant le souper dansant, en l'honneur de mademoiselle Sévigny et de mademoiselle Magdeleine des Rivières, de Québec.

— o —

M. et madame L.-E. Bernard annoncent le mariage de leur fille, Hélène, avec M. Alfred Tourigny, fils de Me Alfred Tourigny, décédé, et de madame Tourigny. La bénédiction nuptiale leurs sera donnée le 7 février prochain, dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame.

— o —

Madame E. Persillier Benoit reçoit, cet après-midi et demain après-midi pour le bridge et à l'heure du thé. Mesdames Louis Amos, Joseph Leduc, J.-W. Barré et Bernard Brosseau serviront le thé, aidées par mesdames Pierre Benoit, Albert Fleischmann, Victor Fuller, mesdemoiselles Jacqueline Leduc, Manon Brosseau, Margot Masson et Madeleine Béique.

A OTTAWA

Leurs Excellences le gouverneur-général et la comtesse de Bessborough, accompagnées par l'honorable madame Gordon Ives, sir Michael Culme-Seymour, M. M.-E. Adeane, le capitaine Fisher-Rowe et M. A.-F. Lascelles, seront à Montréal, vendredi soir, pour assister au Bal de Charité.

— o —

Le haut commissaire anglais et lady Floud recevront à Earnscliffe, le jeudi 31 janvier et le vendredi, 1er février, de 4 à 7.



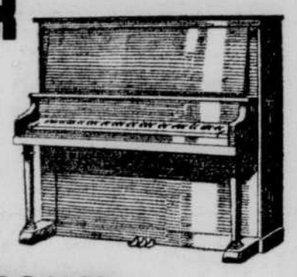
LUCIENNE BOYER

la grande chanteuse française

fait accompagner ses chansons sur notre piano

HEINTZMAN

Une preuve de plus de la préférence des connaisseurs pour cette marque renommée.



LINDSAY'S

C. W. LINDSAY & CO. LIMITED

201-203 ST-JEAN — QUEBEC

Une jeune femme veut assassiner son mari

L'épouse de Russel-A. Hey paie deux bandits pour faire jeter son mari dans un précipice — La victime de l'attentat échappe à la mort.

Alpine, N. J., 23. (Trad. de l'A. P.) — Il y a trois mois Russel-A. Hey, vendeur de frigorifiques, âgé de 44 ans, était jeté en bas d'une falaise de 300 pieds par deux bandits présumés qui parurent furieux de ce qu'il n'avait sur lui que $2. Hey s'accrocha à un rebord étroit, une quinzaine de pieds plus bas que l'endroit d'où les deux individus l'avaient précipité, tandis que ceux-ci lançaient des pierres pour lui faire lâcher prise. La sirène d'une voiture d'ambulance qui passait les effraya, et ce fut le salut de leur victime.

La police commença alors des recherches qui ont pris fin lundi, par l'arrestation de Charles Mucci, 26 ans, chauffeur d'autobus; Edward Price, 18 ans, camelot, et . . . la jolie femme de Hey, Lucille, âgée de 32 ans.

Tous trois avouèrent qu'il avaient comploté la mort du mari dont la succession, y compris une police d'assurance de $10,000 prise secrètement par sa femme, aurait frisé les $23,000.

Le chef de police William McLain dit que Mme Hey avait promis $100 à Mucci, mais que l'affaire ayant raté, elle ne lui avait donné que $25, somme sur laquelle lui-même avait donné $10 au jeune Price.

La tentative de meurtre eut lieu à Point Lookout Park, au sommet de la paroi rocheuse qui se dresse au bord de l'Hudson, où Mme Hey avait proposé à son mari d'aller pique-niquer en auto. Revolver au poing Mucci et Price obligèrent Hey à descendre de voiture, lui demandèrent son argent et feignirent une grande colère à la vue du peu qu'il avait.

Lookout Point a déjà été le théâtre de plusieurs suicides et accidents.

L'accusé Om. Lambert est-il sain d'esprit?

(Suite de la page 3)

témoin avoue à Mtre Bienvenue qui le transquestionne, qu'il n'est pas un spécialiste des maladies mentales et que Lambert aurait pu frapper M. Nolin pour un motif qu'il ignore.

Le docteur Jules Mercier, qui déjà fut attaché à l'Hôpital St-Michel Archange, dit qu'à la suite d'un traumatisme comme celui qu'a subi Lambert, il peut se produire parfois des troubles intermittents qui se manifestent par des pertes de raison ou par des troubles de caractère. Le témoin déclare aussi "qu'en supposant vrais tous les témoignages qu'il a entendus au cours du procès, il ne croit pas que Lambert soit respnsable de l'acte qu'il posa en frappant M. Nolin.

En contre-preuve, Mtre Valmore Bienvenue fait entendre un certain M. Michel Chabot qui aurait eu, il y a quelques années, une chicane avec Lambert. Le témoin affirme que l'accusé l'aurait alors menacé de le frapper à coups de marteau. Cependant Lambert se contenta de l'invectiver et ne le frappa pas.

D'après MM. Amédée Demers, Séraphin Garneau et Maximien Drolet, Lambert n'a pas changé de façon appréciable depuis son accident. C'est du moins ce qu'affirment ces trois témoins de la Couronne.

Le docteur Albert Marois, médecin légiste et assistant-coroner du district de Québec, est le dernier témoin entendu hier après-midi. Il a examiné l'accusé qu'il tient pour homme normal mais dangereux pour la société. D'après l'opinion du docteur Marois, les blessures qu'a reçues Lambert n'ont entraîné aucune fracture ni aucune trace de fracture. En terminant, le docteur Marois fait la déclaration suivante : "Dans ma pratique, je n'ai jamais vu un traumatisme comme celui qu'a subi Lambert apporter de grandes modifications mentales.

La Cour est alors ajournée à ce matin.

LE TRAVAIL DES FEMMES CHEZ EATON

Un ancien gérant d'atelier de la compagnie Eaton, parle des conditions de travail des ouvrières, à l'enquête fédérale.

Ottawa, 23. (P. C.) — Frank-S. Moore, ancien gérant de l'atelier F-8 de la compagnie Eaton a déclaré devant la commission d'enquête sur les achats massifs, hier, que les 38 ouvrières qui formaient le groupe des dissidentes dont il a déjà été question avaient commencé à manifester au mois de mars 1934. Un comité qui représentait ce groupe avait été le trouver pour demander un salaire de quinze dollars par semaine, une paye semblable pour les jours de congé, l'abolition des listes dites de "special money", etc.

Norman Somerville, conseil de la commission a fait remarquer que les enquêtes faites par Mlle Hutchison pour le compte de la commission avaient confirmé les déclarations des témoins. Elle a interrogé de nombreuses employées qui ne faisaient pas toutes partie du groupe.

Moore a dit, là-dessus, que si des employées avaient dit de telles choses il s'en trouverait un bien plus grand nombre pour déclarer le contraire.

Le système de "stop watch" ne fut employé qu'à titre d'essai, dit encore M. Moore dans le but de vérifier les plaintes sur les salaires payés. Quand les ouvrières se plaignaient que le tarif de l'estimateur était trop bas on vérifiait sur le système "stop watch". A l'honorable H.-H. Stevens, le témoin a dit que l'estimateur dont on se plaignit du tarif fut celui qui choisissait l'ouvrière pour faire sa vérification. Moore admit qu'il aurait mieux valu prendre une personne désintéressée pour faire le choix.

Le travail de l'estimateur ne consistait pas à justifier le salaire payé mais simplement à soumettre les faits à la direction.

Le même témoin a déclaré que la compagnie Eaton n'avait pas d'objection à ce que ses employées appartiennent à des unions et il dit qu'il y avait des unionistes qui continuaient à travailler aux établissements Eaton.

LA RESERVE NAVALE

Le commandant Charles-T. Beard, R. C. N., de la réserve navale canadienne, accompagné du commandant paie-maître M. J.-O. Cossette, a fait hier soir l'inspection annuelle de l'unité de Québec de la R. C. N. V. R. aux quartiers-généraux de la rue Dauphine. A la suite de l'inspection, le commandant Cossette a donné une conférence.

Les deux distingués officiers ont fait plusieurs visites hier en compagnie du lt-commandant Achille Pettigrew, C.R., A. D. C.

AUX URSULINES

Le 302ème anniversaire de la profession religieuse de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation sera célébré vendredi prochain au couvent des Ursulines. Un grand congé sera accordé aux élèves et, mardi prochain, le 29 janvier, aura lieu la séance de l'académie Ste-Ursule.

BRISE-GLACES A L'OEUVRE

Les brise-glaces, le "N. B. McLean" et le "Saurel" sont parvenus à St-Jean-Deschaillons, ce matin, et si les conditions atmosphériques se maintiennent, ils auront probablement atteint le centre de la Pointe-à-la-Roche, au début de la soirée. Le bloc solide qui s'est formé entre les Grondines et les Trois-Rivières ne comprend plus qu'une surface d'une vingtaine de milles. On prévoit que l'embâcle sera entièrement rompue au cours de la journée de demain.

Le "Sable I", qui était retenu à Pointe-au-Pic depuis plus d'une semaine, a quitté son quai ce matin, à destination des Sept-Iles. Les rapports mentionnent que les conditions de navigation sont très mauvaises, dans cette région, actuellement.

M. Irénée Vautrin, président honoraire; B.-N. Robinson, de Coaticook, président; vice-présidents, Georges-Murphy, de Sherbrooke et A.-A. Paradis, de Victoriaville; secrétaire-trésorier, P.-W.-S. Nutbrown, de Sherbrooke.

Un tube de COLGATE



rendit mes dents plus blanches, mon sourire plus brillant . . .

C'EST tout ce qu'il fallut — un tube, rien que cela — pour faire de mes dents ternes des dents d'une blancheur éclatante. Inutile de vous dire que dorénavant il n'y a que le Colgate pour moi."

La puissance extraordinaire de nettoyage du Colgate lui vient de sa double action de nettoyage.

Premièrement: Le Colgate pénètre dans toutes les menues crevasses il nettoie vos dents parfaitement

Deuxièmement: Il polit vos dents avec le même ingrédient inoffensif que la plupart des dentistes emploient

Et puis la saveur de menthe du Colgate fait la fraîcheur et le confort de votre bouche.

Alors, voulez-vous un sourire attrayant des dents d'une blancheur éclatante faites usage de Colgate matin et soir. Si vous ne croyez pas que le premier tube a rendu vos dents plus blanches que jamais, retournez le tube vide à votre marchand. Il vous remboursera.

COLGATES RIBBON DENTAL CREAM 21¢ LE TUBE

"COLGATE"

SUR UN DENTIFRICE A LA MEME SIGNIFICATION QUE "STERLING" SUR L'ARGENT

La Poudre Dentifrice COLGATE a la même action double

LES SPORTS D'HIVER

Les membres de l'Association des sports d'hiver tiendront une assemblée ce soir, dans les salles du club Automobile, pour procéder à l'élection des officiers pour l'année 1935. La réunion est convoquée pour 5 heures et tous les anciens souscripteurs sont invités.

LA LIGUE DE SECURITE

L'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, sera l'hôte d'honneur de la Ligue de sécurité à un déjeuner qui aura lieu au Château Frontenac, le 13 février prochain. M. Georges Russell présentera l'honorable M. Godbout et le lt-colonel J.-L. Boulanger, sous-ministre de la Voirie et des Mines, le remerciera.

M. AVILA BEDARD A N.-DAME DU CHEMIN

La Société St-Jean-Baptiste, Section Notre-Dame du Chemin, invite tous ses membres à assister à une soirée patriotique et musicale, qui aura lieu dans la Salle Paroissiale, mercredi, le 23 janvier courant, à 8,30 heures. M. Avila Bédard, sous-chef du service forestier, sera le conférencier, et parlera d'Honoré Mercier, patriote et homme d'action. Nul doute que M. Bédard, conférencier intéressant et homme d'étude, saura captiver son auditoire en lui parlant de ce grand canadien. Tous les membres de la Section Notre-Dame du Chemin et tous les amis de M. Bédard sont cordialement invités à assister à cette assemblée. Un joli programme musical sera exécuté au cours de la soirée. L'entrée est gratuite.

ARRETEZ une TOUX

Débarrassez-vous

Rapidement d'un RHUME

Si vous désirez *vraiment* soulager une toux douloureuse, ou un rhume obstiné, procurez-vous simplement une bouteille de Mixture Buckley — la préparation scientifique qui bannit toux et rhumes en le disant. Cette mixture d'un blanc crémeux est aussi le remède le plus sûr que l'on connaisse pour soulager la bronchite et la grippe. La Mixture Buckley est tout à fait différente—infiniment supérieure à tout ce que vous avez déjà employé. Peu importe la durée de ce rhume ou cette toux, la Mixture Buckley y mettra fin—RAPIDEMENT. Pour les enfants, ajoutez une quantité égale de miel. Ils l'aimeront, et elle est si sûre pour traiter leurs toux et leurs rhumes. Refusez les substitutions. La Mixture Buckley est vendue partout.

Agit Comme l'Eclair. Une Seule Gorgée le Prouve

M-5F

BUCKLEY'S MIXTURE

LE REMÈDE POUR LA TOUX ET LE RHUME QUI SE VEND LE PLUS AU CANADA

DENTISTES HOULE & LAFOREST

Travaux et extractions "ABSOLUMENT SANS DOULEUR"

DENTIERS de tous genres exécutés en une seule journée, dans notre propre Laboratoire sous la direction d'un expert. M. J.-B. Garneau. Prix modérés

76 ST-JOSEPH, QUEBEC TEL.: 4-4841

METHODE SCIENTIFIQUE RAPIDE POUR SOULAGER LES RHUMES

Douleur et malaise cessent presque immédiatement



1. Prendre 2 tablettes d'Aspirin.



2. Boire un grand verre d'eau. Répéter le traitement au bout de 2 heures.



3. En cas de mal de gorge: brosser et diluer 3 tablettes d'Aspirin dans le tiers d'un verre d'eau et se gargariser. Cela calme presque aussitôt la sensibilité de la gorge.

Quand vous aurez le rhume, rappelez-vous le traitement simple illustré ci-contre. . prescrit aujourd'hui par les médecins de partout à titre de *procédé sûr et rapide.*

Etant donnée la propriété qu'elle a de se désagréger rapidement, l'Aspirin "fait effet"—*presque instantanément.*

Il suffit de prendre de l'*Aspirin* et de boire de l'*eau* en abondance . . . toutes les 2 à 4 heures le premier jour — moins souvent par la suite . . . Si vous avez mal à la gorge, gargarisez-vous d'*Aspirin.*

Mais *assurez*-vous de bien avoir l'ASPIRIN. Elle est fabriquée au Canada et en vente chez tous les pharmaciens. Voyez le nom Bayer en forme de croix sur chaque tablette d'*Aspirin.* Aspirin est la marque de fabrique de la Bayer Company, Limited.

ELLE N'AFFECTE PAS LE COEUR



Beau succès au Club Musical des Dames au Château

(Suite de la page 3)

Gagnon, M. Rolland-G. Gingras, M. Louis Gravel, M. Emile Larochelle, M. Omer Létourneau, M. Sidney Martin, madame Isa Jeyneval-Mercier, M. Jean Riddez, madame Berthe Roy, Soeur Saint-Jean de l'Eucharistie, Soeur Saint-Omer de Luxeuil, M. Alphonse Saint-Hilaire et M. Henri Vallière.

Mardi, le 14 février, les fidèles du Club Musical auront le plaisir d'entendre Quinto Maganini et son ensemble symphonique. Cet ensemble de dix-huit instrumentistes dirigés par un jeune musicien américain, compositeur bien connu, est populaire à travers tous les Etats-Unis.

Huit contrebandiers traduits en justice

(Suite de la page 3)

ment était prohibitif. Mtre Rivard soumit que dans l'affaire de contrebande qui s'instruit actuellement à Montréal, des cautionnements semblables avaient été exigés.

Le juge Roy fixa à $7,000 la somme exigée pour la mise en liberté provisoire de l'accusé mais déclara qu'elle pourrait être réduite, lorsque tous les accusés auraient comparu. L'enquête préliminaire de l'accusé fut fixée à jeudi le 31 janvier. On prête aux nouveaux accusés l'intention de choisir des procès expéditifs et de ne pas remettre leur sort entre les mains des jurés. Instruits par l'expérience des contrebandiers qui furent condamnés l'an dernier, ils choisiraient désormais la façon la plus expéditive de passer en jugement. Cette nouvelle cause de contrebande promet des développements intéressants.

Cambriolage effronté chez M. W.-J. Morton

(Suite de la page 3)

volés chez M. Morton. Des objets volés, les limiers remontèrent jusqu'à l'un des voleurs grâce auquel ils purent aussi découvrir les complices.

Vers la fin de la journée d'hier, la presque totalité des objets volés qui avaient une valeur totale d'environ $1,500 étaient retrouvés.

Les quatre jeunes gens comparaîtront aujourd'hui en Cour sous une double accusation de vol et de recel.

Il convient de féliciter les détectives Tanguay et Gaulin de même que leur chef, le détective Lacasse, pour l'excellent travail qu'il ont accompli dans l'espace de deux ou trois jours.

Au Canada, en 1933, la production des algues comestibles s'est chiffrée à 478 quintaux, en provenance du Nouveau-Brunswick tout entière. Ces algues se sont écoulées sur le marché à raison de cinq sous la livre.

Déclaration du sénateur Art. Meighen

(Suite de la 1ère page)

vois forcé d'attirer l'attention du Sénat sur une question qui m'est personnelle. Mon regret est d'autant plus vif que c'est la deuxième fois que je me vois dans le cas d'en agir ainsi, et que j'ai la conviction que le Sénat n'est accessible à l'idée de discuter une fois de plus cette question.

"Le six avril 1933 — la question ayant été posée par le sénateur de London (l'hon. Little) de telle façon que personne ne put soulever d'objection — je fis allusion à des propos qui m'atteignaient et fis à leur sujet une déclaration d'un caractère très net, dont je tiens les termes de façon complète."

Le sénateur Meighen donna alors lecture de la correspondance qu'il échangea avec le premier ministre au sujet de la création à sa demande d'une commission dont le juge en chef du Canada serait chargé : Celle de faire enquête sur cette affaire. Le premier ministre répondit qu'il ne croyait pas la nomination nécessaire et le sénateur Meighen donna lecture de sa lettre.

La correspondance échangée entre le sénateur Meighen et le premier ministre se lit comme suit :

Toronto, le 4 janvier 1935

Mon cher premier ministre,

Je regrette que les circonstances me forcent à vous déranger encore une fois au sujet de l'achat des obligations Ontario Power et de la nomination par votre gouvernement du juge en chef du Canada pour faire enquête sur cette affaire relativement à mon honneur d'homme public.

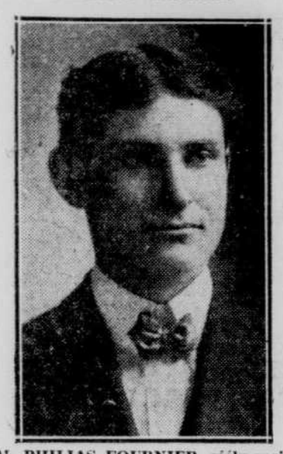
Vous rappelez qu'immédiatement après la nomination du juge en chef le gouvernement de l'Ontario nomma deux commissaires : le juge en chef Latchford et le juge Smith pour procéder à une enquête sur le même sujet. Cette nomination avait pour objet de priver de sa mission le juge en chef du Canada. Cette commission commença de siéger le 13 juillet et termina ses travaux le 23 août dernier. On me refusa de me prévaloir des services d'un aviseur, le gouvernement de l'Ontario fut représenté à l'enquête par un aviseur qui fut mon

FIEVRE de DENTITION Soulagée!

La bébé de Mme Ed. James perça 2 dents avant trois mois. Elle écrit: "Il a maintenant 18 mois et je puis dire que les Tablettes Baby's Own l'ont gardé en santé pendant sa dentition". La période de dentition est toujours critique pour les bébés mais ils peuvent être soulagés et leur fièvre peut être enrayée par les Tablettes Baby's Own. Faciles à prendre et pas d'effet désagréable. 25c partout F129

TABLETTES BABY'S OWN du Dr Williams

REELU MAIRE



M. PHILIAS FOURNIER, réélu maire de Dosquet.

Le travail des femmes discuté au Parlement

(Suite de la page 3)

Il a tout simplement dit que le gouvernement le fera imprimer et que les députés en auront des copies d'ici quelques jours. (On trouvera ce rapport en dernière page).

Au sujet du travail féminin, le secrétaire de la province a démontré que la femme a le droit, autant que l'homme, de travailler. "Si l'on refuse à la femme le droit de travailler, dit-il, si l'on pratique sur son travail un contrôle vexafoire, on l'empêchera souvent de soutenir sa famille ou de satisfaire à des ambitions légitimes et de gagner sa vie d'une façon honnête. Il ne faut pas en arriver là."

D'ailleurs, sur 100 femmes qui travaillent, il y en a à peine quinze, d'après les statistiques, qui le font dans le but de satisfaire de purs goûts de luxe. Que l'on procède par la persuasion ou par l'éducation pour empêcher le travail féminin là où il n'est pas nécessaire M. David en est, mais il ne veut pas que, pour corriger une erreur, on tombe dans une autre qui serait peut-être pire que la première.

Ce fut aussi l'avis de MM. Bercovitch et Saint-Onge qui reconnurent à la femme le droit et le devoir de travailler, d'après la grande loi naturelle qui régit le genre humain.

Quant à MM. Francoeur, Guertin et Bertrand, ils dirent que la femme remplace l'homme à l'usine, que cela n'est pas normal, qu'il ne vaut rien pour la femme de travailler quand l'homme reste à la maison à laver la vaisselle parce qu'il ne trouve plus d'emploi. Ce sont les rôles renversés.

D'après la tournure du débat, il semble certain que le bill de M. Dorion n'a aucune chance de vivre. S'il revient devant la Législature, se sera probablement pour qu'on lui fasse d'honorables obsèques.

LA SEANCE

Le président T.-D. Bouchard ouvre la neuvième séance à 3 heures 20.

Quelques pétitions sont lues et reçues.

L'hon. L.-A. Taschereau présente le permier rapport du comité des bills privés qui a siégé dans la matinée.

Les bills suivants sont lus la première fois:

M. Elie.—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.

L'honorable M. Taschereau. — Loi pour annuler certaines commutations de taxes accordées à la "Ste. Anne Paper Company, Limited" et à ses prédécesseurs et ayants cause.

M. Elie.—Loi limitant la taxe sur les repas, appelée "taxe d'Hôpital" dans les villages et les paroisses.

M. Taschereau: (au sujet de son bill) "Il y a quelques années, la municipalité de Beaubré a commué les taxes de la Sainte-Anne Paper Company qui ouvrait une usine à condition que la compagnie exploite cette usine. Depuis trois ans, la fabrique est fermée et il n'est que juste que la compagnie, qui n'emploie plus personne dans ses moulins, paye la pleine valeur sur sa propriété foncière évaluée, je crois, à $240,000."

M. Duplessis bredouille quelque chose au sujet de Saint-Ferréol et M. Taschereau lui répond qu'il faudrait aller voir aux Trois-Rivières.

L'hon. L.-A. Taschereau : "J'ai l'honneur de déposer l'Annuaire Statistique pour 1933, et l'été financier des Corporations Scolaires et les Statistiques de l'Enseignement".

LE RAPPORT LAPOINTE

L'hon. L.-A. Taschereau: M. le président, j'ai l'honneur de déposer devant la Chambre le rapport de la Commission d'Enquête sur l'électricité, présidée par l'hon. Ernest Lapointe et composée de MM. Lapointe, Frigon et MacDonald. J'en ai une copie pour le chef de l'opposition officielle, une autre pour le chef des mousquetaires (M. Guertin). Nous en aurons probablement d'autres copies au cours de l'après-midi. Nous ferons ensuite imprimer le rapport et tous les députés pourront l'avoir d'ici quelques jours pour l'étudier".

Le gouvernement répond ensuite à plusieurs questions de l'opposition.

LE TRAVAIL FEMININ

M. J.-A. Francoeur, député de Montréal-Dorion, propose ensuite la deuxième lecture de son projet de loi "concernant le travail des femmes et des filles."

"Ce bill", dit le député, "a pour but de restreindre autant que possible, dans cette province, le travail des femmes et des jeunes filles, lorsque ce travail n'est pas nécessaire à leur subsistance ou à celle de leur famille. Je crois qu'il est urgent d'adopter une loi qui mettra fin aux abus dont nous souffrons. Le bill n'a pas pour but d'enlever aux femmes le droit qu'elles ont, comme les hommes, à leur subsistance, mais de permettre aux pères de familles et aux jeunes gens qui chôment, par suite de la diminution dans l'emploi, de trouver de quoi s'occuper et gagner leur vie. J'ai été en butte à plusieurs attaques de la part de ligues ou de clubs féminins, il est d'ailleurs agréable que les femmes s'occupent de vous ! Quelques journaux m'ont aussi attaqué à ce sujet, mais je garde mes idées malgré tout. C'est la loi naturelle qui veut que l'homme ait droit à son travail et le législateur a le devoir de lui faciliter les moyens de se trouver de la besogne."

L'HON. ATHANASE DAVID

Le secrétaire provincial dit qu'il n'y a aucun principe qui s'oppose au travail des femmes. Il y a au contraire de sérieuses théories qui lui assurent ce droit. Il est certes logique que l'on s'efforce de faire travailler le chef de famille avant de faire travailler la femme ou la jeune fille, mais de là passer la loi demandée par M. Francoeur, il y a de la marge. Ce serait d'abord une attaque à la liberté du travail. Règle générale, d'ailleurs, la femme ne travaille que par nécessité; si elle avait le libre choix de rester chez elle, elle le ferait. Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'une jeune fille, qui a souvent une bonne éducation et une bonne culture intellectuelle, consent à aller à l'usine. Chez-nous, la jeune fille de 18 ans est en général plus instruite que le jeune homme du même âge, si on excepte les jeunes gens qui ont fait des études secondaires ou supérieures.

Si l'on refuse péremptoirement à la femme le droit de travailler, si l'on pratique sur son travail un contrôle vexatoire, on l'empêchera souvent de soutenir sa famille ou de satisfaire à des ambitions légitimes. Il ne faut pas en arriver là.

Dans plusieurs genres de travail, les jeunes gens et les hommes ne peuvent pas remplacer les jeunes filles. Ceux-ci n'ont pas les qualités physiques et mentales qu'il faut pour accomplir toutes sortes de travaux. Par exemple, dans les textiles. Est-ce que pour brimer environ 15 pour cent des femmes ou des jeunes filles qui travaillent dans le but de satisfaire de purs goûts de luxe, on va priver de besogne 85 pour cent des femmes et de jeunes filles qui gagnent simplement leur vie dans une dure besogne quotidienne, ou qui se sacrifient pour assurer la subsistance de leur famille ?

On a dit: "En Italie, Mussolini a refusé aux femmes le droit de travailler. Cette façon d'agir procède de principes qui vont à l'encontre de ceux qui règlent la vie de nos démocraties. Ce n'est pas d'hier que la femme travaille et ce serait une vaine réforme que de remplacer les chômeurs par un nombre imposant de chômeuses dans le but de redonner du travail aux premiers. Il est évident que le député de Dorion a présenté son projet de loi dans un but humanitaire. Toutefois, il doit se demander combien d'ouvriers pourraient remplacer les ouvrières dans un grand nombre de besognes spécialisées et qui semblent avoir été réservées aux femmes par les lois mêmes de la nature. Parce que nous nous vivons actuellement une dure période de crise, il ne faut pas adopter une législation qu'il faudrait ensuite rescinder dès que la prospérité reviendra. Qu'on limite le travail des femmes et des jeunes filles par l'éducation, par une propagande habile et constante, c'est très bien, mais il ne faut pas, pour corriger une erreur, tomber dans une erreur plus grave encore.

M. PETER BERCOVITCH

Le député de Saint-Louis dit que la loi demandée par M. Francoeur aurait pour effet de laisser croire à "l'inferiority complex" de la femme. Pour sa part, il croit que la femme a, autant que l'homme, droit à gagner sa vie. Il y a eu une législation restrictive du travail féminin en Europe, mais les conditions de vie là-bas ne sont pas les mêmes qu'ici. Si le député de Dorion demandait pour les femmes un salaire égal à celui de l'homme à travail égal, il en serait. On ne peut croire que la restriction du travail féminin diminuerait le chômage. Elle ne ferait que changer le mal de place. Il votera donc contre la mesure.

M. GUERTIN

Le député mousquetaire de Hull dit différer d'opinion d'avec le Secrétaire de la province et son voisin de gauche, M. Bercovitch. Il est du même avis que M. Francoeur et croit que le travail féminin devrait être restreint par une loi afin de donner du travail aux hommes plutôt qu'aux femmes, surtout pour l'exécution de travaux qui pourraient mieux être faits par les hommes que par les femmes.

Il considère que la situation actuelle faite aux familles, est anti-sociale et anti-chrétienne, car c'est la femme qui travaille et l'homme qui reste à la maison. L'une des causes de l'état d'inactivité dans lequel se trouvent actuellement les jeunes hommes est justement le travail féminin.

M. Guertin: "Dans le ministère du secrétaire provincial il y a 72 hommes et 83 femmes."

M. David: "C'est le ministère des Beaux-Arts !"

Le député affirme que le même état de chose existe à Ottawa.

M. Edouard Fortin: "Le député de Hull a-t-il des femmes dans son bureau de Hull ?"

M. Guertin: "Pas une seule, si ce n'est pour le service domestique."

Le député poursuit ses remarques et affirme que la situation est intolérable.

M. GONTRAN SAINT-ONGE

Le député de Beauharnois dit que la femme, comme l'homme, est soumise à la grande loi du travail, elle a donc non seulement le droit, mais aussi le devoir de travailler. Le remède légal proposé serait dangereux et serait peut-être pire que le mal dont on souffre actuellement. Chez-nous, nous avons des familles nombreuses, souvent, ce sont les filles qui sons les plus âgées et elles doivent aider la famille, contribuer souvent à l'éducation des plus jeunes.

M. PIERRE BERTRAND

Le député de Saint-Sauveur appuie des deux mains le bill de M. Francoeur. Il est plus que temps que nous passions une loi comme celle-là, parce que la grande partie des places dans les bureaux est occupée par des femmes. Le gouvernement devrait remplacer les femmes à son emploi, qui n'ont pas absolument besoin de travailler, par des hommes.

M. Pierre Gauthier propose ensuite l'ajournement du débat.

M. Aimé Guertin, député de Hull, propose un bill pour modifier la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.

M. Taschereau: Mon honorable ami sait-il si son bill est dans l'ordre?

M. Guertin ?

M. Taschereau: Nous avions proposé un bill semblable, il nous le prend !

Le premier ministre déclare toutefois qu'il n'a pas d'objection à référer le bill au comité des bills publics.

La Chambre adopte ensuite, sans débat, vingt-deux motions de M. Duplessis et de ses partenaires pour production de documents.

M. Guertin demande que les documents soient déposés en double afin que tous les députés puissent l'avoir.

M. Taschereau: Nous verrons ce que nous pourrons faire. La copie que nous déposons doit rester entre les mains du greffier.

M. Taschereau : Le chef de l'opposition a le droit de le consulter; c'est lui qui les demande, vous les voulez aussi, supposez maintenant qu'il surgisse un autre groupe en chambre? En tous cas nous allons voir ce que nous pourrons faire.

Quelques bills privés sont ensuite référés au comité des bills privés pour étude.

Le bill de M. Arthur Bélanger pour modifier la charte de la cité de Lévis est appelé.

M. Bélanger: Il s'agit de faire modifier un règlement d'emprunt au montant de $225,000.

Référé au comité des bills privés.

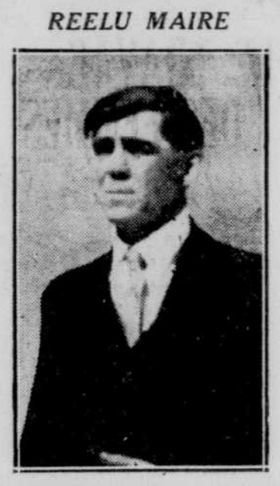
M. Taschereau propose ensuite l'ajournement de la Chambre, il est 4 heures 45.

M. Duplessis proteste et affirme que l'on pourrait procéder sur les motions de l'opposition.

M. Taschereau: C'est la plainte annuelle. En quittant la Chambre, les ministres iront à leurs bureaux et notre journée n'est pas finie. Le travail que nous ferons hâtera sûrement le travail sessionnel. Cela vaut mieux, peut-être, que de remplir le feuilleton de questions et de motions !"

La Chambre s'ajourne alors à trois heures cet après-midi.

REELU MAIRE



M. ALBERT PAQUET a été réélu maire pour un troisième terme de la paroisse St-Agapit.

Une semaine seulement pour s'inscrire pour le Grand Concours d'Epargne

Voici la fin de janvier — la limite fixée pour recevoir les inscriptions pour les concours que La Caisse a organisés pour promouvoir l'Epargne systématique. Profitez-en.

Le dépôt régulier de 25c ou de $1.00 par semaine vous donne droit de tirer au sort pour les prix et en même temps vous mettez de l'argent de côté vu que les montants déposés restent votre propriété.

On reçoit les inscriptions à toutes les succursales de La Caisse d'Economie.

Choisissez celle qui vous convient le mieux.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE
de Notre-Dame de Québec

On cherche des revenus municipaux

(Suite de la page 3)

der le système de l'aqueduc de Limoilou au réservoir municipal. Sur motion de l'échevin Poulin, une autre somme de $75,000. a été prise à même les crédits de la 10e Avenue pour payer le pavage permanent de diverses rues, dans la ville.

L'ingénieur Hamel avait envoyé au comité un rapport déclarant que l'étuve qui sert à la désinfection est dans un état déplorable et qu'elle ne peut pas être réparée. Il faut en acheter une neuve au prix de $8,000. et ce montant proviendra du même fond, si la Législature le permet.

Une fois ces dépenses faites, les échevins ne seront plus tentés de faire d'autres travaux au lac St-Charles car les crédits qui restent seront fortement entamés.

Statistiques de l'enseignement de la province

(Suite de la page 3)

écoles et les dépenses encourues pour celles-ci ont peu varié.

En résumé, augmentation du nombre des élèves; augmentation de la fréquentation scolaire; augmentation des contributions des municipalités, des institutions indépendantes et du Gouvernement; légère augmentation des dépenses; diminution des salaires.

"La deuxième partie du rapport", dit M. Harvey, "résume l'état de l'enseignement primaire. La population des élèves inscrits et répartis dans les divers cours, est décidément en progrès. Remarquons surtout qu'il y a 3,620 élèves de plus dans les années du cours complémentaire et du cours primaire supérieur, section catholique, et du cours intermédiaire et des High Schools, section protestante. Les écoles primaires supérieures sont également plus nombreuses.

Le nombre des écoles normales n'a pas changé, mais la fréquentation de ces institutions a quelque peu diminué. Est-ce parce que la carrière de l'enseignement offre moins d'avantages ?

— o —

"L'enseignement secondaire est représenté par 29 collèges classiques, dont 26 subventionnés par le gouvernement de Québec, 10,752 élèves fréquentent ces maisons et sont répartis comme suit : cours classique, 9,053 ; cours commercial, 1,375 ; cours primaire, 324.

On donne aussi le cours classique dans 10 autres institutions non subventionnées. Celles-ci ont surtout pour fonction de préparer des jeunes gens au sacerdoce ou à la vie religieuse. Elles comptent 942 élèves, soit un peu moins que l'année précédente.

"Nous voici maintenant aux statistiques de l'enseignement supérieur, qui comprend les universités de cette province. Laval et Montréal, nos deux universités catholiques, comptent 697 professeurs enseignant à 5,901 étudiants fréquentant les différentes facultés et écoles annexées ou affiliées. L'an passé, ce dernier chiffre s'élevait à 7,775, mais il comprenait alors les élèves des cours de musique appartenant à des institutions affiliées qui étaient déjà dénombrées dans d'autres parties du rapport et qui ainsi apparaissaient à deux endroits différents. Le total des étudiants appartenant à ces écoles et éliminés de ce chapitre est de 2,054.

Le nombre des étudiants des diverses institutions affiliées, Faculté des Arts, est de 12,858. Les institutions agrégées fournissent 119 étudiants.

Total des étudiants de toutes catégories : 18,878. C'est apparemment une diminution sensible, en comparaison de 1932-33, alors que ce chiffre s'élevait à 22,701, mais il faut tenir compte de la remarque précédente relativement aux élèves des cours de musique.

Les universités protestantes, McGill et Bishop's College, ont un personnel de 583 professeurs, conférenciers et démonstrateurs.

Les étudiants y étaient au nombre de 3,981 en 1933-34, soit un peu plus que l'année précédente.

On classe aussi dans l'enseignement supérieur quelques institutions indépendantes et non subventionnées, particulièrement des maisons religieuses de confession catholique et des collèges protestants de théologie. On y compte 594 étudiants.

"Les écoles spéciales, qui font l'objet de la cinquième partie, sont un peu plus fréquentées que l'année précédente. Il est vrai que l'Ecole Polytechnique, les Hautes Etudes commerciales et quelques autres institutions ont eu moins d'élèves, mais l'Institut Pédagogique, les beaux-arts, les écoles d'agriculture, l'école de laiterie, les écoles ménagères, des arts et métiers, de coupe et de confection des aveugles, des sourds-muets, etc., sont mieux remplis. A tout prendre, les écoles spéciales comptent 80,102 élèves inscrits en 1933-34, contre 79,450 en 1932-33.

"Nous voici enfin à la dernière partie du volume, qui donne en manière de supplément, un rapport quinquennal des bibliothèques et des musées de la province de Québec.

"Les bibliothèques publiques et de sociétés contiennent 920,806 volumes et brochures, avec une circulation de 883,296 volumes. En 1932-33, nous donnons pour la première fois la statistique de la circulation. En 1927-28, nos bibliothèques contenaient 731,073 volumes et brochures, soit 199,733 de moins qu'en 1932-33. Les bibliothèques paroissiales contiennent 291,773 volumes et brochures, ainsi que 236 abonnements à des revues et journaux. 336,757 volumes y circulaient en 1932-33. En 1927-28, les bibliothèques paroissiales renfermaient 237,888 volumes et brochures soit 53,885 de moins qu'en 1932-33. La population des paroisses pourvues de bibliothèques est de 869,037.

"Les bibliothèques scolaires, c'est-à-dire des universités, collèges classiques, écoles primaires et autres, sont au nombre de 2,452 et comptent 2,691,853 volumes. En 1927-28 les bibliothèques scolaires étaient au nombre de 2,270 et contenaient 2,068,894 volumes. Il y a donc augmentation de 182 bibliothèques scolaires et de 622,959 volumes en 1932-33.

"On a recensé 103 musées dans la province de Québec. On y trouve 883,902 spécimens d'anthropologie, botanique, numismatique, zoologie, géologie, paléontologie, minéralogie, art et diverses collections. Ces institutions sont d'inégale valeur, mais il y a progrès chez toutes.

M. Harvey et l'annuaire statistique

(Suite de la page 3)

nuaire fait la chronologie des régimes français et anglais ; donne l'esquisse géographique de cette partie du pays ; traite de climatologie, de population, de démographie, d'instruction, d'administration provinciale, judiciaire, municipale et scolaire ; fait le bilan de la production manufacturière ainsi que des ressources naturelles, s'occupe des communications et transports ; montre l'état des institutions de bienfaisance, de sociologie, de coopération et de prévoyance.

La statistique, déclare M. Harvey, est encore le meilleur baromètre de l'état général d'un pays. C'est par elle seule qu'on peut constater avec une précision au moins relative, un progrès ou un recul. Elle demeure l'instrument le plus sensible pour mesurer les insuffisances ou les bons côtés d'une époque.

Parmi les particularités du présent volume le chef de la statistique provinciale signale le changement de l'état financier de la province de Québec où intervient une comptabilité nouvelle. Jusqu'à l'année de 1932-33 on procédait d'après les recettes et les paiements. En 1933-34 apparaît pour la première fois l'état financier d'après les revenus et les dépenses. Il en résulte une modification considérable dans les chiffres de sorte que, déclare M. Harvey, la comparaison ne saurait être faite avec les dernières années.

A la suite de l'introduction de M. Harvey, M. Lemonde a ajouté une brève préface dans laquelle il explique quelques additions et modifications importantes apportées à l'Annuaire de 1934.

M. AMEDEE LACASSE a été élu maire de St-Anselme, comté de Dorchester.



Les Membres et l'Estomac

De nos jours, il faut renverser la Fable. C'est l'estomac qui refuse le travail et les membres qui dépérissent en dépit de leur volonté de bien faire.

Quand l'estomac fonctionne mal, tout le système s'en ressent. Les excès de table conduisent fatalement à la dyspepsie.

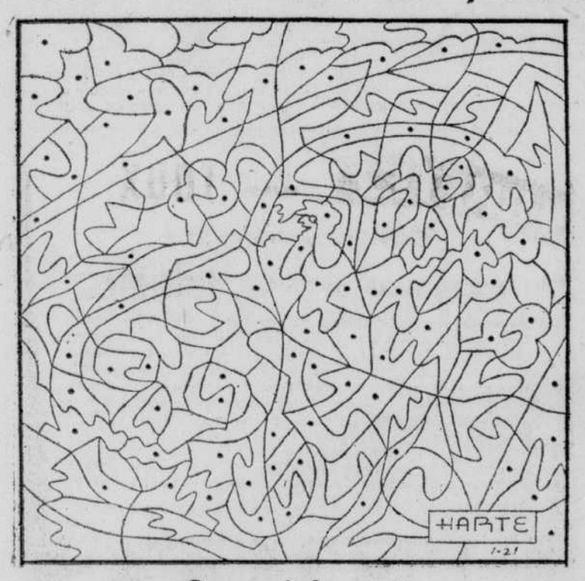
GASTRONAL absorbe les gaz et fait l'antiseptie stomacale et intestinale. Comme la dilatation ne se produit que si les aliments sont imparfaitement digérés, **GASTRONAL facilite l'assimilation** et prévient cette maladie redoutable par ses conséquences: la gastrite ulcéreuse et l'hyperchlorhydrie.

EN VENTE PARTOUT
50c LA BOÎTE DE 50 GASTRONALS
6 BOÎTES POUR $2.50

GASTRONAL
rendra votre digestion parfaite

UNE PRÉPARATION DU
DR. J.-O. LAMBERT, Limitée
2234-2236 rue St-Antoine Montréal
(DROITS RÉSERVÉS)

PASSE-TEMPS POUR LES JEUNES



Course à la mort



Les "3 éléments vitaux" hâtent le rétablissement après une maladie



Pourquoi trainer en langueur après une maladie, quand le Sirop Fellows' peut hâter votre rétablissement et fortifier votre organisme affaibli?

Ce restauratif de réputation mondiale produit de prompts effets parce qu'il contient les "3 éléments vitaux" (calcium, phosphore et fer) nécessaires pour reconstituer et fortifier les *trois parties vitales* de votre corps affaibli—votre sang, vos os et vos nerfs.

L'efficacité de la formule Fellows' pour aider à purifier le sang, à renforcir les nerfs et accroître la vitalité, est depuis longtemps reconnue par les membres de la profession médicale. Depuis plus de 60 ans, en effet, le Sirop Fellows' est prescrit par les médecins dans 52 pays.

La merveilleuse réputation du Sirop Composé d'Hypophosphites Fellows'a suscité d'innombrables imitations. Mais le véritable Fellows' ne s'obtient que dans la bouteille portant sur l'étiquette le nom de "FELLOWS'". Exigez cette marque.

1—CALCIUM
Les régimes alimentaires ordinaires manquent plus souvent de calcium, si important pour assurer la vie et la santé, que de tout autre élément minéral. Des quantités suffisantes sont nécessaires pour favoriser l'action normale des muscles et des nerfs; pour constituer une ossature robuste et des dents saines.

2—PHOSPHORE
Au premier rang parmi les substances ayant pour mission d'alimenter les nerfs. Doit être constamment renouvelé afin de remplacer ce qui est consumé par l'organisme. Aide aussi à corriger l'acidité du sang et à digérer les aliments amidonnés.

3—FER
C'est l'élément dynamique dont dépendent la vigueur, la vitalité, la santé. Quand une personne est anémique, épuisée, c'est parce qu'elle manque ordinairement de fer.



SIROP FELLOWS'
UN COMPOSE D' HYPOPHOSPHITES
de réputation mondiale
F16G

Demain, Jeudi, journée active au Rayon des garçons-
Voici 4 valeurs spéciales d'avant inventaire--



Un beau Complet

avec un et deux pantalons longs.
Valeur régulière de 11.00 pour . . .

7.95

Worsteds de fantaisie gris fer, brun et bleu marine, ainsi que tweed gris et brun. Qualité exceptionnellement forte. Devants ordinaires ou croisés au veston.

Tailles : 31 à 36

Complets 'More-Wear'

La meilleure qualité sur le marché

Tailles : 27 à 33
Valeur de 11.95 pour

8.95

Tweed gris et brun d'une qualité insurpassable. Confection de première classe avec coudes, genoux et siège renforcés ainsi que toutes les coutures.

Livré avec 2 culottes de golf

Pantalons d'équitation (breeches)

en tweed gris et drab ainsi que freeze gris fer et brun, pour garçons.

Grandeurs : 25 à 33

99c

Coupe-vent en cuir

brun pour garçons, avec ceinture de laine souple au bas. Poignets intérieurs en laine.

Tailles : 30 à 36

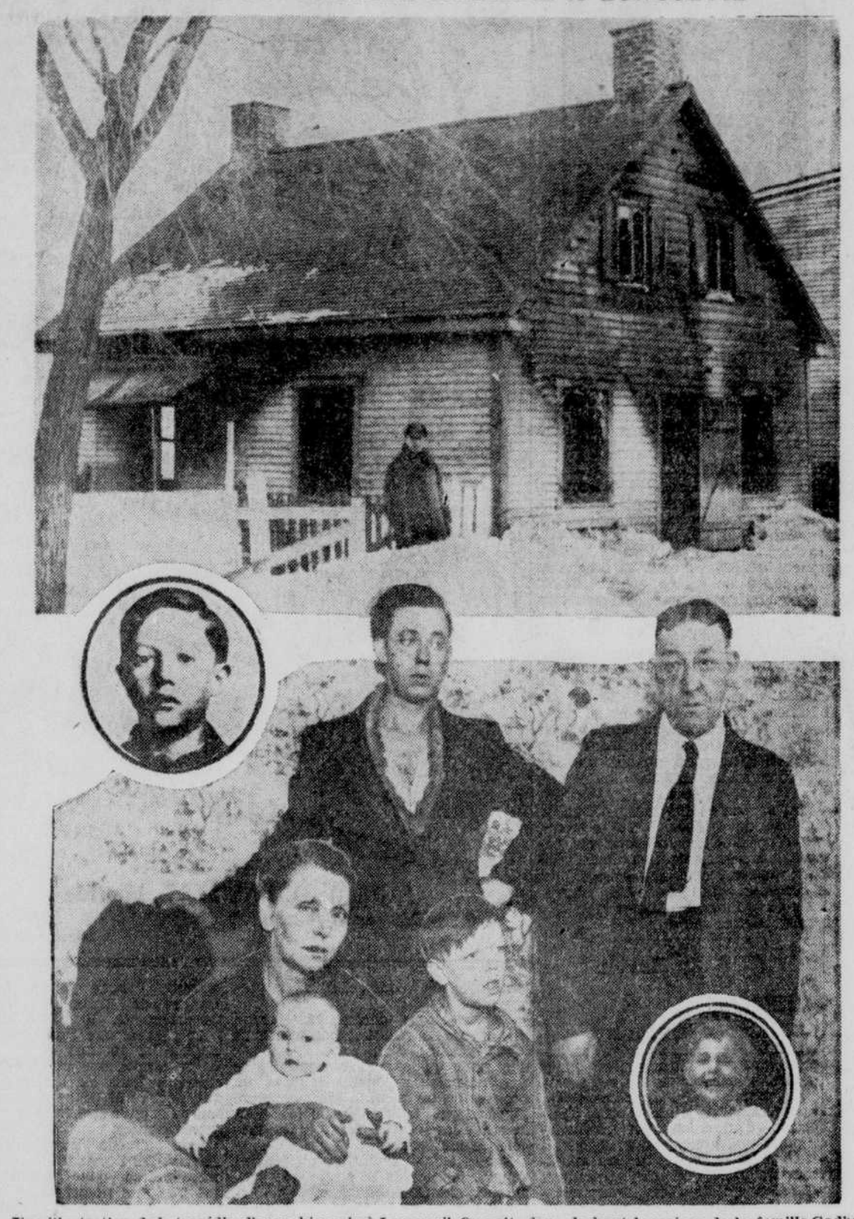
2.95



2e Etage — Annexe St-Joseph

Aux Grands Magasins à Rayons du
SYNDICAT de QUEBEC
LIMITÉE

UNE EPOUVANTABLE TRAGEDIE A LONGUEUIL



Une illustration de la tragédie d'avan-hier soir à Longueuil. On voit dans le haut la maison de la famille Gadbois où cinq enfants perdirent la vie dans les flammes. Dans le cercle du haut, Oliva Gadbois, 10 ans ; dans le cercle du bas, Simone, 2 ans ; deux des victimes. On voit également Mme E. Gadbois, tenant dans ses bras sa fillette Lucienne, sauvée, avec son mari. Paul-Emile Gadbois, 24 ans, se fractura un bras en se sauvant par une des fenêtres, à droite de la maison. Jacques Gadbois, 9 ans, put se sauver également en passant par une fenêtre.

A L'HONNEUR



Le Dr J.-E. PERRON, professeur à l'Université Laval, Electro-Radiologiste en chef à l'hôpital du Saint-Sacrement, vient d'être nommé membre associé au "Conseil National des Recherches" à Ottawa.

et ce, grâce à la meilleure surveillance.

En 1927-28, le coût du chauffage des écoles de la Commission, s'élevait à $65,702.73, et il y avait alors six écoles de moins qu'aujourd'hui.

Pour économiser, nous avons fait la cueillette de tous les pupitres, meubles, etc ... qui se trouvaient un peu partout, jetés au rebut, nous en avons fait faire la réparation et nous avons réussi à meubler, sans nouveaux achats, les écoles de St-Esprit et de St-Fidèle, épargnant aux contribuables une somme d'au-delà de $12,000.00.

Nous n'avons pas augmenté la taxe d'un seul sou, bien que nous ayions eu à emprunter $500,000.00 pour les écoles de St-Esprit et de St-Fidèle, comprenant $200,000.00 pour acquitter les dettes de l'ancienne administration, et de cette façon la Commission a vu s'ajouter à ses dépenses une charge fixe de $32,623.65 par année.

Il nous fallait faire face à un écart apparent de $45,816.778 mais réel de $81,195.56 sur le dernier exercice financier de mon prédécesseur, et malgré cela nous avons réussi après avoir absorbé les intérêts sur les déficits des administrations antérieures, à boucler le budget de 1932-33 avec un léger surplus de $746.75, et en 1933-34 avec un surplus de $9,562.75; ces surplus ont été portés sur les déficits des administrations précédentes.

Je ne crois pas que "UN CONTRIBUABLE" eût été capable d'en faire autant.

Cette année nous avons établi un fonds d'amortissement pour éteindre ces déficits, ce qui augmente encore nos charges fixes de $7,134.25.

Autrefois l'administration de la Commission était plus facile, alors qu'il y avait tous les ans de 1921-22 à 1931-32 une augmentation de revenus de taxes variant de $35,000.00 à $170,000.00, et malgré cela on nous a laissé des déficits.

Aujourd'hui les revenus scolaires diminuent plutôt qu'ils augmentent, vu la diminution de l'évaluation de la propriété et l'absence de construction; nos revenus restent stationnaires ou moindres alors que les dépenses augmentent continuellement.

"UN CONTRIBUABLE" parle d'une lettre de Son Eminence concernant l'échelle de salaires lors de la construction des écoles de St-Fidèle et de St-Esprit; peut-être a-t-il lu cette lettre, moi je ne l'ai jamais vue; d'ailleurs relativement à la construction de ces écoles, je suis capable de prendre mes responsabilités et s'il n'y a pas eu d'échelle de salaires, c'est la Commission qui l'a décidé à l'unanimité.

A l'atelier de la Commission nous payons les salaires des employés suivant l'échelle de salaires des Unions et même davantage en certains cas.

LE SALAIRE DU PRESIDENT

La Commission Scolaire a cru devoir demander à la Législature l'autorisation de voter à son Président un salaire qui ne dépasserait pas $2,400.00 par année; si la Législature croit devoir se rendre à la requête de la Commission, cette dernière aura à fixer ce salaire qui ne devra pas, encore une fois, dépasser $2,400.00. Ce salaire n'est pas demandé pour M. Bédard personnellement, qui peut à tout moment être remplacé par un autre, mais sera octroyé au Président de la Commission Scolaire. Et pourquoi donc se scandaliser ? Le Président de la Commission Scolaire est obligé, s'il veut accomplir ses obligations et bien administrer le million de dollars que paient les contribuables, de donner la plus grande partie de son temps à ses fonctions. Pourquoi y aurait-il si grand mal à ce que le Président de la Commission Scolaire reçoive un traitement, quand sont retribués le maire et les échevins de la cité de Québec, les députés et les ministres, le président et les directeurs des compagnies, les employés civils, enfin, tous ceux-là qui consacrent leur temps au service du public ou des particuliers.

Le président de la Commission Scolaire, à Montréal, si je suis bien informé, reçoit un traitement d'au-delà de $10,000.00 et on ne le lui a jamais reproché. Serait-ce parce que le président de la Commission Scolaire, à Québec, est un homme du peuple, n'a pas de fortune, qu'on lui cherche noise. Ses collègues ont jugé à propos que dans l'intérêt de la Commission, du public intéressé, il valait mieux que le Président reçut un traitement, de façon à exiger de lui tout le temps nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration de la Commission à la tête de laquelle il se trouve.

Espérant que vous voudrez bien publier cette lettre dans votre journal et vous remerciant d'avance,

Croyez-moi bien, M. le Rédacteur,

Votre tout dévoué,

J. E. BEDARD,
Président,
Commission Scolaire, C. R.
de la Cité de Québec.

Ce SUPER-AGITATEUR accélère le LAVAGE



LAVEUSE GENERAL ELECTRIC

EPARGNEZ-VOUS temps et labeur en vous servant d'une Laveuse General Electric. Elle comporte un super-agitateur à six lames, qui lave le linge vite et bien, sans plus l'abîmer que si vous vous serviez de vos propres mains. Venez voir cette machine — venez voir l'essoreuse "sécurité".

QUEBEC POWER COMPANY

Sur la Colline

(Suite de la page 3)

"J'entends la même chanson tous les ans", dit le premier ministre. N'oubliez pas qu'en sortant d'ici, les ministres retournent à leurs bureaux et travaillent. Leur journée n'est pas finie, loin de là, et le travail qu'ils font hâte la besogne sessionnelle. Cela vaut peut-être mieux que de remplir le feuilleton de la Chambre de questions et de motions !"

La Chambre s'ajourna sans plus de critiques.

En réponse à une question de M. Maurice Duplessis, au sujet de la Commission d'Enquête Lapointe, le premier ministre Taschereau a déclaré hier après-midi que les honoraires payés à M. Lapointe furent de $6,000. ceux payés aux deux commissaires, MM. Frigon et Macdonald, $5,000, chacun et ceux payés à M. Rinfret, le secrétaire, $2,000.

Notons, en passant, que la Chambre refrancise. Autrefois, lorsqu'un député proposait un bill à la première lecture, on lui demandait, selon la vieille formule du Parlement de Westminster : " Explain. " Depuis quelques jours, le premier ministre et le chef de l'Opposition traduisent et demandent : " Explications ! " Les refrancisateurs seront contents ...

M. M. Kieffer explique le corporatisme

(Suite de la page 3)

le contient et y ajoute quelque chose de mieux.

Le but du corporatisme est d'unir les membres d'une société ayant des intérêts identiques et communs pour les ordonner ensuite vers le développement de la nation et l'établissement du bien-être social. Mussolini, après avoir parachevé la révolution italienne, s'aperçut que le fascisme n'était pas l'état idéal pour son pays et il entreprit de le réformer pour en tirer le corporatisme qui a fait la grandeur de l'Italie.

Le Duce a décentralisé l'administration pour centraliser le pouvoir exécutif et c'est maintenant l'état qui régit les relations entre le capital et le travail. L'ouvrier n'est plus une machine mais une intelligence payée selon sa valeur et selon les profits réalisés par ses patrons. L'état n'est plus un spectateur indifférent aux conflits sociaux et aux abus parce qu'il reconnait l'égalité des classes. En un mot, le corporatisme italien maintient le capitalisme tout en donnant satisfaction aux revendications justes des ouvriers.

Ce système serait probablement difficile à appliquer au Canada, à cause de la constitution fédérale mais on pourrait facilement en doter chacune des provinces du Dominion.

A la fin du déjeuner, M. Edgar Weyland, président du comité du programme, a annoncé que M. Robert Taschereau, C. R., président de la Commission des accidents du Travail, serait le prochain conférencier. M. Wilfrid Lacroix, architecte et membre de la Commission d'urbanisme, et M. Royal Gagnon, inspecteur de la Gendarmerie fédérale, à Québec, sont aussi sur la liste des prochains orateurs.

RE: LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE QUEBEC

Québec, 19 janvier 1935.

Monsieur le Rédacteur,

"LE SOLEIL",

Voulez-vous me permettre de répondre à la lettre signée "UN CONTRIBUABLE" et publiée dans "L'ACTION CATHOLIQUE" du 5 courant.

Je n'ai pas l'intention d'entretenir une polémique avec "UN CONTRIBUABLE" qui ne donne pas son nom mais que je connais bien; qu'il me suffise de dire qu'il n'est pas payeur de taxes; mais je désire rétablir certains faits que le public doit connaitre, public que la lettre de votre correspondant a pu impressionner faussement.

Au décès de M. Picard, ancien président de la Commission Scolaire, je n'ai pas sollicité la présidence qui m'a été offerte et que j'ai cru devoir accepter. Il est possible, il est même certain, que ma nomination n'a pas plu à certaines personnes et pour diverses raisons qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer.

"UN CONTRIBUABLE" trompe certainement le public québecois quand il affirme que le secrétaire de la Commission Scolaire perçoit un traitement de $3,500.00, quand il ne reçoit que $3,000.00 Est-il bien extraordinaire que le secrétaire d'un corps public comme la Commission Scolaire, reçoive la rémunération ci-haut indiquée ? Il est évident que "UN CONTRIBUABLE" ne connait ni de près ni de loin les obligations du secrétaire de la Commission Scolaire, non plus ce qui se passe dans sa propre ville et ailleurs.

Le salaire du contrôleur n'est pas non plus comme l'affirme faussement "UN CONTRIBUABLE", de $50.00 par semaine, mais de $35.00 seulement. Il est faux aussi que la Commission Scolaire fournisse au contrôleur une automobile; la voiture dont se sert cet employé de la Commission est bien la propriété de l'officier et l'a toujours été.

Il est vrai que le contrôleur est logé par la Commission dans une maison de 24 pds par 26, sise et située voisine des ateliers de la Commission. C'est un logement fort modeste, et pourquoi "UN CONTRIBUABLE", s'il est de bonne foi, ferait-il croire au public que l'employé habite un château?

"UN CONTRIBUABLE" sait-il que le contrôleur est en même temps le gardien responsable des ateliers et des entrepôts de la Commission Scolaire et qu'il est de service semaine et dimanche, à chaque heure du jour et de la nuit, suivant les exigences du dit service ?

Il est vrai que nous avons dû, dans une faible proportion réduire le salaire de tout le personnel enseignant et nous aurions été de mauvais administrateurs si nous ne l'avions pas fait. Encore aujourd'hui le traitement des Frères Directeurs est de $700.00 annuellement; celui des Frères enseignants de $585.00.

Le traitement des Religieuses Directrices est de $341.25, quand celui des Religieuses enseignantes est de $292.50.

La réduction en somme n'a été que de 2½% et qui s'en étonnera par ces temps de crise ?

Le corps enseignant religieux est logé, chauffé, éclairé, fourni de charbon, gaz ou électricité pour cuisine et buanderie, le tout aux frais de la Commission Scolaire. L'Aménagement des résidences est aussi fait aux frais de la Commission, avantage que les communautés enseignantes n'ont pas ailleurs généralement. Il est vrai que les salaires ne sont pas des plus élevés, mais il sont bien supérieurs à ceux payés aux professeurs dans les Séminaires et les Collèges, aux vicaires dans les parcisses et à bien d'autres.

Le salaire des instituteurs laïques qui s'élevait de $800.00 à $1600.00, a aussi été réduit de 2½%; celui des institutrices laïques qui était de $400. à 800., a subi lui-même une réduction de 10% sur les salaires s'élevant à plus de $550.00, et 2½% quant aux salaires moindres que $550.00. Ces salaires sont pour environ 200 jours de travail par année.

Nous avons régularisé aussi le traitement des chauffeurs, des employés préposés à l'entretien des écoles, que nous avons tenu à traiter sur le même pied, équitablement, sans faveurs pour quelques-uns d'eux.

Depuis que je suis à la présidence, l'inventaire complet de tous les immeubles, de tous les effets mobiliers, de tous les matériaux, machineries, marchandises, outillage, a été fait, ce qui avait été négligé auparavant, et ce, contre l'intérêt de la Commission et du contribuable.

Nous avons établi un système de contrôle comme un nouveau système de comptabilité, et il est aujourd'hui permis à la Commission de se rendre compte, comme dans toute bonne maison d'affaires.

Il est bien vrai que nous avons pratiqué l'économie, et ce, dans tous les départements que nous administrons avec nos revenus, dans l'intérêt des payeurs de taxes, que nous n'avons pas augmenté la taxe scolaire et que nous n'avons pas l'intention de le faire.

Me sera-t-il permis de dire que les articles de classe fournis aux indigents qui coûtaient en 1931-32, $15,734.51, n'ont coûté en 1932-33 que $6,223.35, en 1933-34, $8,054.20, bien que nous ayons plus d'indigents qu'autrefois et qu'ils ne soient pas plus privés que jadis.

Le prix du combustible les années passées s'élevait à $55,000.00 et davantage; en 1933-34, malgré l'hiver le plus rigoureux dont nous nous souvenions, en dépit du fait que nous avions deux écoles de plus à chauffer, ce combustible n'a coûté que $45,810.95,

Soulagement rapide des irritations de la peau



Toutes les fois que vous grattez ce petit brin d'éruption, d'eczéma ou autre désordre semblable, vous augmentez l'irritation et courez le risque d'infecter votre peau. Pourquoi courir ce risque lorsque l'Onguent Resinol soulage si vite la démangeaison, calme l'irritation et tend à hâter le rétablissement? Même si vous avez essayé d'autres méthodes sans succès, vous constaterez, comme des milliers d'autres l'ont constaté, que l'Onguent Resinol peut vous faire grand bien.

Votre pharmacien vend l'Onguent Resinol.

Achetez-en pour l'essayer dès aujourd'hui.

La nouvelle Levure XR

résoudra pour des milliers le problème des cathartiques!



Une nouvelle levure plus forte et beaucoup plus rapide contre la constipation, les dérangements d'estomac, les éruptions cutanées et le manque d'énergie!

IL n'est plus nécessaire que vous vous "dosiez" de cathartiques qui vous affaiblissent et *empirent* votre constipation! Non, car une nouvelle découverte, reconnue par les médecins comme le plus grand progrès réalisé depuis des années pour le traitement de la constipation, a été annoncée il y a quelque temps!

C'est une *levure absolument nouvelle*, plus forte et d'action plus rapide. Découverte par un grand savant, elle a émerveillé le monde médical. Voici ce qu'en dit le Dr. Beloux: "Son action bienfaisante est quasi incroyable! Contrairement aux laxatifs drastiques, elle active la sécrétion des sucs digestifs et en stimule l'action."

"Meilleur remède contre constipation . . ."

"Les aliments," continue le Dr. Beloux, "sont ainsi mieux digérés et éliminés plus facilement, plus vite. C'est le meilleur remède que je connaisse contre la constipation, la dyspepsie et les affections cutanées."

Profitez de ce conseil et commencez *dès maintenant* à manger de cette merveilleuse Levure XR! Vous verrez comme vous remarquerez vite un changement pour le mieux.

Vous éviterez plus facilement les rhumes, grâce à la vitamine A que contient cette nouvelle levure, en même temps que les vitamines B, D et G. La Levure XR est l'aliment le plus riche au monde en vitamines.

Mangez-en 2 gâteaux par jour—nature ou dissoute dans le tiers d'un verre d'eau—de préférence une demi-heure avant les repas. En vente dans les restaurants, pharmacies, épiceries et comptoirs de rafraichissements.

Commencez aujourd'hui le régime de la Levure XR Fleischmann!



(*La Levure XR Fleischmann est toujours aussi bonne pour la cuisine*)

Le DR. JULES BELOUX (*ci-dessus*), *spécialiste de l'intestin et éditeur médical réputé, déclare: "La Levure XR est deux fois plus efficace que l'ancienne levure, pour la constipation, la dyspepsie et les affections cutanées. Personne n'a plus besoin de continuer à prendre des purgatifs drastiques.*

Des millions mangent déjà la nouvelle Levure XR Fleischmann

Achetez des produits canadiens

UN NOUVEAU THAUMATURGE



Des foules nombreuses affluent à la résidence, à Chicopee Mass., du "Frère" EUGENE-B. CHAMPAGNE, pour lui demander des guérisons. On le voit ici recevant la visite d'une fillette dans la chapelle qu'il a construite dans sa demeure.

LES LIQUEURS

Deux prévenus, Oscar Parent et Léopold Poirier ont plaidé coupables ce matin devant Son Honneur le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, à l'accusation d'avoir illégalement vendu des liqueurs alcooliques et ont été condamnés au minimum de la peine, soit à un mois de détention et aux frais de la cause, ou à défaut de paiement des frais à trois mois additionnels.

ANDRE ROY EST COUPABLE DE VOL

Son Honneur le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix a rendu ce matin jugement dans la cause d'André Roy, ce jeune homme de La Tuque accusé de s'être approprié sans excuse légale une somme de $500 appartenant à la Banque Canadienne Nationale, somme qui lui fut remise erronément par le caissier de la succursale de la Banque, à La Tuque. Après un examen approfondi de la preuve, le juge en vint à la conclusion que Roy devait être trouvé coupable de vol et il le condamna à 4 mois de prison. Pour déterminer que l'accusé était coupable, le juge basa sa conviction sur le fait suivant que révéla la preuve : alors que nul, pas même le caissier ne savait qu'une somme de $500 avait été donnée en trop, par erreur, André Roy s'en fut raconter chez un restaurateur qu'il y avait eu une erreur de $500 à la Banque cette journée-là. Deux témoins, le restaurateur du nom d'Henri Roi et une jeune fille, Mlle Veillette, jure que Roy, au cours de l'après-midi, leur apprit qu'il y avait eu erreur à la banque. Or à ce moment le caissier ne s'était pas encore aperçu de sa bévue qu'il ne constata qu'après la fermeture de la banque, à six heures du soir, en faisant sa caisse. Les deux témoins précités sont parfaitement désintéressés, même ils seraient sensés être favorables à Roy, qui était leur client au restaurant. Ce double témoignage était accablant pour l'accusé qui ne put l'expliquer que par une erreur sur l'heure. Il prétendit en effet qu'il aurait appris cette nouvelle à ses interlocuteurs que le soir, mais en face de l'affirmation catégorique des deux témoins, cette version était inadmissible.

VEHICULES-MOTEURS

Le trésorier de la province, l'hon. R.-F. Stockwell, vient de fournir le renseignement suivant à M. M.-B. Fisher, député conservateur de Huntingdon, au sujet des véhicules-moteurs : du premier janvier 1934 au 31 décembre 1934, 165,286 véhicules-moteurs ont été enregistrés dans la province et la taxe d'enregistrement a rapporté au gouvernement la somme de $5,234,197.89.

LE SUFFRAGE FEMININ

Les dames reviendront-elles sur la Colline redemander qu'on leur accorde le droit de vote ? Jusqu'à présent il semble qu'elles ont l'intention de s'abstenir. Le Dr Anatole Plante, député de Mercier, qui fut souvent le parrain du "bill" du suffrage féminin, n'a pas été approché et ne présentera pas le projet de loi. D'autres parts, certains députés reconnus pour leur sentiment favorable au vote féminin ont été vus par des suffragettes de marque qui leur ont demandé de voter encore pour elles.

Jusqu'à présent, toutefois, il n'y a aucune indication officielle d'un projet de loi du suffrage féminin. La Chambre serait-elle privée de son grand gala annuel ?

BILLETS DE LOTERIE

Montréal, 23 (D.N.C.) — 68,000 billets de loterie dont 8,000 de la loterie de l'Université de Montréal, ont été saisis hier après-midi par les agents de la police provinciale dans une maison de la rue Saint-Denis et dans une imprimerie de la rue Rachel. Les policiers se rendirent tout d'abord rue Saint-Denis où ils trouvèrent quatre personnes occupées à expédier les billets. Ces personnes ne furent pas arrêtées, mais elles devront comparaître en Cour d'ici huit jours. De nombreux documents et listes furent confisqués par les agents. Ensuite les constables se rendirent dans une imprimerie, rue Rachel où l'on saisit 60,000 billets d'une loterie organisée au profit de la paroisse "Notre-Dame des Hongrois" qui doit avoir lieu l'été prochain.

EN CORRECTIONNELLE

Un accusé du nom de Chesnel qui après avoir subi une enquête préliminaire avait été renvoyé devant les assises criminelles pour que s'y instruise son procès sur trois chefs d'accusations, soit, obtention d'argent sous de faux prétextes et deux offenses d'omission de rendre compte, a plaidé coupable hier après-midi devant Son Honneur le juge Laetare Roy de la Cour des Sessions de la Paix, après avoir choisi un procès expéditif. En considération de ce plaidoyer de culpabilité et du fait que Chesnel n'avait aucun dossier judiciaire, le juge le condamna à 15 jours d'emprisonnement, soit le temps déjà fait par l'accusé depuis son arrestation.

La compagnie qui employait Chesnel et qui avait porté plainte le recommanda elle-même à la clémence de la Cour et se déclara prête à le prendre de nouveau à son emploi.

Le rapport Lapointe

(Suite de la 1ère page)

pour le moment du moins, d'établir l'étatisation, cette commission sera toujours un moyen de surveillance et de contrôle des entreprises afin d'empêcher les abus qui se commettent dans ce domaine.

M. ADELARD PRUNEAU

N'ayant pu rencontrer M. T.-Thomas Robitaille, président du Conseil Général des Syndicats Catholiques, le représentant du "Soleil" causa avec M. Adélard Pruneau, vice-président de cette organisation ouvrière. Voici ce que dit M. Pruneau :

"Je n'ai pas encore étudié le rapport de la Commission Lapointe concernant l'électricité. D'ailleurs, cette question n'a jamais été étudiée à fond dans nos séances du Conseil Général. Nous sommes pour des taux équitables et en rapport avec les revenus des ouvriers quels que soient les moyens honnêtes que l'on prenne pour atteindre ce but."

Des croisières de l'"Olympic" dans notre port

(Suite de la 1ère page)

même itinéraire sera suivi aux croisières subséquentes, à moins que l'on y découvre quelques inconvénients.

A cause de son tirant d'eau considérable, l'"Olympic" ne pourra accoster aux quais réservés ordinairement aux vaisseaux de la Cunard-White Star Line. Il sera ancré au quai "18", situé à l'extérieur du Bassin Louise.

Comme le "Soleil" en a déjà fait mention, c'est un événement qui ne sera pas sans importance, puisque c'est le plus gros navire à visiter notre port et à remonter le Saguenay. Son tonnage enregistré est de 46,439 tonnes; sa longueur est de 852½ pieds; il mesure 92½ pieds de largeur et a une profondeur de 59½ pieds.

On apprend également qu'un grand nombre d'officiels américains et de passagers de marque profiteront de ces magnifiques croisières pour visiter notre ville et les endroits pittoresques de notre province.

TENTATIVE DE MEURTRE

Les deux accusés arrêtés hier par les constables U. Lajoie et L. Masse de la police du C.N.R., après le hold-up de Charny ont comparu ce matin en Cour des Sessions de la Paix devant Son Honneur le juge-en-chef Hugues Fortier. Toux deux ont plaidé coupables à l'accusation de vol avec effraction, sentence sera prononcée contre eux le 31 janvier, mercredi prochain.

Une autre accusation, plus grave, était également portée contre ces deux prévenus qui se nomment Alcide Saint-Pierre alias Saindon et Charles Rousseau, celle de tentative de meurtre. Sur cette accusation, les deux prévenus subiront leur enquête préliminaire mercredi prochain.

Les constables Lajoie et Masse qui opérèrent l'arrestation de ces deux criminels qu'ils remirent entre les mains du Chef Lemire de la Sûreté Provinciale ont reçu des félicitations de la part de ce dernier de même que de celle de M. C. Fournier, inspecteur de la police du C.N.R. qui les louèrent de leur courage et de leur habilité.

Cinq Semaines
Sur Une Chaise Par Suite de
Bronchite Chronique

"Après avoir terriblement souffert pendant 5 semaines d'étouffements dus à l'asthme et de toux—ne pouvant ni travailler ni me coucher—je me procurai RAZ-MAH et j'eus cette fois-là ma première bonne nuit de sommeil depuis des semaines," écrit M. Alfred Wilson, d'Otter Lake, Co. Pontiac, P.Q.

Soulagement garanti avec une boîte de $1 ou votre argent remis. Également bon contre l'Asthme. Point de drogues nocives. Capsules propres. 50¢ et $1 partout.—Templetons, Toronto. 312F

Cessez de tousser, de suffoquer, de haleter —Prenez les Capsules
RAZ-MAH
AUTHENTIQUES DE TEMPLETON

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCEES
Soyez sûr d'être satisfaits

Compagnies de charbon condamnées à la Cour

(Suite de la 1ère page)

condamnation respective savoir, 50-135ième pour Hart & Adair et autant pour Scotch Anthracite ; 20-135ième pour Montreal Coke ; 10-135ième pour Mongeau & Robert et 5-135ième pour Elias Rogers.

Le jugement rendu ce matin par l'honorable juge Laliberté dont nous donnons le texte ci-après, est le corollaire de celui rendu dans la cause du Roi contre le premier groupe de compagnies de charbon, lequel fut confirmé à l'unanimité par la Cour d'Appel et au sujet duquel la Cour Suprême du Canada rejeta une pétition d'appel de la part des accusés. Les motifs sur lesquels le juge s'appuie pour conclure à la culpabilité des cinq compagnies accusées, sont exposés dans des notes qui couvrent 26 pages de clavigraphie. Ces notes passent en revue les faits de la preuve qui incriminent chacune des compagnies.

Voici maintenant le texte du jugement rendu par l'honorable juge Wilfrid Laliberté qui déjà avait présidé le tribunal lors de la première cause des compagnies de charbon :

CANADA,
Province de Québec,
District de Québec.

Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle.— Sa Majesté le Roi vs Hart & Adair Coal Company Limited et al.

CONSIDERANT que la Couronne a établi en fait et en droit que Hart & Adair Coal Company, Limited, Scotch Anthracite Coal Company, Limited, Monceau & Robert Compagnie, Limitée, Montreal Coke & Manufacturing Company, Limited, et Elias Rogers Company, Limited, ont contrevenu à l'article 498 du Code Criminel et à la loi des Enquêtes sur les Coalitions, chapitre 26 des Statuts Revisés du Canada, 1927, quant aux chefs d'accusation 4, 7 et 10 ;

CONSIDERANT que la Couronne a établi en fait et en droit que Hart & Adair Coal Company, Limited, a aussi contrevenu à l'article 498 du Code Criminel, quant au chef premier de l'acte d'accusation ;

Déclaré en conséquence les dites compagnies coupables sous les chefs d'accusation précités;

Condamne Hart & Adair Coal Co. Ltd., et Scotch Anthracite Coal Co. Ltd., à une pénalité de $5,000.;

Condamne Montreal Coke & Manufacturing Co. Ltd., à une pénalité de $2,000.;

Condamne enfin Mongeau & Robert Compagnie, Limitée, à une pénalité de $1,000., et Elias Rogers Co. Ltd., à une pénalité de $500.;

En tout $13,500.

Aucune pénalité distinct n'est imposée sous le chef 10 non plus qu'une double pénalité sous les chefs 4 et 7 quoi sont pour la même offense et au sujet desquels il y a lieu de donner effet à l'article 15 du Code Criminel;

Condamne aussi les dites accusées au paiement des frais et dépens sous l'autorité de l'article 1044 du Code Criminel, proportionnellement au montant de leur condamnation respective, savoir 50-135 pour Hart & Adair Coal Company Limited, et autant pour Scotch Anthracite Coal Company, Limited; 20-135 pour Montreal Coke & Manufacturing Company, Limited; 10-135 pour Mongeau & Robert Compagnie, Limitée, et 5-135 pour Elias Rogers Company, Limited. Comme les déboursés et frais d'enquête du procès contre les accusées du premier groupe ont servi dans la présente cause, ces déboursées et frais seront considérés comme commun aux deux procès.

Québec, ce 23 janvier, 1935.
(Signé) Wilfrid Laliberté, J. C. S.
Juge de la Cour supérieure, siégeant en matière criminelle, comme Juge de la Cour du Banc du Roi.

Bois à pâte exporté

Les exportations canadiennes de pâte de boi et de criblures se portent en décembre à 1,116,159 cwt, ayant une valeur de $2,184,043 au lieu de 1,047,701 cwt et $1,994,889 le mois correspondant de 1933. Nos principaux débouchés ont été les suivants: Etats-Unis, 933,122 cwt; Royaume-Uni, 73,653; Japon, 54,546.

Les exportations de bois à pâte sont passées de 40,035 cordes et $234,251 à 53,053 cordes et $350,208 dont 52,771 cordes sur les Etats-Unis.



MERES! LA VENTE A UN SOU VOUS PROCURE DES AVANTAGES QUE VOUS NE POUVEZ PAS IGNORER

Ce que nous annoncons présentement est une véritable source d'Economie



Robes en Crepe de Soie
Uni ou Imprimé
Fillettes 8 à 14 ans
$3.49
Une autre pour Un Sou

Chics styles pour les fillettes, modèles avec manches courtes, bouffantes ou longues. Nouvelles encolures, garnitures attrayantes, ceinture, jupe avec plis. Couleurs: rouge, vert, framboise, bleu paon, royal, brun et marine.
Grandeurs: 8 à 14 ans.

Robes Costumes de Couvent
Fillettes 6 à 16 ans
$2.99
Une autre pour Un Sou



Modèles approuvés par tous les Couvents qui n'exigent pas de costume règlementaire. Serge pure laine, plis au corsage et à la jupe, bordure blanche au col.

Chez Pollack — 3e Plancher

Paletots d'Hiver
Grands Garçons 9 à 19 ans
$12.95

Vous pouvez choisir dans ce qu'il y a de mieux pour le grand garçon aux études en fait de paletot d'hiver et ensuite lui choisir un Complet pour **Un Sou.** Draps Silvertone et nouveaux Tweeds laineux dans les styles raglans à ceinture circulaire ou tube ajusté. Doublures en satin épais. Couleurs: gris, bleu, brun, rouille, etc.

Grandeurs: 27 à 37.



Pardessus de Printemps
Grands Garçons 10 à 19 ans
$12.95

Après avoir choisi un Complet de $12.95 vous pouvez par la même occasion renouveler son Pardessus de printemps avec **Un Sou.** Tous les nouveaux modèles raglans, tubes ajustés et ceinture circulaire. Nouveaux tweeds dans les teintes de gris, drab, bleu, rouille et Oxford, unis, mouchetés, chevronnés ou quadrillés.

Grandeurs: 28 à 37.



Complets 3 et 4-Pièces
pour Garcons
9 à 15 ans
$12.95
Ajoutez Un Sou et Doublez la valeur de votre Achat

Tweeds pure laine et Worsteds de belle qualité, rayés chevronnés et unis dans toutes les teintes en vogue. Modèles à devants simple ou double croisure. Les 3-pièces ont 1 habit, 1 golf et 1 breeches. Les 4 pièces ont 1 habit, 1 veste et 2 breeches. Grandeurs: 27 à 33.



SOUS-VETEMENTS
pour Garcons

Combinaisons en merinos naturel, imitation Penman's "71", style avec manches et jambes longues. Grandeurs: 24 à 34.

$1.29
Une autre pour Un Sou



200 Chandails
En Laine pour Garçons 1.19
Un autre pour Un Sou

Tricot fin ou mi-épais dans les styles avec encolures en pointe ou avec collet, rayures en couleurs au col et aux manches. Teintes unies, drab, vert, marron, bruyère et marine.

Grandeurs: 22 à 34 dans le lot.

Aubaines à Un Sou au Rayon des Corsets



Corsets et Corselettes
Ils se vendent en tout temps $1.95 pour un seul.
$1.95
Ajoutez UN SOU et Doublez votre achat.

Corsets Ceinture, en coutil pêche, bien baleinés, attachés sur le côté. 24 à 30.
Corsets en coutil rose ou pêche, lacés sur le devant, pour contrôler le diaphragme. 24 à 32.
Corselettes en "lastex", avec brassière en tulle très formée pour remonter le buste, pour porter avec toilette de soirée. Grandeurs, petites, moyennes et grandes.

Corsets — 3e Plancher



En vente demain à 9 hres A.M.
1500 Articles de Lingerie en Soie Rayon
99¢
Un autre pour Un Sou

Pyjamas — Robes de Nuit — Jupons Combinaison avec bas double. **Ensembles Camisoles et Bouffants.** Garniture de dentelles et styles pour convenir à vos toilettes du jour ou du soir. Toutes les teintes et grandeurs dans le groupe. Lingerie et accessoires.

Chez Pollack — Rez-de-Chaussée

UNE COMMISSION PROVINCIALE PERMANENTE DE L'ELECTRICITE

(Suite de la dernière page)

La prudence nous dicte d'épuiser toutes les possibilités de réglementation efficace avant d'assumer les risques de l'opération gouvernementale, mais nous ne doutons pas qu'il n'y a que ces deux alternatives, à savoir le choix entre une réglementation complète et efficace et la régie d'état. Il est essentiel que les corporations intéressées et tous ceux qui y ont investi des capitaux réalisent et comprennent cette situation.

Une commission de contrôle, nommée avec tout le soin et toutes les garanties requises, avec toutes les sauvegardes qui assureront son indépendance et son impartialité nous semble être la seule autorité qui pourra rendre justice à toutes les parties intéressées, aux producteurs, aux consommateurs et aux porteurs d'actions et de débentures.

Si les officiers publics choisis pour réglementer, avec tous les pouvoirs nécessaires, ne peuvent remplir leur devoir, comment peut-on compter qu'ils le rempliront dans la tâche plus difficile d'opérer et d'administrer. Cependant, l'échec d'une politique de contrôle, la faillite de la commission nommée à cet effet, le refus des corporations d'électricité de reconnaître que leurs opérations sont celles d'un service public et non exclusivement privé, une absence de publicité franche et complète, conduiraient inévitablement à la régie d'état, quels qu'obstacles qu'il puisse y avoir à l'adopter.

Aujourd'hui le public demande à être intéressé dans l'administration des compagnies d'utilité publique et en particulier de celles qui distribuent l'électricité. Il doit s'établir une collaboration non seulement entre les administrateurs des compagnies et les consommateurs, mais aussi avec le public en général représenté par l'Etat qui à son tour déléguerait ses pouvoirs à une commission. Si les compagnies ne veulent pas accepter de bonne grâce une collaboration dans l'intérêt commun, cette collaboration doit se transformer automatiquement en un contrôle de leurs activités en vertu de textes de lois suffisamment rigides pour que le contrôle soit d'autant plus complet que la réticence des compagnies sera plus prononcée.

Il semble possible de protéger les intérêts tant des consommateurs que des actionnaires en créant cet organisme intermédiaire entre les deux corps.

TARIFICATION DE L'ENERGIE

La fixation des tarifs sera évidemment le travail le plus important de la commission. Ce sont les tarifs qui sont la cause du malaise et de l'agitation qui semblent exister actuellement. C'est la grande question qui intéresse le public, et les modes nouveaux d'opération qui sont suggérés le sont dans le but et l'espoir de diminuer et normaliser les tarifs payés par les consommateurs.

De fait, tous ceux qui ont été entendus par nous ont rendu un témoignage remarquable à la qualité du service fourni par les compagnies d'électricité. Toutes les plaintes sont au sujet du coût de l'énergie électrique.

Une comparaison des tarifs entre des territoires différents est assez difficile à établir. Il y a toutes sortes d'éléments et de facteurs à être pris en considération, entre autres la population et sa densité dans les diverses communautés où l'électricité est vendue, le nombre de clients, la diversité de la fourniture et du mode de consommation par ces clients, l'état de fortune et les conditions d'existence des consommateurs, etc., etc.

Quels que soient le nombre et le genre de tarifs adoptés, ces derniers n'ont pour but, en définitive, que de répartir, sur toute la clientèle, tous les frais de production de l'énergie électrique distribuée par le réseau, qu'il s'agisse de concessions privées ou de régie publique. Pour que ces frais ne soient pas trop élevés et que le prix de vente soit juste et raisonnable, il faut tout d'abord que la politique financière de la compagnie distributrice soit saine; que la capitalisation ne soit pas soi-disant "mouillée", que les actionnaires se contentent d'un profit raisonnable et ne fassent pas payer par les abonnés l'accroissement d'un actif qu'ils utilisent à leur bénéfice. Dans le cas d'un système municipalisé ou étatisé, il faut, là aussi, une administration honnête et sage, soucieuse des principes généralement admis tant du point de vue technique que du point de vue économique.

Ces deux vérités admises, signalons que le coût de l'énergie électrique se divise en deux éléments: les charges fixes et les dépenses proportionnelles à la quantité d'énergie vendue. Les charges fixes, dans le cas d'un réseau alimenté par une usine hydro-électrique, sont très importantes; elles sont occasionnées dans une large mesure par la nécessité de rémunérer et d'amortir le capital investi dans la construction des usines génératrices, des lignes de transport, des postes de transformation, du réseau de distribution et des branchements des abonnés. Elles contiennent aussi certaines provisions pour l'accumulation de différents fonds de réserves nécessaires à la protection de toute entreprise sérieuse. Quelle que soit la quantité d'énergie électrique utilisée par les abonnés, ces charges fixes restent constantes; c'est dire que le prix unitaire de l'énergie est d'autant plus bas que la consommation totale est plus grande. De là l'influence considérable sur le prix moyen du kilowatt-heure, de la consommation moyenne par abonné.

Certains frais d'exploitation sont fonction de la quantité d'électricité vendue. Ils proviennent surtout de la partie commerciale de l'entreprise et sont dans une certaine mesure influencés par la qualité du service offert à la clientèle. Certaines de ces dépenses ne varient pas notablement suivant le débit du réseau et s'ajoutent aux charges fixes pour former un montant global qui reste invariable quel que soit l'usage que font les clients de la puissance mise à leur disposition.

Chaque abonné doit payer sa part de cet élément invariable du prix de revient, quelle que soit sa consommation. C'est ce qui explique la "charge fixe" ou "du compteur" comprise dans une "charge minimum" que l'on trouve dans les contrats d'éclairage et aussi la "charge fixe" de tant du cheval-vapeur par mois des contrats pour force motrice. Cette méthode de diviser le prix de vente en deux éléments, l'un fixe et fonction de l'importance de l'installation, et l'autre variable et proportionnel à l'énergie consommée, est la plus logique et la plus juste pour tous les intéressés.

D'autres facteurs très nombreux dont l'importance n'est pas négligeable entrent aussi dans le calcul du prix de revient. Tous, ils ont leur influence dans le calcul du prix moyen du kilowatt-heure ou du cheval-vapeur.

C'est surtout entre Québec et Ontario que des comparaisons nous ont été soumises, tant à cause de la proximité des deux territoires qu'à raison du fait que les taux d'Ontario sont considérés comme très bas. Il y a cependant entre les deux territoires des conditions sociales et économiques différentes qui doivent être prises en considération.

En outre, dans l'Ontario, l'on a, il y a déjà longtemps, adopté pour l'usage domestique des tarifs plutôt bas que l'on a ajustés à différents moments, dans l'espoir que la consommation grandissante amènerait des recettes qui permettraient d'équilibrer le budget. Dans le Québec, au contraire, des tarifs élevés ont d'abord été adoptés et à mesure que le public insistait pour utiliser plus d'électricité, on les a graduellement baissés. Comme la consommation moyenne est plus ou moins sensible aux particularités du tarif, cette différence d'attitude dans les deux systèmes a donné des résultats différents. Ceci est d'autant plus important qu'il existe une relation étroite entre la consommation moyenne et le prix moyen de l'énergie électrique.

A ce sujet, il faut remarquer que, soit à cause des caractéristiques différentes de vie, soit à cause des tarifs, la consommation domestique annuelle moyenne était de 1558, kilowatt-heures dans Ontario, en 1932; alors qu'elle n'était que de 621, kilowatt-heures dans le Québec.

Dans l'Ontario, l'on s'efforce de faire porter à chaque client en tant que faisant partie d'une catégorie de consommateurs le coût réel de l'électricité qu'il consomme de sorte que tous les tarifs sont supposés être établis sans tenir compte d'aucun privilège ou de la concurrence. Dans le Québec, au contraire, les tarifs sont soumis à des considérations purement commerciales et les lois de la libre concurrence entrent en jeu surtout en ce qui concerne les gros contrats pour force motrice, d'où il résulte un manque absolu d'uniformité et même souvent de méthode qui rend la comparaison des tarifs pratiquement impossible. Ajoutons que dans l'Ontario, l'on s'évertue à appliquer à chaque centre de population, à chaque municipalité, le tarif correspondant aux caractéristiques qui lui sont propres, tandis que dans le Québec, les grandes entreprises de distribution s'efforcent d'utiliser le même tarif sur un territoire très étendu qui contient des groupements dont les besoins sont très variés.

En somme, ce qui différencie le mode de tarification de l'Ontario et celui du Québec, c'est que dans le premier cas, l'on a une réglementation stricte et méthodique tandis que dans le deuxième cas, la discrétion des administrateurs des compagnies et des systèmes municipalisés surtout, a libre cours.

En autant qu'il peut être possible de comparer des milliers de tarifs différents, quoiqu'établis suivant des principes bien définis, avec d'autres tarifs, non moins nombreux, mais tout à fait disparates, voici ce que l'on peut dire de la situation présente.

Dans l'ensemble les tarifs moyens du service domestique, du service commercial et d'un service ordinaire de pouvoir peu considérable sont plus bas dans Ontario que dans Québec, mais les tarifs payés par les consommateurs de quantités considérables de pouvoir industriel sont généralement moins élevés dans Québec. Ces taux ne semblent soumis ici a aucune règle fixe et sont l'objet de contrats privés entre les compagnies. Dans Ontario, les tarifs exigés des consommateurs d'une quantité considérable d'énergie sont basés sur le même principe que les autres tarifs, à savoir la valeur du service ou le prix coûtant.

Le prix minimum payé par les consommateurs du service domestique ne semble pas généralement plus élevé dans Québec que dans Ontario, il est même inférieur dans certains cas, mais les consommateurs de quantités plus grandes payent beaucoup plus cher dans Québec que dans Ontario.

Les tarifs aux Etats-Unis sont beaucoup plus élevés que ceux prélevés dans Québec et dans Ontario.

Il importe peu en définitive de savoir si dans un tel endroit de l'Ontario ou d'un autre pays l'on paie l'électricité moins cher que dans le Québec. Ce qu'il importe surtout, ce n'est pas tant de comparer des tarifs ou des prix moyens, mais plutôt de vérifier la jutesse du montant que doit payer l'abonné pour l'usage qu'il fait de l'électricité, ce qui est une tout autre question.

Plus exactement, le problème consiste entièrement à trouver un moyen de mettre l'énergie électrique à la portée de tous les usagers actuels ou éventuels du Québec à un prix strictement minimum, eu égard aux intérêts économiques de la Province, aux conditions particulières de l'utilisation chez nous et à la qualité du service désiré.

Il nous est pratiquement impossible de déterminer ce que devraient être les taux des divers services d'électricité en cette province, et il faudra pour cela une enquête complète par des ingénieurs et des experts sous la direction de la commission d'électricité dont nous recommandons la création. Cette enquête devra établir la valeur physique de toutes les propriétés des compagnies productrices et distributrices d'électricité, ainsi que les capitaux réels investis dans leur entreprise.

Si les taux sont basés sur la valeur réelle des systèmes et sur les capitaux réellement investis, les capitaux fictifs ou "water stock" ne pourront affecter les consommateurs.

Il est évident que toutes les compagnies productrices et distributrices d'électricité ont été formées dans le but de faire des opérations qui leur soient profitables, et elles ne pourraient continuer d'exister si des tarifs raisonnables ne leur assuraient un profit dans leurs opérations.

Que doit être ce profit pour être juste ? C'est un profit résultant d'un revenu raisonnable sur la valeur réelle de la propriété qui sert à rendre le service.

La commission devra donc déterminer:

1o—Ce qu'est la valeur réelle de la propriété; et

2o—Ce qu'est un revenu juste et raisonnable de l'usage de cette propriété.

La valeur de la propriété qui doit être déterminée est un problème difficile qui a donné lieu à toutes sortes d'interprétations, spécialement aux Etats-Unis. La bataille s'est livrée surtout entre les partisans d'une évaluation de la propriété basée sur le capital réellement investi et employé (prudent investment et les partisans de l'évaluation basée sur la valeur actuelle de la propriété, (reproduction cost less depreciation).

Nous croyons que la commission devra s'enquérir de chaque fait et de chaque point qui, dans son jugement, peuvent avoir une portée sur la valeur, elle elle devra prendre en considération, entre autres choses, le coût originaire de construction ainsi que toutes les sommes dépensées pour faire des améliorations utiles et permanentes, le coût probable de reproduction ou de reconstruction de la propriété basé sur le prix moyen actuel des matériaux, des terrains, de la main-d'oeuvre, etc.

Elle pourra aussi prendre en considération les capitaux investis. La valeur des propriétés étant établie, quel taux raisonnable de revenu devrait être accordé ?

A cet effet, nous notons une déclaration du président Roosevelt, publiée le 5 août 1932: "a return of 7 to 8% on its investment is held by the Governor to be a reasonable expectation by any power company. Consequently he holds to the view that his program of closer regulation by keeping his principle uppermost will do nothing to disturb the present high investment rating of the higher grade public utility securities, which in recent years have replaced railroad liens, as an investment favorite".

Nous croyons que les tarifs devraient être fixés de façon à assurer à la compagnie un revenu juste et raisonnable.

Cependant, afin d'encourager l'initiative, la bonne administration et le progrès, nous croyons que lorsque les revenus seront plus considérables, l'excédent devrait être divisé entre la corporation et les consommateurs ou le gouvernement, à titre de représentant du public. Cette division pourrait être faite à parts égales, lorsque l'excédent s'élèverait à 1 ou 2%, mais la part du public devenant plus considérable si l'excédent était supérieur à 1 ou 2%. Ceci ferait bénéficier les consommateurs et le public de toute augmentation de profit tout en laissant aux administrateurs un intérêt suffisant dans une meilleure exécution de leurs fonctions.

Les tarifs devraient être basés sur le principe que chaque classe doit porter son propre fardeau et rencontrer les dépenses exigées pour la servir et payer ses propres frais. Il est injuste de faire payer à certains consommateurs un prix plus élevé que la valeur du service qu'ils reçoivent dans le but de pouvoir donner le même service à d'autres consommateurs qui ne peuvent en défrayer le coût.

Dans certains cas particuliers, l'intérêt public peut requérir qu'une exception soit faite à cette règle; la commission devrait avoir toute la discrétion voulue à cet effet.

En résumé, les tarifs devront être justes tant pour les compagnies, que pour les clients présents et éventuels.

ELECTRIFFICATION RURALE

L'agriculture est et doit rester l'industrie de base de la province de Québec. Tout ce qui peut contribuer à l'améliorer, à la rendre plus attrayante et plus rémunératrice a pour nous une grande valeur sociale. La production à bas prix et en grande quantité de l'énergie électrique, son transport au lieu d'utilisation et sa répartition entre les groupes de consommateurs ruraux sont donc d'une grande importance. Nombreuses sont les utilisations agricoles de l'énergie qui pourraient être encouragées et popularisés. De plus, la lumière est aussi nécessaire au cultivateur que la force motrice et est pour lui un véritable instrument de travail, tant dans sa résidence que dans les autres bâtisses de ferme.

En améliorant les conditions de la vie rurale, l'éclairage contribuera à attacher les populations au sol. Le problème de l'électrification rurale est reconnu comme un problème national dans plusieurs des principaux pays du monde.

Un progrès remarquable a été fait dans la diffusion de l'électricité sur les fermes, plus particulièrement en Allemagne, au Danemark, en Suède, en Italie et en France. Les modes suivis varient suivant les régions et les pays, mais très souvent les collectivités qui entreprennent la distribution sont des sociétés coopératives agricoles ou des associations syndicales recevant des subventions de l'Etat.

Les difficultés que présente l'électrification rurale sont nombreuses:

1o—Les revenus sur le capital sont faibles comparés avec ceux d'une distribution urbaine.

2o—Le capital à invertir est relativement élevé par consommateur.

3o—Le facteur d'utilisation est bas, l'éclairage étant souvent le seul usage de l'énergie.

4o—La densité de la population est faible et la consommation petite.

5o—Les tarifs sont souvent compliqués et difficiles à comprendre de la part du consommateur.

6o—Le coût d'installation est relativement élevé.

7o—Bien que plusieurs usages aient été trouvés pour l'électricité sur la ferme, son application aux travaux et aux machineries est peu répandue.

C'est seulement en augmentant la consommation de l'électricité par son usage à d'autres fins que celles de l'éclairage que l'électrification rurale peut devenir un succès.

Le coût approximatif de service d'électricité à un consommateur rural est plus élevé que celui requis pour servir un consommateur de ville.

Le problème en est un plutôt social qu'économique. Si l'électrification rurale ne peut s'accomplir dans les conditions ordinaires, l'Etat doit venir au secours du cultivateur en payant une partie des frais encourus pour lui apporter l'électricité. C'est la solution acceptée par Ontario où la province paye d'abord 50% du coût de distribution et aide ensuite par des prêts et des subventions à l'installation de l'électricité sur les fermes. Les officiers de la Commission Hydro-Electrique d'Ontario nous ont déclaré que ceci était fait non pas comme une question strictement d'affaires, mais comme solution d'un problème social, le but principal étant d'essayer de garder le cultivateur sur la ferme. Le prix chargé au consommateur rural d'Ontario est cependant assez élevé, les tarifs, comme pour tous les autres services dans l'Ontario étant basés sur le prix coûtant.

Les cultivateurs sont classés en différentes catégories suivant le caractère de leurs fermes et de leurs besoins Le plus grand nombre de ceux qui reçoivent l'électricité appartiennent à la classe 2B ou à la classe 3; la première comprend les fermes de 50 acres ou moins et donne droit à une force motrice ne devant pas dépasser deux chevaux-vapeur; la seconde comprend les fermes les plus importantes : là où une force motrice de trois chevaux vapeur est souvent nécessaire. Dans tous les cas, l'on exige le paiement d'une redevance mensuelle minimum qui donne droit à une consommation de 30 kilowatt-heures. La facture d'un cultivateur ontarien d'une de ces deux classes principales ne se trouve jamais moindre que $2.17 par mois et peut atteindre $4.66 par mois dans certaines régions ; la consommation en plus du minimum alloué, est comptée à des tarifs qui varient de 1.8c à 7,2c du kilowatt-heure selon l'endroit et la quantité utilisée.

Dans le Québec, au contraire, la charge minimum est généralement moindre et elle donne souvent droit a la consommation plutôt faible dont semblent se contenter nos cultivateurs. Pour ce qui concerne les consommateurs dépassant le minimum alloué, les tarifs de l'Ontario et du Québec, dans l'ensemble, ne diffèrent pas notablement.

Dans le cas des deux provinces, environ 13% des cultivateurs bénéficient d'un service d'électricité, d'après les meilleures statistiques que nous ayons pu obtenir.

Dans notre province, les fermes électrifiées le sont presque toutes pour la lumière seulement.

Des conditions différentes multiples sont la cause de cet état de choses et une campagne d'éducation et d'expérimentation intense devra être faite avant que l'expansion de l'électrification rurale puisse se faire d'une façon satisfaisante. Nos campagnes électrifiées ne le sont que le long des lignes de transmission des grandes compagnies et même là l'usage se limite à l'éclairage des bâtisses. Pour cet usage, les tarifs chargés par les compagnies ne paraissent pas trop élevés, surtout si on les compare avec ceux chargés dans les autres pays et les autres provinces.

Nous croyons que le gouvernement devrait aider à l'électrification rurale par des subventions, principalement pour donner l'usage de l'électricité aux agglomérations qui ne sont pas situées le long des lignes principales de transmission.

L'organisation de coopératives qui désirent se former dans certains endroits dans le but de construire des lignes pour se relier aux grands réseaux devrait être encouragée par le gouvernement, et une partie du coût de construction devrait être payée à titre de subvention, à l'Agriculture.

Le prix du courant devra être établi par la commission d'électricité.

Nous suggérons la nomination dans le Département de l'Agriculture d'un officier qui servirait d'intermédiaire entre les cultivateurs, les entreprises de distribution et les commissaires de l'électricité, dans le but de faciliter l'expansion de l'électrification rurale.

Deux ou plusieurs rangs ou paroisses pourront s'unir et former des Syndicats coopératifs aux fins que nous venons de mentionner.

Nous suggérons que des expériences se fassent d'un système de cette nature à trois ou quatre endroits de la province là où il y a des stations expérimentales d'agriculture afin de faire connaitre ce mode d'action et de réaliser quels en seront les résultats.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1o. Une loi spéciale devra être adoptée concernant tout ce qui se rapporte à la production, transmission et distribution de l'électricité en cette province, ainsi qu'aux personnes, compagnies et corporations qui en font le commerce et en exercent l'industrie.

2o. La création d'une nouvelle commission appelée "Les Commissaires de l'Electricité", ayant juridiction exclusive sur l'électricité, sa production, sa transmission, sa distribution et ceux qui en font le commerce ou en exercent l'industrie. Le choix des membres, leurs qualifications, le mode de leur nomination, la durée de leur terme d'office, le personnel à leur disposition devront être tels que déterminés dans ce rapport.

3o. Les pouvoirs de la commission seront, entre autres, les suivants.

(a) L'établissement de tout service de génération, de transmission, de distribution d'électricité d'une nature quelconque, en cette province, devra être soumis à son approbation;

(b) Toute extension, modification changement ou abandon d'un service devront être approuvés par la commission;

(c) Aucun développement hydro-électrique ne devra se faire sans son consentement;

(d) La commission devra fixer tous les tarifs et charges prélevés pour tous les services d'électricité et les tarifs ainsi chargés devront être justes et raisonnables;

(e) La commission devra faire une évaluation complète de l'actif réel de toutes les compagnies, corporations ou personnes faisant la production, transmission ou distribution d'électricité, et les tarifs devront être basés sur cette évaluation de la manière prescrite dans ce rapport;

(f) Aucun avantage, préférence ou traitement de faveur ne pourra être accordé à aucun consommateur d'électricité, et les tarifs devront être ceux fixés et approuvés par la commission;

(g) La commission sera le tribunal chargé d'entendre les plaintes faites au sujet des tarifs ou du service d'électricité et de rendre toutes les ordonnances qu'elle jugera convenables au sujet des dites plaintes ;

(h) Il ne pourra se faire de fusion ou d'amalgamation de service d'électricité sans le consentement de la Commission, et aucune compagnie ou corporation ne pourra acquérir des actions d'une autre compagnie ou corporation ou faire de contrat avec elle relativement à l'industrie ou au commerce de l'électricité, sans l'approbation de la commission ;

(i) La Commission aura un contrôle absolu sur la capitalisation des compagnies, et aucune émission d'actions ou d'obligations ne pourra être faite sans son approbation. La même approbation sera requise pour toute émission nouvelle d'actions, d'obligations ou de dividendes d'actions ;

(j) La Commission établira un système de comptabilité uniforme et détaillé qui devra être adopté par toutes les compagnies, corporations, ou personnes faisant un service d'électricité et elle pourra, en aucun temps, faire un examen complet de leurs livres, comptes, contrats et autres documents ;

(k)—Les compagnies et corporations devront faire, aux dates et en la forme indiquée par la Commission un rapport complet de leurs affaires. Ce rapport devra contenir entre autres des renseignements détaillés sur: la dépréciation, les dépenses légales; les taxes et loyers, la quantité et la valeur du matériel employé ; les recettes de toutes les sources quelconques ; les dépenses ; les revenus bruts et nets ; les dividendes et intérêts ; les surplus ou réserves; les prix payés par les consommateurs, la rémunération des directeurs et tous autres renseignements exigés par la commission ;

(l) La Commission devrait faire une étude spéciale des questions suivantes :

De l'opportunité de tenir séparément les comptes de dépréciation, de réserves et autres fonds similaires, d'investir séparément les argents de ces différents comptes et de ne s'en servir que pour les fins pour lesquelles ils ont été créés.

De l'opportunité de faire établir par les compagnies ou autres corporations un fonds de pension contributoire.

(m) La commission devra, et nous le recommandons fortement, voir à faire faire, par les compagnies et autres corporations, un partage complet entre les entreprises électriques et les placements et opérations n'ayant pas trait à la production et à la vente de l'électricité ;

((n) La commission pourra ordonner aux compagnies et corporations de fournir l'énergie électrique aux personnes et corporations qu'elle désignera, de la manière et selon les règles établies par elle ;

(o) La commission pourra apporter aux contrats existants les modifications nécessaires pour faire cesser toutes conditions et pratiques injustes, déraisonnables ou occasionnant des distinctions injustes et qui ne seraient pas conformes aux règles établies par la commission ;

(p) Tout contrat entre une compagnie et une corporation municipale devra être soumis à l'approbation de la commission ;

(q) La commission aura en outre tous les pouvoirs mentionnés dans la loi concernant la Commission des Services Publics de la Province de Québec en autant qu'ils sont applicables aux entreprises d'électricité et non incompatibles avec les présentes ;

(r) D'une façon générale, la commission devra avoir tous les pouvoirs nécessaires pour le maintien d'un service électrique parfait, pour exercer son contrôle sur les comptes et les livres des compagnies, corporations ou personnes intéressées dans ce service pour surveiller les opérations financières, particulièrement l'émission de capital-actions et de débentures, et pour la fixation de taux justes et raisonnables.

4o. Aucun pouvoir d'eau ne sera concédé ou aliéné sans l'approbation de la commission :

5o. Toutes les municipalités de la province de Québec devront être placées sur le même pied et posséder les pouvoirs de municipaliser l'électricité, tel que prescrit dans la loi des cités et villes et le code municipal. Ce pouvoir de municipalisation sera soumis aux formalités prévues dans les dites lois ;

6o. Les municipalités auront le droit de fournir l'électricité au-delà de leurs limites, sujet au contrôle et à l'approbation de la commission ;

7o Sujet à l'appropriation de la commission, plusieurs municipalités pourront s'unir afin d'établir un système conjoint ;

8o. Avec l'approbation de la commission, les municipalités pourront acquérir des pouvoirs d'eau en dehors des limites de leur territoire, ainsi qu'établir les lignes de transmission nécessaires ;

9o L'électrification rurale devra être encouragée et subventionnée ;

10o. Des coopératives pourront être formées pour la distribution de l'électricité, pour la construction de ligne de transmission, sous le contrôle de la commission laquelle pourra obliger toute compagnie ou corporation de vendre le courant ou l'énergie aux dites coopératives à un prix et aux conditions fixés par la commission. Des syndicats coopératifs pourront se former aux mêmes fins :

11°. Il sera nommé un officier dans le Département de l'Agriculture chargé de s'occuper de l'électrification rurale et qui servira d'intermédiaire entre les cultivateurs, les entreprises de distribution et les commissaires de l'électricité, dans le but de faciliter l'expansion de l'électricité dans les districts ruraux;

12°. Des subventions seront payées par le gouvernement à toute coopérative, syndicat coopératif et même aux municipalités, dans les cas approuvés par la commission, dans le but de faciliter l'électrification rurale.

13°. L'exportation de l'énergie électrique hors de la province de Québec sera soumise à l'approbation et au contrôle de la Commission.

A la fin de leur rapport, les commissaires publient en appendice plusieurs tableaux sur les principales compagnies électriques. Voici ce qu'ils déclarent à ce sujet, avant d'exprimer leurs derniers voeux:

"Au cours de l'enquête, notre attention a été spécialement attirée sur les opérations de quelques compagnies d'utilité publique, à savoir:

1) Montreal Light, Heat & Power Consolidated;

2) Shawinigan Water & Power Company et sa subsidiaire, la Quebec Power Company;

3) Southern Canada Power Company;

4) Duke Price Power Company Limited;

5) Canadian Hydro-Electric Corporation et sa subsidiaire, la Gatineau Power Company;

6) La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent;

7) Northern Quebec Power Company.

"Nous avons préparé et annexons aux présentes, un rapport spécial sur chacune des dites compagnies lequel contient le résultat de notre étude et certaines particularités sur lesquelles nous croyons devoir attirer l'attention et qui, à notre avis, devrait faire l'objet d'une enquête spéciale de la part de la future Commission de l'Electricité.

"Il existe plusieurs autres compagnies d'électricité dans la province, y compris entre autres la MacLaren Quebec Power Company, qui, sans être couvertes par notre rapport devraient tomber sous le coup de nos recommandations.

"La Commission se plait à reconnaitre qu'elle a reçu la collaboration de tous ceux à qui elle s'est adressée et qu'elle a obtenu tous les renseignements qu'elle a désiré avoir.

"Elle espère que ses recommandations rencontreront l'approbation du gouvernement et du public".

Le tout respectueusement soumis,

ERNEST LAPOINTE
AUGUSTIN FRIGON,
GEORGE C. McDONALD

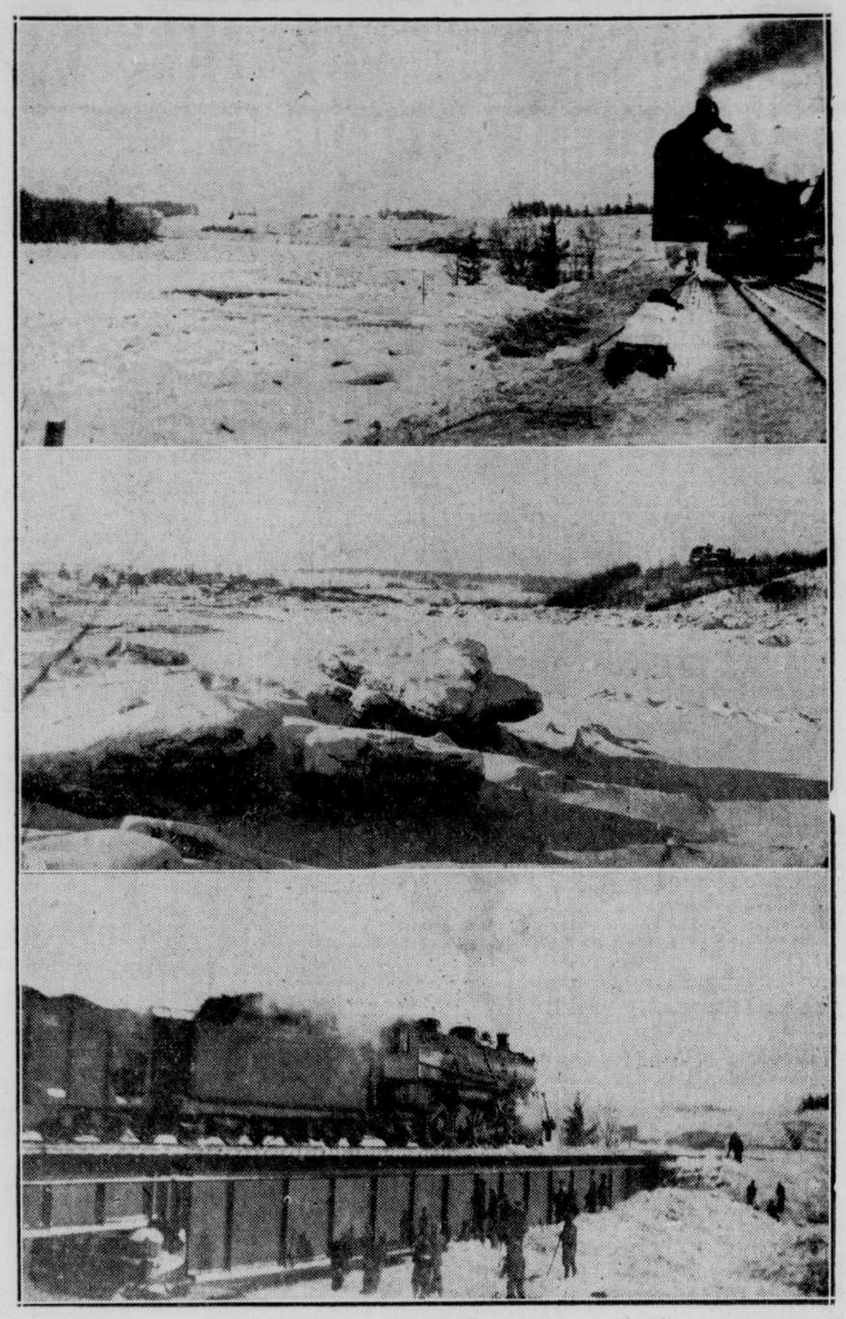
Montréal, le 21 janvier 1935.

Vraie copie
G.-E. RINFRET, scc.



Les Life Savers— ça vous remonte

FORMIDABLE EMBACLE A BROMP TONVILLE



Un solide barrage de glace s'appuie depuis quelques jours sur le pont du Canadien National, à Bromptonville. C'est en vain que l'on a utilisé les produits chimiques les plus connus pour faire fondre la glace. Sur la vignette du haut, on voit l'embâcle à Bromptonville, le long des voies du Canadien National. Au centre, quelques banquises rejetées sur les bords du St-François, par suite de l'immobilisation des glaces. En bas, une locomotive sur le pont menacé par les glaces.

OBSEQUES DE M. P. CHATIGNY

Un bel hommage a été rendu en l'église paroissiale de Sainte-Pétronille, à la mémoire de M. Pierre Chatigny, décédé la semaine dernière à l'âge de 67 ans et 5 mois. De nombreux parents et amis ainsi qu'une foule de citoyens des paroisses avoisiantes ont tenu à participer à cet ultime témoignage en même temps qu'apporter à la famille éprouvée le réconfort de leur sympathie. Un imposant cortège, à la tête duquel on remarquait les plus hautes personnalités de l'endroit, a escorté la dépouille mortelle de la maison mortuaire jusqu'à l'église et de là au cimetière de la paroisse, où eut lieu l'inhumation.

A l'église la cérémonie fut très imposante. Le temple était littéralement rempli de fidèles. M. l'abbé Joseph Paradis, curé de la paroisse, a fait la levée du corps et a chanté le service. La chorale locale, avec le concours de chantres étrangers, a fait entendre un superbe programme musical au cours de la cérémonie funèbre.

Le regretté disparu laisse dans le deuil, son épouse, née Hélène Plourde, trois fils: M. Joseph Chatigny, de Québec, MM. Wilfrid et André Chatigny, de Sainte-Pétronille; deux filles: Mme Edmond Plante, Philomène; et Mme Eugène Proulx, Valéda, toutes deux de Sainte-Pétronille; un frère: M. Joseph Chatigny, de Saint-Isidore, Dorchester; deux soeurs: madame Napoléon Plourde, Marie, de Lewiston, Maine; et madame Joseph Melenfant, Delphine, de Sainte-Pétronille. Lui survivent aussi deux filles adoptives, Mlles Jeanne Plourde et Olivine Bélisle, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

ses très vives condoléances.

Le "Soleil" réitère à la famille si cruellement éprouvée l'expression de

DES FELICITATIONS

Shawinigan

A une assemblée tenue ces jours derniers dans le soubassement de l'église St-Bernard pour une soirée d'études, sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Emile Trudel, V. F. et à laquelle assemblée assistaient monsieur le curé E. Tremblay, de St-Bernard, le R. P. Rosario Leclerc, O.M.I., MM. les abbés Léo Paquin, aumônier des Retraitants de St-Bernard, Paul Rainville, aumônier des Retraitants de St-Pierre, et Athanase Mélançon, aumônier des Retraitants de St-Marc, ainsi que les propagandistes de la campagne du bon journal pour les trois paroisses de Shawinigan; il a été proposé par monsieur Narcisse N.-J.-A. Vermette et secondé à l'unanimité par tous les membres présents que les trois ligues paroissiales de Retraitants ainsi que les différents comités de propagande du bon journal, ont appris avec infiniment plaisir la nomination de Son Excellence Mgr A.-O. Comtois au siège épiscopal des Trois-Rivières et prient Son Excellence d'accepter leurs plus sincères félicitations à l'occasion de son élection.

Il est ensuite résolu qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à Son Excellence Mgr A.-O. Comtois ainsi qu'aux journaux pour publication.

STE-SOPHIE-DE-LEVRARD

Naissance

M. et Mme Ernest Jacques (Léda Beaudet) font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé sous les prénoms de Joseph-Guy-François. Parrain et marraine, M. Omer Jacques et Mlle Athala Jacques, oncle et tante de l'enfant. Mme Fortunat Leblanc portait l'enfant.

"SUR LES ROUTES DE FRANCE"

par C.-J. MAGNAN

Sur les routes de France l'on ne découvre pas seulement de beaux sanctuaires, de vieilles et charmantes églises, de fiers châteaux; l'on apprend aussi de l'art et de l'histoire, l'histoire de la France catholique et aussi l'hisoire canadienne. Sur les routes de France, M. Magnan ne perd aucune occasion d'évoquer les souvenirs des aïeux canadiens. Je connais peu de pages aussi touchantes que celles du pèlerinage de l'auteur au berceau de ses ancêtres du Poitou. Le voyageur sait raconter, en style vif. Par son émotion de qualité saine, par son esprit chrétien, peu de livres sont aussi propres à révéler aux enfants et aussi aux grandes personnes le visage de la France que nous aimons, toute cette richesse morale et culturelle où nous avons besoin d'aller retremper notre fidélité française.

("L'Action Nationale", Montréal)

ST-SAUVEUR

Grand'messes, demain

A l'église paroissiale : 5 h. 30, pour les âmes ; 6 h. 15, pour Eugène St-Pierre ; 7 heures, pour les membres défunts de la famille de Dame veuve Joseph Rioux ; 7 h. 45, pour Dame Odilon Drolet.

THETFORD-MINES

—Le 31, Joseph-Walter-Felix, fils de M. et Mme Arthur Roseberry, née Marguerite Paradis. Parrain et marraine, Emile Huppé et Marie-Louise Roseberry, oncle et tante de l'enfant.

—Le 5 janvier, M.-Blanche-Yvonne-Aline, fille de M. et Mme Arthur Fortier, née Yvonne Tanguay. Parrain et marraine, Armand Tanguay et Yvonne Théberge, oncle et tante de l'enfant.

—Le 5 janvier, Marie-Rose-Huguette, fille de M. et Mme Joseph Marchand, née Yvonne Laflamme. Parrain et marraine, Roméo Turcotte et Rose-Anna Laflamme.

—Le 6, Marie-Délia-Gratia-Constance, fille de M. et Mme Joseph Goudreau née Alice Aubin. Parrain et marraine, Raoul Mathieu et Délia Gosselin.

—Le 6, Joseph-Wilfrid-Laval, fils de M. et Mme Valère Roy, née Eva-Mercier. Parrain et marraine, Wilfrid Boisvert et Ovilia Lemay, grand' oncle et grand'tante de l'enfant.

—Le 7, Joseph-Donat-Roger, fils de M. et Mme Joseph Lessard, née Clarida Aubin. Parrain et marraine, Donat Lessard et Germaine Giguère, frère et belle-sœur de l'enfant.

—Le 7, Joseph-Willie-Maurice, fils de M. et Mme Napoléon Vachon, née Noella Gilbert. Parrain et marraine, Willie Hébert et Angélina Gilbert, oncle et tante de l'enfant.

FEU Mme JEAN ROY

Beauceville, 18. (D.N.C.).—Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme Jean Roy (Damase), décédée vendredi matin, après quelques jours de maladie seulement. La défunte était âgée de 70 ans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, cinq garçons et quatre filles: MM. Oram, Josaphat, Arthur, Mathias et Aloisiau Rodrigue, Mmes Napoléon Rodrigue (Frédélise), Ernest Poulin, (Alexina), Philippe Poulin (Clémentine) et Freddy Poulin (Marie-Anne).

Le service et la sépulture de la défunte ont eu lieu lundi matin, à 9 heures.

A la famille si cruellement éprouvée, "Le Soleil" offre ses plus sincères condoléances.

COQUELUCHE?



CROUP?

DES VAPEURS QUI SOULAGENT PENDANT LE SOMMEIL

SOULAGEMENT IMMEDIAT ! Voilà l'effet magique du Vapo-Cresolene ! Il calme les crises et le vomissement. Permet un sommeil reposant. Employé avec grand succès depuis plus de 54 ans pour traiter: coqueluche, asthme bronchique, toux et rhumes, croup spasmodique, bronchite. Désinfecte la chambre; empêche l'infection de se propager. Instructions au long avec la préparation. Chez tous les pharmaciens.

Vapo-Cresolene

SOULAGE PENDANT LE SOMMEIL
Demander brochure No 12. Vapo-Cresolene Co., Miles Bldg., Montreal

DANS NOS THEATRES

AU RIALTO



JEAN HARLOW dans une scène de la vue "Bombshell" à l'affiche du Rialto aujourd'hui.

AU CARTIER

Ketty Gallian, une nouvelle étoile au firmament du cinéma, remplit le principal rôle de "Marie Galante", un film que le Cartier présente pour trois jours à partir d'aujourd'hui.

La personnalité magnétique de cette actrice constitue une belle acquisition pour l'art cinématographique.

Le film "Marie Galante" est basé sur le roman de Jacques Deval. C'est l'histoire d'une jeune Française entraînée dans la zone du canal de Panama et qui soupire après sa belle patrie. Elle danse et chante la nuit et pleure durant le jour. Les hommes l'emploient pour la réussite de leurs desseins ténébreux, et elle risque sa vie pour eux. Tout ce qu'elle demande, c'est de revenir au plus tôt dans sa douce France. Dans l'intervalle elle est enveloppée dans les réseaux d'une intrigue internationale, qui fait surgir à tout instant des difficultés qui retardent son départ.

Ketty Gallian, dans ce rôle, devient une figure touchante et sympathique. Elle est accompagnée par Spencer Tracy dans le rôle du jeune Américain qui, le premier, voit en elle une espionne, mais qui vient tout de même à sa défense. Les autres acteurs sont Helen Morgan, Ned Sparks et Arthur Byron.

Le second fils "The Richest Girl in the Worlds" est un des mélodrames les plus excitants de l'année. Son thème est la faillite de l'argent à acheter l'amour sincère. Les vedettes sont Miriam Hopkkins et Joel McCrea. (Communiqué)

A L'ARLEQUIN

Madame Ed. Bolduc, la toujours populaire chanteuse et comédienne, vient justement de terminer son contrat avec la compagnie phonographique pour les disques de 1935. Elle vient également de terminer une très heureuse tournée à Boston, E.-U. d'A. Mme Bolduc souhaite à tous ses amis de Québec une bonne et heureuse année 1935, et elle espère qu'ils viendront lui rendre visite au théâtre Arlequin pendant la semaine commençant le 28 janvier. (Communiqué)

VICTORIA
CETTE SEMAINE
GABY MORLAY et HENRI ROLLAN dans
"LE SCANDALE"
d'après la forte pièce d'Henry Bataille
MATINEE 21c. SOIREE 30c.
plus la taxe

CLASSIC "Get Along Little Hubby"
SHIRLEY TEMPLE
Warner Baxter, Madge Evans, John Boles, James Dunn, dans
"STAND UP AND CHEER"
BUCK JONES: "TREASON"
"The Three Musketeers", Ep. 3

ARLEQUIN
AUJOURD'HUI
Grande Comédie Canadienne
L'AMOUR N'A PAS D'AGE
par Dequoy
avec MANDA et JOSEPH
Florida Roy — Lionel Parent et Cie
SUR L'ECRAN
"TREASURE ISLAND"
Wallace Beery, Jackie Cooper, Lionel Barrymore
Ep. 8 "LAW OF WILD"
"MANY HAPPY RETURNS"
CE SOIR
SOIREE DE BOUCHER
300 livres de viande
SAMEDI 26 Janvier
Mme ED. BOLDUC
en personne

FRANCAIS Soirée 15c.
"FURY OF JUNGLE"
Voyez les difficultés dans les Forêts Sauvages
"ROMANCE IN THE RAIN"
Oui ! Vraie Comédie Musicale !

CINEMA de PARIS
Aujourd'hui—Programme Double
"TOI QUE J'ADORE"
avec Jean Murat et Edwige Feuillere
aussi Noël-Noël dans
"JE SUIS UN HOMME PERDU"

RIALTO AUJOURD'HUI
Jean Harlow et Lee Tracy dans 'Bombshell'
aussi WILLIAM JANNEY dans
"King of the Wild Horses"
nouvelles et comédie
— MATINEE 10c. — SOIR 15c. —
— COMMENCANT SAMEDI —
"TARZAN and his MATE"

EMPIRE Aujourd'hui
L'IMPERATRICE ROUGE
avec Marlene Dietrich
"CAVALCADE"
"HOLLYWOOD PARTY"
Mat.: 15c. Soir: 25c Taxe comprise
Toutes les passes sont bonnes.

CAPITOL
CANADA'S FINEST ENTERTAINMENT
AUJOURD'HUI et DEMAIN
2 GRANDS FILMS à 1.15 - 2.20 - 7 - 8.15
BARBARA STANWYCK dans "THE SECRET BRIDE"
avec WARREN WILLIAM
ENTER MADAME avec ELISSA LANDI — CARY GRANT
Mat.: 25c. Soir: 30-40c.

COMMENCANT AUJOURD'HUI
CARTIER
NOUS DEVONS à la FRANCE
Cette scintillante nouvelle étoile de l'écran... dont la personnalité es d'un magnétisme extraordinaire!
Les 2 premières bobines entièrement en français



KETTI GALLIAN
dans
"MARIE GALANTE"
avec
SPENCER TRACY
NED SPARKS
HELEN Morgan
Mystère, drame et intrigue
encadrent, en les accentuant, les aventures sentimentales de cette jeune fille qui pleurait le jour après avoir chanté et dansé le soir
DEUXIEME GRANDE VUE
MIRIAM HOPKINS
dans l'histoire empoignante de cette jeune fille la plus riche du monde, mais dont la fortune barrait la route à l'amour.
The RICHEST GIRL in the WORLD
avec
JOEL McCREA et FAY WRAY
EXTRA AU PROGRAMME
CHARLIE CHASE
dans une bonne comédie
"IT HAPPENED ONE DAY"
et autres sujets
Mat. 12c - Soir 21c Plus la Taxe

Environ 14,000 personnes trouvent au Canada de l'occupation dans les fabriques de conserves de poisson ainsi que dans les usines ou ateliers de traitement industriel du poisson. Ce chiffre représente à peu près un cinquième du nombre de personnes employées à la capture et au débarquement du poisson.

-VOYAGES-
DU SOIR AU LENDEMAIN
Vous êtes au soleil de la
NOUVELLE-ORLEANS
et de la magnifique côte mississipienne
DU GOLFE
GULFPORT, BILOXI, PASS-CHRISTIAN
Pourquoi ne pas changer l'hiver pour l'été ? Du soir au lendemain vous veilà dans le Sud ensoleillé — où le chaud soleil brille et les douces brises du temps de juin soufflent sur les endroits de villégiature d'hiver — vous offrant le plaisir de tous les sports sur terre et sur l'eau. Informez-vous de nos bas prix de passage en hiver et de nos excursions-aubaines complètement organisées et toutes dépenses comprises.



Le fameux
PANAMA LIMITED
PLUS BEAU, PLUS RAPIDE QUE JAMAIS
Ecoutez les programmes de radio de Vacances d'Hiver Illinois-Central.
WMAQ Chicago
670 kilocycles
le dimanche au soir — de 6 à 6.30
Mardi Gras à la NOUVELLE-ORLEANS
$69.50 — 6 jours — toutes dépenses de Chicago
Ne manquez pas cela! Joignez-vous aux grandes vacances mi-hiver de l'Illinois-Central. Départ de Chicago à 9 h. a.m. le 2 mars 1935. Toutes les heures de la nuit et du jour sont remplies de plaisir. Demandez les détails dès maintenant. Envoyez le coupon dès aujourd'hui!
UTILISEZ CE COUPON
T.-M. KIDD, agent commercial
Système Illinois-Central
69 Yonge Street 16
Toronto, Ont.
Veuillez m'envoyer, sans frais de ma part, renseignements complets sur vos bas prix pour .....
☐ Renseignements sur hôtels ☐ Expédition d'automobiles ☐ Excursions toutes-dépenses à la Nouvelle-Orléans et à la côte Mississipienne du Golfe
Nom .....
Adresse .....
Ville 741ZM
Seulement 20 heures de Chicago à la Nouvelle-Orléans — économie d'une journée. Départ de Chicago de bonne heure l'après-midi — 1 h. p.m. . . . le meilleur de la journée libre pour les affaires . . . du temps pour se reposer . . . à la Nouvelle-Orléans ou à la côte mississipienne du Golfe le lendemain matin.
AIR CONDITIONNE TOUT LE LONG DU VOYAGE
— jamais chaud — jamais froid — toujours net. Superbes wagons-boudoir et observatoire avec radio. Chambrettes doubles genre nouveau. Repas distinctifs du Panama Limited. Menu extra.
DEUX BEAUX TRAINS COMPAGNONS
— comprenant wagons-boudoir et restaurant de confort et de beauté uniques, à air conditionné. Pullmans et premières de luxe de l'Illinois-Central.
LE LOUISIANE Dép. Chicago à 6.05 p.m.
LE CREOLE Départ Chicago à 9 h. a.m.
ILLINOIS CENTRAL
LE COMBLE DU LUXE EN VOYAGE

M. R. Dandurand et le pacte de réciprocité

(Suite de la 1ère page)

leurs dévoués colaborateurs.

Ces fêtes ont accompli beaucoup plus encore. Elles nous ont fait nous rappeler qu'au Canada, les représentants des deux races pionnières doivent plus que jamais affermir ces sentiments d'amitié et de solidarité qui doivent exister entre elles, si nous voulons développer un esprit national, un esprit canadien qui soit à la fois vivace et digne de nos immortelles destinées.

Au Canada, la race française, en maintenant ses qualités distinctives, a fourni au service du pays son appoint important et précieux. Dans une certaine mesure, les qualités d'une race peuvent aider à compenser les lacunes éventuelles de l'autre race."

Le sénateur Raoul Dandurand a parlé de mesures à prendre au sénat pour restreindre les activités de la Bourse.

"Je crois, dit-il, que nous devrions prendre des mesures quelconques, analogues peut-être à celles que prit Roosevelt pour ralentir le dangereux courant qui entraine le public vers la Bourse." Le leader libéral au sénat a formulé cette déclaration au cours du discours sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

"Ce fut plus qu'il ne faut, ajouta-t-il, d'avoir refusé la réciprocité avec les Etats-Unis en 1911. Je serais très surpris d'apprendre que le traité dont on nous parle nous offre des avantages comparables à celui que nous avons déjà rejeté. J'espère vivre assez vieux pour constater les résultats des négociations qui sont engagées. Je n'hésite pas à dire que le traité de 1911 devrait servir de base à celui que nous nous disposons à négocier.

"Quand aux réformes que nous propose le gouvernement nous les apprécierons selon leur valeur. Mais je ne crois pas que celles que nous énumère le discours du Trône nous rapproche de la prospérité.

"Toutes ces réformes qu'on nous propose coûteront très cher et la situation financière du pays est telle que nous devrons y regarder à deux fois avant que d'engager des dépenses nouvelles. En fait la situation financière du pays est si obérée que le gouvernement a dû se résoudre à diminuer sa contribution aux secours de chômage. A Montréal seulement, poursuivit-il, on compte en ce moment 47,000 chefs de famille qui sont inscrits à l'assistance."

Le sénateur Louis Côté, d'Ottawa, répliqua que la situation économique et financière du pays s'est nettement améliorée et que les menaces de guerre se dissipent en Europe. Le sénateur R.-B. Horner, de Blaine Lake, Sask., seconda l'adresse. Il eut des paroles de louanges pour les mesures prises par l'administration, a raison des résultats heureux qu'elles ont donnés dans l'Ouest, dit-il.

Le sénateur Côté exprima la conviction que la reprise des affaires va s'accélérer sous la poussée des accords commerciaux conclus par le gouvernement. Il accueillit avec joie l'annonce de la négociation d'un traité de commerce avec les Etats-Unis. Il déclara qu'un contrôle national du crédit est nécessaire pour prévenir les écarts du marché. Il insista sur la nécessité de déterminer à la fois le maximum des heures de travail et le minimum du salaire de l'ouvrier.

Les agriculteurs de l'ouest ont senti la nécessité d'une loi de règlementation de la mise des produits naturels sur le marché, déclara le sénateur Horner. Cette loi de règlementation de la vente des produits naturels sera d'un incalculable avantage à tous les cultivateurs, particulièrement ceux de l'Ouest. L'argent qu'ils toucheront en plus retombera en pluie sur le commerce et l'industrie du pays. Pour faire comprendre l'avantage que les producteurs retireront de cette loi il suffit de rappeler les conditions dans lesquelles existaient l'industrie de la conserve dans l'ouest et l'industrie du tabac dans l'est avant sa passation. La loi qui fixe les conditions d'arrangement à intervenir entre le cultivateur et son créancier a rendu des services immenses aux cultivateurs de l'ouest. Depuis la dernière session de nombreux cultivateurs en ont pris avantage. Le sénateur Horner déclara que les mesures de réformes contenues dans le discours du trône rendront plus facile, plus agréable au cultivateur la vie sur la terre.

Le sénateur J.-P.-B. Casgrain s'est nettement prononcé d'une façon générale contre la socialisation des services publics. Ce système est mauvais: Il l'a toujours été et le sera toujours, déclara-t-il. Seul la propriété et l'exploitation privée est susceptible de créer de l'énergie de faire naitre et grandir l'initiative.

Le débat se continuera aujourd'hui.

VICE-PRESIDENT

M. Omer Caron, botaniste provincial, a été élu vice-président de la société St-Jean-Baptiste de Notre-Dame de Québec. Nous félicitons notre concitoyen de cet honneur qu'on vient de lui conférer.

La preuve de l'Etat est close

(Suite de la 1ère page)

que sa cause contre Hauptmann était suffisamment établie, et que la défense pouvait apporter ses preuves, si elle en a. La propre déposition d'Hauptmann devrait dès lors commencer demain matin. D'après la même source d'information la défense n'aurait besoin que d'une semaine pour apporter toutes ses preuves. Il en a fallu deux au ministère public.

Parmi les preuves apportées contre Hauptmann aujourd'hui a été le fait qu'une planche de l'échelle du rapt ferme exactement la brèche observée dans le grenier du charpentier allemand. Ctte échelle fut trouvée contre le mur de la maison Lindbergh après l'enlèvement.

Lewis Bornmann, détective du New-Jersey, a déposé qu'il s'était aperçu qu'une planche manquait dans le grenier de la maison Hauptmann, et que la planche désignée comme "rail 16" parmi les pièces à conviction s'ajustait exactement à ce vide.

Non seulement s'ajuste-t-elle, mais les trous des clous correspondent à ceux qu'on trouve dans les poutres du grenier.

"Nous (Bornmann et Arthur Koehler, expert en bois) avons enfoncé, dit-il, quatre clous dans cette planche et avons ensuite mis celle-ci sur les poutres. Les clous entraient parfaitement dans les trous des poutres."

Cette planche est d'un bois différend de celui du reste de l'échelle, qui, d'après Koehler, vient d'un chantier à bois du Bronx.

OBSEQUES DE M. JOSEPH BERUBE

St-Philippe-de-Néri, (D.N.C.). — Un émouvant hommage a été rendu le 17 janvier en l'église paroissiale de St-Philippe-de-Néri, à la mémoire de M. Joseph Bérubé, rentier, décédé le 15 janvier, à l'âge de 82 ans.

Les citoyens de la paroisse et une foule de personnes des environs ont tenu à participer à cet ultime témoignage et à manifester à la famille éprouvée leur vive sympathie.

Un imposant cortège à la tête duquel on remarquait les notables de l'endroit et de nombreux personnages distingués a accompagné la dépouille mortelle de la résidence mortuaire jusqu'à l'église et de là au cimetière paroissial, lieu de l'inhumation.

Les porteurs étaient: MM. Thomas Paradis, Joseph Guerette, Victorien Morneau, François Thibault. M. Jean-Baptiste St-Pierre portait la croix.

A l'église parée de ses plus belles tentures de deuil, la cérémonie fut solennelle. M. l'abbé Eugène Pelletier, curé de la paroisse, a fait la levée du corps et a chanté le service. M. le curé St-Pierre, de Notre-Dame du Mont-Carmel et M. l'abbé Georges Dumais agissaient respectivement comme diacre et sous-diacre.

Pendant le service, des messes basses furent célébrées aux autels latéraux par MM. les abbés Léo Dumais et J. Dionne.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte plusieurs neveux et nièces.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

Discussion au comité des Bills Publics

(Suite de la 1ère page)

maska) a suggeré au même comité que les autos des touristes soient saisis quand elles écraseront une vache. C'est ainsi qu'il a expliqué ce qu'il voulait par son bill. Au cours de la discussion, on a compris qu'il s'agissait de saisies-arrêts pour compenser les dommages causés par les automobilistes sur la route. Venant au secours de son collègue, Me Maurice Duplessis a expliqué que les lois aux Etats-Unis sont très sévères, qu'un automobiliste est arrêté s'il lui arrive un accident. En droit civil, d'après M. Duplessis, jusqu'ici on n'avait aucun recours en pareil cas. L'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre et l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines, ont fait observer qu'une pareille loi sera exploitée contre nous et nuira à notre tourisme. Il faudra prendre des affidavits avant de prendre une saisie-arrêt, et pendant ce temps les automobilistes pourront s'enfuir. Le premier ministre a suggéré comme plus pratique de permettre aux officiers de la circulation de saisir eux-mêmes, temporairement, les autos qui auront écrasé les animaux chers à M. Elie.

Finalement, après quelque discussion, le bill a été adopté.

— o —

Le comité des bills publics a rejeté la mesure de M. Maurice Duplessis, qui voulait empêcher un homme sous le coup d'une sentence suspendue de siéger comme maire ou conseiller municipal pour une période de cinq ans. A l'appui de son bill, le chef de l'Opposition citait un cas particulier et en concluait au général. Aussi, l'honorable M. Taschereau eut vite fait de lui faire remarquer que les juges sont consciencieux, et que s'ils suspendent une sentence, c'est pour de bonnes raisons. Comme M. Duplessis continuait à "subtiliser", M. Taschereau rappela le fameux "Nous ne leur donnerons pas de quartier" du chef de l'Opposition. Et tout le monde a souri pendant que le bill du député des Trois-Rivières était rejeté.

OBSEQUES DE M. S. ARSENEAULT

Un émouvant hommage a été rendu, le 29 décembre dernier, en notre église paroissiale de Ste-Famille de Kénogami, à la mémoire de M. Stanislas Arseneault, décédé subitement quelques jours auparavant, à l'âge de 72 ans. Une foule considérable a tenu à participer à cet ultime témoignage et à manifester à la famille éprouvée, ses plus vives sympathies.

Un imposant cortège a accompagné la dépouille mortelle, de la résidence mortuaire à l'église et de là, au cimetière paroissial, lieu de l'inhumation.

A l'église, parée de ses plus belles tentures de deuil, la cérémonie fut très solennelle. M. l'abbé Henri Fortier, curé de la paroisse, fit la levée du corps et le service fut chanté pa M. l'abbé Antoine Grenier, vicaire.

Le corps du défunt était porté par MM. Godefroi Chouinard, Honoré Allard, Antoine Boudreau, Jos. Bouchard, Alfred Vigneau et Jean Bourque.

Au départ de la maison mortuaire, le deuil était conduit par l'épouse du regretté disparu, Mme Arseneault; ses enfants: M. et Mme Claude Arseneault, M. et Mme Willie Arseneault, M. et Mme Emile Arseneault, M. Azade Arseneault, M. Mme L. Boily, M. Mme J. Rouleau; ses neveux: MM. et Mmes Néré Poirier et Léo Poirier.

En outre, le défunt laisse pour pleurer sa perte, une fille, Mme Philippe Léblanc, de Clark City; un frère, M. Germain Arseneault, de Québec et une sœur, Mme Victor Blais, de Joanisse, Côte Nord.

Un grand nombre de bouquets spirituels ont été offerts pour le repos de l'âme du défunt.

Né à Havre-aux-Maisons, Iles-de-la-Madeleine, le 2 novembre, 1862 M. Stanislas Arseneault y passa son enfance et une partie de sa jeunesse. Après quoi, il traversa à Natashquan, Côte Nord, où il unit sa vie à celle de Mlle Henriette Poirier en date du 27 janvier 1887.

Deux ans plus tard, le digne couple allèrent passer les trente plus belles années de leur vie dans la Beauce, à St-Théophile. Là, M. Arseneault, devenu très populaire, passa par les différentes charges de commissaire d'école en 1906 et de marguillier en 1911.

Le 29 mai 1919, ils quittèrent St-Théophile pour venir s'établir à Kénogami et y mener une vie heureuse et tranquille, tout en faisant l'édification générale.

Mais le bonheur ne dure pas éternellement, puisque le 26 décembre dernier, M. Arseneault mourut subitement.

EXCURSION à Montréal
$3.25 aller et retour à Ottawa $5.50
de QUÉBEC et LÉVIS
VENDREDI soir et SAMEDI
25-26 JANVIER
DÉPARTS: de Québec 11.55 p.m., vendredi; 7.20 a.m., 1.30 p.m., 5.00 p.m., 11.55 p.m., samedi; de Lévis 3.30 a.m., 1.15 p.m., samedi.
Raccordements à Montréal avec tous les trains réguliers du Pacifique Canadien à destination d'Ottawa.
Voitures de première seulement
Aucun bagage enregistré.
RETOUR jusqu'au LUNDI soir, 28 janvier.
1380F
PACIFIQUE CANADIEN • CANADIEN NATIONAL

EPISODE FINALE DE NOTRE VENTE
SENSATIONNELLE !!! AUDACIEUSE !!! DIFFERENTE !!!



POUR LIQUIDER 3000 MANTEAUX et ROBES
Jeudi Vendredi Samedi
seront les 3 derniers jours
de cette vente mémorable "D'UNE CENT"
Nous remercions cordialement les milliers de clients qui ont participé au succès de cette vente. Nous les invitons de revenir pendant cette période finale. Nos prix revisés, présentent, dans tous les départements UNE OCCASION d'ECONOMIE sans précédents.
Venez profitez des Grandes Aubaines de la dernière heure



575 ROBES
Valeurs régulières jusqu'à $10.95
pour une seule robe
Crêpe de haute qualité, pour l'Après-Midi et le soir. Ce sont des valeurs indescriptibles. Voyez-les. Vous serez émerveillés de tant de qualité pour si peu.
$4.98 ajoutez UNE CENT et obtenez 2 robes pour
TAILLES : 14 A 44.
$4.99
EXTRA SPECIAL
22 MANTEAUX
Valeurs de $32.50 pour un seul. Suédine diagonale avec doublure de Crêpe. Garnis de Loup, Chat sauvage, Rat musqué, etc. Ajoutez UN CENT, 2 pour....
$8.99
30 Costumes de Laine "3 morceaux"
Valeurs régulières de $10.95 pour un seul
Ces costumes sont en tricot de laine dans les teintes de brun, vin, noir. Tailles: 32 à 42. Valeurs épatantes.
$5.98 ajoutez UNE CENT 2 costumes pour
$5.99
500 ROBES DE MAISON
Valeurs régulières de .99, pour une Broadcloth de bonne qualité.
68c ajoutez 1 CENT, 2 Robes pour
TAILLES : 14 à 44.
69c
100 Sweaters
Valeurs régulières $1.95 et $2.95 chacun
Ajoutez Une Cent et obtenez 2 pour
$1.99
AVIS : - *Nous prions les milliers de clients détenteurs de Notes de Crédit se rapportant à cette Vente, de bien vouloir les utiliser pendant cette période finale. Samedi sera le dernier jour de grâce*
DANS VOTRE INTERET VOYEZ NOS VITRINES
MAISON LUCILLE
121 St-Joseph INC

LES ACTIONS DE DEUX ENTREPRISES HYDRO-ELECTRIQUES SONT A LA HAUSSE.---FAIBLE ACTIVITE EN BOURSE

CAN. HYDRO ELECT. ATTEINT 79½ SUR 2½ P. DE HAUSSE

Montréal, 23.— (P. C.)—Un étroit mouvement de baisse a caractérisé la séance de ce matin à la Bourse de Montréal où le "ticker" n'a été actif que par brèves périodes. Pendant les deux premières heures de la séance quelque 2,500 actions à peine ont changé de mains.

L'incertitude qui règne au sujet de la façon dont les compagnies d'utilités publiques vont être affectées par le rapport de la Commission Lapointe a empêché les spéculateurs de s'intéresser aux actions de ces compagnies. On sait que ce raport recommande l'établissement d'une commission qui aurait l'entier contrôle de l'industrie en cette province.

Seulement une ou deux "hydros" apparurent au tableau ce matin, Shawinigan accusant un gain de 1-8 de point à 19 3-8 et Canadian Hydro-Electric privilégié bondissant de 2 points et demi à 79½.

Les actions du groupe des papeteries, qui déployèrent hier beaucoup d'activité, ne changèrent de mains qu'en petits lots aujourd'hui. Barhurst resta stationnaire et Howard Smith s'éleva de 1-4 de point à 12¾. Les autres titres de ce groupe ne furent pas négociés. Des pertes légères furent subies par la plupart des valeurs internationales, Brazilian subissant 1-4 de point de baisse à 89¾ et C. P. R. 1-8 à 13 318. International Nickel parvint toutefois à compter une légère hausse.

Sur le Curb les pertes légères furent en plus grand nombre que les gains. L'activité se confina surtout aux valeurs industrielles où les pétroles changèrent de mains en assez fort volume. Les mines restèrent à peu près entièrement à l'écart.

Dominion Tar privilégié se plaça de nouveau en tête de la liste avec une appréciation de 3 points et demi à 58, cependant que les actions ordinaires du même nom s'élevaient de 1-8 de point à 55 1-8. Imperial Oil accusa une petite avance. International Petroleum fléchit de 5-8 de point à 30 3-8. Power Corporation privilégié descendit de 1-2 point à 92 1-2 et Distillers Seagrams de 1-4 à 16 3-4.

Chez les mines Brazil Gold se raffermit de .01 à .30 et Lebel céda 1-4c à .04¼, tandis que Siscoe restait stationnaire.

BOURSE DE MONTREAL

(LE 22 JANVIER 1935)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Ferm.	Var.
40	Alb. Gr.	3	3	inch
25	Ass. Brew.	13½	13½	inch.
90	Bathurst.	6½	6½	— ¼
60	Bawl. G. pr.	35	35	+ 3
24	Bell Tel.	132	131¾	
261	Brazilian	9⅞	10	+ ⅛
140	B.C. Pow.	30	30	inch.
345	Bruck Sil.	17¾	17⅝	— ⅛
150	Buil. Pro	29	29	— ⅛
245	Can. Car.	73⅝	73¾	— ⅛
95	Do. pr.	15	15	— ⅛
35	Can. Cel.	23	23	+ ⅛
150	Do. pr.	106	105	— 1
117	C. Cem. pr.	64	64	+ ⅛
10	C.G.E. pr.	63½		
36	C.H.E. pr.	77	77	
1,280	C.I. Ale.	9¼	9	— ¼
70	Do. B.	8⅜	8⅜	— ½
25	xC. N. Pow.	18		
1,105	C. Ry.	13½	13½	+ ⅛
290	C. Steam. pr	8	8⅜	inch.
85	Cock. Po.	7⅜	7¾	+ ¼
57	Con. Smel.	135	134	
30	Do. Brid.	27	27½	
50	D. C. pr.	123½	124½	
10	D. Glass.	118		
497	D.S.& C.b.	5⅞	5⅞	inch.
50	D. Text.	80¼	80¼	inch.
35	East. Koo.	2½	2½	— ½
500	Dryden.	4¼	4¼	inch
50	Eas. Dair.	2½	2⅜	— 1⅛
5	Ena. & H.	1		
55	G. S. W.	4½		
175	xHollinger	19.10	19.10	inch.
1,460	How. Sm.	12	12½	+ ¼
25	Do. pr.	89		
725	xInt. Nic.	23	23	— ⅛
240	Imp. Tob.	13⅜	13½	inch
80	Int. Pow.	4	4	— ⅛
40	Do. pr.	57	57	— 2
160	M.Mac.Har.	5	5	+ ⅛
338	McC.-Fr.	15	15	inch.
20	M. Cot. pr.	76	75½	
349	xM. Pow.	31¾	31¾	inch.
2	M. Teleg.	55		
5	M. Tram.	85		
76	Nat. Brew.	32	32	inch.
90	Do. pr.	38½	38½	inch.
25	N. St. Car.	16¾	16½	
5	Ogil je	170		
25	Ott. Pow.	82	82	+ 3
5	Penmans.	62		
60	Pow. Cor.	9	9	inch
80	Que. Pow.	16½	17	+ 1½
1,075	Shawin.	18⅞	19¼	+ ¾
20	Sher. Wil.	15¼		
120	So. C. Pow.	13⅜	13¾	inch.
770	S.L. Cor.	1.50	1.50	— .15
30	Do. pr.	6⅜	6⅝	+ ⅛
65	xSt. of Can.	45¼	45¼	inch.
5	x Do. pr.	42⅜		
50	Twin City.	4	4	— ¼
370	Wabasso.	21⅜	21½	+ ½
35	W. El. pr.	8½	8½	— 2

BANQUES

15	Canada.	56¼	56¾	+ ⅛
6	Canadienne.	100		
9	Montréal	198		
17	Nova-Sco.	304	304	+24
5	Royale	172		

OBLIGATIONS

11,600	Pow. Debs.	49¼	49¼

x—Ex-dividende.

VENTES TOTALES

	Hier	Lundi
Actions	12,743	15,469
Obligations	$11,600	$13,830

PAPIER-JOURNAL

Les exportations de papier-journal accusent en décembre une augmentation marquée par rapport au mois correspondant de 133. Elles s'élèvent à 4,902,713 cwt valant $8,549,704 contre 3,712,737 cwt et $6,437,759 en décembre 1933. Nos principaux clients ont été les suivants: Etats-Unis, 4,250,115 cwt; Royaume-Uni, 238,026; Australie, 117,877; Japon, 104,484. Le reste se répartit entre dix-huit autres pays. Les exportations globales de papier et applications portent sur $8,954,346 en décembre au lieu de $6,712,891 le mois correspondant de 1933.

NEW-YORK CURB

Le 23 janvier.	Ouv.	12.30
Alum. of Am	46	46
Am. Cyanam B	17½	17½
Am. Gas & Elec	19⅞	19⅞
Am. Superpower	1⅛	1⅛
Cities Service	1⅜	1⅜
Cons. Gas of Balt	53¾	53¾
Dist. C. & S. Co. Ltd	16⅞	16⅞
Elec. Bonds & Share	6⅛	6⅛
Ford of Can. "A"	30⅛	30⅝
Ford Motors	8⅝	8⅝
Imperial Oil	16¾	16¾
Int. Mining	15⅝	15⅝
Memphis Gas	36	36
National F. & Gas	13½	13½
Niagara & Hudson	3⅛	3⅛
Pennroad	1⅝	1⅝
Philipps Morris	18	18
St. Regis Paper	1¼	1¾
United L. & P.	1⅛	1⅛
Mirrits	0850	0850

POTINS de la Bourse

MISE EN BOITE DE FRUITS

Les données relatives à la mise en boite des fruits durant 1934 ne sont pas encore complètes puisque l'on n'a pas à l'heure actuelle des chiffres pour les pommes, poste qui se classe deuxième en importance. Les totaux pour les autres fruits sont les suivants (le tout en livres; chiffres de l'année précédente entre parenthèses): Myrtilles, 1,507,000 (906,000); cerises, 3,027,000 (2,117,000); pêches, 5,067,000 (4,731,000); poires, 13,548,000 (12,500,000); prunes et pruneaux, 1,366,000 (4,203,000); framboises, 1,233,000 (549,000); rhubarbe, 287,000 (132,000); fraises, 838,000 (670,000); mûres Loyau, 2,542,000 (1,769,000); abricots, 1,266,000 (293,000); divers, 77,000 (1,869,000).

OUVRAGES EN AMIANTE

La production d'ouvrages en amiante a porté sur $758,000 en 1933 au lieu de $1,068,000 en 1932 et $1,308,000 en 1931. Les onze établissements en exploitation se répartissent comme suit entre les différentes provinces: Québec, 4 se partageant 77% de la production globale; Ontario, 5; Nouvelle-Ecosse, 1; Colombie-Britannique, 1. Parmi les produits se classant sous cette rubrique mentionnons les suivants: garnitures de frein, autres garnissages, chemises pour chaudières et tuyaux, papier, tresses, tableaux noirs, garnitures pour griffes, bardeaux.

BRAZILIAN TRACTION

Cours actuel, 9; cours d'il y a un an, 12.

Trop de gens oublient que le meilleur moment d'acheter une valeur, à condition bien entendu qu'elle ait un mérite intrinsèque, c'est lorsqu'elle est dépréciée et négligée. Au cours de l'été 1933, Brazilian se transigeait à 18 et jouissait d'une très grande popularité. Aujourd'hui que les affaires de la société sont meilleures, il se traite presque à moitié prix et n'est que moyennement actif, lit-on dans le bulletin hebdomadaire de la firme Garneau & Astiguy.

Depuis juin dernier pourtant, les recettes s'accroissent de mois en mois. En sorte que le titre cote moins cher, relativement aux bénéfices, qu'en toutes ces dernières années. Il est vrai que l'exercice ne rapportera pas beaucoup plus que les 48 sous et demi par action de l'exercice 1933, mais les perspectives de 1935 sont telles qu'il ne serait pas impossible que les résultats atteignisaent un dollar ou plus. N'oublions pas qu'en 1931, la société a réalisé $1.41 alors que le milreis était plus déprécié qu'aujourd'hui. Jamais la situation financière de Brazilian n'a été aussi solide qu'en ce moment, le fonds de roulement, plus de 29 millions et demi, excédant de plus du double celui de 1929. D'autre part, sans finance nouvelle, la société a racheté 25 millions d'obligations première hypothèque de ses filiales. Ce qui renforce la situation des actions ordinaires.

Tout considéré, en particulier les difficultés qu'éprouve le Brésil, à l'heure actuelle, à faire le service de sa dette en devises étrangères, le titre de Brazilian Traction nous paraît sous-évalué relativement à l'ensemble du marché. Un jour ou l'autre, les événements se chargeront sans doute de corriger cet écart.

MOYENNES (Montréal):

Le 23 janvier	10 Util.	20 Ind.	30 Total
Aujourd'hui (midi)	62.5	60.0	60.9
Hier	62.7	60.3	61.1
Semaine passée	62.0	59.7	60.5
Mois passé	60.1	59.1	59.4
1934	65.5	58.1	60.6
Max. 1935	63.4	63.1	63.0
Min. 1935	61.3	59.0	59.8

(1926 égale 100).

REPRISE PASSABLE SUR LE MARCHE DES GRAINS

Winnipeg, 23. (P. C.) — La vigueur inattendue des marchés d'outremer a obligé les vendeurs à découvert de racheter précipitamment au cours de la séance de ce matin sur le marché local des grains. Ces rachats permirent aux prix du blé d'enregistrer jusqu'à 1-2c de hause par boisseau, mai touchant 82 5-8c et juillet 81 3-4c.

Les ventes qui firent fortement baisser le marché hier, furent entièrement absentes du tableau ce matin et les cours purent rester autour des paliers supérieurs atteints dès le début de la matinée.

Chicago, 23. (P. A.) — La température extrêmement froide qui sévit dans le territoire à blé des Etats-Unis, ajoutée aux gains enregistrés par le froment à Liverpool, ont amené de brusques reprises sur le marché local des céréales à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui. La négation officielle de toute perspective d'une subvention pour les exportateurs de blé canadiens contribua en outre à raffermir la cote.

Ayant ouvert avec des appréciations de 1-4 à 1-2c par boisseau, mai cotant de 97 1-2 à 97 5-8c, le blé à terme resta subséquemment autour de ces paliers. Le mais ouvrit à des prix variant de 1-8c plus bas à 1-8c plus haut pour se montrer plus ferme ensuite.

"Iron Age" rapporte que la production des aciéries, en s'élevant de 49 à 51½% cette semaine, a atteint un niveau qui, l'an dernier, ne fut touché qu'au cours du mois d'avril.

LES FERROVIAIRES ONT ENTRAINE LE MARCHE PLUS BAS

New-York, 23 (P.A.) — Des ventes ici et là dans le compartiment des ferroviaires ont imprimé au marché des actions une tendance réactionnaire cet avant-midi. L'activité resta toutefois fort limitée.

Des pertes d'environ 1 point furent subies par Santa Fé, New York Central et American Can.

Southern Pacific, Baltimore & Ohio American Telephone, Consolidated Gas, U. S. Steel et Dupont subirent des reculs d'une fraction.

Après 11 heures les variations de prix restèrent en général très faibles et l'activité de la première heure persista. Des achats plus nombreux furent constatés dans certaines "spécialités", y compris Bigelow-Sanford Carpet.

BOURSE DE NEW-YORK

Le 23 janvier.	Ferm. hier	Ouv. ce matin	midi
A. M. Byers			
Am. Tel. & Tel.	105	105⅛	105⅛
Am. Waterworks	13¼	13¼	13
Atchison Ry	49¼	48½	48⅛
Auburn Auto	24½	24	24
Bethlehem Steel	31⅝	31½	31⅛
Cerro de Pasco	41½	41⅝	41½
Chrysler	38	37⅝	37½
Columbia Gas	6⅝	6⅝	6⅝
Cons. Gas	19⅝	19½	19¼
Gen. Electric	23⅜	23⅜	23⅜
Gen. Motors	31⅝	31⅝	31⅜
Hudson Motors	10⅜	10¼	10¼
Int'l Harvester	41	41⅛	41⅛
Int'l Paper Priv	10⅜	10¼	10¼
Kennecott Copper	16⅞	17	16⅞
Loew's	32½	32⅞	32⅜
N.-Y. Central	18⅝	18⅝	17⅞
Radio Corp.	5⅛	5¼	5⅛
Radio Corp. B.	39⅜	40½	39⅜
St. Joseph Lead	15⅜	15⅝	15⅝
South. Porto Rico	21⅞	21¼	21¼
Stone & Webster	4⅞	4¼	4¼
Union Carbide	45½	45⅝	45¼
Union Pacific	105	105	104½
United Aircraft	14	13¾	13⅝
U. S. C. I. Pipe	19⅜	19⅜	19½
U. S. Ind. Alcohol	38⅞	—	—
U. S. Smelting	110	110½	110
U. S. Steel	38	38	37⅝
Vanadium	19⅜	19⅜	19¼
Warner Bros	3⅞	—	—
Westinghouse El.	38½	38½	38¼
Woolworth	53½	53½	53

Ventes à midi: 260,000 actions.

MARCHE DU BETAIL

Montréal, 23.— (P. C.)— Il y avait 137 bêtes à cornes, 96 veaux et 113 porcs en vente ce matin sur les deux marchés locaux.

Les ventes furent actives sur le marché des bêtes à cornes où les bouvillons de belle qualité obtinrent de $5.40 à $5.75 avec quelques transactions à des prix variant de $6 à $6.15. Les bouvillons de qualité passable furent vendus autour de $ et ceux de qualité moyenne autour de $4.50 et $'.00. Une taure de choix obtint $5 du 100 lbs. Pour les vaches de belle qualité on payait de $3 à $3.25, pour les moins belles environ $2.50 et pour celles de qualité commune autour de $2. Pour la coupe et la salaison on payait de $1.25 à $5.

Aucun changement sur le prix des veaux où les prix restèrent à $6 et $7.05 pour les animaux de belle et moyenne qualité et à $4 et $5 pour les veaux engraissés au seau. Les veaux d'herbe obtinrent $3.

Quelques ventes seulement eurent lieur sur le marché des porcs à des prix un peu supérieurs à ceux d'hier.

COULEURS ET VERNIS

Les exportations canadiennes de couleurs se répartissent entre 22 pays en décembre; elles portent sur $43,712 contre $23,868 le mois correspondant de 1933. En voici la décomposition entre les principaux débouchés: Royaume-Uni, $17,355; Colombie, $6,950; Sud-Africain britannique, $4,041; Pérou, $2,676; Petites Antilles britanniques, $2,278; Trindad et Tobago, $2,101. Pigments minéraux, oxydes de fer et ocres: $2,296 contre $3,444; vernis, 1,956 gallons valant $3,354, soit une plus-value par rapport à décembre 1933.

Les opérations sidérurgiques dans la région de Youngstown sont actuellement à 64 pour cent de la capacité.

MONTREAL CURB

(LE 22 JANVIER 1935)

Ventes	Valeurs	Ou.	Ferm.	Var.
875	Asbestos	11	11	inch.
300	Ass. Oil	.12	.12	inch.
890	Bea har.	6	6½	+ ⅝
20	B.A. Oil	15½		
25	xC. Dred.	24½	24½	+ ¼
1	C.N.P. pr.	105		
55	C.Pow. & P	15	15	inch.
5	Champ. pr.	7⅜		
150	Dis. Sea.	17⅜	16⅞	— ⅝
30	Do. Stor.	11¾	11¾	+ ½
1,135	Dom. Tar.	5	5	inch.
10	Do. pr.	57		
40	Eng. Al. A.	8¼	8¼	— 4¼
625	Imp. Oil.	16½	16½	— ⅛
375	Int. Pete.	30⅝	31	+ ⅜
200	Int. St. A.	12½	12⅝	— ⅛
5	Int. Ut. A.	2		
100	Int. Ur. B.	40	40	+ .05
25	Melch. A.	10½	10½	+ ¼
43	P. Cor. pr.	93	93	— 1
230	Rog.-Maj.	8½	9	+ 1½
31	S.C.P. pr.	99½		
15	Walker	30¼		
145	Walkerv.	4.05	4.10	+ .10

HORS-LISTE

455	Abitibi	1.75	1.70	— .05
125	Do. pr.	7⅝	7⅝	inch.
100	Do.C.of D.	6	6	— ½
85	Br. Cor.	4¼	4¼	+ ⅛
70	x Do. pr.	18¼	18¼	+ ¾
195	Can. Malt.	30½	30½	inch.
40	C. Can. pr.	93	93	
75	C.P. & P.pr	4¼	4¼	inch.
918	Con. Pap.	1.75	1.80	inch.
1,045	Ford A.	31¼	31	— ¼
15	G. St. pr.	38		
20	Loblaw A.	18¼		
1,475	Price Bros.	3¼	3	— ⅛
85	Do. pr.	28½	28½	— 4
130	Royallte.	21.40	21.40	+ .30

MINES

5,000	Asb. 6's, 1941	66½		
360	Big. Mis.	.35	.35	— .01
3,300	Bra. Gold.	.25	.29	+ .06
100	Bulolo	35.50	35.50	+ .50
200	Francœur	.12	.12	— .01½
4,000	J.M. Cons.	.12	.13	— .01½
135	Noranda	33.25	33.25	— .25
200	Pick Cr.	2.55	2.55	— .07
400	Read-Aut.	.77	.75	— .02
200	Siscoe	2.60	2.60	— .02
87	Sullivan	.40		
200	Wri.-Har.	8.70	8.70	— .20

MINES HORS-LISTE

4,700	Duparq.	.10½	.10½	inch.
600	Macassa	2.36	2.33	— .12
18,600	Stadac.	.15	.18	+ .03

VENTES TOTALES

	Divers	H.-liste	Mines	M. h.-l.	Tot.
Hier	5,330	4,833	9,182	23,900	43,245
Lundi	3,062	3,230	15,085	23,300	46,677

x—Ex-dividende

COMMENTAIRES SUR WALL STREET

L'activité va chaque jour déclinant à Wall Street et, hier, le total des transactions n'a embrassé que 594,170 parts, comparé à 687,780 la veille, ce qui prouve que les spéculateurs sont peu enclins à miser sur le marché. Leur désintéressement s'est manifesté, de plus, par la baisse lente des titres dont le cours moyen, en fermeture, accusait .39 de recul à 39.44. Sur le marché des denrées le blé et le maïs suivirent la même orientation que les valeurs, chacune de ces céréales accusant en fermeture environ 1-2 à 3-4c de perte, tandis que le coton se trouvait de 25 à 50c le ballot plus bas que lundi.

Il semble que les spéculateurs n'osent trop s'engager tant que la Cour Suprême des Etats-Unis n'aura pas rendu sa décision au sujet de la clause-or, ce qui n'aura pas lieu avant le 4 février prochain. En attendant, tout indique que les affaires continuent à s'améliorer et l'American Iron & Steel Institute a rapporté hier qu'au moins "deux importantes aciéries marchaient à 100% de leur capacité normale" malgré que la moyenne de toute l'industrie ne soit présentement qu'à 50%.

Au cours de la semaine qui a fini le 19 janvier la production de l'énergie électrique a été supérieure de 9.4% à celle de la semaine correspondante de 1034; la semaine précédente l'amélioration rapportée fut de 7.7%.

MOYENNES:
(Compilées par l'Associated Press)

Le 23 janvier	30 Ind.	15 Ferr.	15 Util.	60 Total
Aujourd'hui 1 p.m.	53.78	24.28	25.44	39.37
Hier	53.87	24.56	25.48	39.44
Mois passé	52.82	25.41	24.59	38.91
1934	52.81	38.56	36.08	48.00
Max. 1934-35	61.42	43.03	40.65	51.32
Min. 1934-35	46.27	22.77	24.16	34.86
Max. 1933	57.38	45.27	50.07	52.28
Min. 1933	24.32	16.52	26.42	23.69
Min. 1932	17.52	8.72	23.87	16.91
Max. 1929	146.95	153.88	184.28	157.67
Min. 1927	51.59	95.31	61.81	61.81

OBLIGATIONS

FONDS D'ETATS ETRANGERS A N.-Y.

(LE 22 JANVIER 1935)

		Off.	Dem.
	Argentine 6's, 1961	92½	92⅝
10,000	Australie 5's, 1955	103½	103¾
1,000	Belgique 6½'s, 1949	105⅝	106
5,000	Do. 6's, 1955	103¼	104½
	Bolivie 7's, 1958	5¼	5¾
17,000	Brésil 6½'s, 1957	24⅛	24¾
	Do. 7's, 1952	25	25½
	Do. 5's, 1951	58	59
	Brisbane 5's, 1958	96⅜	97⅛
	Bue. Air 6's, 1961	65	
9,000	Chili 6's, 1961	11¼	12
2,000	Colombie 6's, 1961	32	32½
	Cund'ca 6½'s, 1959	11¼	12
6,000	Can. 5's, 1952	110¾	111
	France 7½'s, 1941	186⅛	187⅞
	Do. 7's, 1949	181	185
95,000	Allem. 5½'s, 1965	33¾	34
	Haiti 6's, 1952	85½	87
20,000	Italie 7's, 1951	93	93¼
5,000	Japon 5½'s, 1965	79⅛	79½
	Medellin 6½'s, 1954	9½	10
33,000	Milan 6½'s, 1952	82	83
19,000	N. So. W. 5's, 1957	101⅝	102½
	Parana 7's, 1958	13¾	14¼
7,000	Pérou 6's, 1960	9	9⅛
	Pologne 6's, 1940	76	76¾
6,000	Do. 7's, 1947	119¾	120½
	Rio Jan. 6½'s, 1959	13¾	15½
	Do. 6½'s, 1953	16	17⅛
	Rio G. do. S. 6's, 1969	17⅛	18¼
22,000	Rome 6½'s, 1952	85	86
	San. Paulo 7's, 1940	80⅝	82
	Serbie 7's, 1962	32½	34
	Soissons 6's, 1936	175½	177
	Roy.-Uni 5½'s, 1937	115⅝	116¼

BANK OF NOVA SCOTIA

Halifax, N.-E., 23. (P. C.) — Le commerce mondial — y compris celui du Canada — est entravé par toutes sortes de restrictions tarifaires, contingentements, manipulations de monnaies, contrôles de marchés et ententes au sujet des compensations, a déclaré aujourd'hui M. J.-A. McLeod, président de la Bank of Nova Scotia, dans ses commentaires adressés aux actionnaires réunis ici pour la cent troisième assemblée annuelle de l'institution. "Je ne saurais trouver de termes assez forts, a-t-il dit, pour montrer sous son vrai jour l'influence de ces restrictions ou le besoin de les faire disparaître le plus tôt possible".

"Tous les pays, y compris le nôtre, ont joué un rôle dans l'élaboration de ces restrictions ; tous sont plus ou moins responsables des obstacles qui se dressent actuellement devant le monde des affaires. Tous doivent coopérer maintenant à les faire disparaître si l'on veut que le commerce des nations puisse recommencer à marcher librement".

M. McLeod a ensuite fait allusion aux lourdes charges qu'imposent au pays les chemins de fer et il ajouta que les problèmes qui confrontent le Canada sont aussi sérieux qu'il y a deux ans, au plus fort de la crise. "En dépit des impôts très lourds, les budgets gouvernementaux et municipaux restent non équilibrés. Il nous faut depuis des années environ $1,000,000 par semaine pour rencontrer les déficits croissants des chemins de fer — tout cet argent vient du gousset de la foule. Personne en ce pays n'admettra que nous pouvons marcher ainsi indéfiniment". M. McLeod ajouta que l'état des affaires s'était amélioré en 1934 comparé à 1933 et il termina en soulignant quelques-uns des problèmes que doivent envisager les pays qui persistent à garder l'étalon-or.

POWER CORPORATION

Montréal, 23. (P.C.)—Le rapport des opérations de Power Corporation of Canada pour le deuxième semestre de 1934 indique des recettes brutes de $764,264 à rapprocher de $720,333 durant le semestre correspondant de 1933. Les frais d'exploitation ont diminué de $16,615 au total de $121,231. Les recettes nettes pour la période sous revue ont été de $643,033 au lieu de $582,487, soit une augmentation de $60,546. Les recettes de la compagnie représentent deux fois et demie le montant requis pour les intérêts sur les débentures. Après le paiement de ces intérêts, les recettes nettes représentaient deux fois et demie le montant requis pour le dividende 6 pour cent de premier privilège. La compagnie a racheté durant la période sous revue pour $45,000 de ses débentures à 4½ et 5 pour cent. Depuis décembre 1934, elle se trouve avoir ainsi racheté pour annuler $1,748,700 de ces obligations.

LES TITRES TRES BON MARCHE SONT ASSEZ VIGOUREUX

Toronto, 23.—(P.C.)—La section minière de la Bourse de Toronto a fait montre d'une certaine lourdeur au cours de la matinée, alors que les marchés de Montréal et de New-York affichaient une tenue réactionnaire. Les spéculateurs se désintéressèrent à peu près complètement des grosses mines d'or, tandis que les aurifères de moindre importance étaient peu actives et que les mines d'argent et de métaux communs restaient pour ainsi dire dans l'oubli.

Plusieurs titres à très bon marché accusèrent des hausses, entre autres Kirkland Townsite, et McWatters, chacune comptant .03 de hausse, la première pour se rendre à .33 et l'autre à .66. Canadian Malartic, Wayside, Stadacona et Paymaster subirent toutes de faibles reculs.

Chez les grosses mines d'or Braiorne et Teck Hughes comptèrent de légers gains, tandis que Dome s'affaissait .50 plus bas et que Pioneer montait de .25. Noranda changea de mains en petites quantités avec .10 de hausse. Parmi les argentifères White Eagle chuta à un nouveau minimum de .02 1-2 avec environ .01 de perte. Bear Exploration perdit également une fraction, mais Eldorado enregistra .05 de hausse à $1.23.

Howey Gold descendit en bas de $1, cependant que Gods Lake, Siscoe, Sylvanite, Pickle Crow et McKenzie, restaient stationnaires. Chemical Research fut négocié à $1.95 avec .15 de baisse.

BOURSE DES MINES

(LE 22 JANVIER 1935)

Ventes	Valeurs	Max.	Min.	Ferm.
500	Acme Oil	.20½	.20½	.20½
1,000	Algoma	.03¾	.03¾	.03¾
124	Anglo H.	4.25	4.25	4.25
1,000	Astoria	.03½	.03½	.03½
5,100	Bagamac	.11	.10½	.10½
2,000	Barry H.	.06½	.06	.06
4,600	B. E. A. R.	.17¾	.16	.17
10	Beattie	2.05	2.05	2.05
885	Big Miss	.36	.36	.36
19,750	Bobjo	.36	.33	.33
400	Bradian	2.12	2.10	2.10
40	Bralorne	10.00	9.75	9.75
630	Buff. Ank	2.90	2.86	2.90
500	Bunk. Hill	.04	.04	.04
100	Cal. & Edm.	.75	.75	.75
100	Cal. Oil	.07	.07	.07
1,000	Can. Mal	.38½	.38	.38½
1,000	Cariboo	1.30	1.30	1.30
4,500	Castle T.	.60	.60	.60
2,825	Cen. Pat.	1.25	1.21	1.23
3,945	Chem. Res.	2.20	2.05	2.10
4,500	Chibou	.09¼	.09	.09
619	Conlarum	2.30	2.25	2.25
10	Dome M.	36.50	36.50	36.50
2,000	Dom. Exp.	.07¼	.07	.07
1,200	Eldorado	1.20	1.18	1.18
120	Falcon	3.40	3.40	3.40
6,000	Fed. Kirk	.02¾	.02¾	.02¾
7,390	God's Lake	1.65	1.61	1.63
1,800	Goldale	.16	.16	.16
100	Goldfield	.15	.15	.15
2,100	Graham	.02½	.02½	.02½
1,000	Granada	.13	.13	.13
800	Greene Sta.	.30	.30	.30
6,800	Gunnar G.	.62	.58	.62
2,500	Halcrow	.06	.06	.06
21,100	Harker	.10	.09	.09½
583	Hollinger	19.10	19.00	19.00
2,600	Howey	1.00	1.00	1.00
2,260	J.M. Cons.	.13	.12½	.12½
4,800	Kirk. Lake	.58	.57½	.58
10,000	Lakeland	.01⅝	.01¼	.01¼
50	L. Shore	52.50	52.50	52.50
3,000	Lamaque C.	.04¼	.04	.04
20,600	Lee Gold	.03	.02⅝	.03
2,335	Little L.L.	6.70	6.55	6.55
1,625	Macassa	2.38	2.36	2.36
34,900	Man. & E.	.08¾	.06	.06½
8,500	Maple L.	.09	.09	.09
260	McIntyre	39.00	38.50	38.50
2,225	McK. R.L.	1.28	1.25	1.27
2,100	McMillan	.38	.37	.38
2,550	McVittie	.32	.31	.31
9,700	McWatters	.63	.62	.63
1,500	Mid. Oil	.19	.18	.18
420	Min. Corp.	1.20	1.13	1.14
1,500	Moff. Hall	.02¾	.02⅝	.02⅝
655	Noranda	33.50	33.25	33.25
500	Nor. Can.	.28	.28	.28
200	Olga Oil	.04	.04	.04
3,800	Paymaster	.19	.18	.19
1,000	Pet. C.M.	.01¾	.01¾	.01¾
2,175	Pick. Cro	2.60	2.55	2.57
225	Pioneer	10.00	10.00	10.00
4,400	Premier	1.50	1.50	1.56
1,900	Read Auth.	.77	.76	.77
600	Reno Gold	1.33	1.31	1.31
3,600	Roche L.L.	.07	.06½	.06½
999	Royalite	21.25	21.00	21.25
50	San. Ant.	4.35	4.25	4.35
4,500	Sarnia	.03½	.03	.03
614	Sherritt	.57	.56¾	.57
1,550	Siscoe	2.63	2.61	2.62
16,500	Sou. Tib.	.02¼	.

M. Bennett refuse la collaboration offerte par M. King

(Suite de la 1ère page)

Plusieurs députés ont participé au débat sur l'adresse qui s'est poursuivi toute la journée et qui se continuera demain. M. John-S. Woodsworth, chef travailliste, a approuvé le programme gouvernemental, mais il doute de la possibilité de l'appliquer. M. John Hackett, conservateur de Stanstead, a protesté contre la loi du prêt agricole qui ne rend aucun service à Québec, dit-il. M. Alfred Speakman, de Red Deer, progressiste, a fait l'éloge du Marketing Act, et M. Humphrey Mitchell, travailliste de Hamilton, a applaudi aux mesures d'émancipation sociale des ouvriers. Lorsque l'ajournement survint, M. McInnis, travailliste de Vancouver, et gendre de M. Woodsworth, avait commencé un discours qu'il terminera aujourd'hui.

Le nouveau président, M. Bowman, a été invité à trancher un noeud gordien entre les deux chefs, au cours du débat sur l'adresse, et il a donné raison à l'hon. M. Bennett. Le chef de l'opposition a voulu lire le texte d'une lettre adressée par lui à Lord Byng en juin 1926, et dont le premier ministre n'avait cité qu'un fragment. Le premier ministre s'y opposa, et le Président abonda dans son sens.

Le Très Hon. M. King déclara qu'il n'en appellerait pas de son verdict, parce qu'il n'a occupé ses nouvelles fonctions que depuis deux jours, mais il lui conseille de lire ses règlements de procédure et il verra qu'il a raison de demander, comme question de privilège, de lire la lettre citée en partie seulement par M. Bennett.

Il est probable que les libéraux abandonneront aux conservateurs et aux progressistes le soin de faire le débat sur l'adresse. Aucun député de l'opposition libérale n'a adressé la parole aujourd'hui et à un certain moment, vers six heures, après le discours de M. Hackett, on a cru que le vote serait pris.

DES REPONSES

L'euquête sur l'écart des prix se poursuit avec diligence, a déclaré le premier ministre en réponse à une question de l'hon. M. King qui voulait savoir quand le rapport serait présenté. Il ne peut pas dire cependant la date probable de la production du rapport. Il croit que le gouvernement ne doit pas intervenir dans le travail de ce comité.

Les listes nouvelles de voteurs dans certains milieux urbains seront prêtes en février, ou au plus tard en mars, a déclaré le secrétaire d'état, l'hon. C.-H. Cahan. Il répondait à une question de M. C.-G. Power, de Québec-Sud, qui a rappelé que la loi des élections spécifie qu'il faut retrancher des listes le nom des morts au cours du mois d'avril. La chose sera fort difficile dans les villes si les listes ne sont pas prêtes avant le 15 avril.

Le gouvernement a adopté un arrêté en conseil abolissant toutes les positions qui seront encore vacantes dans le service le 1er février prochain. Si l'une quelconque de ces positions abolies redevient nécessaire, elle sera créée de nouveau.

M. Ian MacKenzie, de Vancouver, libéral, a demandé au ministre des finances, l'hon. M. Rhodes, quand entrerait en fonctionnement la banque centrale du Canada et le ministre a déclaré qu'il s'attendait à la voir en oeuvre au 1er mars prochain.

LE TRES HON. M. BENNETT

Le premier ministre a poursuivi, hier, le discours qu'il avait commencé à la fin de la journée de lundi. Il prétend que le commerce du Canada subit facilement la comparaison avec les autres pays au point de vue commercial. "Notre pays a toujours maintenu sa position parmi les nations commerçantes du monde", a déclaré le premier ministre. Le Canada est le cinquième sur la liste du commerce mondial.

Si notre pays a pu s'épargner la banqueroute, c'est qu'il pouvait se replier, pendant les années de dépression, sur les pays britanniques. Certains libéraux qui ont attaqué les ententes d'Ottawa, les approuvent maintenant. Si l'opposition ne les prise pas beaucoup, c'est qu'elle ne les comprend pas. L'hon. M. King a déjà laissé entendre qu'il les approuverait, au cours d'un discours sur le désarmement.

Le nombre des sans travail est maintenant inférieur à un demi million, peut-être même seulement 400,000. Lorsque le pays touchait au pire de la crise, ce chiffre était de 750.000. Le chef de l'opposition nuit au progrès de la nation quand il dit que le nombre des sans travail dépasse un million ; il y a un million de personnes qui reçoivent de l'aide mais ce chiffre comprend les vieillards, les femmes et les enfants. Ce nombre inclut aussi les fermiers qui demeurent dans les districts qui souffrent de la sécheresse dans l'ouest. Un grand nombre ne sont pas sans travail, parce qu'ils ne sont pas classés et sont incapables de toute occupation.

Les compagnies et les maisons d'affaires déclarent que l'embauchage augmente sans cesse. "Pourquoi le chef libéral cherche-t-il à créer l'impression que le nombre des chômeurs est plus considérable qu'il ne l'est en vérité ?" Le chef de l'opposition a profité de toutes les chances qu'il avait de noircir la réputation de notre pays. Il n'a cessé sa campagne de jérémiades et de récriminations. "Les libéraux se sont servis de tous les moyens à leur disposition pour attaquer le chef du gouvernement. Pourquoi ?"

Le chef libéral a parlé de chevalerie, mais ce mot lui est inconnu, excepté comme moyen de propagande politique. Le chef de l'opposition a reproché au premier ministre d'avoir manqué de respect envers le gouverneur général. Si M. King veut faire une conférence à ce sujet, il serait mieux d'aller à Toronto, et d'y haranguer son lieutenant, M. Hepburn.

"Il n'existe aucune raison de croire que le peuple canadien veut une élection à l'heure actuelle", poursuit M. Bennett. "Le fait est que personne ne veut d'élection, et chacun le sait des deux côtés de la Chambre. Les élections auront lieu en temps opportun, et lorsqu'elles se produiront, elles seront faites de la bonne manière.

Le chef libéral a fait grand état de son nationalisme lors de l'élection de 1926, et il a parcouru le pays en déclarant que Downing Street ne gouvernerait pas le Canada. En juin 1926, cependant, M. King a écrit à Lord Byng, alors gouverneur-général, lui demandant de consulter le secrétaire pour les colonies sur son propre cas.

Quant à son manque de politesse à l'égard du représentant de Sa Majesté, le premier ministre rappelle que Gladstone a parlé dans une allocution des mesures qui devaient plus tard figurer dans le discours du Trône. Son but en parlant par radio a été d'informer le public sur les grandes questions, afin qu'il puisse communiquer avec ses représentants avant qu'ils viennent à Ottawa. Et je suis heureux de dire que le parti conservateur, fier de ses vieilles traditions, est unanime à favoriser les mesures de réforme préconisées dans le discours du Trône. Il s'attend à recevoir de l'opposition, comme toujours.

On lui a reproché de parler de "son" gouvernement. Cette phraséologique est courante depuis plus 200 ans. Elle a servi au Canada et elle servira encore. M. King lui-même l'a employée.

Les remarques faites au sujet des élections partielles sont aussi déplacées que le reste des remarques de M. King. Après quatre ans de dépression le résultat réel des élections partielles est une perte nette d'un siège. Le gouvernement conserve le même appui dans la Colombie-Anglaise, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard. Il a perdu deux sièges dans l'Ontario et un dans le Nouveau Brunswick, mais il en a gagné un dans l'Alberta et un dans Québec. Quant aux vacances existantes, il n'a jamais été considéré habile de tenir des élections partielles à la veille d'une élection générale. Les gens d'affaires ne veulent pas d'élection générale. L'appel au peuple aura lieu lorsque le moment sera venu.

Le chef libéral a affirmé que le gouvernement s'était servi des privilèges que lui octroyait la loi de la franchise électorale pour s'assurer certains avantages. L'acte donne au commissaire de la franchise six mois pour préparer ses listes. Il a pris moins de deux mois pour se mettre à l'oeuvre, malgré les impressions, la papeterie, etc. Il a fallu en imprimer plus de 75 tonnes pour l'expédier dans toutes les parties du pays. Le gouvernement n'aurait pas pu faire d'élection, même s'il l'avait voulu, et même si le désir s'en était fait sentir.

Le chef conservateur se plaint des critiques formulées par l'hon. M. King. Tous les groupes ont intérêt à ce que les élections soient tenues d'honnête façon, et la manière la plus prudente est d'avoir une liste d'électeurs pour servir de base.

Revenant ensuite aux promesses faites par son gouvernement, M. Bennett affirme qu'aucune administration n'a rempli autant de ses promesses.

Sur la question tarifaire, M. Bennett rappelle que le chef libéral, lors de la conférence de 1919, recommandait une préférence britannique de 50 pour cent. Il parle maintenant d'une préférence britannique substantielle. Pourquoi ce changement ? Parce que le chef de l'Opposition sait très bien qu'avec une préférence de 50 pour cent, plus de 60 pour cent de nos industries fermeraient leurs portes. C'est pourquoi il n'a jamais rempli cette promesse. Les capitalistes lui ont dicté sa conduite. Les gros intérêts ont inspiré son attitude.

Si les conservateurs ont favorisé la hausse tarifaire, c'est parce que la tendance mondiale était dans le sens de la hausse, comme le seul moyen possible de protéger les pays contre la banqueroute. Les libéraux s'opposent aux droits contre le dumping, mais sont-ils pour le dumping ?

Un libéral : "Faites votre propre discours."

M. Bennett : "Je n'ai jamais cru aux hauts tarifs, excepté comme mesure d'urgence pour protéger notre pays contre l'insolvabilité."

Dans ses discours à la radio, il n'a pas parlé des questions tarifaires, à cause des négociations qui existent entre le Canada et les Etats-Unis à ce sujet.

Il passe finalement en revue les diverses mesures adoptées par les conservateurs et déclare que les délégations envoyées par les premiers ministre d'Ontario et du Québec sont venus le voir afin que ces provinces puissent se prévaloir des clauses de la loi du maintien de l'ordre et du bon gouvernement, dans le but de sauver l'industrie du papier du marasme.

La seule critique qu'il a entendue contre la banque centrale du Canada, est que le gouvernement garde une trop grande part de contrôle. Sur cette question, M. Bennett accuse M. King d'avoir voté comme le lui demandait la rue St-Jacques.

"On m'accuse d'avoir changé d'opinion", dit M. Bennett, "mais dès 1932, j'ai averti mes collègues que si la conférence impériale échouait, il faudrait voir à préconiser des mesures de réformes au Canada. Il fut des circonstances, peut-être, où l'intervention gouvernementale n'était pas justifiée, mais ce temps est passé," dit M. Bennett. "L'histoire l'approuvera dans son attitude. La suggestion que M. Bennett aurait puisé ses idées dans le livre de M. King "Industrie et Humanité" est inexacte. "J'ai pris mon inspiration dans la vie des grands reformateurs, non pas dans les livres, non pas chez les reformateurs qui ont mis leurs idées dans les livres, mais bien chez ceux qui ont imprimé leur caractère dans les statuts des parlements."

"Les théories bien agencées qui paraissent dans les volumes sont parfois bien diffiicles à appliquer quand on se frotte aux réalités de la vie. Nous ferons tout en notre pouvoir pour purger le pays de ses inégalités . J'ai confiance que le bon sens et le jugement sain du peuple canadien m'approuveront."

M. WOODSWORTH

Les conservateurs applaudirent leur leader et pendant les manifestations approbatrices des députés ministériels, M. J.-S. Woodsworth, leader travailliste se leva.

Le chef du mouvement C. C. F. trouve, cette année, sa tâche facile, maintenant que les deux vieux partis ont reconnu le chemin des réformes. Il félicite le premier ministre de son discours du Trône qui contient plus de substance que tous les discours qu'il a entendus depuis qu'il est aux Communes.

La question que tout le monde se pose, cependant, est de savoir pourquoi le premier ministre a attendu la veille des élections pour en parler.

Il a toujours cru que la reforme du régime capitaliste ne règlerait pas le problème. Ces réformes auront cependant le mérite de placer le Canada sur un pied de parité avec les autres nations civilisées du monde, avec l'Angleterre sous Lloyd George, et avec l'Allemagne, avant la guerre. M. Benentt a fait un beau geste. Il a ouvert les portes à la discussion lorsqu'il a déclaré que l'on doit juger le système capitaliste sur ses mérites et qu'il faut réglementer l'industrie. Il se demande si le gouvernement s'est assuré de la validité de ses lois, et si les cours de justice partageront les mêmes vues que lui.

Le vice des théories de M. Bennett est son désir de stabiliser le système capitaliste actuel. Le chef conservateur partage l'humanité en producteurs et en non producteurs. Il oublie de faire la lumière sur l'origine de certaines grandes fortunes qui n'ont certainement pas été gagnées à la sueur de leur front. Il néglige de s'attaquer aux richesses laissées par héritage, ce qui permet au fils d'un individu riche de s'assurer le travail des autres dès avant leur naissance et sans aucun mérite de sa part. L'état devrait saisir les grandes fortunes et ne laisser aux héritiers qu'un montant suffisant pour vivre.

Il n'approuve pas le régime que le premier ministre entend stabiliser parce qu'il sanctionnerait ainsi un régime des classes. Il approuve de tout coeur les lois de salaires minima, d'assurance-chômage, de pensions aux vieillards et d'assurance de santé. L'assurance-chômage n'aidera pas beaucoup ceux qui n'ont pas d'emploi.

Une autre question qui se pose est celle des moyens mis à la disposition du gouvernement pour administrer toutes ces législations. Le peuple est taxé autant que possible et les gens d'affaires n'entendront pas qu'on leur en impose davantage. Le seul fait que deux pour cent seulement de la population versent l'impôt sur le revenu démontre suffisamment que le système actuel est inadéquat.

Quelque intelligent que se prétende le premier ministre, il ne semble pas se rendre compte que le système capitaliste a vu ses beaux jours.

M. HACKETT

M. John Hackett, conservateur de Stanstead, déclare que la commission des prêts agricoles n'a pas aidé les cultivateurs de la province de Québec. Il existe dans la vieille province des considérations de code et de race qui sont des obstacles au succès de cette loi qui ne remplit aucune fin profitable dans le Québec.

Il félicite le gouvernement des perspectives de réciprocité avec les Etats-Unis. Une foule de comtés situés au sud de Québec, accueilleront à bras ouverts cette nouvelle parce que pendant des années, ils ont supplié aux besoins des centres industriels de la Nouvelle Angleterre.

Lorsque M. Hackett termine son bref discours, les libéraux demandèrent le vote, mais M. Alfred Speakman, progressiste de Red Deer, se lève pour prendre la parole. Il confine ses remarques à la défense de l'acte de la mise en vente des produits canadiens (Marketing Bill). En vertu de cette loi, les cultivateurs peuvent établir leurs propres comptoirs de vente, ce que toutes les autres industries possèdent. Ils peuvent dire quelque chose dans la disposition de leurs produits, ce qu'ils n'avaient jamais pu faire auparavant.

Les rancheurs de l'Ouest ne pourront plus vivre avant longtemps. Il y a trente ans, un bouvillon de trois ans se vendait $30. Il se vend maintenant $15 et il en coûte deux fois plus pour l'élever.

M. MITCHELL

M. Humphrey Mitchell, travailliste de Hamilton-Est, félicite le premier ministre d'avoir parlé à la radio. C'est un excellent moyen d'informer le public. Les libéraux comme les conservateurs ont marché à pas de géant sur la voie des réformes sociales, mais ils y ont été poussés par les réclamations et les demandes des travaillistes, des progressistes et des organisations comme les conseils des métiers et du travail.

M. BOURASSA

M. Henri Bourassa, indépendant de Labelle, vétéran des luttes parlementaires, rappelle qu'il assiste aux débats de la Chambre depuis Sir John-A. MacDonald et Sir Wilfrid Laurier. "Jamais cependant le Canada n'a eu deux chefs plus sincères et plus compétents que MM. King et Bennett. La population canadienne perd le respect de ses chefs. Si les débats sur les tribunes populaires et les discussions parlementaires sont marqués d'un esprit aussi étroitement partisan entre les deux chefs, il ne faudra pas s'étonner de l'attitude des masses. M. Bennett a amoindri sa cause par ses attaques injustes à l'égard de M. King.

Un incident émouvant s'est produit pendant le discours du député de Labelle, M. I.-J. MacDougall, d'Inverness, conservateur, interrompit M. Bourassa au milieu d'une période enflammée pour lui demander : "Pourquoi avez-vous trahi Laurier ?"

La réplique ne tarda pas à venir au milieu d'une Chambre attentive. "Si mon honorable ami avait, comme moi à son crédit 40 ans de vie politique, s'il savait le premier mot de notre histoire nationale, il ne serait pas sans ignorer que lorsque j'ai attaqué Laurier, il était à l'apogée de sa puissance".

M. Bourassa a alors quitté son siège et il s'est avancé dans l'espace libre qui sépare les deux partis en Chambre. En pointant le doigt vers les rangs ministériel, il s'est écrié :

"Quand le parti tory le dénonçait de l'Atlantique au Pacifique comme l'instrument du catholicisme et de la domination française, et quand il était l'idole du Québec, tout seul, je me suis élevé contre lui pour la défense des principes pour lesquels j'ai combattu toute ma vie. Mais quand ses amis libéraux l'ont trahi, quand on le foula au pied durant la guerre, je suis venu à lui pour lui prêter main forte et pour lui aider non pas à gagner mais à traverser l'élection de 1917. Puisque j'ai été provoqué par un député qui peut ou non avoir toute sa présence d'esprit, j'irai plus loin.

La dernière lettre que Laurier a écrite de sa main avant sa mort m'a été adressée pour me présenter ses sympathies à l'occasion d'un deuil profond dans ma famille et la réponse que je lui envoyai lui parvint deux jours avant la crise finale. Et j'affirme de plus, qu'en dépit de nos luttes sur des questions de principes, je l'ai aimé toute ma vie et il le savait. Le jour où je passai en Chambre en 1917, lorsqu'il a été trahi par des gens qu'il avait couverts d'honneurs et de titres, — je n'en ai jamais reçu, parce que je n'en ai jamais demandé, — ce jour-là il me pressa sur son coeur en me disant : "Bourassa, ce qui arrive aujourd'hui, tu me l'as prédit depuis onze ans. Je sais où trouver mes amis".

"Pardonnez-moi, dit M. Bourassa d'une voix éteinte, d'avoir soulevé le voile d'un souvenir intime".

"Quand je me retirerai de la vie politique, j'aurai bien des péchés à me faire pardonner surtout des excès de langage, mais je sais que Dieu et les hommes me les pardonneront parce que je ne les ai jamais attaqués injustement à mon point de vue.

M. Bourassa a aussi reproché aux conservateurs, surtout à M. Bennett d'avoir essayé de ridiculiser le chef de l'opposition parce qu'il a écrit un livre sur l'économie politique. L'hon. M. King a fait plus qu'écrire un livre, il a traduit par des actes les principes qu'il préconisait.

M. T.-A. Thompson, conservateur de Lanark, a dit quelques mots à la louange du gouvernement.

M. A.-W. Neil, de Comox-Alberni, indépendant, voit d'un oeil sympathique les mesures préconisées par le cabinet.

La séance s'ajourne sur un discours de M. McInnis, de Vancouver.

En la période quinquennale 1929-1933, période dont la dernière moitié fut très défavorable à la conduite des affaires, la production des pêcheries du Canada fournit une valeur marchande de $37,070,000.

Oh! Oh!



MAL DE REINS

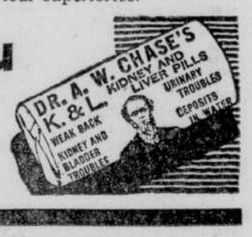
LORSQUE vous ressentez des douleurs au dos, vous pouvez en blâmer les reins. C'est que ces importants organes de filtration n'ont pu éliminer les poisons de l'acide urique de votre sang, et alors les poisons causent la douleur.

Vous êtes dans ce cas sujet aux maux de tête, aux douleurs dans les membres, au rhumatisme ou au lumbago. Votre peau devient sèche et vous perdez du poids.

Le plus sûr moyen de chasser les poisons de votre système est de faire usage de Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie. Elles ne peuvent faillir parce qu'elles éveillent immédiatement l'action des reins, du foie et des intestins, nettoient le système et apportent le soulagement aux douleurs et aux maladies.

Depuis un demi-siècle les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie ont démontré leur supériorité.

Pilules du Dr Chase pour les Reins et le foie



L'idée a fait son chemin...!

Notre Vente

dite Réforme de Prix s'est répandue aux quatre coins de la ville. C'est un fait indiscutable.

NOUVEAUX SPECIAUX Cette Semaine

CREPE DE SOIE Uni et Lavable — .75 cts pour .48
20 NUANCES au choix, 36 pouces, pour robes ou lingeries.

NOUVEAU CREPE — $1.00 pour .69
NOUVEAU CREPE de soie imprimé.

TOILE A NAPPE — 39 cts pour .24
TOILE A NAPPE blanchi, 54 pcs. Bordure de couleur.

COTON JAUNE — .16 cts pour .12
2 BALLES de coton jaune Broadcloth, 38 pouces. — Texture fine et serrée. Ligne Wabasso. — Prix ...

SATIN — $1.00 pour .64
SATIN lavable, 36 pouces. Spécial à lingerie.

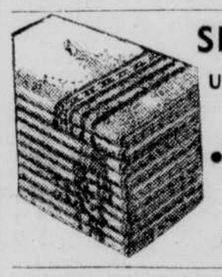


BAS DE SOIE
BAS SOIE et laine toutes les teintes. 8 à 10½. — .39 cts pour .25

CREPE DE LAINE
NOUVEAU CREPE de laine à robes dessins flocons de neige.— 38 pouces. Prix — $1.25 pour .98

Broadcloth et Percale Wabasso
1200 Verges de Broadcloth et Percale Wabasso 36 pouces. Unis et imprimés
.15 .18 .24
ce sont les nouveaux tissus du printemps.

COTON A DRAP
COTON A DRAP Blanc, très fort et très pesant. Spécial pour Hôpitaux. — Le meilleur.
6/4 pour .45 — 9/4 pour .49

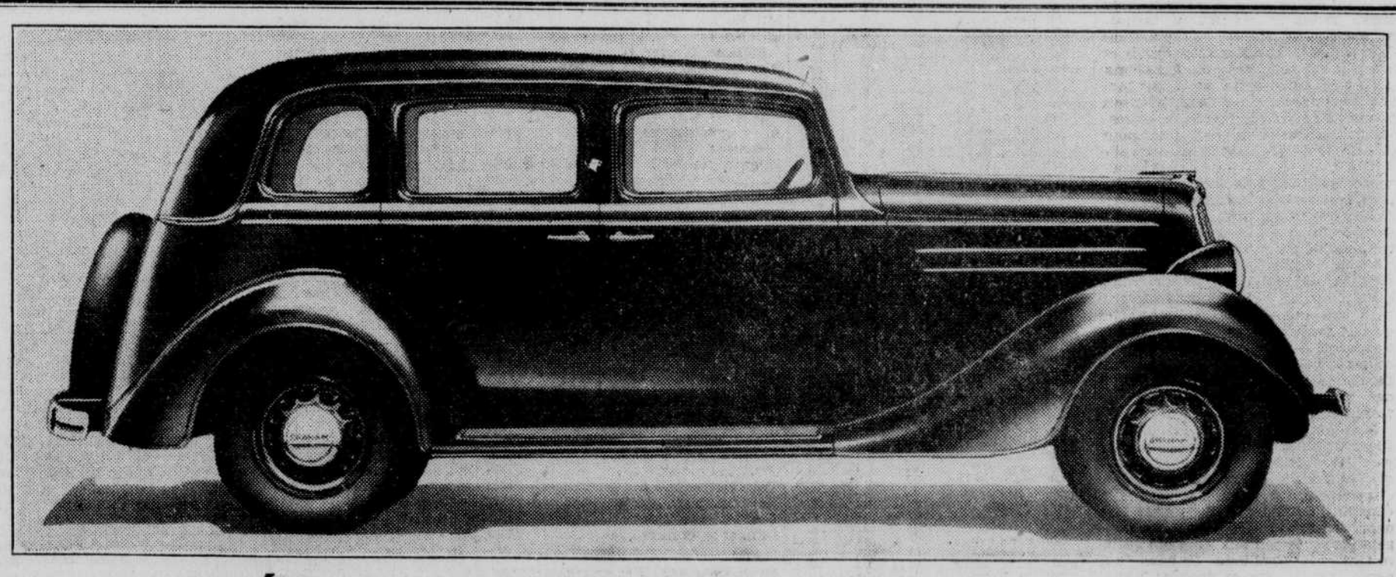


SERVIETTES DE BAIN
UNE CAISSE de serviettes de Bain assorties de grandeurs. — Prix
.08 .10. 12 .15 .18 et .20
C'est une occasion spéciale!

SOUS-VETEMENTS
CAMISOLES et CALEÇONS Mérinos, pesant, ligne (75). Spécial. 34 à 44. Valeur 90 cents. Pour ..... .69
COMBINAISONS. Valeur $1.50. — Pour 1.19

DRAPERIES
NOUVEAU Reps à Draperies. Très jolies nuances. 52 pouces.
VALEUR 75c. SPECIAL .55

JOS. THIVIERGE Limitée
133-135 ST. JOSEPH QUEBEC



LA RÉPONSE DE

GRAHAM

Voici la réponse à la demande générale d'un Graham dans le domaine des bas prix ... Un nouveau Six imposant par son apparence et sa performance ... Une voiture dont tous les détails justifient la réputation du Graham comme étant LE PLUS IMITE DES AUTOS EN CIRCULATION.

Chemises d'eau sur toute la longueur des cylindres; vilebrequin pourvu de contrepoids; grands paliers du type interchangeable; moteur coussiné au caoutchouc ; contrôle automatique de la température de l'huile ; freins hydrauliques Graham aux 4 roues; amortisseurs hydrauliques; ressorts extérieurs caoutchoutés; pare-brise en glace de sécurité; grand compartiment interne à bagage. Economie extraordinaire.

Le nouveau Graham Six ! Véritablement Graham par sa qualité, essentiellement Graham par sa performance. L'auto que vous DEVEZ voir avant de faire votre choix.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE DEPOSITAIRE

SEDAN DEUX PORTES A CINQ PLACES
PRIX DE DETAIL A WINDSOR $895.00
COMPLETEMENT EQUIPE.
RIEN QUE LA TAXE DE VENTE, LE FRET ET LA LICENCE A AJOUTER

COTE & COTE Enr. 163 rue ST-VALLIER Tél.: 2-6290

Eruptions et démangeaisons par tout le corps. C'est Cuticura qui en a raison

"J'ai tout le corps crevé d'éruptions La démangeaison est intolerable. Je me frotte, je me gratte et cela finit par des cloches d'eau. Il m'est impossible de dormir et les vêtements que je porte empirent le mal.

"J'essaye presque de tout, mais rien ne me fait de bien et le mal dure depuis trois mois. C'est alors que j'en viens au savon et à l'onguent CUTICURA, et je suis débarrassée de tout mal et malaise avec trois pains de savon CUTICURA et deux boîtes d'onguent CUTICURA." (Signé) Mlle Mary Delf, case 9, Rothwell, Manitoba.

Cuticura FAIT EN CANADA

Echantillon gratuit de chacun: savon, onguent et talc. Dépositaires au Canada: Lyman Agencies, Limited 286 rue Saint-Paul, ouest, Montréal

ECOLE TECHNIQUE de QUEBEC

Cours de MECANIQUE AUTOMOBILE

OUVERTURE LE 4 FEVRIER 1935

Feuillets explicatifs sur demande

Le nombre de places étant limité les intéressés sont priés de s'inscrire au plus tôt. Les inscriptions peuvent se faire par lettre.

Deux joutes importantes au programme des Bons Sports ce soir

Le Carignan tentera de déloger le Silver Granite de la deuxième position — Royal 22e sera opposé à la Buanderie Lévis qui veut, à tout prix, quitter la cave du circuit Lachance — Deux joutes captivantes.

Carignan vs Silver Granite et Buanderie Lévis vs Royal 22e sont au programme de la ligue des Bons Sports, pour ce soir.

Ces deux joutes sont d'une extrême importance quant au classement des clubs du circuit Lachance. Bien que le Silver Granite possède de fortes chances de donner le pion au "leader" de la ligue, le Royal 22e, il aura à faire face à un sérieux adversaire lorsqu'il s'alignera contre le Carignan, ce soir. En gagnant la partie, le Carignan se classera en deuxième position, un point en avant de son rival.

Depuis le début de la saison, Royal 22e a été une équipe fort difficile à battre. Les Buandiers ont fait d'excellents progrès depuis quelque temps, et comme ils ont dû forcément retourner dans la cave des Bons Sports, nul doute qu'ils livreront la grande bataille de leur vie pour en sortir. Une victoire leur permettrait la troisième position avec le Carignan, pourvu que ce dernier club subisse un échec aux mains du Silver Granite.

Les amateurs de bon hockey assisteront donc à deux joutes sensationnelles en se rendant à l'Aréna, pour 8 heures précises.

Voici le classement des 20 premiers compteurs de la ligue:

	D.	A.	Pts.
Blais Jules, Sil. Gran.	5	5	10
Bastien, Tl-Gas, Sil Gra.	6	2	8
Guay, Carignan	5	3	8
Carrette, Sil. Granite	6	1	7
Gaudreau, Royal 22e	3	4	7
Fournier, Buand. Lévis	4	3	7
Drolet, R., Buand Lévis	3	4	7
Bisson, Royal 22e	4	2	6
Tremblay, Royal 22e	3	3	6
Cantin, J.-P., Buand Lévis	3	3	6
Poiré, Silver Granite	5	1	6
Ouellet, Carignan	3	2	5
Gingras, Silver Granite	2	3	5
Taillon, Royal 22ème	4	1	5
Bruyère, Buand Lévis	0	5	5
Morin, Edg., Royal 22ème	1	4	5
Morency, Royal 22ème	3	1	4
Latulippe, Buad Lévis	3	1	4
Briand, Buand, Lévis	4	0	4
Grenier, Lau, Silver Gran.	3	1	4

APPEL REJETE

Montréal, 23. (P. C.) — Au cours d'une assemblée spéciale de la Q. A. H. A., hier soir, il a été décidé de rejeter l'appel du district de Québec demandant de reconsidérer le cas d'affiliation de la Ligue Nationale.

AU JACQUES-CARTIER

L'équipe de Wilfrid Samson s'est qualifiée pour la finale de la compétition pour l'écusson Déry, hier soir, au club de curling Jacques-Cartier, en déjouant celle de Réal Talbot par 9-7. Le quatuor de George Jeffrey a eu raison du "rink" d'Emile Morency par 13-7, dans le même tournoi. Les deux equipes gagnantes joueront en finale, ce soir.

Les équipes Roméo Blanchet et Réal Talbot se rencontreront, ce soir, à 7 heures, dans le tournoi pour la coupe Pinsonnault. Voici les deux premières équipes participant à ce tournoi:—

L. Létourneau	L. LeBel
J.-G. Blondin	Art. Egan
J.-B.-E. Forgues	J.-K. Hackett
Réal Talbot	Roméo Blanchet
(skip)	(skip)

LES RAQUETTEURS A ST-FIDELE



Photographie prise le 13 janvier à la sortie de l'église de St-Fidèle, après la messe dite pour les différents clubs de raquettes de Québec à l'occasion de leur visite d'église.

LES HABITANTS SUBISSENT UN BLANCHISSAGE

SCORE 7-0

Montréal, 23.—(P.C.) — New-York Rangers ont imposé un blanchissage conditionné aux Canadiens à 7-0, hier soir, enregistrant ainsi un score de sept points pour la deuxième fois, aux Habitants. La défense du Tricolore fut loin d'être effective.

Après avoir compté un point dans les deux premières périodes, les Rangers y allèrent de cinq de mieux en dernière. Wilf. Cude n'eut aucune chance de bloquer les lancers des joueurs de Lester Patrick. Georges Mantha fut congédié alors qu'il ne restait plus que trois minutes avant la fin de la partie. Les Rangers en profitèrent pour scorer trois points.

SOMMAIRE

Première période

1—Rangers, Heller . . . 9.00
Punitions: Jenkins et Heller.

Deuxième période

2—Rangers, Boucher . . . 17.02
Punition: Mondou et Starr.

Troisième période

3—Rangers, Boucher . . . 12.05
4—Rangers, Boucher (B. Cook) . . . 13.05
5—Rangers, Dillon (Murdoch) . . . 17.25
6—Rangers, Mason (Connolly) . . . 18.20
7—Rangers, Connolly (Sommers) . . . 19.23
Punitions: F. Cook, Heller et G. Mantha.
Arbitres: Redden et Bell.

LES ANNEAUX

LIGUE INTERIEURE

Voici l'excellent programme qui sera présenté ce soir, à 8 heures précises, par la classe "B", de la Ligue Intérieure d'anneaux de Québec :

Le St-Germain visitera le Madden Ltée, à 19 rue Chénier ; les marchands de liqueurs Orange Québec et Claire-Fontaine se rencontreront à 69½ rue St-Luc, et le Whistle visitera les Incorporés de St-Jean-Baptiste à 292½ rue St-Olivier.

Ce programme se terminera avec une partie mettant aux prises le Léveillé et la Boulangerie Nationale, à 266 rue Franklin.

ROSAIRE.

LIGUE DE HOCKEY COMTE DE LEVIS

Voici le classement des clubs et des vingt premiers compteurs de la ligue de hockey du comté de Lévis, au 22 janvier.

LES CLUBS

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Lauzon	14	9	1	4	37	11	22
N.-Liverpool	14	7	5	2	39	22	16
Atkinson	14	3	6	5	29	34	11
St-David	12	2	9	1	21	60	5

LES COMPTEURS

	B.	A.	Pts	Pun.
L. Demers, N.L.	7	13	20	11
J. Dubé, L.	12	5	17	14
R. Samson, L.	7	7	14	6
M. Demers, N. L.	7	5	12	8
T. Cadorette, N. L.	6	6	12	10
M. Bouchard, A.	7	4	11	12
J.-C. Drapeau, L.	8	2	10	4
R. Roberge, A.	5	5	10	0
C. Belleau, A.	8	1	9	8
A. Dion, A.	4	5	9	4
S. Vien, L.	6	2	8	6
G. Berrigan, A.	2	6	8	9
R. Cadorette, N.L.	6	1	7	10
W. Daigle St-D.	2	4	6	7
A. Morin, L.	2	4	6	2
G. Ramsay, N.L.	1	5	6	8
C. Proulx, St-D.	4	1	5	6
E.M. Blais, St-D.	4	1	5	0
M. Aderholt, N.L.	3	2	5	2
R. Barbeau, N.L.	3	2	5	5

ROYAL 22e VS LAVAL



Ce magnifique trophée, don de la teinturerie P. Ferland, sera à l'enjeu lors de la partie d'exhibition entre le Royal 22e Régiment et l'Hebdo-Laval, vendredi prochain.

QUILLES

LIGUE AMATEUR.

La ligue d'Anneaux Amateur Indépendante de Québec, présentera ce soir (mercredi), un excellent programme au local des clubs suivants : A. S. P. Q. vs Lafayette; St-Pierre vs C. N. R. A., et Canadien vs Castors.

COMPAGNIES D'HUILE.

CAN. IMPORT :—

Burridge	195	201	192	186	166— 940
DeGuise	143	170	169	178	153— 813
McCauley	179	182	149	192	201— 903
	517	553	510	556	520—2656

BRITISH AM. OIL :—

Drapeau	125	103	125	144	86— 583
Cardinal	158	158	165	187	138— 806
Marion	141	211	177	157	180— 866
	424	472	467	488	406—2257

RICHELIEU OIL CO. :—

R. Tremblay	169	140	145	154	169— 777
J. Paquet	182	198	192	180	158— 910
L. Nadeau	258	178	139	179	189— 943
	609	516	476	513	516—3630

SHELL OIL CO. :—

L.-M. Trigg	170	152	179	224	120— 836
A. St-Laurent	139	209	195	210	212— 965
L.-A. Fortier	128	168	144	206	149— 795
	437	529	509	640	481—2396

SHELL : 3 à 2.

BELL TELEPHONE.

Mlle M. Higgins a brisé les deux records précédents, chez les dames, scorant 191 en partie simple et 464, total des trois "strings". M. P. Lamontagne a scoré 204 en simple et 451, comme total.

BELL TELEPHONE :—

Mlle M. Mulcair	110	139	79—	328
M. P. Kingston	86	108	94—	288
Mlle S. Michaud	85	94	123—	302
M. J. Peeling	122	123	123—	368
M. R. Dubbé	132	141	132—	405
	535	605	551—	1691

TIP TOP TAILORS :—

Mlle M. Higgins	124	149	191—	464
Mlle J. Demers	98	98	88—	284
Mlle M. Plante	89	78	86—	253
R. Collette	115	118	112—	345
Dummy	115	118	112—	345
	541	561	589—	1691

TIP TOP TAILORS gagne 2-1.

CHEZ THEODORE :—

Mlle E. Brimingham	94	119	115—	328
Mlle J. Lessard	87	89	95—	271
Mlle D. Conway	95	110	94—	299
G. Boisvert	118	146	112—	376
P. Lamontagne	116	204	132—	452
	510	668	548—	1726

BOSWELL I :—

Mlle C. Quart	110	102	127—	339
Mlle A. Doddridge	95	76	93—	264
Mlle G. Lepine	106	86	111—	303
H. McCord	109	94	118—	321
W. Roche	124	139	150—	413
	544	499	599—	1642

BOSWELL I gagne 2-1.

RITCHIE :—

Mlle M. Murphy	108	67	69—	244
Mlle E. Rieger	103	68	95—	266
Mlle D. Breton	121	100	103—	324
R. Chatelle	155	116	115—	386

(Suite à la page 17, 6e col.)



LE HOCKEY

HIER

N. H. L.	
Montréal	3
Boston	4
Toronto	2
St-Louis	1
Rangers	7
Canadiens	0
Chicago	2
Americans	0
INTERNATIONAL	
BUFFALO	4
Cleveland	7
LIGUE NATIONALE	
Québec-Amateur	2
St-Charles	1
LIGUE JUNIOR-DUGAL	
Ace Junior	4
Ecole Technique	0

CE SOIR

CAN.-AMERICAINE
New-Haven à Philadelphie
INTERNATIONALE
Détroit à Windsor
BONS SPORTS
Carrigan vs Silver Granite
Buanderie Lévis vs Royal 22e

STANDINGS

CAN.-AMERICAINE

	J.	G.	P.	N.	PP.	PC.	Pts
Boston	26	14	7	5	80	58	33
Québec	26	12	11	3	78	58	27
Providence	24	10	8	6	64	64	26
Philadelphia	27	10	14	3	61	88	23
New Haven	27	8	14	5	67	82	21

ROYAL 22e GAGNE

Le Royal 22e Régiment, avec son équipe d'un poids total de 1,698 livres, a défait le Voltigeur, 1,668 livres, hier soir, au Manège Militaire, dans le tourni éliminatoire de souque à la corde pour le trophée Pettigrew, emblème du championnat.

LE "BIG SEVEN"

Frank Boucher, des New-York Rangers, s'est classé en troisième position, chez les sept meilleurs compteurs de la N. H. L., hier soir, ex aequo avec Cooney Weiland, du Détroit, après avoir scoré trois points contre les Canadiens. Charlie Conacher et Harvey Jackson, des Toronto Maple Leafs, occupent respectivement les premier et deuxième rangs.

	B.	A.	Pts.
C. Conacher, Toronto	19	17	36
H. Jackson, Toronto	19	11	30
Weiland, Détroit	10	15	25
Boucher, Rangers	9	16	25
Aurie, Détroit	8	16	24
Howe, St-Louis	13	10	23
Schriner, Americans	9	14	23

COURSE EN RAQUETTE A LEVIS DIMANCHE

Dimanche prochain, à Lévis, aura lieu une course en raquettes pour les Amateurs, affiliés ou non. Les raquetteurs de Québec et de la banlieue, spécialement ceux de Lorretteville et de Montmagny, sont invités.

La course commencera à 2 heures, au terrain du club de baseball Lévis, rue Wolfe. Le comité d'organisation acceptera les inscriptions d'hui à vendredi, le 24 courant, à 8 heures p.m.

Les concurrents devront s'adresser à M. Lucien Brousseau, 262 Boulevard Charest, de 5 à 9 heures p.m.. Pour les coureurs de Lévis, on devra s'adresser à M. Didace Martineau, 36, rue Commercial. Des coupes et de nombreux prix seront distribués aux vainqueurs.

LE CURLING

L'équipe de J.-A. MacManamy, du Quebec Curling Club, a défait celle du capitaine E. E. B. Rattray, du Victoria Curling Club, par 12-8, se qualifiant ainsi pour représenter le district de Québec dans la série éliminatoire pour le trophée "Jubilé" qui débutera demain, à Montréal. L'équipe de George Clegg a décroché la coupe Seifert en battant l'équipe de Hubert Duchênes par 13-6.

Il a été annoncée par le président B. J. Kaine que le concours entre les clubs de la ville pour le trophée "Cité et District", se tiendra samedi prochain. Chaque club devra aligner six équipes. Le tirage se fera à 5 heures, cet après-midi.

LIGUE NAVALE ET MILITAIRE

Les deux joutes au programme de la Ligue Navale et Militaire de ballemolle au Manège Militaire, hier soir, ont donné les résultats suivants : Royal 22e Régiment a défait le Régiment de Québec par 29-16, et 57th Battery l'a emporté sur les Royals Rifles par 15-8.

BOSTON BRUINS GAGNENT UNE RUDE PARTIE

SCORE 4-3

Boston, 23. (P.A.) — Boston Bruins l'on emporté sur les Maroons de Montréal au score de 4 à 3, hier soir, au cours de l'une des parties les plus rudes que l'on ait encore vues ici depuis longtemps. Jimmy Ward, ailier droit des Maroons, subit une grave blessure à la tête à la suite d'une collision avec Eddie Shore, joueur de défense des Bruins. Transporté à l'hôpital, son cas fut déclaré "sérieux mais non alarmant", par le docteur Martin Crotty.

De nombreuses exhibitions de pugilat furent à l'ordre du jour. Les Bruins en profitèrent pour scorer deux points dès le début de la rencontre. Les Maroons scorèrent à deux reprises dans les deux dernières minutes de la partie, mais ils ne purent égaliser.

Lionel Conacher reçut une majeure lorsqu'il mit Nels Stewart hors de combat, en lui décochant une droite à la mâchoire, en première période, puis il revint au jeu pour s'attaquer à un spectateur. Il fut alors expulsé pour le reste de la joute.

Jimmy Ward fut blessé à la suite d'un franc "body-check" d'Eddie Shore. A l'issue de la partie, Dave Trottier, Peggy O'Neil et Bob Gracie en vinrent aux prises au moment où ils se dirigeaient vers leurs "appartements." Les combattants furent séparés par la foule.

SOMMAIRE

Première période

1—Boston, Beattie (Stewart-Sands) . 4.07
2—Boston, Beattie (Shore-Sands-Stewart) . 6.12
3—Boston, Siebert (Stewart-Beattie) . 10.02
4—Maroons, Cain (Marker) . 18.00
Punitions : Northcott et Davie, mineures; Conacher, majeure.

Deuxième période

Pas de point
Punitions : Shill, mineure; Conacher (punition pour le reste de la joute).

Troisième période

5—Boston, Kaminsky (Barry-Clapper) 11.51
6—Maroons, Trottier . 16.30
7—Maroons, Robinson . 18.59
Punitions : O'Neill et Wentworth.

LA RAQUETTE

LE HURON

Une assemblée sera tenue, ce soir, au local des raquetteurs du club Huron, à 8 heures 30 précises. Tous les membres sont priés d'être présents.

LE ZOUAVE

Ce soir, rassemblement en uniforme, avec mocassins et raquettes, à 8 heures 20, à la salle. A 8 heures 30, les clairons et tambours auront un exercice important.

Il y aura amusements après la pratique, des marches de clairons ou de raquettes.

Ceux qui viennent à Lewiston devront aviser le secrétaire afin que le passeport commun du club soit en règle et en temps.

Le comité sort ce soir en raquettes; y aura-t-il assez de membres pour les accompagner afin que la sortie soit générale ?

ROLAND.

AU LORETTEVILLE

Assemblée générale ce soir, à 8 heures au chalet du club. Nous comptons sur la présence de tous les clubs. Plusieurs questions importantes seront réglées. Derniers préparatifs pour la convention de Lewiston, Me.

COURSES DE RAQUETTES

Dimanche, le 3 février, aura lieu la course de raquettes annuelle de Sillery. Cette course est ouverte à tous les amateurs. Un magnifique trophée, don du Quebec Power, sera en jeu. Pour informations, s'adresser à l'organisateur, Lucien Faguy, 202 rue Ste-Thérèse, Québec. Tél. : 4-1068.

LE FRONTENAC.

Demain soir, à 8 heures 30, au chalet du club de raquetteurs Frontenac, assemblée générale. Il y sera question de la convention de Lewiston.

L'UNION COMMERCIALE

Ce soir, à 8 h. 30, assemblée spéciale chez les amateurs des Raquetteurs de l'Union Commerciale. Il y sera question de la convention de Lewiston.

POOL

Grand tournoi de pool, pour trouver un adversaire à M. Euclide Verret, champion de Québec. L'ouverture aura lieu lundi soir, le 28 courant, à 8 heures 30, à la salle Leroux, 383 rue St-Paul. Les parties seront de 250 points et le gagnant du tournoi lancera un défi officiel au champion.

Tous ceux qui veulent prendre part à ce tournoi, pourront s'enregistrer à la salle, d'aujourd'hui à vendredi soir prochain. Se sont déjà inscrits: Arthur Lachance, Jean Blanchet, Frs Simard, Ovila Mathier et D. Blais.

VICTOIRE DU BOUBOULE

Montmagny, 23. (Spéciale) — Le club de hockey Bouboule, de Montmagny, a déclassé le Bélanger, dimanche dernier par un score de 3 à 2. Le Bouboule lance un défi à tout club Amateur. S'adresser Restaurant Bouboule, Montmagny.

A L'O. D. J. C.

L'Oeuvre de Jeunesse Catholique de St-Sauveur a enregistré, dimanche après-midi, une autre intéressante victoire dans ses annales sportives, en gagnant au score de 4 à 3 contre le Pouliot.

L'O. D. J. C. scora ses quatre points dans la dernière période et la "supplémentaire". Le score était 3 à 0 en faveur du Pouliot dès le début de la partie.

Les scoreurs furent, pour l'O. D. J. C., M. Marcel Gingras, sur une passe de M. Maurice Berrouard. B. Marcel Pouliot, sur une passe de M. Françcois Pouliot, tandis que M. François Pouliot enregistrait deux points.

Les scoreurs pour le Pouliot furent M. P.-E. Pouliot, sur une passe de M. Maurice Béland ; M. P.-E. Pouliot, sur une passe de son frère, M. Gérard Pouliot, et enfin M. Louis Paradis, sur une passe de M. Maurice Pouliot. La partie fut très contestée.

UN CHAMPION



MARCEL LAVOIE, du club de ski Athlétique, s'est classé premier, lors du "cross-country" de huit milles, pour le championnat de la Vallée du St-Laurent.

LES PICHENOLLES

Voici le rapport des parties jouées récemment dans la ligue de Pichenolles de Québec :

9 janvier.—M. Madden Ltd, 3—150; E. Madden, 0—80 ; Bijouterie Dupuis, 3—150 ; Marier, 3—150.

11 janvier.—E. Madden, 3—150; épicerie Morissette & Frères, x0—0 ; St-Germain, 2—102 ; Bijouterie Dupuis, 1—128.

14 janvier.—J. Dinel, 3—150; Epic. Morissette & Frères, x0—0 ; M. Madden Ltd, 3——150 ; Pâtisserie Ampleman, 0—71; St-Germain, 3—150 ; Gagnon, 0—47.

16 janvier.— Bijouterie Dupuis, 3—150 ; Gagnon, 0—66 ; J. Dinel, 3—150; Marier, x0—0.

18 janvier.—Bijouterie Dupuis, 3—150 ; Pâtisserie Ampleman, 0—40.

SYMPATHIES

La Ligue de Pichenolles de Québec offre ses plus sincères sympathies à leur président, M. Arthur Fradette, et aux siens, pour le deuil cruel qui les frappe par la mort de son beau-frère M. Joseph Clément.

LA BOXE

Tampa, Fla., 22.— (P.A.) — Jacob (Buddy) Baer, 230, Livermore, Calif., a knockouté Marty Hegan, 210, Salem, Mass., (1) : Max Baer, champion poids-lourd du monde, et Tony Cancela, Tampa, exhibition, (4). Max obtient la décision.

Utica, N.-Y., 22.— (P. A.) — Tony Canzoneri, 133½, New-York, a décroché la décision sur Harold (Honeyboy), Hughes, 135, Granville, Vt., S.

London, Ang., 22.—(P.A.)— Jackie (Kid) Berg, Angleterre, a défait Gustave Humery, France, (8) ; Jimmy Walsh, Angleterre, a défait Wesley Ramey, Grand Rapids, Mich., (6), sur un "foul".

Buenos-Ayres, 23. (P. A.). — Primo Carnera, 264, Italie, a défait Ervin Klausner, 202, Esthonie, (6).

Duluth, 23. (P. A.). — Henry Schaft, 142 1-2, Minneapolis, a décroché la décision sur Jack Moore, 147, Proctor, Minn., (6).

CLEGHORN GERANT DES CANADIENS ?

Montréal, 23. (P. C.) — On apprend aujourd'hui de quelqu'un qui touche de près les "Canadiens", que Odie Cleghorn deviendra peut-être gérant à la place de Newsy Lalonde. Commentant cette nouvelle, Léo Dandurand a dit : "La famille Cleghorn a toujours été tellement associée à la fortune des "Canadiens" que n'importe quoi peut arriver". Actuellement arbitre, Odie Cleghorn a été centre du "Canadien" pendant quelques années, et il a aussi été gérant des Pirates de Pittsburgh.

TOURNEE EUROPEENNE

Montréal, 23. (P. C.) — Il est question que les clubs Canadien et Boston fassent une tournée en Europe l'hiver prochain, a déclaré aujourd'hui Jules Dugal, secrétaire du Canadien. Bien qu'aucune décision ne soit encore prise, il est "très probable" que les deux équipes visiteront les principales villes de l'Europe. Les discussions sont amorcées.

LIGUE NATIONALE

Le Québec-Amateur a défait le St-Charles par 2 à 1, hier soir, dans l'une des joutes régulières de la ligue Nationale.

DEFI RELEVE

Le club Silver Granite est disposé à rencontrer le Lauzon à l'Aréna de Québec, à la date qui conviendra au club de la rive sud. Le Lauzon en plus de son équipe régulière pourra employer Bill Shink de la Railway-Paper, s'il le désire. Le Silver Granite invite aussi tous bons clubs en dehors de la ville, à venir le rencontrer à l'Aréna de Québec. Cette invitation s'adresse spécialement à l'Atkinson, New-Liverpool, et Mousquetaires de Ste-Anne-de-Beaupré. Le Silver Granite est disposé à payer les frais complets de location de l'Aréna. Informations: Club Silver Granite, 117 Côte d'Abraham, Québec. Tél. : 2-6900 et 2-1138.

PARTIE-REVANCHE

Le Pharamacie Dubé désire prendre sa revanche contre le Silver Granite qui l'a défait la semaine dernière, au score de 7-5. Cette partie aura lieu à l'Aréna, jeudi soir prochain à 8 heures p.m.

La rencontre promet des sensations car les "leaders" de la ligne Limoilou se prétendent de taille à faire baisser pavillon au Silver Granite, des Bons Sports. Les amateurs qui se rendront à l'Aréna peuvent être assurés d'assister à un match où la rudesse ne fera pas partie du programme; on jouera strictement du hockey, tel qu'on l'a fait lors de la première partie, alors que les partisans des deux équipes ont été tenus en haleine pendant les 60 minutes de jeu.

A SHAWINIGAN

Shawinigan, 23. (D.N.C.) — Vendredi soir dernier, la ligue de ballon-panier de la Cité, offrait à ses nombreux habitués, un beau programme double comprenant les deux dernières joutes régulières de cette ligue.

Dans la lutte initiale, les étudiants du Technique en vinrent aux prises avec les vaillants équipiers du Fashion-Craft, dans une joute qui sut très bien intéresser les nombreux spectateurs. Après des avantages alternatifs, le Fashion-Craft prit la victoire par le résultat final de 23 à 19. Si ces derniers sortirent vainqueurs de cette joute chaudement contestée, ce fut certainement grâce à leur belle tenue d'ensemble contre une équipe jouant d'une manière plutôt individuelle.

La deuxième joute, mettant aux prises les clubs C. I. L. et High School, se termina à l'avantage de ces derniers par le résultat de 23 à 15. Les "invincibles" du High School n'ont certainement pas joué de manière à perdre leur titre car ils ont fini les joutes régulières "bons premiers" n'ayant aucune défaite à leur actif.

Dans cette dernière joute, ils ont eu presque continuellement l'avantage, malgré le beau jeu de leurs adversaires. Aussi ce ne fut une surprise pour personne de les voir encore sortir avec les honneurs de cette joute par le résultat indiqué plus haut.

Le championnat de la Vallée du St-Laurent va à Marcel Lavoie

Marcel Lavoie, du club de ski Athlétique, parcourt les huit milles du "cross-country" en 52 minutes et 22 secondes — Pierre Lévesque arrive cinq secondes plus tard.

Marcel Lavoie, du club de ski Athlétique, a remporté le championnat de la Vallée du St-Laurent, dimanche dernier, en parcourant les huit milles du "cross-country" en 52 minutes et 2 secondes. Pierre Lévesque, du même club, terminait l'épreuve cinq secondes après lui.

Le trio trifluvien Duncan Breeze, L. Donnelly et Henry Dufresne, du club de ski des Trois-Rivières, prirent les troisième- quatrième et cinquième, respectivement. L. Garneau, du Montagnard de Lévis, finit en sixième position. Bill Molesworth de Trois-Rivières, le champion de l'an dernier, termina au 11e rang. Il eut cependant un sérieux handicap quand il brisa l'un de ses skis au milieu de la course.

Trente-trois skieurs prirent part au départ et 29 terminèrent l'épreuve circulaire qui les mena au milieu des montagnes et de la forêt laurentiennes.

Marcel Lavoie, le nouveau champion, se vit attribuer la magnifique coupe, emblème du titre et un autre trophée permanent. S. H. le Maire assistait au banquet qui eut lieu à l'hôtel du Lac Beauport, sous la présidence de M. J. Vallerand, du Quebec Ski Club.

Voici le classement des coureurs : Les concurrents se sont classés, dans l'ordre suivant:

1—M. Lavoie, Athlétique	52:22
2—P. Lévesque, Athlétique	52:27
3—D. Breese, T.-Rivières	52:55
4—M. Donnelle, T.-Rivières	52:57
5—H. Defresne, T.-Rivières	53:16
6—L. Garneau, Montagnard	55:27
7—L. Berryman, Québec	55:31
8—D. Simard, Québec	55:41
9—R. Ray, Québec	56:19
10—St-Chs Côté, Athlétique	57:13
11—B. Mollesworth, T.-Rivières	57:17
12—J. Leclerc, Québec	58:07
13—P. G. Godin, Athlétique	58:15
14—M. Renaud, Athlétique	59:33
15—R. Richard, Athlétique	59:37
16—L. Robert, Athlétique	1:00:59
17—M. Fortier, Québec	1:01:01
18—D. Conway, Québec	1:01:19
19—M. Dorval, Montagnard	1:01:41
20—H. Weber, Roseland	1:02:56
21—P. Blais, Athlétique	1:05:58
22—R. Paquet, Athlétique	1:06:03
23—D. Van, Roseland	1:06:15
24—C. Quartz, Québec	1:07:36
25—K. Carpenter, Athlétique	1:08:56
26—A. Bourassa, Athlétique	1:09:37
27—M. Fillion, Athlétique	1:10:06
28—G. Demers, Montagnard	1:26:22
29—R. Desjardins, Athlétique	1:37:59

AU GAUVIN & GAUVIN

Vous avez battu le Capitol de l'Académie par un score de 4 à 3, oui, mais pas l'Académicien. S'il vous fait plaisir de "tâter" de l'Académicien, dites le soir qui vous conviendra et après vous annoncerez votre victoire sur l'Académicien à moins que ce ne soit à l'Académicien à annoncer la sienne.

HOCKEY A MONTMAGNY

Montmagny, 23. (D.N.C.) — Nous avons eu, la semaine dernière, d'intéressantes parties de hockey en notre ville. Elles ont suscité beaucoup d'intérêt, vu l'animation de nos joueurs qui ont fait tout leur possible pour remporter la victoire.

Le 13 janvier, le club "Bouboule" remporta une victoire sur le "Bélanger" par un score de 3 à 2.

Le 16 janvier, le "Bouboule" sortit de nouveau victorieux en écrasant le club des "Joyeux Copains" par un score de 2 à 1. Mais il fallut une période supplémentaire pour décider de quel côté pencherait la victoire.

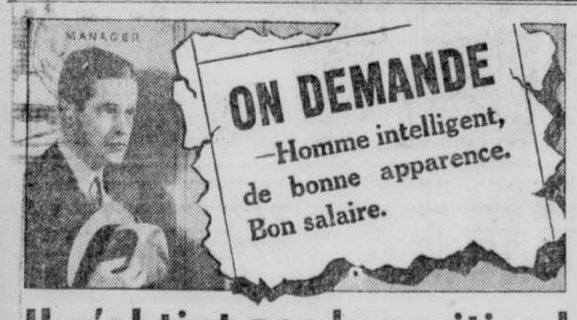
A DESCHAILLONS

Deschaillons, 22. (D. N. C.) — La saison de hockey bat son plein ici, et les 4 clubs, dont deux seniors, Deschaillons et St-Jean, et deux jpunior, Foyer Musical et Zig Zag, se disputent fermement le championnat. Les amateurs de ce sport s'en donnent à coeur joie sur la magnifique patinoire érigée au même endroit que l'an dernier. Les frais de la musique et l'installation du puissant radio sont dus à la courtoisie de M. Wilfrid Héroux, marchand de radio, et directeur du club.

Dimanche, le St-Jean a eu la victoire par 6 à 0 en jouant contre le Deschaillons.

Voici quel était l'alignement du St-Jean, dont M. Paul Paris est le directeur

F. Chrétien - But
R. Bernard, J. Rhéault - Défenses
P. Paris - centre
G. A. Jacques - A. Gauche
J. Ferrier - A. Droite
B. Labarre, F. Carette - Subs.
Arthur Berberi et Alcide Pérusse arbitres.



Il n'obtint pas la position !

● Georges est découragé . . . il ne peut obtenir de position. Est-ce à cause d'incompétence? Pas du tout . . . il ne se rend pas compte de l'importance qu'il y a de toujours bien paraître. Aucun homme ne peut négliger de se raser et "s'en tirer". A quoi bon supporter inutilement un tel handicap? Aujourd'hui, grâce à la "Lame Bleue" Gillette, on peut se raser ras, avec aise et confort, tous les jours, et même deux fois par jour, au besoin. Essayez la "Lame Bleue" Gillette.

Positivement garanties de la meilleure qualité

Lames Bleues Gillette

Maintenant

5 pour 25c • 10 pour 50c



LE COIN DU RADIOPHILE

C H R C

(Québec 580 kilocycles—517.9 mètres)

MERCREDI, 23

4.30 p.m.—L'heure.
4.31 p.m.—L'horaires des programmes.
4.32 p.m.—Variétés.
5.00 p.m.—Musique de fanfare.
5.15 p.m.—Fantaisies de l'Emulsion Scott.
5.30 p.m.—Chant Forain.
5.45 p.m.—Chansonnettes.
6.00 p.m.—L'heure.
6.01 p.m.—Miettes musicales.
6.05 p.m.—La chanson nouvelle, courtoisie Renaud & Cie.
6.10 p.m.—Musique d'orchestre.
6.15 p.m.—Chansons choisies.
6.30 p.m.—Musique instrumentale.
6.45 p.m.—Divertissements.
6.55 p.m.—Drame de la vie réelle.
7.00 p.m.—Choses connues, présentation Mozart Ltée.
7.15 p.m.—La chanson de Paris, courtoisie Pastilles Valda.
7.30 p.m.—L'heure.
7.31 p.m.—Causerie sportive par M. Maurice Descarreaux.
7.45 p.m.—Récital de piano.
8.00 p.m.—Emission Sweet Caporal.
8.30 p.m.—Programme J.-B. Lefebvre Ltée.
9.00 p.m.—Trio instrumental CHRC.
9.30 p.m.—Les Montagnards laurentiens.
10.00 p.m.—Récital d'orgue par M. Gordon Perry.
10.30 p.m.—Gilbert Darisse et son orchestre de danse de l'hôtel Victoria.
11.00 p.m.—L'heure.
11.01 p.m.—Le reporter Buckingham; rapports de hockey et nouvelles générales.
11.15 p.m.—O Canada, fin des émissions.

JEUDI, 24

9.00 a.m.—L'Heure.
9.01 a.m.—Le club du Cou-Cou de CHRC.
10.00 a.m.—L'Horaire des programmes.
10.15 a.m.—Extraits d'opéras.
10.30 a.m.—Programme.
10.45 a.m.—Pour les enfants.
11.00 a.m.—Pot-Pourri musical, courtoisie L'Association des aveugles.
11.15 a.m.—Fantaisies de l'Emulsion Scott.
11.30 a.m.—Variétés, courtoisie St-Cyr & Frère.
12.00 p.m.—Autour de la table.
12.15 p.m.—Programme divers.
12.30 p.m.—Musique instrumentale.
12.45 p.m.—La chanson française.
1.00 p.m.—Musique légère.
1.15 p.m.—Récréation.
1.30 p.m.—Divertissements.
1.45 p.m.—Régal artistique.
2.00 p.m.—Les souhaits de bonne fête.
2.15 p.m.—Suspension des émissions jusqu'à 4.30 hrs. p.m.
4.30 p.m.—L'Heure.
4.31 p.m.—L'Horaire des programmes.
4.32 p.m.—Programme Ambroise St-Cyr.
5.00 p.m.—Pour les enfants.
5.15 p.m.—Fantaisies de l'Emulsion Scott.
5.45 p.m.—L'Heure du foyer.
5.30 p.m.—Les grands succès.
6.00 p.m.—L'Heure.
6.01 p.m.—Miettes musicales.
6.05 p.m.—La chanson nouvelle, courtoisie Renaud & Cie.
6.10 p.m.—Musique d'orchestre.
6.15 p.m.—Chansons choisies.
6.30 p.m.—Musique instrumentale.
6.45 p.m.—Violons et violoncelles.
7.00 p.m.—Amusez-vous, présentation Faguy, Lépinay Ltée.
7.15 p.m.—La chanson de Paris.
7.30 p.m.—L'Heure.
7.31 p.m.—Causerie sportive par M. Maurice Descarreaux.
7.45 p.m.—L'Orchestre de concert du Château-Frontenac.
8.00 p.m.—Le vaudeville de l'air.
9.00 p.m.—La Drogue par René Berton, interprété par la troupe de Grand Guignol de CHRC.
9.45 p.m.—Programme.
10.00 p.m.—Récital d'orgue par M. Gordon Perry.
10.30 p.m.—Gilbert Darisse et son orchestre de danse de l'Hôtel Victoria.
11.00 p.m.—L'Heure.
11.01 p.m.—Le reporter Buckingham; rapports de hockey et nouvelles générales.
11.15 p.m.—O Canada, fin des émissions.

C K C V

Québec, 220 mètres 1310 K.C.

MERCREDI

12.00 p.m.—J.-R. Croteau.
12.15 p.m.—Mélodies.
12.30 p.m.—Le Ténor Idéal.
12.45 p.m.—Chant.
1.00 p.m.—Pot Pourri
1.30 p.m.—Rex Battle.
2.00 p.m.—Silence.
6.30 p.m.—Programme du Souper.
6.45 p.m.—Danse.
7.00 p.m.—Les Gaietés du Régiment.
7.30 p.m.—Silence.

JEUDI

12.00 p.m.—Variétés.
12.15 p.m.—Le Marché Moderne.
12.30 p.m.—Taxi.
12.45 p.m.—Chansonnettes.
1.00 p.m.—St-Cyr & Frère.
1.30 p.m.—Rex Battle.
2.00 p.m.—Silence.
6.30 p.m.—Zézé.
7.00 p.m.—Programme.
7.15 p.m.—Danse.
7.30 p.m.—Silence.
9.00 p.m.—Théâtre Dramatique.
9.30 p.m.—Cocktel musical.
10.30 p.m.—Silence.

C K A C

MERCREDI, 23

3.00 p.m.—Le programme de Kate Smith.—C. B. S.
3.45 p.m.—Claudette de Sève et la beauté.
4.00 p.m.—Programme de valses.
4.15 p.m.—Emission du "Curtis Institute of Music" (C. B. S.).
5.00 p.m.—Les événements sociaux.
5.15 p.m.—Le Théâtre des Petits.
5.30 p.m.—Le programme du Foyer.
6.15 p.m.—Programme musical. Drames vécus.
6.25 p.m.—L'heure récréative.
7.00 p.m.—Le programme Cystex.
7.15 p.m.—Le curé du village.
7.30 p.m.—Le trio de concert de l'hôtel Queen's.
7.45 p.m.—Les "Carling Red Caps".
8.00 p.m.—Le programme Sweet Caporal.
8.30 p.m.—Programme J.-B. Lefebvre.
9.00 p.m.—Le talisman de Romagnol.
9.30 p.m.—Demi-heure de bonheur.
10.00 p.m.—Variétés Mus-kee-kee.
10.30 p.m.—Programme de mélodies.
11.00 p.m.—Le reporter sportif Molson.
11.05 p.m.—Musique de danse.
12.00 a.m.—Musique de danse.
1.00 a.m.—Fin des émissions.

JEUDI, 24

7.45 a.m.—"Cheerful Earful".
8.00 a.m.—Musique classique légère.
8.15 a.m.—"The Serenader".
8.30 a.m.—Chansons françaises.
9.00 a.m.—"Sunny Side Up" — C. B. S.
9.45 a.m.—"Waltz Time" — C. B. S.
10.00 a.m.—"Press Radio News" — C. B. S.
10.05 a.m.—"Entre vous et moi."
10.30 a.m.—Les musiciens de Montparnasse.
10.45 a.m.—Ouverture de la Bourse.
11.00 a.m.—Programme Mus-kee-kee.
11.30 a.m.—Récital d'orgue.
11.45 a.m.—Le programme des services radios.
12.00 p.m.—L'Heure ensoleillée.
12.15 p.m.—L'heure trifluvienne.
12.30 p.m.—Orchestre.
1.00 p.m.—Orchestre.
1.15 p.m.—Causerie de l'U. C. C.
1.30 p.m.—L'orchestre de Rex Battle.
2.00 p.m.—Programme de variétés.
2.30 p.m.—"American School of the Air" — C. B. S.
3.00 p.m.—"Broadways of Romance" — C. B. S.
3.45 p.m.—Claudette de Sève et la Beauté.
4.00 p.m.—Mélodies légères.
4.15 p.m.—Studio d'art dramatique.
4.30 p.m.—Orchestre.
4.45 p.m.—Les événements sociaux.
5.00 p.m.—Chant par Loretta Lee — C. B. S.
5.15 p.m.—Tante Bonne-Humeur.
5.30 p.m.—Le programme du foyer.
6.15 p.m.—Musique classique.
6.25 p.m.—L'heure récréative.
7.00 p.m.—La Voix Musicale.
7.15 p.m.—Le curé du village.
7.30 p.m.—Dans la coulisse.
7.45 p.m.—Le trio de concert du Queen's.
8.00 p.m.—Emission du Dr J.-O. Lambert.
8.30 p.m.—"Par-dessus les toits".
9.00 p.m.—Radio-théâtre des Dominion Stores.
10.00 p.m.—Variétés Mus-kee-kee.
10.30 p.m.—Programme musical.
10.45 p.m.—Musique de danse.
11.00 p.m.—Le reporter sportif Molson.
11.05 p.m.—Musique de danse.
1.00 p.m.—Fin des émissions.

RECEPTION

Fourni par C. Robitaille, Enr.
QUEBEC

BONNE HIER SOIR

Ce renseignement n'est que sur les postes d'en dehors de la ville.

RADIO - ETAT

MERCREDI, 23

6.30 p.m.—L'orchestre de Ray Dawe.
7.00 p.m.—L'orchestre de Rex Battle, de l'hôtel Royal-York.
7.15 p.m.—Les pianistes Charlotte Cook et Jean-Marie Beaudet.
7.30 p.m.—Billy et Pierre.
7.45 p.m.—Ernest Dainty, organiste.
8.00 p.m.—Les Anciens Canadiens.
8.15 p.m.—"Melody Mart".
8.30 p.m.—"Opening Nights".
9.00 p.m.—Heure de la gaieté et de la romance.
10.00 p.m.—Les Maîtres de la Musique.
10.30 p.m.—L'orchestre de Chas. Dornberger de l'hôtel Mont-Royal.
10.45 p.m.—Radio-journal.
10.52 p.m.—Nouvelles (en anglais).

JEUDI, 24

6.30 p.m.—"Fundy Fantasy".
7.00 p.m.—L'orchestre de Gene Fogarty, du Château Laurier.
7.15 p.m.—L'orchestre des Cavaliers de La-Salle.
7.30 p.m.—Billy et Pierre.
7.45 p.m.—Service de nouvelles pour les radiophiles des centres ruraux.
8.05 p.m.—Au Livre d'or.
8.15 p.m.—L'orchestre de Joe DeCourcy, de l'hôtel Windsor.
8.30 p.m.—Musique de chambre.
9.00 p.m.—Conférence universitaire par l'abbé A. Labrie. Sujet: "Comment se forment et se déforment les noms de familles".
9.15 p.m.—Causerie sous les auspices de l'Association canadienne de la Ligue des Nations.
9.30 p.m.—"Musical Keys" (N.B.C.).
10.00 p.m.—L'orchestre Chuhaldin.
10.30 p.m.—L'orchestre de Billy Bissett, de l'hôtel Royal York.
10.45 p.m.—Radio-journal.
10.52 p.m.—Nouvelles (en anglais).

UN SOMMAIRE DU SALON DE L'AUTO A MONTREAL

LA PRESIDENCE : Le Salon National de l'Automobile pour l'Est du Canada, qui est aussi connu sous le nom de Salon de l'Auto de Montréal, sera sous la présidence de Son Excellence le Comte de Bessborough, Gouverneur-Général du Canada, lequel assistera en personne à la cérémonie d'ouverture.

LE LOCAL : Edifice Sun Life, rue Metcalfe, en face du Square Dominion, à Montréal. Exhibits sur les 4ème et 3ème étages de l'immeuble.

LE TEMPS: Le Salon ouvre ses portes à midi, samedi le 26 janvier 1935 et restera ouvert jusqu'à 11 h. du soir. La cérémonie d'ouverture ne commencera qu'à 9 h. 30 du soir et les discours seront irradiés par les postes de radio CHLP et CKAC. Le Salon sera fermé toute la journée du dimanche, le 27 janvier; il ouvrira de nouveau lundi matin, le 28 janvier, et restera ouvert jusqu'au samedi suivant le 2 février de 10 h. du matin à 11 h. du soir tous les jours.

ADMISSION: L'admission au Salon, le matin et l'après-midi est de 25 sous; après 6 h. P.M. 50 sous.

LES ORGANISATEURS: Le Salon est tenu sous les auspices de la Montreal Automobile Trade Association, Limited et sous la direction personnelle de M. Adelstan Lévesque, en coopération avec les directeurs de l'Association qui sont comme suit : P.-N. Mainguy, président; L.-P. Gravel, vice-président; C.-S. Griffith, trésorier; Adelstan Lévesque, secrétaire; Directeurs: R.-H. Pattison, P.-O. Messier et T.-R. Price.

LES AUTOMOBILES EXHIBEES : Austin, Cadillac, Chevrolet, Chrysler, DeSoto, Dodge, Ford, Graham, Hudson, Hupmobile, Lafayette, LaSalle, Lincoln, McLaughlin-Buick, Oldsmobile, Packard, Pierce-Arrow, Plymouth, Pontiac, Réo, Studebaker, Terraplane.

LES CAMIONS: Chevrolet, Diamond "T", Dodge, Federal, Ford, G.M.C., International, Maple Leaf, Réo, Studebaker, White.

LES ACCESSOIRES, ETC.: Asbestonos Corporation of Canada Limited; Champion Spark Plug of Canada Limited; Champlain Oil Products Limited; Ludger Gravel & Fils Limitée; Imperial Oil Limited.

Le Salon de l'Auto de 1935 représente une industrie qui, en 1934 a eu une production tant au Canada qu'aux Etats-Unis de 2,885,00 automobiles et camions d'une valeur de $1,453,800,000, au coût du distributeur. Ce rendement représentait une augmentation sur 1933 de 45 pour cent. Les accessoires, pièces de rechange, service et équipement de pneus représentaient une valeur, au coût du distributeur, de $762,677,000.

FEU M. CHARLES BANVILLE

La Tuque, (D. N. C.)—Notre ville a été bien peinée d'apprendre la mort de son estimé et jeune concitoyen, M. Charles Banville, fils ce M. David Banville de cette ville. Le défunt qui était un grand sportman fortpopulaire était très bien connu de tous, et sa disparition à son jeune âge de 26 ans seulement a causé une surprise générale en notre ville. M. Banville était malade depuis quelques semaines, mais chacun croyait bien qu'il se remettrait promptement de son indisposition. Malheureusement une complication l'obligea à se retirer à l'hôpital St-Joseph, et une couple de jours après il était ravi à l'affection des siens.

En outre de son épouse inconsolable, le défunt pour pleurer sa perte, laisse 2 petits enfants, son père et sa mère, 2 sœurs et un frère. Samedi dernier furent faites de fort imposantes funérailles au défunt en l'église St-Zéphirin de La Tuque qui était remplie à son comble, tant les paroissiens avaient tenu à rendre un dernier témoignage d'estime et de considération au regretté disparu. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Côté, assisté de MM. les vicaires Perron et Breen. A la levée du crops, parmi la foule nombreuse on constatait la présence des membres de la fanfare dont le défunt faisait partie comme les représentants de tous les sports de la ville et des principaux citoyens. Le chœur de chant était sous la direction de M. Réal Gravel, maître-chantre, qui rendit un programme spécial pour la circonstance Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

FEU Mme ALPH. DUBOIS

Thetford-Mines, (D,N.C.).— C'est avec regret que nous apprenons la mort de Mme Alphonse Dubois, née Auriannа Skelling, décédée ces jours derniers à l'hôpital St-Joseph de notre ville, à l'âge de 43 ans et 3 mois. La regrettée défunte laisse dans le deuil outre son époux, une nombreuse famille dont quatre l'ont précédée dans la tombe et quatorze lui survivent, ce sont: Mme Joseph Tardif (Bertha), Mlles Yvonne, Jeannette, Gertrude, Jeanne d'Arc, Rita et Ghislaine Dubois; sept fils, MM. Edgar, Roland, Léopold, Jean-Claude, Réal, Marcel et Jean-Luc Dubois; son gendre, M. Joseph Tardif, de St-Maurice; son père et sa mère, M. et Mme Félix Skelleng, de Ste-Sophie; ses beaux-parents: M. et Nme Edouard Dubois, de Verchères; ses sœurs: Mme Alfred Paradis, de Ste-Sophie; Mme Calixte Morin, de Providence, R.-I.; Mme Henri Giguère, de Providence, R.-I.; Mme Cyrille Paradis et Mlle Annette Skelleng; ses frères: MM. Wilfrid, Napoléon et Armand KSelleng; ses beaux-frères et belles-sœurs: MM. Alfred Paradis, Calixte Morin, Henri Giguère, M. et Mme Joseph Adams, M. et Mme J. Massicotte, Mme Rosée Dubois, M. et Mme Edouard Dubois, M. et Mme Firmin Cyr, de Montréal; M. Emmanuel Cyr, M. et Mme Narcisse Dubois, ainsi qu'un grand nombre d'autres parents.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Maurice de Thetford, le 8 janvier, à 8 heures, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

M. le curé Joseph Falardeau a fait la levée du corps et chanta aussi le service.

La dépouille mortelle fut portée par MM. Joseph Adams, Elphège Prévost, Dominique Boulanger et Onésime Marcoux.

Mmes Elphège Corriveau et Alexandre Marcoux firent la quête durant le service.

La famille Dubois a reçu dans cette cruelle épreuve de nombreux témoignages de sympathie auxquels "Le Soleil" joint les siens.

FUNERAILLES DE Mme J. McNICOLL

Ste-Agnès, (D. N.C.)—Nous avons appris avec regret la mort de Mme Joseph McNicoll. Ses funérailles ont eu lieu en cette paroisse le 28 décembre. Elle laisse dans le deuil outre son époux, 4 filles, Mmes Marcelin Bouchard (Blanche) de St-Irénée, Adélard Néron (Isola) de Chute Nairn, Eugène Lavoie (Mathilde) de St-Hilarion et Marguerite, 3 fils, Isidore, de la Malbaie, Claude et Adélard; 4 frères, Adélard, Harry Freddy et Liguori Dufour, de la Malbaie; une sœur Mme Charles Gagnon (Félixine, de St-Bruno. Nous prions les familles McNicoll et Dufour d'agréer nos plus sicères condoléances.

ST-JOSEPH DE BEAUCE

Sépulture

M. et Mme Wilfrid Giguère (Dollie Fortin) ont eu la douleur de perdre leur fils Jean-Marie, samedi, le 5 janvier, décédé à l'âge de 2 mois.

L'inhumation a eu lieu le jour des Rois après-midi, à 3 heures, à St-Joseph de Beauce. Nos sympathies.

Mère de 16 enfants revenue à la santé

Mme Simard souffrait au point de ne pouvoir travailler

Les Pilules Dodd lui font plus de bien qu'elle n'aurait cru possible

Montréal, P.Q., le 23 jan. (Spécial) "Après la naissance de mon deuxième enfant j'ai eu tellement mal au rein que j'étais incapable de faire mon ouvrage", écrit Mme C. Simard, de 54 rue Fullum, Montréal. "J'avais essayé sans aucun résultat différents remèdes. C'est alors que je reçois l'Almanach Dodd, je le lis et je décide de prendre les Pilules Dodd. J'en ai dépensé quatre boites et elles m'ont fait plus de bien que je n'aurais cru possible. J'ai maintenant trente-neuf ans, j'ai seize enfants et avant la naissance de chacun de mes bébés je tiens à prendre une couple de boites de Pilules Dodd pour le Rein."

Si vous souffrez, vous aussi, de mal de rein, pourquoi ne pas profiter de l'expérience de Mme Simard et prendre les Pilules Dodd pour le Rein, qui depuis un demi-siècle sont reconnues comme le meilleur remède pour toutes les affections provenant de l'action défectueuse du rein ?

FUNERAILLES DE Mme E. NAUD

Deschambault, (D. N. C.)— Lundi le 13 janvier, avaient lieu dans notre église paroissiale les funérailles de Marie-Louise Lépine, épouse de Edmond Naud. Elle était âgée de 54 ans et 7 mois.

Le service fut chanté par M. le curé A. Lepage assisté de MM. les abbés Laliberté, vicaire à Portneuf et L. Bernier, vicaire de la paroisse, comme diacre et sous-diacre.

Le char funèbre était conduit par M. Olivier Gariépy et M. Jean Darveau portait la croix. Les porteurs étaient : MM. Georges Trottier, boucher, Joseph Masson, Agénor Mayrand, Lactance Mayrand, Georges Trottier, cultivateur et Exélapha Julien.

Outre son mari éploré. M. Edmond Naud la défunte laisse pour pleurer sa perte 3 enfants: Mlle Mariette Naud, Mme J.-Louis Julien (Yvonne) et Omer Naud.

Dans le nombreux cortège, nous remarquions aussi: ses beaux-frères et belles sœrs: M. et Mme Oscar Naud, M. et Mme Jos. Naud;MM. Charles Lécuyer, de St-Alban; le Dr P. Gauthier, M.P.P., Narcisse Naud, André Gauthier, Victor Paré, Noé Montambault, Arthur Arcand, Lactance Mayrand et nombre d'autres dont les noms nous échappent.

Nos sympathies à la famille.

SHAWINIGAN

Au conseil de ville

Une séance régulière du conseil de ville a été tenue mercredi soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Albert Gigaire. Tous les échevins étaient présents.

Enlèvement de la neige

A l'issue de la séance, M. l'échevin Louis Rousseau a soulevé une question intéressante en demandant une augmentation de salaire pour les charretiers qui font l'enlèvement de la neige dans nos rues et nos ruelles.

L'an dernier, nos charretiers recevaient pour l'enlèvement de la neige 10c par voyage de trois verges mais ils avaient droit en plus à leurs bons de secours directs. Cette année, le conseil avait encore établi le prix de 10c du voyage, mais les charretiers qui travaillaient à l'enlèvement de la neige ne recevaient pas de bons de secours. Ceci a même créé certaines difficultés au début de l'hiver et dans ces conditions plusieurs charretiers ont refusé de travailler pour la ville, c'est ce qui explique que lors des tempêtes précédant celle d'hier, la neige n'a pas été enlevée avant plusieurs jours.

M. le maire a exprimé le désir qu'à l'avenir la neige soit enlevée le plus rapidement possible dans les rues et les ruelles, après chaque tempête.

La demande de M. Rousseau a été accueillie favorablement par ses collègues, si bien qu'il en fit une motion que seconda l'échevin Urgel Lebeau et qui fut adoptée unanimement.

En réponse à une question de l'échevin Jos. Mercier, le gérant de la cité, M. N.-J.-A. Vermette, informa le conseil que la ville avait dû employer un ou deux charretiers de l'extérieur pour enlever et transporter la neige parce qu'il avait été impossible d'en trouver un nombre suffisant dans la ville même, et il ajouta qu'à l'avenir seuls les charretiers de la ville seraient requis pour ce service.

Le nouveau prix de 15c du voyage prenait effet à compter du 14 courant, soit lundi dernier et les charretiers pourront faire chaque jour autant de voyages qu'ils le voudront. La ville fournira au moins un homme par voiture pour le chargement.

Dans le deuil

M. et Mme Eugène Dumas et Mlles Alice et Lauréat Arseneault sont allés à St-Celestin de Nicolet pour assister aux funérailles de Mme Calixte Arseneault, grand'mère de Mme Dumas et de Mlles Arseneault, décédée mercredi matin à un âge avancé.

A M. et Mme Dumas, à M. et Mlles Arseneault nous présentons nos très sincères condoléances.

STE-HENEDINE

Anniversaire

Plusieurs parents et amis se sont réunis à la résidence de M. et Mme Jos.-D. Beaudoin pour fêter le 31e anniversaire de naissance de Mme Beaudoin, née Anna Laliberté. Une adresse lui fut lue par son frère François. Il y eut ensuite partie de bridge, suivie de chants, déclamations comiques, musique. Les invités étaient nombreux.

ST-MARCEL

Marguillier

M. Alphonse Pelletier a été élu marguillier en remplacement de M. Lue Dancause, sortant de charge. Nos félicitations.

Maire

M. Napoléon Caouette a été réélu maire pour un troisième terme sur ses adversaires MM. Alphonse Pelletier, Edgar Mercier, Stanislas Pelletier. Nos félicitations à M. Caouette.

Conseiller

M. Georges Pelletier a été réélu conseiller. Son adversaire était M. Napoléon Pelletier. Nos félicitations.

Statistiques

Au cours de l'année 1934 il y a eu dans la paroisse 2 mariages, 28 baptêmes, 9 sépultures dont 1 adulte.

LAURIERVILLE (Még.)

Mariage

M. le curé J.-A. Provencher a bénit l'union de M. Joseph Perreault, de Plessisville, avec Mlle Alexine Manningham.

M. Louis Perreault servait de témoin à son fils et M. Alfred Manningham à sa fille. M. P.-Emile Perreault, frère du marié et Mlle Clara Manningham, sœur de la mariée agissaient comme garçon et fille d'honneur.

Plus de 60 invités furent conviés à la noce.

Après la cérémonie nuptiale, il y eut réception chez M. Alfred Manningham, parents de la mariée où se donnèrent aussi le souper et la réception du soir.

Les nouveaux époux ont élu domicile à Plessisville. Nos vœux de bonheur.

FEU M. J.-T. COULOMBE

St-Moïse station.—Le 26 déc., dernier est décédé à St-Moïse, Jos-F. Coulombe, marchand bien connu, âgé de 44 ans 11 mois. Homme de bien et d'une intégrité sans égale, M. Coulombe ne laisse que des regrets

Lui survivent son épouse, née Phébée St-Laurent, et une fille, Georgette aussi deux sœurs et trois frères.

Toute la population de St-Moïse et des environs s'est fait un devoir de lui rendre un dernier hommage en assistant à ses funérailles qui eurent lieu dans l'église de St-Moïse le 29 déc. 1934.

FEU M. L'ABBE ROUSSEAU

Weedon, (D.N.C.).—En l'église paroissiale de St-Janvier de Weedon, un service solennel a été chanté pour le repos de l'âme de M. l'abbé F.-N. Rousseau, ancien curé de la paroisse. L'assistance fut considérable. M. le curé A. Robidas chanta le service, assisté de M. l'abbé Zotique Gervais, curé de Fontainebleau et de M. l'abbé Tremblay, curé de Lingwick, comme diacre et sous-diacre. La chorale St-Janvier fit les frais du chant. Mme Josaphat Paradis touchait l'orgue.

DESCHAILLONS

Funérailles

Samedi dernier ont eu lieu les imposantes funérailles de M. Alphonse Beaudet, époux de feu dame Marie-Louise Barrette, décédé mercredi, à l'âge de 72 ans.

Nos sympathies à la famille.

—Lundi dernier ont eu lieu aussi les funérailles de Mme Philippe Carette, née Stéphanie Couture, décédée après une longue maladie, à l'âge de 82 ans.

Nos sympathies à sa fille, Mme E. Lemay, qui lui survit.

NORMANDINS

Mariage

Le 2 janvier, a été bénit le mariage de M. Cliffe Duchesne, de Ste-Jeanne-d'Arc, fils de M. et Mme Augustin Duchesne, de St-François-de-Sales, avec Mlle Gisèle Boulianne, fille de M. et Mme Edmond Boulianne, de cette paroisse. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le vicaire de cette paroisse.

Sépulture

Le 3 janvier a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Marie-Germaine, fille de M. et Mme Ludger Guillemette, décédée l'avant-veille, à l'âge de quatre ans et six mois.

Naissances

—Le 6 janvier, Marie-Fernande, fille de M. et Mme Calixte De Launière. Parrain, M. Willie Potvin. Marraine, Aline Dumas, son épouse.

—Le 7 janvier, Joseph-Roger-Lucien, fils de M. et Mme Albert Turcotte. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Turcotte.

L'A. C. J. C.

Le 7 janvier, en la salle paroissiale, il y eut une grande assemblée des membres de l'A. C. J. C., présidée par M. Eugène Morin.

TELESPHORE SIMARD ST-ROCH

VENTE DE JANVIER CHEZ SIMARD
Quatre Spéciaux pour JEUDI
AU
RAYON DES TISSUS ET SOIES



CREPE DE LAINE
pour Robes, Costumes ou Manteaux. 54 pouces de large. Choix de toutes les couleurs. Tissus tout laine et de nouveauté pour le printemps.
Régulier, $1.29 à $1.75.
JEUDI 1.00

COTON JAUNE
40 pces de large. Rég. 12c., pour... 9c
42 pces de large. Rég. 22c., pour... 15c

COTON A DRAPS
non blanchi 8-4 ou 72 pces.
Spécial 25c

CREPE PURE SOIE SABLE OU RUGUEUX
Rien de plus nouveau pour robes, dans un grand choix de nuances nouvelles pour le printemps. 38 pouces de large. Ces tissus valent beaucoup plus cher que le prix que nous les offrons.
Très spécial. JEUDI 79c

ROBES DE MAISON
En bon percale ou broadcloth fantaisie, à patrons floraux ou à pois, manches bouffantes, joliment garnies. Très spécial 1.00

TISSU DE LAINE
dans les nouveaux carreautés, choix de jolies nuances pour robes ou garnitures, 38 pouces de large et de belle laine.
Valeur de $1.00 à $1.25.
JEUDI à 9 heures 29c

1000 COUPONS d'Etoffes à Robes et de Soie
de toutes sortes, dans des longueurs très pratiques, de 1 à 4 verges de long.
Spécial JEUDI
MOITIE PRIX ou 50% d'escompte

VOYEZ NOS VITRINES

SPECIAUX DANS TOUS LES RAYONS

TELESPHORE SIMARD
183 ST-JOSEPH TEL: 8151 ST-ROCH





Les ANNONCES CLASSEES du "SOLEIL" vous aideront à régler la question de vos LOGEMENTS!

"Le Soleil" est publié et imprimé coin des rues de la Couronne et St-Vallier, par "LE SOLEIL" Ltée — Henri Gagnon, vice-président et directeur gérant.

Téléphones des chefs de service le soir

NOUVELLES
M. Irénée Masson 4-0657
ANNONCES
M. F.-L. DeHaitre 3-1442
PETITES ANNONCES
M. Alfred Morissette 6719
ASSISTANT SERVICE DES ABONNEMENTS
M. Roland D'Anjou 3-2024
IMPRESSIONS
M. Ferdinand Lachance 4-3968

TARIF
DES ANNONCES CLASSIFIEES DU
"SOLEIL"

UN CENTIN DU MOT, pas moins de 25 centins par insertion.

NAISSANCES, FIANCAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRAND'MESSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES 60 centins par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 centins.

Les avis de NAISSANCES, FIANÇAILLES, MARIAGES, devant paraître dans la Vie Sociale sont chargés au coût de $1.50, l'insertion.

LES ANNONCES devant paraître LE JOUR MEME, seront reçues jusqu'à 9 h. 30 a.m. POUR LE SAMEDI, jusqu'à 5 h. 30, vendredi soir. Nous ne pouvons garantir l'insertion des annonces reçues après les heures mentionnées.

Les annonces ayant un titre en caractères plus gras, seront chargées 25c l'insertion en plus de l'annonce.

NOUS N'ACCEPTONS aucune annonce et avis de naissance, fiançailles ou mariage, communiqué par malle ou téléphone. Il en est de même pour les avis "non responsable".

42 Succursales

A QUEBEC, où vous pouvez donner les annonces au même prix qu'au bureau :

ALLIANCE LIMOILOU (Ltée), 138, 5e Rue. Tél.: 4-0581
BEAULIEU, EUCLIDE, 371, St-Luc. Tél.: 6050
BLAIS, DAMASE, épicier, 174, rue Ste-Thérèse. Tél.: 4-0249
GAGNON, J.-ALB., épicier, 884, chemin Ste-Foy. Tél.: 5862
CLOUTIER, Mlle R.-A., 1131, rue St-Vallier. Tél.: 7840
JOS. COTE, (Ltée) :
Suc. No 1, 50, de la Couronne. tél.: 4-0243
Suc. No 2, 26, St-Jean. tél.: 4-[illegible]
Suc. No 3, 322, St-Jean. tél.: 2-2202
Suc. No 4, 15, Buade. tél.: 2-0283
Suc. No 5, 459, St-Joseph, tél.: 4-0592
Suc. No 6, 321, St-Joseph, tél.: 4-0062
Suc. No 7, 435, St-Jean. tél.: 4-0431
Suc. No 8, 103, St-Joseph. tél.: 4-0454
Suc. No 10, 395, St-Paul. tél.: 2-0343
Suc. No 11, 175, 3e Ave. tél.: 4-0525
Suc. No 12, 27, St-Joseph, tél.: 2-0295
Suc. No 13, 15, Chemin Ste-Foy. tél.: 4-0262
Suc. No 14, 355, St-Paul, tél.: 2-0117
DELISLE, ALEX., restaurant, 117, de la Couronne. Tél.: 4-0555
DERY, CHARLES-AIME, Beauport, Tél.: 4-5033
DION RENE 786, St-Vallier, Tél.: 4-0473
DUBE, J.-EDM., 152, St-Jean. Tél.: 2-5190
DUBE, MAURICE, pharmacien, 243, St-Joseph. Tél.: 4-3423
DUBUC, P.-X.-LEON, 114, 14e Rue. Tél.: 4-1962
FORTIN, Mme E., 74, 4ème Ave., Québec-Ouest. Tél.: 3-4790811
GAGNON, J.-EDG., 766, St-Vallier. Tél.: 4-0422
GARNEAU L.-P., 470, St-François. Tél.: 5-0032
GAUVIN, Mme W., 1251B, St-Vallier. Tél.: 4-0421
GIGUERE, J.-E., tabaconiste. 223, St-Joseph. Tél.: 3-0738
357, St-Joseph. Tél.: 4-0562
GIROUX, ADELARD, 15, la Canardière. Tél.: 4-4481
GOSSELIN, J.-EMILE, 84, de la Canardière. Tél.: 4-1320
LEVESQUE, J.-A., 146, 1-2, 3e Rue. Tél.: 4-0320
MARTEL, ALEX., Loretteville, B. P., 129, Tél.: 112
TROTTIER, MATTY, 595, de la Canardière. Tél.: 4-0351
ROBERGE, OMER, St-Romuald. Tél.: 150
ROGER, RENE, 297 1-2, 1ère Ave. Tél.: 4-0228
ROY, Mlle B., 193, Des Franciscains. Tél.: 6041
ROYER épicier, 117, rue Victoria. Tél.: 2-2085
SOUCY, PAUL-H., pharmacien, 81, Ave. Cartier, (coin St-Cyrille). 6763
ROULEAU, GEO., 126, St-Patrice, Tél.: 2-4833
TALBOT MAURICE, 11 Haldimand, Tél.: 2-0116
DEPARTEMENT DES PETITES Ann. DU "SOLEIL" Tél.: 7131

Agence

HOMMES OU FEMMES pour vendre partout des remèdes bien connus. Profits extraordinaires. Ecrire ou venir à La Cie des Remèdes Faguet, 100 Côte de la Montagne, Québec. tél.: 2-7351 10jan-26-1R

Animaux domestiques

CHIENS PEKINOIS, très petits Poméraniens et Fox Terrier, Maltas, Griffon Français crab, Cocker, Epagneul noir et brun et blanc. Diverses autres races pures $2.00 en montant. S'adresser 110 rue des Bernières, Sindaconna. 23-26jan-4B

Appartements à louer

AVE LAURIER, No 324, 6 chambres, plus chambre de bain, second étage, frigidaire, etc., localité de choix, construction moderne. Téléphone 3-1044 à l'heure des repas. 22jan-6fs-5B

A LOUER.—Appartements McMahon, 10 rue McMahon, suite d'appartements modernes à louer, service de frigidaire, concierge, ascenseur, interphone. S'adresser au concierge, tél.: 4-0208. 17jan-26fs-5R

LINCOLN appartements 14 St-Denis, appartement 2, 3, 4 et 5 pièces chauffés, réfrigération électrique, service de concierge. S'adresser sur les lieux au concierge, tél.: 2-5975. 16jan-26fs-5R

APPARTEMENT chauffé de trois pièces. S'adresser à 58 Côte du Palais, 2ième étage, tél.: 2-6092. 21jan-6fs-5R

Argent à prêter

ARGENT A PRETER sur première hypothèque. Aussi beaux logements à louer à Courville et Québec. S'adresser L.-E. Fortier, N.P., 87 de l'Eglise, tél.: 9340. Résidence: 4-5312. 3jan-26fs-7I

ARGENT A PRETER sur hypothèque et autres garanties en ville et à la campagne. Ed. Boisseau Picher, notaire, 540 rue St-Jean, Québec, tél.: 3-1161. 15jan-26fs-7R

ARGENT A PRETER sur hypothèque en ville remboursable mensuellement ou autrement. J.-C. Picher, notaire, No 473 rue St-Jean, tél.: bureau, 4-2018, rés.: 3-2459. 14jan-26fs-7R

PAUL GRENIER, notaire, argent à prêter, première hypothèque, cité de Québec. Aussi bureau à louer, usage téléphone et sténographe. S'adresser 325 Boulevard Charest, téléphone: 3-1531. 22jan-26fs-7T

Articles de ménage

POELE A GAZ, 3 feux, fourneau, petite fournaise avec tuyaux, couchette d'enfant, en fer, sleigh pour bébé, 58 St-Gabriel, tél.: 2-5424. j.n.o.-9

A VENDRE, cause mortalité, Chesterfield, radio combiné, carpet (rug) Wilton, rideaux de velours, lampes sur pied, potiches, set à déjeuner, poêle de cuisine émaillé gris, grille-pain électrique, visible 270, 8e Ave, Limoilou. 19jan-5fs-9B

Occasion

A VENDRE à sacrifice cause décès, 1 poêle électrique 4 feux Northern Electric, neuf, 1 glacière électrique General Electric, 8 pds. cubes, 1 poêle Royal Windsor Légaré émaillé blanc et gris avec brûleur à l'huile Super Rapid, 1 poêle à charbon Bélanger neuf, "Major" en fonte gris et blanc. Le tout visible chez Jobin & Paquet, 54 Côte d'Abraham, Québec. Venez et faites une offre. 23jan-3fs-9B

Confiez aux petites annonces le soin de louer vos logements, maisons, etc., c'est encore le moyen le plus expéditif, le moins coûteux et le plus certain.

Automobiles à vendre

HUPMOBILE SPECIAL 1932; Hudson 6 cyl. Spécial 1933; Pontiac 1931; Nash 7 passagers; Chevrolet 1931; Austin Coupé; Whippet Sedan et Coupé; De Soto 1931. Côté & Côté, Enr., 163 St-Vallier, tél.: 2-6290. 15jan-26fs-12F

PLYMOUTH 1931, 4 portes, en parfait ordre, chaussé à neuf à vendre à prix d'occasion pour prompt acheteur. Ecrire Casier 642 Le "Soleil", Québec. 22jan-4fs-12B

PLYMOUTH COACH 1934, Plymouth sedan 1934 avec valise, Chevrolet 1933 avec valise, Ford, Dodge, Chrysler, Pontiac 1933 et 40 chars dont liste trop longue à énumérer. Grande vente de débarras pour faire place aux nouveaux modèles qui arrivent. Universal Auto Limited. La plus grande organisation d'automobiles à l'Est du Dominion. 31déc-16fs-12F

CAMION DODGE "Pannel Body", en très bonne condition, à vendre à très bas prix. S'adresser à J.-A. Valin, 541 St-Vallier. 23-25-26-29-31jan-1fév-12T

PLYMOUTH SEDAN de Luxe 1934, très peu de millage $675.00, Pontiac Coupé de Luxe, 1931, $350.00, Ford Sedan 1933, comme neuf, $500.00, Durant Roadster 1931 de luxe, $250.00, Pontiac Coach 1927, 5 pneus neufs en parfait ordre, $75.00, Chevrolet Coach, 1928, $125.00, Truck Rugby 1929, 1 tonne $100.00. Il faut vendre à prix de débarras. S'adresser à 507 rue St-Vallier. 3jan-26fs-12T

CHEVROLET SEDAN 1930, Buick sedan 1929, Oakland sedan, Packard Sedan, Franklin sedan, Peerless sedan, Pontiac 1932, Dodge sedan, Whippet coach, Buick 31, Coupé 8 cyl. Chevrolet 28, coach. Acheteur toutes marques de chars après 1930. Petitclerc & Laliberté, 18, 4e Rue, Limoilou, tels.: 2-0141 et 5102. 22déc-26fs-12T

Automobiles demandées

LE MEILLEUR ENDROIT pour vendre votre automobile argent comptant. Pouvons aussi vendre à commission. Avons grand choix de chars usagés à vendre. Occasion Plymouth 34, $630.00, Pontiac 32, $475.00, tél.: 3-1915. Quebec Used Car, Ltd, 230 de la Couronne. 18jan-26fs-13T

Accessoires d'automobiles

HIVERNEMENT BATTERIES, $2.00. Confiez-nous votre auto pour lubrification — réparations de pneus, chaînes, anti-congelant Accessoires d'autos, satisfaction garantie Poste de service Jobidon, 250, rue St-Paul coin Carré Parent, tél.: 2-5317. jun.mer.sam.-30jany-Spec-Auto-7

GARAGE CHAUFFE, REMISAGE chars pour hiver, bas prix, accessoires toutes sortes, usagés et neufs pour autos, anti-congelant 1ère qualité, station service huile, graisse, gazoline, storage de batteries, etc. Auto Parats Sales & Exchange, Reg. 65, 1ère Avenue, Limoilou, tél.: 4-2200 jun.mer sam.-30janv-Sp.-Auto-7

A vendre ou à échanger

MAGASIN actuellement en marche à échanger pour cause de mortalité pour propriété ou automobile d'une valeur à peu près de $500.00 S'adresser par tél.: 3-2314. Ecrire Casier 650, "Le Soleil". 23jan-2fs-14B

A vendre ou à louer

GRANDE PROPRIETE à vendre ou à louer du côté nord du chemin de la Petite Rivière environ un quart de mille de la limite de la ville. S'adresser à Mme Robert Wright, 170 avenue des Erables 9jan-12fs-15B

Bois de construction

MERISIER EMBOUVETE à planchers, bardeaux, pin, B. C. Fir embouveté et moulures. Aussi épinette de toutes dimensions. Demandez nos prix, ils vous intéresseront. Bilodeau & Doré, Enrg., 280 St-Paul, tél.: 2-5035. 17jan-26fs-Bois cons.R

Bureaux à louer

BUREAUX ET SALLES d'échantillons à louer, partie commerciale, St-Roch, quartier des grands magasins, près des banques, entre deux boulevards. Bonnes conditions. S'adresser E. Delâge, 80, rue Du Pont, tél.: 4-1003. 22jan-6fs-18T

Bureaux à louer

GRANDS et petits bureaux et magnifiques salles d'échantillons très bien éclairés avec toutes les commodités modernes. Situés à l'étage supérieur de l'édifice du "Soleil". S'adresser au Service d'Informations, bureau de l'Administration, le "Soleil" 2mrs-j.n.o.

Chambres et pensions

GRANDE ET PETITE chambre à louer avec ou sans pension, garde-robes, très propre, améliorations modernes. S'adresser 424 rue St-Joseph, près de l'Ecole Technique. 23jan-6fs-26B

GRANDE ET PETITE chambre à louer avec ou sans pension, garde-robes, très propre, améliorations modernes. S'adresser 424 rue St-Joseph, près de l'Ecole Technique. 17jan-6fs-26B

Chambres à louer

BELLE GRANDE CHAMBRE à louer pour une ou deux personnes dans une famille privée sans enfant, usage du bain et téléphone, bon chez-soi, pension si désirez. S'adresser par téléphone 9711. j.n.o.-27B

HOTEL LORRAINE.—Carré Hôtel de Ville, chambres doubles avec pension $55, $58 et $60 par mois. Chambres simples avec pension $30, $32 et $35 par mois. Chambre doubles sans pension $18, $20 et $25 par mois. Chambre simples sans pension $10, $12 et $15 par mois. Aussi chambres avec bains privés si désiré. Bières et vins. Service d'ascenseur. Usage téléphone. Une visite est sollicitée 9jan-26fs-27B

QUARTIER REMPARTS. — Chambre à louer double et simple, $1.50 à $2.25 par semaine, bain, etc. S'adresser 20 Ferland. 27B

BELLE CHAMBRE chauffée, meublée, avec garde-robes, armoire, lavabo, porte privée seule. S'adresser 32 Montcalm, St-Sauveur, tél.: 3-1317. 23jan-4fs-27T

46 STE-URSULE, jolies chambres modernes, bien chauffées, bain, téléphone, même plancher, fenêtres donnant sur rue, conviendrait pour une ou deux personnes, tél.: 2-1418. 22jan-6fs-27B

CHAMBRE A LOUER.—Chambre propre, bien éclairée avec bain. S'adresser 51 St-Anselme. 22jan-4fs-27G

GRANDE ou petite chambre ou flat à louer, bon marché, meublés ou non, eau chaude et bain. S'adresser 111½ rue Hamel. 21jan-3fs-27B

CHAMBRES A LOUER avec eau courante, maison très chaude, richement meublées, avec matelas Marshall, à prix réduit et dans famille privée. S'adresser à 40 Côte Ste-Geneviève. j.n.o.-27B

Chambres demandées

COUPLE sans enfants demande grande chambre, avec gaz ou usage de cuisine dans famille tranquille, Limoilou de préférence. Ecrire Casier 647, "Le Soleil". 28B

Chauffage, bois, charbon

Bouchard & Claveau

ERABLE, MERISIER, première qualité, slabs de bouleau, Charbon Stove, Chestnut, $14.50 tonne, 75c poche, Coke $10.50 tonne, 3 poches $1.00, Buckwheat $10.00 tonne. Livraison partout en ville, 112, 3e Rue, tél.: 3-1978. 21jan-26fs-34T

A.-B. FORTIN, de St-Côme, Beauce, maintenant à Québec. Bon bois de la Beauce, érable et merisier, 2 pds $4.75 scié $5.25 livré. Résidence 85½ St-Mathias. Cour, 59 St-Benoit, tél.: 9481. 17jan-26fs-34P

CHAUFFAGE SEC HANGARE à l'abri Extra grosses croûtes merisier 4 pds long scié fendu $8.00 ½ corde $2.70 voyage. Edouard Ruel Limitée, tél.: 9829 Québec 11jan-15fs-34B

COUR A BOIS ST-ROCH, toujours en mains nos bois la Beauce. Erable, merisier, bonne mesure, prompte livraison, J.-H. Mathieu, 2 du Roi, tél.: 2-0235. 26déc-26fs-34T

CHARBON, Stove, Chestnut, première qualité $14.50 la tonne, 80c la poche, Buckwheat No 1, $10.00 la tonne, 60c la poche. Coke $10.50 la tonne, 35c la poche ou 3 poches, $1.00. Charbon de bois, 25c la poche, livré à domicile. Albert Royer, 171 Aqueduc, tél.: 6618. 8jan-26fs-34P

ERABLE MERISIER — 10 pouces $2.25 -12 pcs, $2.75 - 15 pcs $3.00. Grosse croûtes merisier $2.50, slabs bouleau $2.25, coke 3 poches $1.00, chesnut, stove, 75c, bois d'allumage, 5 grosses poches $1.00. Spécial, bois franc, gros voyage, débité, livré $2.50. Cyrille Bussières, épicier 49 St-Bernard, St-Malo, tél.: 6827. 3jan-26fs-34P

LA COUR A BOIS Lucien Bégaré, rues Kirouac et St-Luc, ancien poste Bizeat Bédard, tél: 4-0133, vous offre du bois à l'abri, de première qualité, érable et merisier aux prix les plus bas : 12 pouces, $2.65, scié, 24 pcs, $4.75 pas scié; $5.25 scié; 30 pcs $6.00, pas scié, $6.50 scié. 24déc-26fs-34T

Chauffage, bois, charbon

ATTENTION, merisier, érable, 12 pouces, $2.75, 2 pds $4.50 la corde, 2½ pds $5.50. Hêtre 2 pieds $4.00 la corde. Livré à domicile. M. Desharnais, 349 Marie de l'Incarnation, tél.: 2-1834 10jan-26fs-34P

FRANCOIS LABERGE, 71, 106ème Rue, merisier, érable, bouleau, 10, 12, 15 pcs, séché et fendu à l'abri. Slabs de bois franc et bois mou. Bois belle qualité, mesure garantie. Livraison prompte. Satisfaction assurée. S'adresser 252, 2ème Avenue, tél.: 4-1845. lun.mer.vend-8fév-34T

J.-ALD. LATULIPPE, No 14, 3e Avenue, près pont Dorchester, tél.: 4-2112. Bois franc débité 12 pcs, $3.00. Bois de chauffage toute sorte. Charbon de 1ère qualité, Coke, 3 sacs pour $1.60. Livraison dans toute la ville. lun.mer.vend.-8fév-26fs-34T

COUR A BOIS ECONOMIQUE, 4, 1ère Rue. Bois de chauffage, érable, merisier, bouleau, slabs bois franc, slabs bois mou, Coke, charbon de bois, très bas prix, Satisfaction garantie, service prompt. Prix spéciaux par quantité pour provision, tél.: 4-2310. lun.mer.vend.-28janv-34T

CHARBON ET HUILE à brûleur, Coke grosse poche, 35c, 3 poches $1.00. Stove et Chestnut 80c la poche, aussi à la tonne. Huile à brûleur par 5 gallons et plus. A. Falardeau, 161 Dorchester, tél.: 3-3795. lun.mer.sam-30jan-34T

AURELIUS BLOUIN, 284 Arago, tél.: 4-0175. Cour à bois 11 Bayard, Erable, merisier, première qualité, 10 pcs $2.25 la corde, 24" — 30" scié fendu. Plus bas prix du marché. Bois d'allumage 3 sacs 50c; bois franc 5 sacs $1.00, charbon Stove, Chestnut $14.50 la tonne; 75c le sac; Coke 3 gros sacs $1.00. Satisfaction garantie. sam.lun.mer-30janv-34A

Huile à brûleurs

ECONOMISEZ en employant l'Huile Rouge. Produit plus de chaleur et dure plus longtemps. Les Huiles Royales Enr., tél.: 3-1352. 8jan-26fs-Huile-F

Chevaux, voitures, harnais

2 BEAUX PONEYS tout attelés à vendre, aussi bon cheval de travail, 1300 lbs. S'adresser Jos. Gosselin, 43 St-Sauveur. 31B

Henri Blouin

J'AI RECU un char de chevaux des fermes de l'Ontario, chevaux de voiture 1200 à 1500 lbs. Vendra bon marché. Une visite est solicitée. Ecurie, coin St-Luc et Châteauguay S'adresser H. Blouin, 234 rue Kirouac, coin St-Sauveur, tél.: 3-2638. 14jan-20fs-31F

Commerce à vendre

COUR A BOIS à vendre, bonne clientèle, installée au complet, scie, fendeur, chevaux, voitures, truck, stock de bois. Vendrait complet à bonnes conditions pour prompt acheteur. Ecrire Casier 651, "Le Soleil", Québec 23jan-26fs-36G

ETAL DE BOUCHER à vendre, établi depuis plusieurs années, situé dans la ville. Vente cause de santé. Ecrire Casier 539 Le "Soleil". 9jan-26fs-36B

SALON DE BARBIER. — A vendre, 3 chaises, ameublement complet. Cause de départ. Vendra à sacrifice. Ecrire Casier 605 Le Soleil. 16jan-6fs-36R

BON POSTE D'EPICERIE avec licence de bière à vendre ou à louer avec ou sans stock, chauffé, prix modéré. Autre magasin avec logement privé si désiré, chauffé, occupé actuellement par barbier, prix convenable pour locataire sérieux. S'adresser F.-X. Lachance, 185 Bayard, tél.: 6380. Cause de vente, autre affaire. 17jan-6fs-36P

POSTE D'EPICERIE, restaurant et propriété incluz à vendre, 6 pièces, plus chambre bain, système de chauffage. Possession immédiate. S'adresser Rosaire Drolet, 194 Des Erables, tél.: 3-4217. 16jan-6fs-36R

Cottage à vendre

EN CONSTRUCTION, cottage de 9 ambres, garage chauffé, foyer, améliorations modernes, situé 5 Avenue Ploermel, en face de Spencerwood, conditions faciles. S'adresser Eug. Chalifour, 777 St-Cyrille. tél.: 8038. 29déc-26fs-39B

Divers à louer

CLAVIGRAPHES UNDERWOOD et Remington à louer prix spécial. S'adresser M. Gérald Martineau, 78 rue St-Pierre, tél.: 2-2890. 16jan-26fs-42R

CLAVIGRAPHES UNDERWOOD à louer au plus bas prix. S'adresser aux seuls agents de la compagnie Underwood à Québec, Clément & Clément, Enr., 104 Côte de la Montagne, tél.: 3-1422. 3jan-26fs-42R

Divers à vendre

REELLES OCCASIONS. — Capot et manteau hiver, hommes, femmes et enfants, capots, manteaux fourrure, peaux carriole, etc., linge à défaire. Prix spéciaux pour la campagne. Malle gratis. Demandez notre catalogue, gros et détail. Ontario Jobbing, 36 St-Nicolas, Québec. 21jan-6fs-43R

BALANCES USAGEES, toutes marques, prix exceptionnellement bas ; à sacrifice, articles suivants hache-viande 1-3, 1-2 et 1 force, moulins à café, tranche-jambon, blocs à viande, balances 500 lbs. Victor Butcher's Supply, 107 côte d'Abraham, Québec. Sam-lun-mer-au 13fév.43R

MOULIN cordonnier Singer, télescope Allemand, Encyclopédie Jeunesse, armoire vitrée pour magasin, morceaux Buick, winch, chaines, clutch Marmon, radio portatif. Le tout à bas prix. S'adresser Mme L. Dupuis, 210 Ste-Marguerite, tél.: 4-4332. 43T

AMEUBLEMENT DE MAGASIN comme suit: Tablettes de mur, National Cash, Showcase 4 pieds modernes, auvent, garde-soleil, comptoir lunch, etc. S'adresser Rosaire Drolet, 194 Ave des Erables, tél.: 3-4217. 12jan-26fs-43r

LUSTRE, vitrines de mur, valise, safe, filière, miroir, plate-glass à vendre très bon marché, Tray en bois pour installation, tél.: 4-2761. 23-25-26jan-43B

SHOW-CASES de toutes sortes, comptoir, vitrine, ameublement de magasin et restaurant, neufs et usagés, vrais bargains. Art Show-Case, Reg'd. 259 St-Joseph, tél.: 3-2920. 8jan-26fs-43F

VIEUX JOURNAUX à vendre, à la livre occasion pour bouchers et épiciers. S'adresser au "Soleil". j.n.o.-43B

BALANCES DAYTON neuves et usagées, quelques belles occasions en main actuellement. Réparations et parties de rechange, prix modérés. Téléphone 2-5404. Louis-J Plamondon, agent, coin Abraham et St-Vallier, Québec. 4jan-26fs-43r

A vendre

MOULIN A CAFE double rôtissoire "Royal", comptoir en chêne, avec tiroir, de très bonne qualité, balance "Dayton", Cash National et divers articles. S'adresser 21 Buade, tél.: 2-4058. 23jan-3fs-43B

Divers

Avis – Avis

ON DEMANDE à acheter or monnayé américain ou britannique. Plus haute prime payée. Aussi vieil or de quelque description que ce soit, tél.: 3-1528 ou 311 rue St-Joseph, Québec. 22jan-2fs-44R

Elèves demandés

INSTITUT J. THOMAS, 26 St-Stanislas, (à l'angle de la rue St-Jean), tél.: 2-7490, anglais, français, sténographie, comptabilité, cours commercial anglais ou bilingue, baccalauréat, brevet et tous les examens de la province. Cours d'été. 5jan-26fs-46R

COURS PRIVE, CLASSIQUE ET COMMERCIAL complet, Français, Anglais, Sténographie, Latin, Grec, etc., par professeur 18 ans d'expérience. Préparation à tous les cours séminaires, couvents, etc. Cours d'ensemble chez les Pères. Conditions faciles. S'adresser M. J.-G.-P. Guay, 150 rue Artillerie, (coin Scott), tél.: 3-1914. 10jan-26fs-46N

MLLES NOEL DE TILLY, cours privés français, anglais, cours commercial complet, dactylographie, sténographie bilingue. Spécialité : diplômes accordés, mathématiques, tenue de livres, conversation anglaise, soir par professeur de langue anglaise. 253, rue St-Jean. 12jan-sam-mar-jeu au 7 fév-12fs-46r

Emploi demandé, femme

JEUNE FILLE habituée au service du ménage, sachant faire un peu de cuisine, demande position dans maison privée, trois ans d'expérience. Pouvant fournir très bonnes références, tél.: 3-3812. 48B

Femmes demandées

Mesdames

CETTE ANNONCE et 50 cents (argent) vous procurent une combinaison parfum-poudre faciale. Provision limitée. Hâtez-vous. Adresse: Edgar Kirsch, dist., 1410 N. 4th St., Vincennes, Ind., U. S. A. 23jan-2fs-52B

Femmes demandées

ON DEMANDE personne âgée, 30 à 40 ans, ou veuve pour prendre charge d'une famille à la campagne; sachant lire et écrire. Références exigées, 8 personnes, 4 à 14 ans. Renseignements J.-A.-H. Turgeon, industriel, Bureau Poste Allen's Mill, Québec. 22jan-2fs-52B

Femmes et filles demandées

FEMME OU FILLE demandée désireuse de se faire $2.00 à $3.00 par jour dans la démonstration d'une nouvelle ligne de sous-vêtements, bas, pour homme et femme. Pour tous autres détails, s'adresser chambre 307, Edifice "Le Soleil". 22jan-2fs-53B

Filles demandées

ON DEMANDE une fille pour aider à la cuisine, sachant les deux langues. S'adresser Home Café, 263 St-Jean. 57B

Fourrures

BEAU RENARD argenté à vendre à bonne condition. S'adresser à J.-B. Gosselin, 2 rue St-Louis-de-France, Bienville, Lévis, tél.: 855. 19-23-26-30jan-4fs-59B

MANTEAU seal français, en bonne condition, grandeur 38, à vendre bon marché. S'adresser par téléphone: 3-4655. j.n.o.-56R

A VENDRE.—Manteau pour dame en fourrure seal) grandeur 36, etc. Pardessus pour homme, grandeur 36, chapeau en fourrure, etc., set salon et divers articles très bon marché. Téléphone: 6992. 22jan-3fs-59B

25 MANTEAUX, récents modèles de toutes sortes, à vendre au prix coûtant, tels que rat musqué, seal électrique, seal Hudson, mouton de Perse, caracula de toutes sortes, $15.00 et plus. Henri Dion, 151 de Mazenod, tél.: 9702. 21jan-12fs-Four-T

Garage à louer

Ancien Garage Guy

A LOUER — Garage chauffé pour 12 autos, avec améliorations modernes, situé coin St-Luc et des Oblats. S'adresser L.-P. Plamondon, 191 Bayard, tél.: 3-3150. 19jan-6fs-60B

GARAGE, magasin et boutiques à louer, rues du Pont et de la Reine, ensemble ou séparément, tél.: 4-1361. 18jan-6fs-60T

MAGNIFIQUE GARAGE moderne, pour réparatons tous genres, avec pit, chain-block, système chauffage, entrée sur 2 rues, épreuve du feu, coin Eglise et Richardson. Aussi logement chauffé ou non. S'adresser 166, Richardson, tél.: 3-0081. 19jan-6fs-60T

Hommes demandés

HOMME MARIE COLLECTEUR et agent d'assurance salaire fixe et commission, actif ambition ayant de bonnes références de 11 à midi, chambre 505, 37 de la Couronne. 18jan-6fs-65B

NOUS DEMANDONS un représentant dans chaque paroisse pour vendre linge seconde main. Gros profit très peu de capital requis. Pour plus de détails, écrivez à 58, St-Dominique, Québec. 3jan-26fs-65P

SOLLICITEUR demandé pour solliciter annonces dans différents programmes et Almanach, salaire et commission payés. S'adresser 164 Marie l'Incarnation, Québec. 2jan-3fs-65B

HOMMES DEMANDES immédiatement pour représenter manufacture de bas et sous-vêtements pour homme et femme dans les territoires suivants: Lévis, Rimouski, Montjoli, Portneuf. Chance d'avancement et position permanente à l'homme qui se qualifiera. Pour tous autres détails, s'adresser en personne, chambre 307, Edifice "Le Soleil". 22jan-2fs-65B

Filles demandées

ON DEMANDE une fille pour aider à la cuisine, sachant les deux langues. S'adresser Home Café, 263 St-Jean. 57B

Fourrures

BEAU RENARD argenté à vendre à bonne condition. S'adresser à J.-B. Gosselin, 2 rue St-Louis-de-France, Bienville, Lévis, tél.: 855. 19-23-26-30jan-4fs-59B

MANTEAU seal français, en bonne condition, grandeur 38, à vendre bon marché. S'adresser par téléphone: 3-4655. j.n.o.-56R

A VENDRE.—Manteau pour dame en fourrure seal) grandeur 36, etc. Pardessus pour homme, grandeur 36, chapeau en fourrure, etc., set salon et divers articles très bon marché. Téléphone: 6992. 22jan-3fs-59B

25 MANTEAUX, récents modèles de toutes sortes, à vendre au prix coûtant, tels que rat musqué, seal électrique, seal Hudson, mouton de Perse, caracula de toutes sortes, $15.00 et plus. Henri Dion, 151 de Mazenod, tél.: 9702. 21jan-12fs-Four-T

Garage à louer

Ancien Garage Guy

A LOUER — Garage chauffé pour 12 autos, avec améliorations modernes, situé coin St-Luc et des Oblats. S'adresser L.-P. Plamondon, 191 Bayard, tél.: 3-3150. 19jan-6fs-60B

GARAGE, magasin et boutiques à louer, rues du Pont et de la Reine, ensemble ou séparément, tél.: 4-1361. 18jan-6fs-60T

MAGNIFIQUE GARAGE moderne, pour réparatons tous genres, avec pit, chain-block, système chauffage, entrée sur 2 rues, épreuve du feu, coin Eglise et Richardson. Aussi logement chauffé ou non. S'adresser 166, Richardson, tél.: 3-0081. 19jan-6fs-60T

Hommes demandés

HOMME MARIE COLLECTEUR et agent d'assurance salaire fixe et commission, actif ambition ayant de bonnes références de 11 à midi, chambre 505, 37 de la Couronne. 18jan-6fs-65B

NOUS DEMANDONS un représentant dans chaque paroisse pour vendre linge seconde main. Gros profit très peu de capital requis. Pour plus de détails, écrivez à 58, St-Dominique, Québec. 3jan-26fs-65P

SOLLICITEUR demandé pour solliciter annonces dans différents programmes et Almanach, salaire et commission payés. S'adresser 164 Marie l'Incarnation, Québec. 2jan-3fs-65B

HOMMES DEMANDES immédiatement pour représenter manufacture de bas et sous-vêtements pour homme et femme dans les territoires suivants: Lévis, Rimouski, Montjoli, Portneuf. Chance d'avancement et position permanente à l'homme qui se qualifiera. Pour tous autres détails, s'adresser en personne, chambre 307, Edifice "Le Soleil". 22jan-2fs-65B

Haute-Ville

AMEUBLEMENT, logement 6 chambres à vendre: set salle, chambres, cuisine, tapis, rideaux, poêle à gaz, etc., chambres louées à l'année. Logement à sous-louer. Possession immédiat ou mai. Ecrire Casier 619, "Le Soleil". 17jan-6fs-73R

APPARTEMENTS STE-FOY.—coin Murray et Ch. Ste-Foy, 5-6-7 chambres, plus chambres bain en tuile, eau chaude à l'année, très modernes. S'adresser No 1, Ave Murray Apt. 3, tél.: 2-4962. 15jan-26fs-73R

APPARTEMENTS 4 et 6 pièces, chauffés améliorations modernes, eau chaude à l'année à "Beaumanoir" 208 avenue des Erables; "Elizabeth", 50, Fraser. S'adresser aux concierges sur les lieux. Tél.s.: 2-1475; le soir, 3-4498 5jan-26fs-73R

AVENUE MONCTON No 29, 2ième étage, grand logement chauffé, 8 pièces, plus chambre bain en tuile avec douche, cave, très moderne. S'adresser 31 Monteon, tél.: 5732. 22jan-2fs-73R

AVE MONCTON, 6 et 7 chambres, plus chambre de bain, chauffé, eau chaude à l'année. S'adresser Frs. Jobin, 88, Ch. St-Louis, tél.: 3-1651. 22jan-26fs-73R

APPARTEMENT MONTCALM, 115 Claire-Fontaine, logement 7 pièces chauffé, eau chaude à l'année, service de concierge exempt de taxe et vidange. S'adresser J.-H. Boisvert, tél.: 3-1281. 18jan-6fs-73R

AVENUE BOUGAINVILLE 13-23-36-39-41, Côte d'Abraham, 89; Crémazie, 204; St-Patrick 78; logements 3-5-6 pièces plus chambre bain, chauffé ou non, prix modéré, garage Emile Frenette, 1 Des Braves, 53 Brown, tél.: 7949—6933—3-4846. 11jan-26fs-73R

AVENUE MANRESE, paroisse Notre-Dame du Chemin, logement 2ième étage, 8 pièces, plus chambre bain, plancher en tuile, douche, eau chaude à l'année, clair de vidanges-neige. Proximité de l'église et des chars, garage si désiré. S'adresser Ed. Bélanger, 84 Manrèse. 22jan-3fs-74B

AVENUE LEVIS, maison appartement, logement à louer, 7 chambres, plus chambre bain, très moderne, chauffé, eau chaude à l'année, glacière électrique incinérateur. Service de concierge, claire de tout. S'adresser 185 Ste-Marguerite, tél : 3-3152 ou 411 Blvd Charest, tél. : 3-0590. 19jan-26fs-73B

AVENUE MAISONNEUVE, No 14, à louer, plain-pied, 6 pièces, chauffé, 3ième étage. S'adresser tél.: 7984. 15jan-12fs-73R

AVE MURRAY, 31-33. — Logements plain-pieds, 8 grandes chambres en plus chambre de bain, chauffage eau chaude, prix bon marché. S'adresser Alph. Morency, notaire, tél.: 8865; rés. 5680. 19jan-6fs-73F

CENTRE LA VILLE, faubourg St-Jean-Baptiste, 2 logements chauffés ou non, 5-6 chambres, très ensoleillé, plus chambre bain, passage, grande galerie, balcon, vue magnifique. S'adresser 17 St-Réal, coin Ste-Marie. 73R

CENTRE ST-JEAN-BAPTISTE, logement à louer, 8 chambres, avec bain, très propre, situé rue Richelieu près Ste-Claire. Pour informations s'adresser 167 Richelieu, M. J.-A. Tondreau. 23-25-26jan-73B

CLAIRE-FONTAINE, No 11, 6 pièces, plus chambre de bain à louer. S'adresser la semaine, téléphone: 2-1073. 19jan-6fs-73B

CREMAZIE 167-169, logements 4-7 chambres, plus chambre bain chauffés, finis modernes, eau chaude à l'année. S'adresser le jour, tél.: 6112, le soir, 3-1569. 23jan-6fs-73B

EMPRESSEZ-VOUS.—Ave Laurier, 5 chambres, plus bain, fini moderne, chauffé, plancbers durs, eau chaude à l'année. S'adresser tél.: 3-4316 — 2-8460. 19jan-6fs-73R

FLAT CHAUFFE à louer, planchers bois dur, frigidaire, eau chaude à l'année, 59 St-Ursule, coin St-Louis, tél.: 2-6472. 19

VOULEZ-VOUS DEVENIR PROPRIETAIRES
SURVEILLEZ CES ANNONCES

H.-P. Cimon

IMMEUBLES ET ASSURANCES
6 COTE D'ABRAHAM, - Tél.: 5169

PROPRIETES à vendre ou à échanger pour terre ou autre commerce, etc.
Aussi ventes par paiements faciles dans tous les quartiers de la ville et de la banlieue.
Commerce : Tel que Hôtels, épiceries, boucheries, boulangeries, salles à manger, salons de barbier, etc.
Terres, terrains des mieux placés, toute offre sera considérée. 19jan-6fs-114R

Rosaire Drolet

EXPERT DANS L'ACHAT, la vente et location, l'échange de postes d'épicerl licenciés, maison de pension, restaurant, étal de boucher, station de gazoline avec ou sans loyer. Confiez-moi vos transactions, Rosaire Drolet, 194 Des Erables, téléphone: 3-4217. 26déc-26fs-114R

Emile Brousseau

255 ST-JEAN — TEL. : 2-5768

TRES BONNE OCCASION. — Rue St-Cyrille, maison détachée, 3 grands lots, 8-9 chambres, plus bain, grande cour, garage.
AVENUE PARC. — Maison un seul logement, 10 chambres, moderne, aucune rente terrain.
RUE RICHELIEU. — Magnifique maison, 3 grands logements, belle partie grande cour, garage, vente $3,000.00 en bas évaluation. 19jan-6fs-114R

Machineries à vendre

MOTEUR ELECTRIQUE 4 forces, marche sur pouvoir ordinaire, presque neuf. Prix d'occasion, tél. : 9928. S'adresser 25 Aqueduc. 19jan-4fs-75B

Magasin à louer

MAGASIN 46 Avenue Parent, avec tablettes, comptoirs, logement 4 chambres arrière. 91-95 Latourelle, 4 chambres, 11 Déligny, 5 chambres, plus chambre bain, planchers bois dur. S'adresser 55 St-Anselme, tél.: 8419. 23jan-4fs-76G

MAGASIN OU BUREAU, rue St-Joseph, édifice St-Cyr, centre le plus commercial, quartier des grands magasins, chauffé. Si magasin comprend partie soubassement. Bonnes conditions. S'adresser 70, St-Joseph, St-Cyr & Frères. 19jan-26fs-76T

LACROIX 13 et 13 3-4, magasins à louer. Succ. A. Plamondon, tél.: 2-8352—3-3826 — 2-2977. 22jan-26fs-76R

MAGASION A LOUER avec ou sans logement, 3 chambres et une chambre de bain, situé sur la Canardière. Aussi logement à louer toutes grandeurs. S'adresser tél.: 4-1914 ou 162, 4e Avenue. 22jan-6fs-76B

MAGASIN avec logement privé situe a 110 Artillerie, coin Lachevrotière et Artillerie. S'adresser Art. Frenette, 260 St-Cyrille, tél.: 5678. 15jan-26fs-76R

Maison à louer

MAISON A 33 RUE LAPORTE, Québec, à louer ou à vendre, résidence privée de feu l'hon. P.-J Paradis. Pour informations s'adresser Taschereau & Taschereau, 71 St-Pierre, Québec. 19jan.-6fs-79R

A LOUER : Maison 23 rue Charlevoix, 11 chambres avec cuisine, chambre de bain et eau froide et chaude dans 5 chambres à coucher. S'adresser 9 rue St-Cyrille, tél. : 3-1308. 19jan-6fs-79B

Maison à vendre

MAISON 3 LOGEMENTS, 6 chambres chacune et chambre bain, hangar pour chaque logement, cave, cour sur la ruelle, près l'église et écoles. S'adresser 259, 1re Avenue. 8jan-26fs-80B

MAISON située à 270 Avenue des Oblats à vendre à sacrifice pour règlement de succession. S'adresser à 114 DeMeules, téléphone 3-2084 ou 87½, 4e Avenue, tél.: 6720. 7nov-j.n.o.-80B

POUR LOUER, vendre, acheter ou échanger votre propriété. Adressez-vous P.-F. Laliberté, 245 St-Cyrille, tél.: 8281. 79jan-6fs-80R

MAISON A VENDRE, brique solide, planchers bois dur, véranda-dortoir vitré, belle cour, possesion immédiate. S'adresser 183 avenue des Erables. 16jan-26fs-80R

MAISON A VENDRE sur l'avenue des Braves, contenant 11 chambres. Garage. Téléphoner 7295. 18jan-6fs-97B

MAGNIFIQUE PROPRIETE à vendre, 6e avenue de Salaberry, spacieuse, ensoleillée, moderne, parfait ordre. S'adresser sur les lieux. 17sept-j.n.o.-80B

A vendre ou à louer

AVENUE DES BRAVES, maison moderne, onze pièces, magnifique situation, prix raisonnable, disponible n'importe quand; à vendre, louer ou échanger. Pour visiter téléphoner 6338. P. Furois. 126 Ave des Braves. 29déc-26fs-15b

Magasins demandés

MAISON SEULE demandée. On demande à acheter pour du comptant, une maison seule de 10 à 12 appartements, située dans les rues Moncton, Brown, Park, Bougainville, des Braves, St-Cyrille, Laurentides ou Grande-Allée. Mentionner le prix de l'é luation municipale et le prix demandé. Ecrire à Casier 652, "Le Soleil". 81G

ON DEMANDE à acheter payable comme un loyer un cottage ou chalet dans la banlieue de la ville avec communications faciles, habitable l'été ou à l'année. Donner conditions en écrivant à Casier Soleil", Québec. -6fs-81B

Maison de campagne

CHATEAU D'EAU, grand chalet meublé dans les sapins, bord de rivière, jardin, près station, autobus, église. Notaire Samson. 166 St-Cyrille, tél.: 6083. 21jan-6fs-82R

MAISON A VENDRE, chemin St-Louis, 2 minutes de la Station Cap-Rouge, avec grand jardin, $1,500.00 à termes faciles. Paul Samson, notaire, 166 rue St-Cyrille, tél. 6083. 2 -4fs-82B

Maternité

MATERNITE LICENCIEE, hon et tranquille, repas servis dans les chambres, réservez vos places à l'avance à 14 rue d'Artigny. Aussi servante demandée, tél.: 2-1966. 18jan-26fs-Mater-44R

HOPITAL DE LA MISERICORDE.—A l'épreuve du feu, site salubre, confort moderne, maternité 3 catégories, salle commune, chambres semi-privées, chambres privées. Internes en permanence, médecin au choix pour malades privées et semi-privées. Sécurité d'hôpital, réactions sérologiques et traitement de toutes affections. Avantages religieux; aumônier, chapelle, sacrements, édification. Vu rareté des places, demander admission à l'avance. Discrétion assurée. Mère Directrice. 682 Chemin Ste-Foy, Québec. 22déc-26fs-Maternité-44R

Manufactures

A LOUER 2ième étage d'une manufacture, environ 1200 pieds diviser en 2 salles de 15 x 30, ensemble ou séparément, chauffée. S'adresser 6 Arago où tél.: 7380. 18jan-6fs-83B

MANUFACTURE A LOUER.—Petite manufacture de chaussures, 3 étages, situé 50 rue d'Argenson (près St-Joseph) et occupée présentement par Adélard Guay Enrg. S'adresser Ferd. Audet, notaire, 147 Boulevard Langelier, Québec, tél.: 3-3378. tjan-26fs-83F

On demande à acheter

VIEIL OR. Payons le plus haut prix. Pesée contrôlée 18 karats, $21.00 l'once. Allouance accordée sur vieilles montres ou vieilles bagues, sur l'achat d'une bague ou d'une montre neuve. Omer Rousseau, bijoutier-horloger, 46½ St-Joseph, Québec. 17jan-26fs-86T

ON DEMANDE à acheter un clavigraphe portatif, seconde main en bon ordre, marque Underwood, clavier de quatre rangées, devra être d'un modèle assez récent. Réponse Casier 649, "Le Soleil". 86B

VIEIL OR, VIEUX BIJOUX—Achetons vieux bijoux, montres, chaines, bracelets, dents or. Evaluation gratis, vous pouvez vendre ailleurs, mais pour obtenir plus haut prix, adressez-vous, Raffinerie de l'Est, 74 St-Joseph. Ch. 10 Edifice St-Cyr, tél : 3-4097. 24déc-26fs-86T

CHAISE ROULANTE demandée.—On demande à acheter une chaise roulante pour malade. S'adresser 20 Burton, tél.: 4-1295. 19jan-2fs-86R

Objets perdus

MONTRE-BRACELET en argent pour dame, format carré avec croix rouge dans le cadran, perdue à la sortie de la Gare du Palais, lundi après-midi. Récompense promise. S'adresser 861 Chemin Ste-Foy, tél.: 3-1061. 23jan-3fs-87B

Objets perdus

MONTRE EN OR, bracelet de cuir, marque "Longine", perdue lundi soir dans St-Jean-Baptiste. Récompense promise. Remettre Banque Canadienne Nationale, St-Roch, M. Marier, tél.: 6131. 23jan-3fs-87B

PERDU UN MANCHON d'écureuil samedi 19, rue Saint-Joseph, de chez Brunet au Métropolitain, ou dans un tramway Château-Limoilou. Prière à qui l'a trouvé téléphoner 4-2927. 22jan-2fs-87B

Pension pour bébés

PENSION pour enfant, personne distinguée, prendrait enfant de tout âge. Donnera tous les meilleurs soins requis. S'adresser 216 Maufils, tél.: 4-3122. 22jan-6fs-90B

Propriétés à vendre

PROPRIETE A VENDRE.—Logements de 3, 4, 6 et 8 chambres, plus bain, près de l'église Jacques-Cartier. S'adresser à 356 rue St-François. 16jan-j.n.o.

GRANDE PROPRIETE à vendre ou à louer du côté nord du chemin de la Petite Rivière, environ un quart de mille de la limite de la ville. S'adresser à Mme Robert Wright, 170 avenue des Erables. 23jan-12fs-97R

PROPRIETE A VENDRE, 2 logements 7-9 chambres; plus bain, améliorations modernes, 42-44 Maufils. Véritable occasion. Prix en bas de l'évaluation, conditions faciles. W Laframboise, 421, 1ère Avenue, tél.: 4-4731. 24déc-26fs-97

Servantes demandées

SERVANTE demandée pour se rendre bien utile dans famille, orpheline de préférence. S'adresser Mme W. Couture, 213 Latourelle, entre 7 hrs. à 7.30 hrs. du soir. 104B

ON DEMANDE une servante, ouvrage général. S'adresser 407 rue Colomb, Mme A. Bédard. 104B

ON DEMANDE une servante avec références et pouvant aller coucher chez elle. S'adresser 10 a.m. à 2 p.m. 61 Casot, tél.: 3-1320. 23jan-2fs-104B

BONNE SERVANTE demandée, fille de la campagne préférée. Références exigées. S'adresser Mme D. Couture, 526, 1ère Avenue, tél.: 4-4987. 23jan-3fs-104B

ON DEMANDE une cuisinière avec de bonnes références. S'adresser de 7 à 8. p.m. à 48 Ave Ste-Geneviève. 22jan-3fs-104B

SERVANTE d'expérience demandée, sachant faire la cuisine. Inutile de se présenter sans références, 3 Bourlamaque, Appt. D. 22jan-4fs-104B

ON DEMANDE une jeune fille, honnête, pour sa nourriture, bon chez-soi avec petit salaire, dans petite famille. Ecrire Caster 632, "Le Soleil". 19jan-4fs-104B

Taxis

TAXI PRIVE, pour une course en ville, prix régulier, Hôpital Laval, Charlesbourg, Beauport, 75c, Cap-Rouge, Loretteville, $1.25, compérage, mariage, enterrement, $1.00. S'adresser tél.: 4-0153—3-0993.
23-26-28-30jan-2-4-6-9-11-13-16-18-20fév-Taxi

Annonces non classifiées

ROMANS à vendre 10c, 15c et plus. Nous avons un assortiment considérable de livres que nous échangeons à 5c et 10c. Nous sommes acheteurs de livres usagés. J.-A. Breton, 32 d'Abraham, tél.: 2-6393. 5jan-26fs-115R

Restaurant Peking Oriental

99, RUE ST-JEAN. L'endroit idéal pour vos repas. Prix spéciaux pour les mois d'hiver. Déjeuner club à partir de 20c. Repas réguliers 40c. Table d'hôte 75c. Service spécial de thé après-midi. Service à la carte de luxe. Bières et vins. ven.lun.mer.-1mai-115A

Hémorroïdes

Varices, varicocèle, taches de vin, définivement effacées par traitement au bureau, court, sérieux, indolore, sans nuire aux occupations journalières. Détails sur demande Dr Perrin, 24 du Pont, Québec. mer-jeu-sam-26jan-115F

DEMANDE A LA LEGISLATURE

Re: L'Université de Regiopolis

AVIS est, par les présentes, donné qu'une demande sera faite par l'Université de Regiopolis à la Législature de la province de Québec, au cours de la prochaine session, pour qu'une loi soit passée à l'effet de consolider la loi de l'Acte de la Province du Canada, chapitre 133, dûment amendée par 21 George V, 1931, Chapitre 137, incorporant l'Université de Regiopolis et modifiant le nom de la dite Université pour tout autre nom à être déterminé par ordre en conseil du Lieutenant-Gouverneur, et pour étendre et mieux définir les droits de la dite Université et pour exempter ses propriétés d'être expropriées par toute autorité municipale, et pour définir les pouvoirs et devoirs de ses administrateurs et pour pourvoir à tout ce qui est nécessaire aux fins et pour les objets de la dite Corporation, et en plus lui accorder tous autres pouvoirs qu'il peut être jugé à propos.
SIGNE à Kingston, ce 26 décembre, 1934.
UNIVERSITE DE REGIOPOLIS
HENRY KEANE, S.J.,
Pour les Fiduciaires.
9-16-23-30

SOUS LA LOI DE FAILLITE
VENTE A L'ENCAN
Dans l'affaire de :
BORROMEE BRISSON
Marchand
Fortierville, Qué.
Cédant autorisé.

AVIS est par le présent donné que MERCREDI, le 30 JANVIER 1935, à 2.30 heures de l'après-midi, sera vendu par encan public, aux bureaux des syndics soussignés, 147 côte de la Montagne, Québec, l'actif (biens meubles) de cette faillite comme suit;
ITEM A—Le fonds de commerce. $1,228.29
Ameublement 53.00
Le roulant 20.00
$1,301.29
ITEM B—Créances aux livres . . . 755.06
Les item A et B seront offerts en vente à tant dans la piastre et au plus haut enchérisseur.
L'inventaire et la liste des crédits peuvent être examinés en tout temps en s'adressant aux bureaux des syndics soussignés, et le magasin sera ouvert pour inspection le mardi, 29 janvier prochain.
Conditions de paiement: comptant,
Québec, le 17 janvier 1935.
LEFAIVRE, MARMETTE & LEFAIVRE.
Syndics
Bureaux:
147, côte de la Montagne,
Québec, Qué. 17-19-13-26-28jan-5fs

Garde Indépendante Champlain

Conseil Suprême

AVIS est donné aux Membres de ce Conseil de se réunir ce soir, mercredi, le 23 courant, à 8 heures 30 p.m., aux quartiers généraux de la G. I. C., No. 177 Laliberté, pour y faire l'élection de ses officiers.
Major D. Kérouack,
Secrétaire.

DU NOUVEAU

Comédie, musique, magie, vaudeville et autres attractions, au Patronage Laval, 40 avenue Bigaouette, lundi, le 28 janvier à 8.30 P.M. Admission 15 sous seulement. La revue ne doit pas être comparée au prix.

Euchre-Bridge

Le grand concours de championnat de Euchre-Bidge pour Québec et District, organisé sous les auspices du comité des oeuvres de jeunesse de Limoilou, est maintenant un succès assuré car les cartes s'enlèvent rapidement.

Que les amateurs n'oublient pas que c'est jeudi le 24 courant à 8 h. 30, à la salle paroissiale de Limoilou, que commencera ce concours. Les amateurs des deux sexes peuvent y prendre part. Les magnifiques coupes ,qui seront décernées aux champions sont présentement exposées dans les vitrines de la compagnie Quebec Power, rue de la Couronne et St-Joseph.

L'entrée est de 35 sous et les billets sont en vente à l'Alliance Limoilou, 138, 5ième Rue et chez J.-E. Giguère, tabaconiste en face de l'Hôtel St-Roch.

NAISSANCES

FAUCHER — M. René Faucher et Mme Faucher, née Yvonne Barnabé, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 19 janvier et baptisée le 20, sous les prénoms de Marie-Renée-Annette-Susanne.
Parrain, M. Lionel Barnabé; marraine, Mlle Annette Faucher, oncle et tante. Porteuse, Mme Barnabé. -b

SIMPSON — M. et Mme Léo Simpson, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, né le 18 et baptisé en l'église de Limoilou, par M. l'abbé O. Bergeron, procureur au Séminaire, sous les prénoms de Joseph-Lorenzo-Eddy-Michel.
Parrain et marraine, M. et Mme Lorenzo Simpson. Porteuse, Mme A. Lapointe. -b

DECES

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BEDARD — A Québec, le 21 janvier 1935, à l'âge de 80 ans, est décédé Marie Desanges Rhéaume, épouse de feu Elzéar Bédard.
Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 hres. Départ du Salon Moisan, rue Notre-Dame des Anges, à 8 heures 45, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles. 22janv-2fs-b

BLAIS — A Limoilou, le 20 janvier 1935, à l'âge de 50 ans et 7 mois, est décédé Sieur J.-A. Blais, époux de dame Maria Brochu.
Les funérailles auront lieu à Limoilou, jeudi, à 9 heures.
Départ de la maison mortuaire, 63, 4ième rue, à 8 heures 45, pour l'église de Limoilou, et de là au cimetière de St-Henri de Lévis. 21jan-3fs-b

DIONNE — A Montréal, le 22 janvier 1935, à l'âge de 43 ans 5 mois, est décédée dame Rose-Anna Déry, épouse de M. Albert Dionne.
Les funérailles auront lieu jeudi, à Montréal, à 7 heures 15. -b

NAUD — A Deschambault, le 21 janvier 1935, à l'âge de 73 ans 10 mois, est décédée Mme Exilda Bédard, épouse de feu Alex Naud.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 24 courant, à 9 heures, en l'église de Deschambault et de là au cimetière de la paroisse. 22jan-2fs-b

ROBERGE — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 22 janvier 1935, à l'âge de 56 ans, est décédé dame Annie Carrier, épouse de Art. Roberge.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 janvier, en l'église de St-David. 23jan-2fs-b

SAILLANT — A l'Hôpital Laval, le 21 janvier 1935, à l'âge de 15 ans 2 mois, est décédé Laurent, fils de feu Herménégilde Saillant et de Laura Simard.
Les funérailles auront lieu jeudi, à 8 hres. Départ de la maison mortuaire, chez son beau-père, M. J.-E. Jalbert, No 47 rue d'Assise, à 7 heures 45, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. 22jan-2fs-b

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS à Gérard Raymond pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. P. P. -b

LAFRANCE — Mademoiselle Emélia Lafrance et les membres de la famille de feu C.-J.-L. Lafrance, remercient parents et amis pour la sympathie témoignée dans le double deuil qui les a frappés, par la mort de mademoiselle Elmire Lafrance, décédée le 18 décembre, et de Monsieur Gaspard Lafrance, décédée le 8 janvier.

MORIN — Mme Vve Ernest Morin et sa famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie, à l'occasion de la mort de M. Ernest Morin, soit par offrandes de messes, tributs floraux, télégrammes, bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. -b

Il vous est maintenant facile de vous débarasser d'un meuble usagé qui ne vous est plus utile et qui peut servir à d'autres. Publiez une petite annonce classée dans le "SOLEIL" et voyez les résultats immédiats.

Votre enfant sera-t-il de forte constitution, s'il se mouille fréquemment ?

La structure humaine est édifiée par le système nerveux et musculaire. De la bonne formation de ce système dépendra la santé générale de l'enfant plus tard.

Or, l'incontinence d'urine étant produite par le relâchement ou faiblesse du Sphincter petit muscle qui sert de robinet à la vessie, dénote de ce fait une défectuosité dans le système nerveux et musculaire de l'enfant.
Les parents consciencieux de donner à leurs enfants une bonne santé, doivent se trouver heureux que la faiblesse du système nerveux de l'enfant se manifeste de cette façon, car il leur est facile d'y remédier de suite en leur faisant suivre un traitement très facile et peu coûteux à la Sphincterine.

La Sphincterine est le résultat obtenu après plusieurs années de recherches par un médecin bien en vue, qui a réussi à adapter une combinaison de médicaments qui a la propriété d'agir directement sur ce muscle Sphincter et qui est aussi un tonique tout à fait qualifié pour renforcir le système nerveux et musculaire, car il n'y a aucun doute que l'incontinence d'urine est produite par une défectuosité dans le système nerveux. Le médecin dans ses recherches n'a pas oublié ce point, et c'est pourquoi il a si bien réussi dans ce remède.

LA SPHINCTERINE EST EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES, ET AUX

PHARMACIES COUTURE
QUEBEC

N.B.—Pour les enfants de plus de 8 ans, veuillez demander le grand format, il est plus économique.

BUREAUX A LOUER



au cinquième de l'édifice du "SOLEIL"

Grands et petits bureaux, bien éclairés et confortables. Toutes commodités modernes : service d'ascenseur, etc. Prix fort raisonnables.

BUREAUX ou SALLES D'ECHANTILLONS

S'adresser au service d'information
ADMINISTRATION
LE "SOLEIL"

Une causerie de M. Gérard Morisset

M. le notaire Gérard Morisset, docteur ès Art, attaché honoraire du Musée du Louvre, donnera une causerie vendredi soir, au Palais Montcalm, sous les auspices de la Société des Arts, Sciences et Lettres. M. Morisset a choisi pour sujet: "Les portraits de femmes dans la peinture française". Cette causerie sera accompagnée de projections.

FEU M. AUGUSTE BERNIER

Cap-St-Ignace, (D.N.C.).—Le 14 janvier ont eu lieu au Cap St-Ignace, les funérailles de Mme Florentine Fournier, décédée le 11 janvier, à l'âge de 82 ans et 2 mois, épouse de feu sieur Auguste Bernier.

Le service fut chanté par M. l'abbé A. Poulin, curé de la paroisse.

Les porteurs étaient: MM. S. Fortin, A. Frégeau, J. Fortin et Z. Bernier. Les coins du poêle étaient tenus par Mme S. Fortin, M.-L. Bergeron, A. Frégeau, Z Bernier.

Conduisait le corbillard, M. Léonce Dubé. M. Irénée Coulombe portait la croix.

A l'église, on remarquait un groupe de Dames de Ste-Anne, congrégation à dont Mme Bernier faisait partie et les élèves de l'école No 6.

Pendant la cérémonie funèbre, le programme de chant fut exécuté, sous la direction de M. Thomas Guimond. Mlle Thérèse Coulombe touchait l'orgue.

Elle laisse dans le deuil outre ses trois fils: MM. Joseph Bernier, du Cap St-Ignace; Omer et Victor, de Montréal; ses petits-enfants: MM. Ernest, Ovila, Sarto, Marius Bernier, Lucille, Gilberte Bernier, du Cap-St-Ignace; M.-Claire Bernier, de Québec; MM. Fernand, Georges, Jean Bernier, Mlle Blandine Bernier, de Montréal.

La famille reçut un grand nombre de témoignages de sympathie auxquels nous joignons les nôtres.

RIVIERE-DU-LOUP

Décès

Est décédé à St-François-Xavier, le 14 janvier sieur Ferdinand Charette époux de dame Valentine Chouinard, à l'âge de 84 ans. Son service a été chanté jeudi le 17, en l'église de St-François-Xavier.

—Est décédée à Val Brillant, Mme Ludger Dumais, née Dubé, à l'âge de 40 ans. Mme Dumais était la sœur de notre concitoyen, M. J.-Emile Dubé, conducteur de malle.

—Est décédée à Lévis, dame Elise Couchy. Elle était âgée de 63 ans. La défunte avait épousé en premières noces feu William Dupont et en secondes noces, M. L.-P. Guy, de Lévis. Elle était la sœur de Mmes Narcisse Sirois et Timothée Bérubé, de cette ville. Elle a été inhumée à Lévis, samedi le 12 janvier.

Aux membres des familles affligées "Le Soleil" offre ses vives condoléances.

Aidez vos reins

Si souffrant des reins ou de faiblesse de la vessie vous avez à uriner fréquemment la nuit, êtes agité, raidement des vertiges, rhumatismes, douleurs cuisantes en urinant, chatouillement, urines acides, essayez l'ordonnance "Cystex". Doit vous remettre sur pied en 8 jours ou votre argent est remboursé. Chez les pharmaciens, 75 sous seulement.

FEU Mme E. NADEAU

St-François de Montmagny, (D.N. C.).— Mme Eugène Nadeau (Clotilde Théberge), vendredi le 11 janvier dernier, s'éteignait après une longue maladie soufferte avec la plus grande résignation à la résidence de son père, M. Pierre Théberge. Mme Nadeau était de Normandin, Lac-St-Jean et était âgée de 29 ans.

Elle eut le bonheur d'assister à la sainte messe et de communier des mains de son oncle, M. l'abbé J.-S. Théberge, curé de la Rivière-Ouelle environ une demie-heure avant de rendre le dernier soupir. Grande fut la consolation pour la famille.

Lui survivent: son époux, M. Eugène Nadeau; ses trois enfants en bas âge: Paul-Henri, Louis-Philippe et Odilon; son père et sa mère, M. et Mme Pierre Théberge; ses frères: Henri Théberge, de Saint-François de Montmagny et P. Théberge, du postulat des Pères Blancs d'Everell; ses sœurs: Mme Achille Aubé (Odélie), de St-Vallier; Mme Georges Duchesne (Sophie), de Normandin, Lac-St-Jean; Mme Gérard Lamonde (Yvette) de St-François.

Le service fut chanté lundi le 14 janvier à 9 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui étaient venus rendre à la regrettée disparue un dernier hommage d'estime.

Portait la croix, M. Willie Savoie, son cousin. Conduisait le corbillard, son frère, M. H. Théberge. La dépouille était portée par MM. Raymond, Alfred, Jean-Baptiste Campagna, Eugène Boissonneault, cousins de la défunte.

Au chœur on remarquait M. l'abbé Léon Vien, curé et M. Pierre Théberge, du postulat des Pères Blancs, frère de la défunte. L'office fut présidé par M. J.-S. Théberge, curé de la Rivière-Ouelle.

Conduisaient le deuil: M. Eugène Nadeau, son époux; Pierre Théberge, son père; Henri Théberge ses beaux-frères: Achille Aubé, Gérard Lamonde, Georges Duchesne, Onésime Théberge, de Ste-Anne-de-la-Pocatière; Pierre Campagna, Pierre Bolduc; oncles de la défunte: MM. Paul-Eugène Théberge, de Ste-Anne-de-la-Pocatière; Laurent Campagna, Armand et Jean-Paul Bolduc, Georges Boissonneault, de St-Pierre; Willie Simard, Nazaire Aubé, de St-Vallier; Jos. Guillemtte, de St-Vallier.

Une foule de citoyens de la paroisse et des paroisses environnantes sont venus rendre à la chère disparue ainsi qu'à la famille si cruellement éprouvée, le témoignage de leur sympathie.

La famille a reçu un grand nombre de bouquets spirituels et de sympathie à cette occasion.

Nos sympathiess à la famille.

ST-VALERIEN (Rimouski)

Euchre

Dimanche dernier, à la salle paroissiale, eut lieu une partie de cartes. L'assistance fut nombreuse et se montra généreuse, car on atteignit un joli montant. Plusieurs prix furent décernés aux gagnants, joueurs de euchre et 500. Il y eut aussi vente à l'enchère de jolis paniers et articles de tout genre, dons de personnes généreuses. De magnifiques cadeaux furent offerts à M. le curé, par les ligueurs du Sacré-Cœur. Un programme chargé de chansons et saynètes amusantes intéressa tous les gens et termina la veillée.

A une heure avancée, tous se séparèrent emportant le meilleur souvenir de cette agréable soirée.

Baptêmes

—M. et Mme Désiré Perrault, une fille, Marie-Blanche. Parrain et marraine, Mlle Bertha Voyer et Willie Voyer.

—M. Wilfrid Fournier, un fils, Mathieu-Jean. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Bérubé.

LAMBTON

Notre amicale

Les élections des conseillères du conseil d'honneur de l'Amicale Marguerite d'Youville viennent d'avoir lieu. Le conseil religieux se compose comme suit: révdes Mères St-Docithée et Ste-Blanche, Mère Marie de toutes Grâces, Mère St-Héloise, Mère Ste-Angèle-de-Foliguo.

Mmes Napoléon Paradis, de St-Sébastien (Alexandra Garon); Eugène Gauthier, de Rock-Island (Berthe Larue); Mme Roger, de Mégantic (Georgianna Dion); Mme Globensky (Anna-Marie Fortin), de St-Bathélémy; Mme David, de Montréal (Annie Dion); Mme Louis Morin, de Woburn (Angélina Larochelle); Mme Grégoire Garon, de Nicolet (Edith Deveau); Mlle Ros Legendre, de Stornoway; Mme Legendre, de Mégantic, (Jeanne Lacombe), Mlle Annette Roberge, de Québec.

Avis aux anciennes du couvent de Lambton

Par la voie des journaux, un pressant appel est particulièrement adressé à toutes les anciennes élèves qui ont passé par le couvent de Lambton afin de leur demander de nous faire parvenir au plus tôt leur adresse. Celles qui sont mariées devront indiquer leur nom de jeune fille en même temps. A cette fin, veuillez communiquer avec Mme Adolphe Gagnon, présidente de l'Amicale ou Mme J.-Achille Bédard, secrétaire, Lambton, Frontenac.

QUILLES

(Suite)

R. St-Laurent	139	140	122—	401
	637	491	504—	1632
CLAIRE-FONTAINE :—				
Mlle E. Quinn	100	123	89—	312
Mlle M. Marmion	109	90	93—	292
Mlle B. Quinn	101	99	99—	299
H. Kelly	101	142	133—	376
E. Hogan	143	143	134—	420
	554	597	548—	1699

CLAIRE FONTAINE gagne 2-1.

CHATEAU FRONTENAC :—				
Mlle A. Cooper	71	81	90—	252
M. W. Bouchard	64	108	115—	287
Dummy	63	88	76—	227
H. Cooper	99	97	106—	302
P. Godbout	102	134	136—	372
	399	518	523—	1440
BOSWELL II :—				
Mlle K. O'Neill	86	123	86—	295
Mlle E. McCauley	67	116	76—	259
Mlle L. Carswell	63	88	93—	244
P. Carswell	92	135	122—	349
C. Falardeau	89	106	116—	311
	397	568	493—	1458

CHATEAU FRONTENAC gagne 2-1.

BANQUE ROYALE

Voici les résultats des dernières rencontres qui furent disputées dans la ligue mixte de petites quilles de la Banque Royale:

Equipe No 1:				
Mlle A. Mulroney	83	90	95—	268
Welsby	78	109	87—	274
Forest	55	58	65—	173
Bradley	96	94	106—	296
Turgeon	94	119	92—	305
	406	470	445—	1321
Equipe No 3:				
Mlle I.-M. Lane	81	48	80—	209
Coulombe	49	69	129—	247
Maître	91	100	76—	267
Boucher	120	118	110—	348
Cholinard	112	83	97—	292
	453	418	492—	1363

Equipe No 3:—2-1.

Equipe No 2:				
Mlle L. Vachon	62	65	50—	167
Dummy	74	63	71—	208
Gingras	92	87	92—	271
Boudreau	110	103	96—	309
F. Lefebvre	96	114	93—	313
	434	432	402—	1268
Equipe No 5:				
Mlle B. Hunter	68	80	68—	216
Lambert	74	63	77—	214
F. Coulombe	105	96	71—	272
O. Bourdeau	131	105	117—	353
Lavallée	97	74	79—	250
	475	418	412—	1305

Equipe No 5: 2-1.

Equipe No 6:				
Mlle Rita O'Dowd	80	76	99—	255
Dummy	75	75	75—	225
Muise	87	90	76—	263
McCaffrey	63	99	83—	245
Lanciaux	128	134	95—	357
	433	474	428—	1355
Equipe No 4:				
Mlle C. Hunter	82	109	73—	264
Cinq-Mars	76	92	82—	250
Bigaouette	109	96	76—	281
Richard	90	80	78—	248
Lessard	108	106	110—	324
	465	483	419—	1367

Equipe No 4: 2-1.

Equipe No 8:				
Mlle M. Mulroney	57	73	57—	187
Dummy	68	62	60—	190
O. DeBlois	95	83	81—	259
Ken Baldwin	87	129	70—	286
Picard	133	128	101—	362
	440	475	369—	1284
Equipe No 7:				
Mlle G. Guay	56	63	81—	200
C.-E. Fortier	68	62	60—	190
W. Hackett	101	123	95—	319
R. Smith	120	84	87—	291
Martel	124	91	83—	298
	469	423	406—	1298

Equipe No 7: 2-1.

CLASSE "A"

Joffre s'est maintenu en tête de la Classe "A" même s'il fût battu 2 à 1 par Limoilou, Frontenac a compté le même score contre Dundee Tailor's dans une brillante partie et Phar. M. Dubé a réussi le même score contre Liqueurs Fluet.

MEILLEURS SCORES

Frontenac	2937
Frontenac	1036
C. Gagnon	631
P. Métivier	246

POSITIONS DES CLUBS

	G.	P.
1—Joffre	14	7
2—Limoilou	12	9
3—Frontenac	11	10
4—Pharmacie M. Dubé	9	9
5—Dundee Tailers	8	10
6—Liqueurs Fluet	6	15

MOYENNES

1—P. Métivier	48	9275	193.2
2—C. Gagnon	45	8395	186.5
3—R. Bouchard	51	9453	185.3
4—F. Raymond	48	8858	184.5
5—E. Gagnon	48	8642	180.0
7—A. Guay	50	8989	179.7
8—L. Gaumond	51	9116	178.6

Parties jouées le 21 janvier 1935 à la salle Frontenac:—

Liqueurs Fluet:				
H. Fontaine	176	148	171—	495
A. Nolet	203	166	148—	517
P. Talbot	145	175	174—	494
A. Marois	137	160	158—	455
A. Guay	175	169	147—	491
	836	818	798—	2452
Pharmacie M. Dubé:				
L. Guttmann	—	—	116—	116
Verret	138	—	—	138
A.-D. Hébert	136	171	182—	489
H. Vallières	134	169	—	303
Y. Paré	171	178	174—	523
F. Raymond	196	195	165—	556
A. Verreault	—	155	174—	329
	775	868	811—	2454

UNE COMMISSION PROVINCIALE PERMANENTE DE L'ELECTRICITE

Le rapport de la Commission Lapointe, déposé hier à la Chambre des Députés, recommande une loi spéciale sur l'électricité, une Commission permanente chargée de faire observer cette loi, et s'oppose à l'étatisation en même temps qu'il favorise l'électrification des campagnes et indique quelques moyens d'y parvenir — Les trois commissaires sont unanimes dans leurs recommandations et conclusions.

La création d'une nouvelle Commission de l'Electricité, et une loi spéciale pour tout ce qui a trait à la production, transmission et distribution de l'électricité en notre province, ainsi qu'aux personnes, compagnies et corporations qui en font le commerce et en exercent l'industrie, telles sont les deux principales recommandations de la Commission Lapointe, dont l'honorable L.-A. Taschereau a déposé le rapport unanime, hier, à l'Assemblée législative. Ces deux recommandations se complètent en quelque sorte, car la commission serait tout simplement chargée de faire observer la loi dont il est question.

L'honorable Ernest Lapointe et ses deux collègues, MM. Augustin Frigon et George-C. McDonald, croient que la Commission de l'Electricité devrait être formée de trois membres, indépendants des puissances d'argent et de la politique. Les trois enquêteurs sont opposés à l'étatisation, mais ils favorisent le "régime d'entreprise privée sous contrôle". Toutes les municipalités, d'après eux, devraient obtenir de la nouvelle commission, si elles le veulent, le droit de municipaliser l'électricité. Par contre, la Commission aurait le droit de regard sur les livres des compagnies et des corporations, dont le système de comptabilité, d'ailleurs, devra être identique. La Commission pourra rendre des ordonnances et les faire exécuter. Arbitre des taux, elle se basera pour les fixer sur la justice à laquelle ont droit compagnies, corporations et consommateurs. Cette commission formée, la Commission des services publics n'aurait plus à s'occuper d'électricité.

Ajoutons que le rapport favorise l'électrification des campagnes, et indique le mode de procéder pour y parvenir.

Il est entendu qu'une loi sera présentée au cours de la présente session, suivant les conclusions du rapport de la Commission Lapointe.

Voici d'ailleurs le texte du rapport soumis à l'hon. L.-A. Taschereau :

A l'Honorable L.-A. Taschereau,

Premier ministre de la province de Québec.

Nous avons été chargés par le Gouvernement d'étudier les conditions de l'électricité dans la province de Québec, et spécialement les questions suivantes, à savoir :

1) Nationalisation.
2) Municipalisation.
3) Effets de la municipalisation des grands centres sur les districts ruraux de la province.
4) Les taux actuels d'électricité et la possibilité de les réduire.
5) En général, la diffusion de l'électrification dans les municipalités rurales.

Dans ce but, nous avons d'abord invité tous les intéressés, les compagnies d'utilité publique, les municipalités et d'autres organisations, tant par lettre que par annonce dans les journaux de la province, à nous soumettre des mémoires et à nous fournir tous les renseignements qui, à leur avis, pouvaient nous être utiles dans notre tâche.

Nous avons, ensuite, rendu publique notre intention de tenir des séances publiques à différents endroits de la province. Nous avons, de fait, siégé dans les centres suivants : Montréal, Québec, Hull, Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières.

Nous avons, enfin, sollicité et obtenu une entrevue avec le président de la Commission Hydro - Electrique d'Ontario et nous avons discuté avec lui diverses questions qui nous avaient été soumises au cours des séances publiques ainsi que par correspondance, au sujet de l'énergie électrique dans la province d'Ontario et des comparaisons avec le Québec. —

Notre étude a porté sur les sujets suivants :

1) Nature, rôle et importance de l'électricité.
2) L'électricité dans la province de Québec.
3) Les différents régimes applicables à l'industrie de l'électricité.
4) La tarification de l'énergie.
5) L'électrification rurale.

Nous avons maintenant l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

I—NATURE, ROLE ET IMPORTANCE DE L'ELECTRICITE.

La diffusion et le contrôle de l'énergie électrique sont au nombre des questions sociales et économiques les plus importantes de notre époque. L'électricité est une industrie qui affecte d'une façon vitale l'intérêt public de la communauté. La lumière et la force motrice sont devenues des nécessités économiques et sociales. Elles le seront davantage dans les années à venir. L'usage de l'électricité s'applique graduellement à toutes sortes de domaines, et le mouvement s'accentue d'une façon remarquable. Il continuera de plus en plus à rendre la vie domestique, urbaine et rurale, plus facile.

L'électricité est une utilité publique importante et essentielle. Dans l'étude du problème qu'elle présente il faut tenir compte de l'intérêt national et de l'intérêt local; il faut ajuster et harmoniser les principes d'autonomie municipale avec l'intérêt supérieur de l'économie provinciale et celui de toute la communauté.

Si un service régulier et efficace est assuré à un prix raisonnable, son usage se répandra et une demande plus grande affectera favorablement les conditions de vente et de distribution.

Une industrie si essentielle au pays et qui n'existe qu'en obtenant des privilèges de l'Etat ne peut être considérée comme une industrie privée ordinaire. Son importance dans notre vie économique et sociale, le monopole qu'elle exerce d'une façon presque complète, lui donnent des responsabilités envers le public que les autres industries n'ont pas. Une réglementation différente doit lui être imposée.

Le droit d'exploiter les ressources naturelles de la nation, de fournir un service en pratique exclusif, de se servir des rues et des chemins, à la surface, au-dessus et au-dessous, d'exproprier la propriété privée, etc., appartient au public, et c'est le public qui délègue ce droit à ceux qui l'exercent. Les industries purement privées ne le possèdent pas.

Si l'Etat laisse à une corporation cette fonction sociale importante, cette corporation a le devoir d'agir comme mandataire de l'Etat. Ses officiers, ses employés, ont un rôle quasi officiel. Le public bénéficie de leur compétence. Il souffre de leur incompétence.

Dans ces conditions, le public a le droit d'insister pour que l'administration et l'expansion de cette industrie se fassent non seulement dans l'intérêt des créanciers et porteurs d'actions, mais aussi dans l'intérêt du public qu'elle sert.

D'où il résulte que l'Etat, dont le rôle consiste à favoriser et assurer la prospérité de la communauté, a les devoirs suivants envers les services publics et envers la communauté :

1o.—Le devoir de faciliter le service de l'électricité au plus grand nombre au plus bas prix compatible avec l'efficacité du service et l'économie générale ;

2o.—Le devoir d'exercer le contrôle et la surveillance nécessaires pour atteindre le but ci-dessus;

3o.—Le devoir de permettre aux entreprises d'électricité qui remplissent les fins auxquelles elles sont destinées, des tarifs qui assureront l'efficacité du service et un profit raisonnable aux bailleurs de fonds sur le capital utilement employé dans l'entreprise.

La nature de cette industrie rend encore plus nécessaire cette intervention de l'Etat. Elle a le caractère d'un monopole, et il est préférable qu'il en soit ainsi.

La concurrence, sauvegarde de l'intérêt public dans les affaires commerciales ordinaires, ne l'est plus dans les entreprises d'utilité publique. Deux services différents d'aqueduc, de téléphone, de distribution postale, etc., dans une communauté, ne sauraient être dans l'intérêt général. La concurrence dans les services d'utilité publique ne protège en pratique ni le producteur ni le consommateur. Dans bien des cas elle conduirait à un désastre.

Les partisans de tous les systèmes ou modes d'administration s'accordent sur ce point. "Concentration of "larger generating units in larger and "fewer power stations, wherever practicable, is urgently required in or"der to reduce the cost of industrial "power to a minimum". Williamson "Report, Great Britain, 1918, page 6).

Le sénateur Norris, de Nebraska, chef du mouvement en faveur de la nationalisation de l'électricité aux Etats-Unis, s'exprime comme suit :

"As a matter of fact, electricity is "most economically produced and "distributed on a large scale. The "nature of the industry lends itself "to monopoly. Great saving can be "effected by hooking up all generating "plants on one system and transferring and relaying current so as to "keep the consumption constantly up "to the peak load. Electricity can be "relayed from coast to coast and the "greater the super-power thus con"nected, the greater the possibilities "of human benefit".

Si le commerce de l'électricité de sa nature est un monopole, il est essentiel qu'il soit contrôlé et réglementé par l'Etat de façon à sauvegarder l'intérêt public. L'élément profit qui a été très utile pour le progrès et le développement de l'industrie doit être concilié avec le service public et même lui être subordonné.

II—L'ELECTRICITE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

La province est située d'une façon très favorable à la production et à la distribution avantageuse de l'énergie électrique. 98% de l'énergie produite au Canada en 1932 l'a été par l'utilisation des pouvoirs d'eau. Les travaux et les machineries nécessaires à la production de 7,045,260 (1) chevaux-vapeur étaient au service de l'industrie et, de ce nombre 3,357,320 chevaux-vapeur étaient produits dans la province de Québec, soit plus de la moitié. Une quantité beaucoup plus considérable peut être produite avec les développements et les travaux nécessaires.

61% de la vente totale de l'électricité en cette province l'a été aux grandes manufactures et usines, en ne tenant pas compte de l'exportation.

L'exportation de l'énergie électrique de Québec dans la seule province d'Ontario pour l'usage local, durant l'année 1932 s'est élevée à 1,452,732,000 kilowatt-heures, soit 17.1% de la production provinciale du Québec.

Le capital investi dans la province de Québec dans l'industrie électrique s'élevait à $574,953,411, soit 43.04% du capital investi dans tout le Canada dans cette industrie.

Ce grand développement, cette immense production d'énergie électrique sont le résultat d'un travail lent et graduel. Les pionniers de cette industrie ont dû engager des capitaux et déployer du courage et de l'esprit d'initiative avant que le succès couronne leur oeuvre.

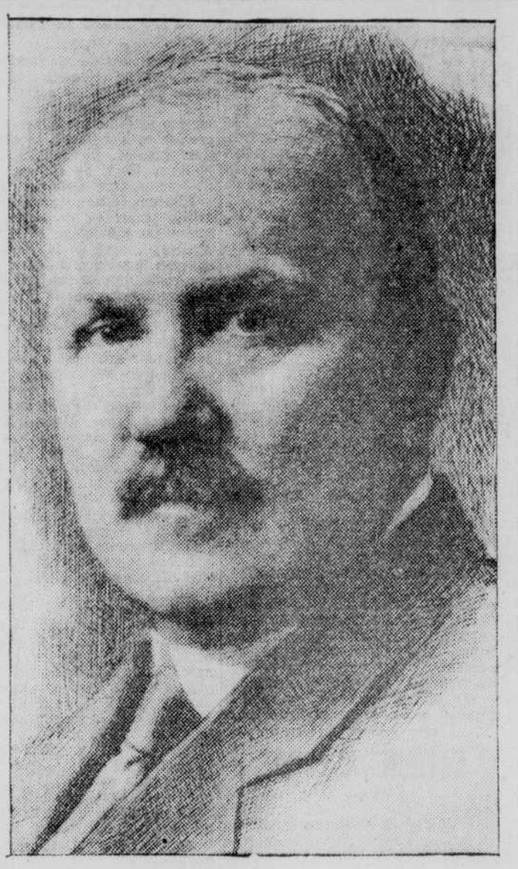
Comme dans les autres pays, plusieurs petites corporations, même des individus, établirent d'abord en plusieurs centres du territoire des systèmes de génération de peu d'importance qui furent subséquemment absorbés par des entreprises plus considérables.

La province est aujourd'hui principalement desservie et presque complètement par quatre grands réseaux: la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, qui fournit l'électricité dans la cité de Montréal et le district qui l'entoure; la Shawinigan Water & Power Company Limited qui avec ses subsidiaires, produit et distribue l'électricité dans le centre de la province de Québec, comprenant les cités de Québec, Trois-Rivières et les deux rives du St-Laurent jusqu'à la cité de Rivière-du-Loup, sur la rive sud ; la Southern Canada Power Company Limited, qui dessert tout le territoire des cantons de l'est; et, finalement, la Gatineau Power Company, qui dessert la région de l'Outaouais et tout le district sur la rive nord et partie de la rive sud de la Rivière Ottawa, et toute l'étendue du territoire le long de la Gatineau. Ces quatre grands réseaux peuvent se fournir mutuellement de l'énergie leurs systèmes se liant ensemble et s'aidant mutuellement en cas de nécessité.

Il y a en outre quelques autres réseaux indépendants, dont quelques municipalités, la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent, qui fournit de l'électricité dans les comtés de Matane, Rimouski et Témiscouata, et la Compagnie Electrique du Saguenay subsidiaire de la Duke Price Power Company Limited, qui fournit l'électricité dans la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

Toute étude de la question de l'électricité en notre province doit prendre en considération la situation que nous venons de décrire, avoir en vue

(1) Les chiffres cités ici sont tirés du supplément du rapport du Bureau Fédéral de la Statistique, Branche des Transports et des Utilités Publiques, Industrie des Usines centrales électriques pour l'année 1932.



L'HONORABLE ERNEST LAPOINTE, président de la Commission qui vient de faire rapport à L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU.

ce qui convient le mieux sous les circonstances, eu égard à la politique suivie dans le passé, au fait accompli, aux capitaux investis, aux dépenses encourues et à encourir, à la mentalité de notre population, etc.

Notre tâche serait plus facile si nous avions à formuler un mode d'action nouveau dans un territoire nouveau, sans être obligés d'adapter nos recommandations à une situation toute faite.

Cette évolution graduelle, les difficultés initiales, l'inexpérience, les risques à prendre, tout cela a contribué à certains abus auxquels il est nécessaire de remédier.

Il y a eu des cas de surcapitalisation, de subdivision du capital-actions, de profits accumulés aux dépens des consommateurs; ailleurs, des émissions d'actions et de débentures ont été faites pour un montant que ni la valeur de la propriété ni les perspectives d'affaires ne pouvaient justifier, et les résultats furent à l'encontre de l'intérêt du public.

A cet égard la Commission des Services publics de la Province de Québec qui a été créée en 1909, est intervenue, d'une façon utile en certains cas, mais, dans l'ensemble, son travail a été inadéquat.

III — DIFFERENTS REGIMES APPLICABLES A L'INDUSTRIE DE L'ELECTRICITE

1o.—Initiative privée libre et avec concurrence illimitée.

Ce système serait absolument impossible et doit être rejeté. La nature même de l'industrie s'y oppose.

2o.—Régie publique sous un système d'étatisation complète, ou nationalisation.

C'est substantiellement le système en vigueur dans l'Ontario, où il a certainement accompli des résultats intéressants.

Les raisons que l'on donne généralement en faveur de la nationalisation sont que l'industrie électrique est trop importante au bien-être de la nation pour être laissée à des particuliers, que les bénéfices qui en découlent doivent être utilisés par la nation au moyen d'un développement bien organisé et par l'élimination du profit et de la spéculation ; que le contrôle par la Commission des Services Publics est inefficace; et, finalement, qu'il y a danger à laisser des compagnies puissantes contrôler l'opinion publique par les différents modes de publicité qui sont à leur disposition.

Certains de ces arguments ont beaucoup de valeur et méritent sérieuse considération.

D'un autre côté, les adversaires de la régie publique disent qu'un monopole d'Etat détruit l'initiative ; que les nécessités politiques ont souvent plus de poids que les besoins économiques; que l'administration par l'Etat est toujours difficile; que la discipline est moins bonne ; que l'influence des partis politiques intervient dans les opérations, etc.

Sans vouloir nous prononcer sur le bien-fondé de ces diverses assertions, nous croyons cependant qu'il y a, chez nous, dans la mise à exécution d'un tel programme de nationalisation, des obstacles presque insurmontables. Nous avons à prendre la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Un système national requerrait l'expropriation ou l'acquisition par la province de tous les systèmes actuellement en opération. Un montant s'élevant à plusieurs centaines de millions de dollars serait nécessaire. La population de la province aurait raison de ne pas voir avec faveur une entreprise d'une telle envergure.

La situation dans Ontario était bien différente. De grandes municipalités possédaient leur système et elles formaient un noyau autour duquel le réseau fut créé et prit son expansion.

Ici les difficultés légales qui accompagneraient l'organisation de ce vaste système seraient très sérieuses. Les compagnies à fonds social possèdent des franchises, des contrats, servitudes et droits de propriété dans tous les domaines. Tout cela devrait être acquis ou confisqué par le pouvoir public. Dans l'interprétation des droits acquis, les cours ont généralement déclaré que ces droits couvrent les bénéfices futurs possibles aussi bien que la valeur présente de la propriété. La détermination des montants à payer serait un problème très compliqué, ouvrant la porte à d'interminables procès.

Dans un système nationalisé, les municipalités auraient vraisemblablement à prendre charge de la distribution sur leur propre territoire ; mais comme leur capacité d'emprunt est restreinte, elles seraient très souvent incapables de financer l'acquisition du système local de distribution actuellement en opération. La province serait encore obligée de venir au secours des municipalités.

Nous ne croyons pas qu'un tel projet soit recommandable en cette province. D'ailleurs, il n'a pas été sérieusement demandé dans les mémoires qui ont été produits ni dans les arguments oraux que notre Commission a entendus. Cette solution ne semble pas possible à l'heure actuelle. Elle entrainerait un bouleversement trop considérable dans notre équilibre économique.

En principe, l'Etat ne doit se substituer à une entreprise individuelle, déjà existante que lorsque l'individu est incapable ou ne peut être efficacement contraint de faire lui-même ce qu'on a le droit d'exiger de lui pour le bien de la communauté.

L'étatisation complète est un régime auquel on ne doit recourir en cette province qu'après avoir épuisé tous les autres moyens susceptibles de promouvoir la fin sociale.

3o.—L'ETATISATION PARTIELLE.

Elle est suggérée par l'Union des Municipalités comme une arme destinée à amener la réduction des tarifs par la concurrence que les réseaux de l'Etat feraient aux compagnies privées. La province développerait certains pouvoirs d'eau et organiserait elle-même des lignes de transmission et de distribution apportant l'électricité au public.

Ce système pourrait peut-être être adopté, s'il n'existait pas déjà des pouvoirs hydro-électriques plus que suffisants pour les besoins de la province. Nous produisons beaucoup plus d'électricité que nous n'en consommons.

Pourquoi investir des capitaux considérables pour faire une concurrence qui serait peut-être ruineuse, s'il y a un moyen d'arriver autrement au but projeté ? Economiquement, ce système ne serait pas sain. "Waste does not make a people wealthy."

Il y avait en Grande-Bretagne, avant le rapport de la Commission Williamson, six cents usines génératrices d'électricité. Cette multiplicité d'usines a été jugée ruineuse et désastreuse. Tous les experts s'accordèrent à dire que la concentration de la production par une réduction considérable du nombre d'usines tendrait à réduire le prix, et c'est la solution qui fut adoptée.

En France la loi prescrit un organisme collectif spécial afin que s'établisse un réseau de lignes de transmission à haute tension destiné à joindre les usines productrices entr'elles et aux postes de transformation d'où partent les lignes de distribution. L'Etat exerce un contrôle sévère sur tout l'ensemble.

Même dans Ontario, la concurrence ne semble pas reconnue comme désirable, et le service provincial a acquis graduellement un grand nombre de systèmes privés et municipaux.

Il est admis comme désirable partout, pour les fins d'économie et d'efficacité, que le service électrique dans chaque communauté soit un monopole. C'est même l'un des buts et des effets d'une réglementation effective d'éliminer toute concurrence inutile et ruineuse. Un monopole de cette nature ne saurait traiter les consommateurs injustement, si le gouvernement donne à un organisme de contrôle les pouvoirs requis et si cet organisme fait son devoir.

Aux Etats-Unis, la situation n'est pas la même. Il n'y a pas ce surplus d'énergie électrique dont nous disposons en cette province. De plus, le contrôle des services publics est sous la juridiction des divers états. Les commissions sont créées pour chaque état respectivement, et sont régies par des lois différentes. Il n'y a là aucune uniformité et la création, à titre d'expérience, par le pouvoir fédéral, de certaines stations génératrices d'électricité, peut-être désirable.

Dans notre province, nous n'avons pas cette diversité de contrôle, et une réglementation stricte et uniforme peut être imposée.

Le système "Tennessee Valley Authority", au dire même de ses auteurs, est une expérience. Son opération, son mode d'action, ses résultats sont encore à l'état d'expérimentation.

Il sera fort intéressant de suivre au cours des prochaines années les résultats de cette tentative et d'en tirer tout le bénéfice possible. Mais il est prématuré de prendre comme base cette entreprise en cours d'élaboration où apparemment des centaines de millions de dollars seront investis. La production et la vente de l'électricité ne forment d'ailleurs qu'une partie du programme et le but ultime est de réveiller à l'essor industriel tout un vaste district qui à l'heure actuelle est dans une position fort précaire.

Les tarifs adoptés dans ces grands centres d'expérimentation, sont, dans une certaine mesure, provisoires et escomptent une électrification de toute la région.

Il est assez difficile de prévoir dès maintenant les résultats définitifs de cette vaste expérience, quoique, dans l'ensemble, il est fort probable qu'elle entraine une diminution générale du coût de l'électricité aux Etats-Unis qui est bien plus élevé que partout au Canada.

Nous croyons qu'il est préférable pour la province d'attendre les résultats de cette expérience, et nous ne doutons pas que si ces résultats sont heureux, toutes les corporations privées productrices et distributrices d'électricité devront donner des avantages similaires, ou disparaître de la scène.

IV—REGIE MUNICIPALE

Toutes les municipalités de la province de Québec ont le droit et le pouvoir de municipaliser l'électricité. L'article 408 du code municipal donne ce droit à toutes les corporations régies par ce code. L'article 456 du chapitre 102 des Statuts Refondus de la Province de Québec, 1925, donne le même droit à toutes les cités et villes régies par la loi générale.

Seules les cités de Montréal et de Québec ne possèdent pas ce droit d'une façon complète. La cité de Montréal a le droit de municipaliser l'électricité pour fins d'éclairage de rues et autres services municipaux.

La cité de Québec peut municipaliser même pour les fins d'éclairage domestique et commercial, mais non pour distribution de la force motrice ce qui est certainement une anomalie.

Nous ne voyons aucune raison pour que toutes les municipalités ne soient pas placées sur le même pied à ce sujet et ne possèdent pas le pouvoir de municipaliser l'électricité, pourvu que les électeurs-propriétaires approuvent tous règlements à cet effet, tel que la loi l'exige actuellement.

En étudiant ce problème, les municipalités devraient le considérer sous deux aspects différents : la production de l'énergie et sa distribution. La production est certainement plus économique lorsqu'elle est centralisée alors que la distribution, la vente et la livraison sont essentiellement une affaire locale et peuvent bénéficier de la décentralisation. A cause de la facilité de la transmission à longue distance, le prix de revient est abaissé par le fait que l'on peut tirer profit des développements hydro-électriques considérables qui existent.

Quelques municipalités ont adopté ce système et tout en possédant et exploitant leur réseau de distribution, elles achètent l'énergie d'une des grandes corporations qui vendent le pouvoir en gros. C'est le système le plus recommandable aux municipalités qui veulent faire elles-mêmes leur distribution d'électricité. De cette façon, les systèmes municipaux deviennent partie coordonnée des grands systèmes et assurent un service plus sûr, plus régulier et généralement plus économique. C'est aussi le meilleur moyen de réaliser l'uniformité qui est si désirable en matière de distribution de l'électricité.

Dans certains cas particuliers, il pourrait être avantageux à deux ou trois ou un plus grand nombre de municipalités de s'unir afin d'établir un système conjoint.

Les municipalités devraient pouvoir acquérir des pouvoirs d'eau en dehors des limites de leur territoire, ainsi qu'établir les lignes de transmission nécessaires.

La municipalisation, qui est déjà permise par les lois de la province doit continuer à l'être, mais sujette à une réglementation qui concilierait l'autonomie locale avec l'intérêt général de la communauté, comme nous le recommandons plus loin.

V—LE REGIME D'ENTREPRISE PRIVEE SOUS CONTROLE

C'est le moyen terme entre l'étatisation et l'initiative privée libre.

Après avoir très soigneusement considéré tous les facteurs qui peuvent affecter les conditions de vente de l'énergie électrique de notre province et avoir tenu compte de la situation créée par la politique du passé, de même que les intérêts présents et futurs de nos concitoyens, nous en sommes venus à la conclusion que le contrôle complet et adéquat de la production, du transfert, de la distribution et de la vente de l'électricité soit par l'entreprise privée, soit par les municipalités, est la solution qui s'impose à l'heure actuelle.

Nous recommandons que la responsabilité de tel contrôle soit confiée à une commission organisée selon les principes que nous énonçons dans ce rapport.

Le contrôle, pour être effectif, doit être complet et exercé par un corps donnant toutes les garanties de compétence et de justice et possédant la confiance publique.

Pour être complet, le contrôle doit être exercé :

a) Sur les personnes et corporations y compris les municipalités qui se livrent au commerce de l'électricité.

b) Sur les biens engagés dans l'entreprise, les capitaux, les tarifs et les dépenses.

Si l'Etat a le devoir d'assurer des tarifs raisonnables à l'entreprise, il a comme corollaire le droit de surveiller l'emploi des revenus créés par cette entreprise.

Les pouvoirs de la commission de contrôle doivent être d'une nature multiple ;

1o.—Elle rendra des ordonnances de sa propre initiative, participant ainsi du pouvoir législatif.

2o.—Elle les fera exécuter; pouvoir exécutif ;

3o.—Elle décidera les litiges qui lui seront soumis entre les personnes engagées dans l'industrie ou le commerce de l'électricité et les consommateurs; pouvoir judiciaire.

4) Elle fera les travaux requis pour lui permettre d'exercer ces prérogatives avec le maximum d'efficacité; pouvoir d'étude.

La commission devrait à notre avis avoir spécialement les pouvoirs suivants :

1o.—L'organisation des compagnies d'électricité devra être soumise à son approbation;

2o.—Aucun pouvoir d'eau non concédé ne pourra l'être sans son approbation; ils devront être conservés pour les besoins futurs de la province; et aucune concession n'en sera faite à moins que l'exploitation soit définitivement requise et économiquement justifiée.

3o)—Aucun développement hydro-électrique ne devra se faire sans son consentement.

4o.—La Commission devra faire une évaluation complète de l'actif réel des compagnies et des corporations faisant le commerce de l'électricité avant d'approuver les tarifs. Nous discuterons plus loin les principes suivant lesquels ces tarifs devront être établis.

5o.—Il ne pourra se faire de fusion ou d'amalgamation de compagnies sans son consentement, et aucune compagnie ne pourra acquérir des actions d'une autre compagnie ou faire de contrat avec elle, relativement au commerce de l'électricité, sans l'approbation de la commission.

6o.—La Commission devra surveiller et contrôler la capitalisation des compagnies, laquelle ne pourra être modifiée en aucune façon, soit par l'émission d'actions ou d'obligations ou de dividendes d'actions, sans l'approbation de la commission.

7o. — La commission établira un système de comptabilité uniforme et détaillé qui devra être adopté par toutes les compagnies et corporations et elle pourra en même temps faire un examen complet de leurs livres. Les comptes et livres des grandes corporations d'utilité publique ne sont pas propriété privée et l'Etat, représenté par la commission, a le droit d'en prendre connaissance.

8o. — Les compagnies et corporations devront faire aux dates et en la forme dictée par la Commission un rapport complet de leurs affaires.

9o.—La commission pourra ordonner aux compagnies et corporations de fournir l'énergie électrique aux personnes et corporations qu'elle désignera, de la manière et selon les règles établies par elle ;

10o.—La commission pourra apporter aux contrats existants les modifications nécessaires pour faire cesser toutes conditions et pratiques, injustes, déraisonnables ou occasionnant des préférences ou distinctions injustes et qui ne seraient pas conformes aux règles établies par la commission.

11o.—Tout contrat entre une compagnie et une corporation municipale devra être soumis à l'approbation de la commission afin de rendre impossible toute manoeuvre non désirable dans la négociation et l'exécution devra avoir tous les pourvoirs nécessaires, pour le maintien d'un service électrique parfait, pour exercer son contrôle sur les compagnies et corporations, particulièrement l'émission de capital-actions et de débentures et pour la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Le public est intéressé à toutes ces opérations avec tout ce qu'elles comportent de difficultés et de connaissances techniques.

La réglementation exige des hommes ayant des connaissances, le prestige, le courage et le caractère qui les rendront indépendants de la haute finance et de la politique et ayant tout ce qu'il faut pour donner au public la confiance qui est un élément essentiel à la solution du problème.

La commission de contrôle devra avoir un personnel suffisant comprenant des experts et les fonds nécessaires à l'accomplissement de tous ses devoirs.

La commission sera une autorité centrale à laquelle sera soumis le contrôle absolu et complet de l'électricité en la province de Québec, tant dans sa création que dans sa distribution. Elle pourra s'appeler, comme en Angleterre, "Les Commissaires de l'Electricité".

La commission des Services Publics actuellement en existence pourra continuer ses autres fonctions qui sont déjà de nature variée et considérable, et tout ce qui concerne l'électricité cessera de lui être soumis.

La commission que nous recommandons devrait être composée de trois membres dont la tenue d'office sera la même que celle des juges de nos tribunaux supérieurs.

Nous avons considéré le choix de divers modes de nomination, et nous en sommes venus à la conclusion que c'est le gouvernement qui sera tenu responsable des actes de cette commission et que c'est à lui qu'il appartient d'en nommer les membres.

L'un des membres de cette commission devrait être un ingénieur en matière d'électricité; les deux autres devraient représenter autant que possible les industriels et les consommateurs en général, l'un deux devrait être particulièrement au courant des questions concernant l'opération des compagnies à fond social.

La commission devra nommer un avocat-conseil qui devra aviser la commission et être en charge de toutes les affaires légales la concernant. Cet avocat devra représenter le public devant la commission dans toutes les enquêtes et dans les litiges qui pourront lui être soumis.

Le salaire à être payé aux commissaires devra être suffisant pour attirer les meilleurs hommes disponibles.

Afin d'assurer une parfaite indépendance d'action aux commissaires, il est essentiel qu'ils soient libres de tout souci en ce qui concerne leur sécurité personnelle.

A cet effet, une compensation sous forme d'une pension, dont le montant sera spécifié à l'avance, devra leur être assurée advenant le cas où pour une raison quelconque, indépendante de leur volonté, ils cesseraient d'exercer leurs fonctions. Seul un acte de malhonnêteté de leur part dans l'exercice de leurs devoirs, tel qu'établi par une cour de justice, pourrait relever le gouvernement de cet engagement.

Le coût de cette commission peut être couvert par une taxe sur le revenu brut de toutes les entreprises vendant de l'électricité dans la province. Cette taxe pourrait être variée chaque année de façon à ce qu'elle couvre exactement les dépenses en cours. De façon à protéger les intéressés, un maximum, sous forme d'un pourcentage déterminé, pourrait être fixé.

Dans le cas d'évaluation coûteuse, le coût entier pourrait être chargé à l'entreprise intéressée qui aurait le droit de l'amortir dans ses dépenses annuelles selon un régime à déterminer à chaque cas particulier.

Il serait recommandable que le gouvernement payât à même les deniers publics les frais d'installation et de mise en marche de la commission pendant la période d'organisation qui prendra sans doute plusieurs mois.

Une telle réglementation paraitra sévère, mais nous sommes convaincus que seule elle pourra satisfaire l'opinion publique, et il est certain que les institutions qui opèrent un service public ne sauraient se maintenir sans la confiance de ceux avec qui elles font affaires.

(Suite à la page 10, 1ère col.)

La Grippe Pour combattre rapidement la Grippe, la fièvre, les rhumes, les douleurs de rhumatisme ou de névralgie, prenez les Tablettes

Nevralgol Faguet

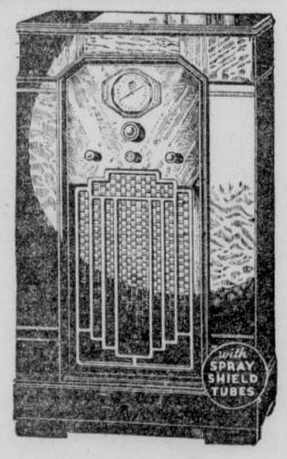
si recommandées par les médecins.
Prix, 25 cents la boite.

Regardez en arrière d'un radio!

Exigez les lampes à Cuirasse Scellée

- Elles sont modernes
- Elles sont garanties
- Elles ont 7 points
- de supériorité

Venez étudier avec nous ces 7 points de supériorité "De Forest Crosley". Rendez-vous compte par vous-même des nombreux avantages qui vous commandent un tel choix.



De FOREST CROSLEY

Modèle ci-haut

Radio "World-Wide" 6 lampes
dessin moderne

Modèle AVENTURIER

$116.95

320, rue ST-JOSEPH Tél. : 8167

Robitaille

45, côte du Passage Lévis

LA MAISON DU "SERVICE" ET DE LA "QUALITE"

Des Aubaines Incomparables au Département de la Mercerie pour Hommes dans la Vente à Un Sou

COMBINAISONS pour Hommes $1.49

Une autre avec UN SOU

En Mérinos naturel épais, manches et jambes longues. Grandeurs : 34 à 44.

Camisoles - Caleçons chacun 99c

Un autre avec UN SOU

Mérinos naturel épais, manches et jambes longues. 34 à 44.





CHAUSSETTES 29c

Une autre paire avec Un SOU

Chaussettes, tricot assez épais pour la saison, coton et fil à dessins fantaisie, patrons attrayants, toutes les pointures : 10 à 11½.

Chez Pollack — Rez-de-Chaussée

M. POLLACK LTEE